

## **ANNEXES**

- Principe de dépollution pyrotechnique
- Protocole de capture-déplacement de deux reptiles protégés présents sur le projet du Golf de Cuis (51) : le Lézard agile et l'Orvet fragile
- Fiches CERFA
- Plan de gestion du site des Falaises et Pâtis de Cuis (Commune de Cuis)
- Plan de gestion du site de la côte aux renards (Commune de Cuis)

### **ADMINISTRATIF**

- Lettre engagement SAS à appliquer le dossier de dérogation si arrêté préfectoral
- Projet de Convention 4 parties.
- Délibération de la Commune de Cuis autorisant la structure de gestion à réaliser les travaux permettant d'appliquer les mesures compensatoires du dossier de dérogation. Les travaux de défrichement des pâtis compris.
- Délibération de la CCEPC pour subventionner la structure qui réalisera la gestion
- Projet de zonage des PLU de Pierry et Cuis indiquant le corridor et la lisière écologique.

### **TECHNIQUES**

- Plan du golf projeté en grand format (A1) avec légende
- étude ADT 2006/ZNIEFF GRAUVE/Fiche Natura 2000-6210
- golf de mérignies : étude d'impact de la biodiversité.

## **BESOINS**

Dans le cadre d'une aliénation et selon le décret 2010-1261 du 22 octobre 2010 modifiant le décret n°76-225 du 4 mars 1976, le ministère de la Défense doit assurer la santé, la salubrité et la sécurité publique des terrains en fonction de l'usage auquel les terrains sont destinés.

Dans le cadre de l'aliénation des terrains de Cuis (champ de tir, champ de manœuvre et caserne Marguerite), le Ministère de la Défense a obligation de prendre en compte la pollution pyrotechnique des terrains. L'opération en objet consiste en la dépollution pyrotechnique du champ de manœuvre de Cuis d'une surface de 33 ha environ.

La communauté de Communes d'Epernay et son AMO écologue réalise une demande de dérogation pour l'environnement. Un mode opératoire a été posé en commun pour cette demande, ce mode opératoire prend en compte les avis des parties nommées ci-dessus, de la DREAL (avis informel) et du SID.

La demande de dérogation devrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année 2013 pour un arrêté attendu en mai 2014.

L'arrêté de dérogation et les réunions à priori de finalisation de celui-ci engendreront peut-être des modifications à ce mode opératoire. Il n'y a pas d'assurance que l'arrêté soit acté.

Les travaux devant débutés à compter de juillet 2014, l'étude de sécurité pyrotechnique sera réalisée en amont (à compter de janvier). En conséquence, il est nécessaire de réaliser un découpage du marché de réalisation de travaux en deux tranches. La première comportant la période de préparation (dont l'ESP) à l'exclusion de toute prestation de type installations de chantier. La seconde tranche sera la réalisation des travaux de dépollution.

## **SOLUTION PROPOSEE :**

Il est proposé de réaliser une dépollution pyrotechnique en fonction du projet fourni par la communauté de commune d'Epernay. Cette dépollution prend en compte les éléments environnementaux issus du travail de l'AMO écologue en prévision de l'arrêté de dérogation. La dépollution sera réalisée comme suit :

### **Etapas de dépollution pyrotechnique :**

1. Mise en œuvre des dispositifs de sécurité périphérique,
2. Reconnaissance visuelle de sécurité du site,
3. Débroussaillage :
  - a. Après le 15/07,
  - b. Débroussaillage à +20cm,
  - c. Exception des arbres de diamètre supérieur à 10 cm, traité en fonction des besoins pyrotechnique,
  - d. Réalisation monobloc, de l'Ouest vers l'Est, en lacets,
  - e. Vitesse maximum d'avancement 4 km/h, ou 6km/h (attente de la vitesse maximum définitive par l'écologue).
4. Mise en sécurité pyrotechnique des sites prioritaires :

- a. Base vie (provisoire ou définitive),
- b. Zones de stockage munitions (zones à définir en fonction des zones faibles écologiquement et de la sécurité pyrotechnique),
- c. Zones de destruction (zones à définir en fonction des zones faibles écologiquement et de la sécurité pyrotechnique),
- d. Zones d'intérêts écologique (recherche à -1.5m)
  - i. Zones répertoriées en vert (plantes protégées), surface de 0.18ha et 0.28ha,
  - ii. Zone répertoriée en bleu foncé (zone d'intérêt floristique 2013), surface de 0.23ha
- 5. Mise en sécurité pyrotechnique du terrain : (recherche à -1.5m par mono-sondes)
  - a. Maximum de trois (3) équipes fonctionnant en parallèles,
  - b. Travail d'Ouest en Est en lacets,
- 6. Mise en sécurité pyrotechnique du terrain : (recherche de -1.5m à -4m par géo-radar), deuxième passage.
  - a. Diagnostic,
  - b. Implantation,
  - c. Relevage par un maximum de trois (3) équipes fonctionnant en parallèles,
  - d. Travail d'Ouest en Est en lacets,

Lors de la mise en sécurité des zones d'intérêts écologiques, le dépollueur décapera trois zones de 100 m<sup>2</sup> chacune sur 0.3m de profondeur pour une mise en décharge des matériaux à l'angle du terrain militaire. Cette mesure vise à garantir le respect du sol au vu de la demande de dérogation.

### **Caractéristiques de la dépollution pyrotechnique :**

**La mise en sécurité pyrotechnique se compose des phases suivantes :**

1. Pour les zones possédant une cote projet comprise entre -1.5m et 0m :
  - a. Diagnostic par mono-sonde (1 opérateur à pieds)
  - b. Relevage de la cible immédiat (1 opérateur à pieds et 1 aide opérateur en pelle chenillées type 8T),
    - i. Terrassement mécanique jusqu'à 0.5m de la cible, la couche de surface (0 à -0.3m) sera décapée et séparée du reste du terrassement, afin de remettre en état le site après terrassement.
    - ii. Terrassement manuel sur les derniers 0.5m,
    - iii. Le relevage des cibles se fait au plus juste en terrassement, sous réserve de prise en compte des règlements de sécurité.
    - iv. Identification de la cible :
      1. si objet non pyrotechnique : mise en benne du déchet
      2. si munition pyrotechnique :
        - a. en cas d'impossibilité au transport : destruction sur place,
        - b. si le transport est possible : enlèvement et mise en stock sur la zone de stockage, pour une destruction collective ultérieure
      3. si munition chimique : intervention de la Sécurité civile.
  - c. Remblais des terres excavées dans la foulée, ou au plus tard le jour ouvré suivant, les matériaux remis en œuvre seront non compactés.

2. Pour les zones possédant une cote projet comprise entre -1.5m et – 4m :
  - a. Diagnostic automatique couplé à un GPS (1 opérateur à pieds, en quad ou équivalent,...)
  - b. Etude par un géophysicien des données du diagnostic,
  - c. Relocalisation par un géomètre des cibles,
  - d. Relevage des cibles par un opérateur à pieds, 1 aide opérateur en pelle chenillées type 8T (cf. ci-dessus)
  - e. Remblais des terres excavées dans la foulée, ou au plus tard le jour ouvré suivant, les matériaux remis en œuvre seront non compactés.

### **Relations avec la communauté de communes d'Epernay pendant la phase travaux :**

La communauté de commune étant le porteur de la dérogation environnementale, le SID facilitera l'accès aux informations du chantier par le biais de :

En période de préparation : d'une réunion d'information en faveur du dépollueur pyrotechnique et du chargé de sécurité pyrotechnique, cette réunion se fera avec les acteurs suivants :

- a. SID (MOU, MOE)
- b. ComCom d'Epernay (Représentant, AMO Ecologue)
- c. DREAL (si il le souhaite)
- d. Dépollueur pyrotechnique,
- e. CSP

En phase travaux : une réunion mensuelle où la ComCom d'Epernay et l'écologue pourront être présents en tant qu'observateur, et une réunion spécifique lors de la réalisation des travaux de dépollution pyrotechnique des trois zones d'intérêts écologiques.

A l'issue des travaux de dépollution, le SID fournira une attestation de dépollution de l'emprise à la communauté de communes d'Epernay.



**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION**
**DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : BP 80526  
Adresse : Place du 13ème R.G.  
Commune : EPERNAY Cedex  
Code postal : 51331  
Nature des activités : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Activités organisatrices de transport, Etudes voirie, Equipements sportifs, Incendie et secours  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADES**

| ESPECE ANIMALE CONCERNEE<br>Nom scientifique<br>Nom commun | Description (1)                                                                                |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Erinaceus europaeus</i><br><br>Hérisson d'Europe        | Destruction de 34 ha d'habitats favorables utilisables comme aire de repos et de reproduction. |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION \***

|                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux        | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique        | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Dépollution pyrotechnique avant aménagement d'un projet golfique (cf. dossier de dérogation).**

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

- |                         |                                     |                                                                                  |
|-------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Destruction             | <input checked="" type="checkbox"/> | Dépollution pyrotechnique : défrichage, décapage, explosion                      |
| Altération              | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : <b>Emprise des travaux (défrichage, décapage)</b>                     |
| Dégradation<br>golfique | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : <b>perte temporaire de connectivité avant aménagement d'un projet</b> |

.....  
Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION \***

- |                                        |                                                                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation initiale en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Formation continue en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Autre formation .....                  | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : organisme ayant des compétences environnementales |

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : **Début des travaux dès août 2014 pour une période de 3 ans.**  
ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Régions administratives : **Champagne-Ardenne**  
Départements : **Marne (51)**  
Cantons : **Epernay (51)**  
Commune : **Pierry (51) et Cuis (51)**

**H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

- |                                                               |                                     |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos.... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mesures de protection réglementaires.....                     | <input type="checkbox"/>            |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des populations de l'espèce.....                 | <input type="checkbox"/>            |
| Autres mesures .....                                          | <input type="checkbox"/> Préciser : |

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Projet de réaménagement : création de plusieurs habitats favorables à cette espèce.**  
**Cf. dossier de dérogation.**

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Suivi sur une période de 30 ans, création d'un comité de suivi et suivi post-travaux d'une année (cf. dossier de dérogation).**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **EPERNAY**  
le **23 DEC. 2013**  
Votre signature





**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION**
**DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Epernay Pays de  
Champagne  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : BP 80526  
Adresse : Place du 13ème R.G.  
Commune : EPERNAY Cedex  
Code postal : 51331  
Nature des activités : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la  
Communauté, Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Activités  
organisatrices de transport, Etudes voirie, Equipements sportifs, Incendie et secours  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES**

| ESPECE ANIMALE CONCERNEE<br>Nom scientifique<br>Nom commun                                                                                                                                                                                            | Description (1)                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Avifaune des cultures</b> (Busard St Martin, Faucon crécerelle)                                                                                                                                                                                    | (Destruction de zones de nidification pour un faible nombre d'espèces portant sur des habitats très représentés dans l'environnement du projet.)<br>Destruction de zones d'alimentation (non protégées). |
| <b>Avifaune des boisements</b> (Faucon crécerelle, Hibou Moyen-Duc, Rougequeue à front blanc, Bruant jaune, Pic vert).                                                                                                                                | Destruction de sites de nidification de plusieurs espèces, parmi lesquels possibilités de nids pérennes.                                                                                                 |
| <b>Avifaune des pelouses et des faciès d'embuissonnements</b> (Busard St Martin, Faucon crécerelle, Tarier pâtre, Pie-grièche-écorcheur, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Rougequeue à front blanc, Bruant jaune, Pic vert, Gobemouche gris). | Destruction de sites de nidification de plusieurs espèces, parmi lesquels possibilités de nids pérennes.                                                                                                 |
| <b>Avifaune des friches nitrophiles</b> (Faucon crécerelle, Pipit Farlouse, Tarier pâtre, Linotte mélodieuse, Rousserolle verderolle, Locustelle tachetée, Bruant jaune).                                                                             | Destruction de zones de nidification au cours des travaux , et par la suite, création de nouveaux milieux favorables.                                                                                    |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION \***

|                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux        | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie          | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Dépollution pyrotechnique avant aménagement d'un projet golfique (cf. dossier de dérogation).**



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

|             |                                     |                                                             |
|-------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> | Dépollution pyrotechnique : défrichage, décapage, explosion |
| Altération  | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Emprise des travaux (défrichage, décapage)       |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : aménagement d'un projet golfique                 |

.....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION \***

|                                        |                                     |                                                              |
|----------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Formation initiale en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Formation continue en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Autre formation .....                  | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : organisme ayant des compétences environnementales |

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : **Début des travaux dès août 2014 pour une période 3 ans.**  
ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Régions administratives : Champagne-Ardenne  
Départements : **Marne (51)**  
Cantons : Epernay (51)  
Commune : **Pierry (51) et Cuis (51)**

**H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos....☒  
Mesures de protection réglementaires.....☐  
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒  
Renforcement des populations de l'espèce.....☐  
Autres mesures .....☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

**IN SITU : projet de réaménagement : création d'habitats favorables à ces espèces et mesures compensatoires EX SITU. Abattages et défrichements hors période de reproduction. (CF. Dossier de demande de dérogation).**

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Suivi sur une période de 30 ans, création d'un comité de suivi et suivi post-travaux d'une année (cf. dossier de dérogation).**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **EPERNAY**

le **23 DEC. 2013**

Votre signature



**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION**
**DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : BP 80526  
Adresse : Place du 13ème R.G.  
Commune : EPERNAY Cedex  
Code postal : 51331  
Nature des activités : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Activités organisatrices de transport, Etudes voirie, Equipements sportifs, Incendie et secours  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES**

| ESPECE ANIMALE CONCERNEE<br>Nom scientifique<br>Nom commun | Description (1)                                                                                |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Lacerta agilis</i><br><b>Lézard agile</b>               | Destruction de 34 ha d'habitats favorables utilisables comme aire de repos et de reproduction. |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION \***

|                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux        | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique        | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Dépollution pyrotechnique avant aménagement d'un projet golfique (cf. dossier de dérogation).**



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION \***

|             |                                     |                                                                                                                                                   |
|-------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Destruction | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase1 : <b>Dépollution pyrotechnique : défrichement, décapage, explosion</b><br>Phase 2 : modelage du terrain pour création du golf et du resort |
| Altération  | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : <b>Emprise des travaux (défrichement, décapage)</b>                                                                                    |
| Dégradation | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : aménagement d'un projet golfique                                                                                                       |

.....  
Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION \***

|                                        |                                                                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation initiale en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Formation continue en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : inconnue à ce jour                                |
| Autre formation .....                  | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : organisme ayant des compétences environnementales |

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Préciser la période : **Début des travaux dès août 2014 pour une période de 3 ans.**  
ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION**

Régions administratives : **Champagne-Ardenne**  
Départements : **Marne (51)**  
Cantons : **Epernay (51)**  
Commune : **Pierry (51) et Cuis (51)**

**H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

|                                                               |                                     |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos.... | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Mesures de protection réglementaires.....                     | <input type="checkbox"/>            |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des populations de l'espèce.....                 | <input type="checkbox"/>            |
| Autres mesures .....                                          | <input type="checkbox"/> Préciser : |

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Projet de réaménagement : création d'habitats favorables IN SITU et EX SITU à cette espèce.**

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Suivi sur une période de 30 ans, création d'un comité de suivi et suivi post-travaux d'une année (cf. dossier de dérogation).**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **EPERNAY**  
le **23 DEC. 2013**  
Votre signature







N° 13616\*01

**DEMANDE DE DEROGATION**  
**POUR** ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**  
☒ **LA DESTRUCTION**  
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**  
**DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : BP 80526  
Adresse : Place du 13ème R.G.  
Commune : EPERNAY Cedex  
Code postal : 51331  
Nature des activités : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Activités organisatrices de transport, Etudes voirie, Equipements sportifs, Incendie et secours  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION**

| Nom scientifique<br>Nom commun                 | Quantité                                                     | Description (1)          |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <i>Anguis fragilis</i><br><b>Orvet fragile</b> | <b>Quelques<br/>dizaines à<br/>centaines<br/>d'individus</b> | Ancien champ de manœuvre |
| <i>Lacerta agilis</i><br><b>Lézard agile</b>   | <b>Quelques<br/>dizaines<br/>d'individus</b>                 | Ancien champ de manœuvre |

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \***

|                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux        | <input type="checkbox"/>            |
| Inventaire de population              | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écoéthologique                  | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique        | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Dépollution pyrotechnique avant aménagement d'un projet golfique (**cf. dossier de dérogation**).

**D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION**

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

**DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT**

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :  
Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐  
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

**Animaux relâchés sur 2 sites inscrits en mesures compensatoires : la Côte aux renards et les Falaises et Pâtis de Cuis.**  
**(cf. protocole en annexe du dossier de demande de dérogation).**

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☐  
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☒



Autres moyens de capture ☐ Préciser :  
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :  
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

## D2. DESTRUCTION\*

Destruction des nids ☒ en phase préparatoires (défrichement, dépollution pyrotechnique, diagnostic archéologique, décapage), destruction d'habitats favorables à la reproduction.  
Destruction des œufs ☒ en phase préparatoires (défrichement, dépollution pyrotechnique, diagnostic archéologique, décapage), destruction d'habitats favorables à la reproduction.  
Destruction des animaux ☒ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :  
Par pièges létaux ☐ Préciser :  
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :  
Par armes de chasse ☐ Préciser :  
Autres moyens de destruction ☒ Préciser : en phase préparatoires (défrichement, diagnostic archéologique, décapage)

## D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE\*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :  
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :  
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :  
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :  
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :  
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Travaux de défrichement, de dépollution pyrotechnique, de diagnostic archéologique, de décapage.

## E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

Formation initiale en biologie animale ..... ☒ Préciser : inconnue à ce jour  
Formation continue en biologie animale ..... ☒ Préciser : inconnue à ce jour  
Autre formation ..... ☒ Préciser : organisme ayant des compétences environnementales

## F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Début des travaux dès août 2014 pour une période de 3 ans**  
ou la date : .....

## G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Champagne-Ardenne**  
Départements : **Marne (51)**  
Cantons : **Epernay (51)**  
Commune : **Pierry (51) et Cuis (51)**

## H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ..... ☐  
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ..... ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Projet de réaménagement : création d'habitats favorables à ces espèces IN SITU et EX SITU. (cf. dossier de dérogation) .**

## I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Suivi sur une période de 30 ans, création d'un comité de suivi et suivi post-travaux d'une année (cf. dossier de dérogation).**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **EPERNAY**  
le **23 DEC. 2013**  
Votre signature





## **Proposition de protocole de capture-déplacement de deux reptiles protégés présents sur le projet du Golf de Cuis (51) :**

### **le Lézard agile et l'Orvet fragile**

#### **1. Préambule**

La communauté de communes d'Epernay-Pays de Champagne (CCEPC) a identifié une valorisation possible d'un ancien champ de manœuvre et d'une parcelle agricole en un complexe golfique.

Le projet de 90 ha s'inscrit sur deux vastes ensembles :

- une zone agricole cultivée, sur le territoire communal de Pierry ;
- un ancien champ de manœuvre militaire, sur le territoire communal de Cuis. Aucune activité ne s'y exerce aujourd'hui.

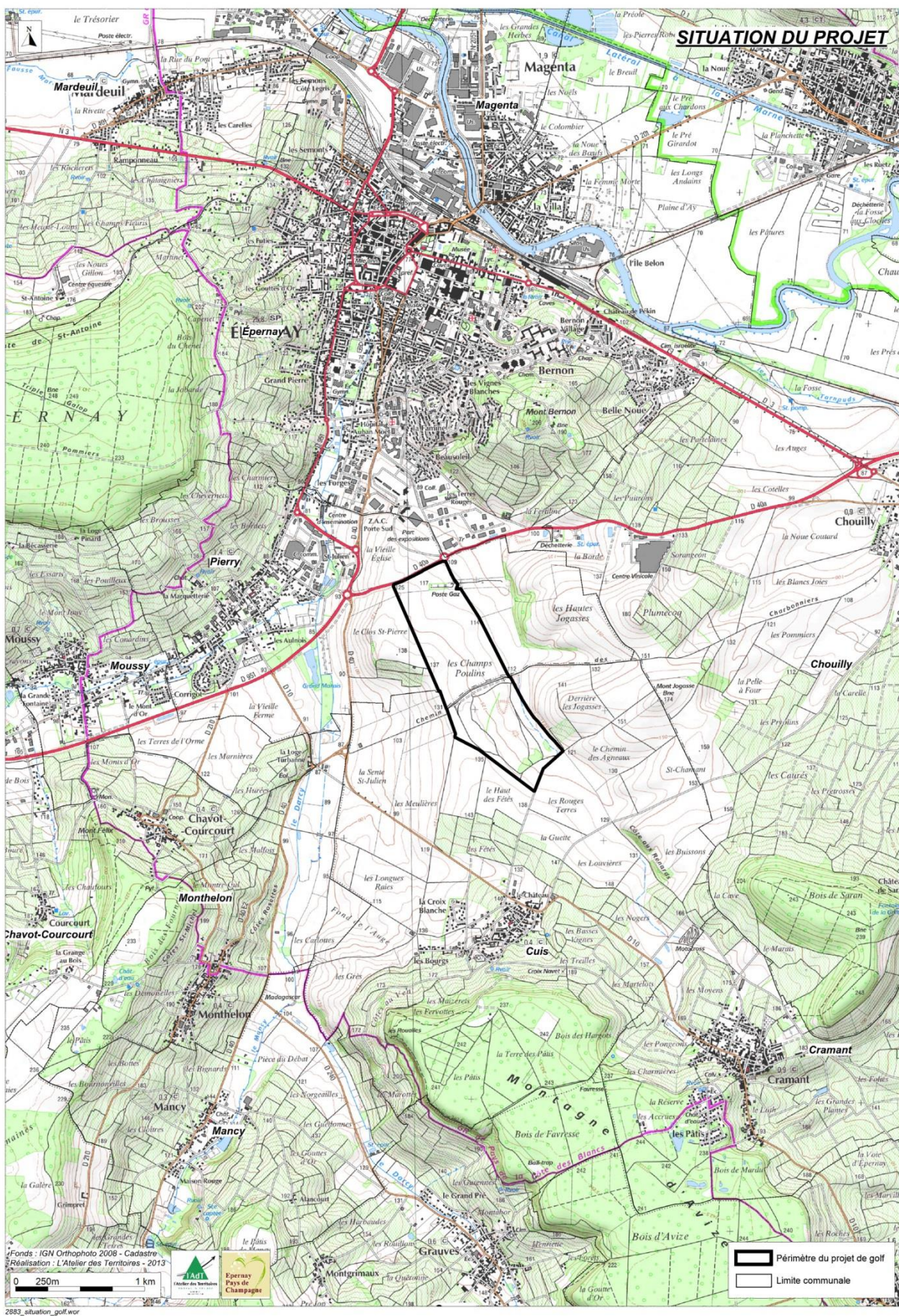
Ne possédant pas les compétences en interne pour évaluer les enjeux environnementaux de l'ancien terrain militaire dont elle souhaite en faire un espace aménagé, la CCEPC a sollicité les interventions de bureau d'études pour réaliser les expertises écologiques.

Dans le cadre de l'élaboration de cette opération d'aménagement, une étude faune/flore a été réalisée sur 4 saisons pendant la période 2011-2012 par GEOGRAM. Cette expertise écologique a mis en évidence la présence d'enjeux écologiques élevés pour l'ensemble de la zone concernée par les terrains militaires.

La présence d'espèces animales protégées nécessite aujourd'hui la réalisation d'un dossier de dérogation au titre de l'article L 411-2 du code de l'environnement : « Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux, d'espèces animales protégées ».

L'objet de cette note est de proposer, dans le cadre de la rédaction de ce dossier de demande de dérogation, une mesure d'accompagnement : la capture-déplacement de deux reptiles protégés : le Lézard agile et l'Orvet fragile.





L'AdT – Méthodologie pour la capture et le déplacement de deux espèces de reptiles sur le site du projet de Golf à Cuis (51) : le Lézard agile et l'Orvet fragile - décembre 2013



## 2. Résultats des inventaires de terrain 2012 et 2013

La méthodologie appliquée par GEOGRAM a consisté à parcourir discrètement les milieux les plus favorables et les éléments linéaires (lisières, haies, chemins, pelouses) au printemps 2012. Une prospection complémentaire a eu lieu en septembre 2012.

Les inventaires réalisés par GEOGRAM ont mis en évidence la présence de deux espèces : le Léopard agile (*Lacerta agilis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*). Les observations dans l'aire d'étude (ancien champ de manœuvre uniquement) ont été très peu nombreuses.

Le site du projet de golf présente les caractéristiques des pelouses et anciens savarts propices au Léopard agile. Les milieux concernés ici par la présence de l'espèce correspondent en effet à des talus ensoleillés à couvert herbacé et arbustif, avec des zones meubles et dénudées favorables à la reproduction (ponte) et à la thermorégulation.

L'Orvet fragile a été observé au cours de chaque inventaire sur le terrain : le site du projet de golf est favorable à l'espèce en raison de la diversité des habitats qui le constituent. C'est un reptile de mœurs discrètes qui apprécie les terrains ensoleillés ou semi ombragés, à forte couverture végétale et tendance humide. Les micro-habitats avec un couvert végétal assez dense lui permettent de se dissimuler facilement : ourlets herbacés, fougères, ronces, etc.

L'AdT, en 2013, a été missionné pour inventorier la friche située en culture, au Nord de la zone de projet. Dix plaques herpétologiques y ont été disposées dès le 27 mars 2013 et retirées le 28 août 2013 afin d'estimer au mieux la population de reptiles présente sur cette zone du projet.

Les deux mêmes espèces y ont été détectées.

Selon les résultats obtenus en 2012 et 2013, l'AdT a considéré qu'il existait deux zones favorables au Léopard agile et à l'Orvet fragile :

- 34 ha correspondants à l'ancien champ de manœuvre,
- 1 ha correspondant à la zone de friche au Nord.

Dans le cadre des travaux prévus pour l'aménagement du projet golfique, **34 ha d'habitats favorables à ces 2 espèces protégées sont impactés** (figure page suivante).



L'AdT – Méthodologie pour la capture et le déplacement de deux espèces de reptiles sur le site du projet de Golf à Cuis (51) : le Lézard agile et l'Orvet fragile - décembre 2013



### 3. Etapes de la dépollution pyrotechnique

1. Mise en œuvre des dispositifs de sécurité périphérique,
2. Reconnaissance visuelle de sécurité du site,
3. Débroussaillage :
  - a. Après le 15/07 (hors période de nidification des oiseaux),
  - b. Débroussaillage à +20cm,
  - c. Exception des arbres de diamètre supérieur à 10 cm, traité en fonction des besoins pyrotechnique,
  - d. Réalisation monobloc, de l'Ouest vers l'Est, en lacets,
  - e. Vitesse maximum d'avancement 4 km/h.
4. Mise en sécurité pyrotechnique des sites prioritaires :
  - a. Base vie (provisoire ou définitive),
  - b. Zones de stockage munitions (zones à définir en fonction des zones faibles écologiquement et de la sécurité pyrotechnique),
  - c. Zones de destruction (zones à définir en fonction des zones faibles écologiquement et de la sécurité pyrotechnique),
  - d. Zones d'intérêts écologique (recherche à -1.5m)
    - I. Zones répertoriées en vert (plantes protégées), surface de 0.18ha et 0.28ha,
    - II. Zone répertoriée en bleu foncé (zone d'intérêt floristique 2013), surface de 0.23ha
5. Mise en sécurité pyrotechnique du terrain : (recherche à -1.5m par mono-sondes)
  - a. Maximum de trois (3) équipes fonctionnant en parallèles,
  - b. Travail d'Ouest en Est en lacets,
6. Mise en sécurité pyrotechnique du terrain : (recherche de -1.5m à -4m par géo-radar), deuxième passage.
  - a. Diagnostic,
  - b. Implantation,
  - c. Relevage par un maximum de trois (3) équipes fonctionnant en parallèles,
  - d. Travail d'Ouest en Est en lacets,

## **Caractéristiques de la dépollution pyrotechnique :**

La mise en sécurité pyrotechnique se compose des phases suivantes :

1. Pour les zones possédant une cote projet comprise entre -1.5m et 0m :
  - a. Diagnostic par mono-sonde (1 opérateur à pieds)
  - b. Relevage de la cible immédiat (1 opérateur à pieds et 1 aide opérateur en pelle chenillées type 8T),
    - i. Terrassement mécanique jusqu'à 0.5m de la cible, la couche de surface (0 à -0.3m) sera décapée et séparée du reste du terrassement, afin de remettre en état le site après terrassement.
    - ii. Terrassement manuel sur les derniers 0.5m,
    - iii. Le relevage des cibles se fait au plus juste en terrassement, sous réserve de prise en compte des règlements de sécurité.
    - iv. Identification de la cible :
      1. si objet non pyrotechnique : mise en benne du déchet
      2. si munition pyrotechnique :
        - a. en cas d'impossibilité au transport : destruction sur place,
        - b. si le transport est possible : enlèvement et mise en stock sur la zone de stockage, pour une destruction collective ultérieure
      3. si munition chimique : intervention de la Sécurité civile.
  - c. Remblais des terres excavées dans la foulée, ou au plus tard le jour ouvré suivant, les matériaux remis en œuvre seront non compactés.
2. Pour les zones possédant une cote projet comprise entre -1.5m et - 4m :
  - a. Diagnostic automatique couplé à un GPS (1 opérateur à pieds, en quad ou équivalent,...)
  - b. Etude par un géophysicien des données du diagnostic,
  - c. Relocalisation par un géomètre des cibles,
  - d. Relevage des cibles par un opérateur à pieds, 1 aide opérateur en pelle chenillées type 8T (cf. ci-dessus)
  - e. Remblais des terres excavées dans la foulée, ou au plus tard le jour ouvré suivant, les matériaux remis en œuvre seront non compactés.



#### 4. Impacts quantitatifs du projet

| Espèce        | Nombres de sites où l'espèce a été observée sur l'emprise du projet | Nombre de sites d'observations impactées | Habitat potentiel impacté | Population potentielle concernée                            |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Lézard agile  | 4 (3 sur le champ de manœuvre + 1 dans la zone de friche)           | l'ancien champ de manœuvre               | 34 ha                     | Plusieurs dizaines d'individus                              |
| Orvet fragile | 3 (2 sur le champ de manœuvre + 1 dans la zone de friche)           | l'ancien champ de manœuvre               | 34 ha                     | Entre plusieurs dizaines et plusieurs centaines d'individus |

⇒ Impact très fort sur les populations en place.

## 5. Méthodologie pour la capture-déplacement d'individus de reptiles protégés

Avant toute opération de capture-déplacement d'individus, il est primordial de s'assurer que le milieu d'accueil soit adapté aux espèces ciblées.

L'AdT a été chargé d'étudier un ensemble de terrains d'intérêts écologiques pouvant compenser les impacts du projet. Ces sites ont été repérés par la CCEPC avec l'aide du Conservatoire des espaces naturels. Ils sont localisés en jaune sur le plan en page suivante intitulé « Pelouses sèches et milieux associés proches du terrain de manœuvre et diagnostiqués par le CENCA ».

Parmi les sites proposés par la CCEPC, ceux qui seraient potentiellement accueillant pour un transfert de population de Lézard agile et d'Orvet fragile sont la pelouse de la **Côte aux Renards** et le site des **Falaises et Pâtis de Cuis**. Toutefois, ces espèces sont déjà présentes sur ces milieux et en équilibre avec celui-ci. Toute introduction d'individus supplémentaires risquerait de fragiliser cet équilibre.

Ainsi, nous conseillons d'entreprendre des travaux de gestion favorables à ces espèces sur les 2 sites susnommés avant toute introduction d'individus.

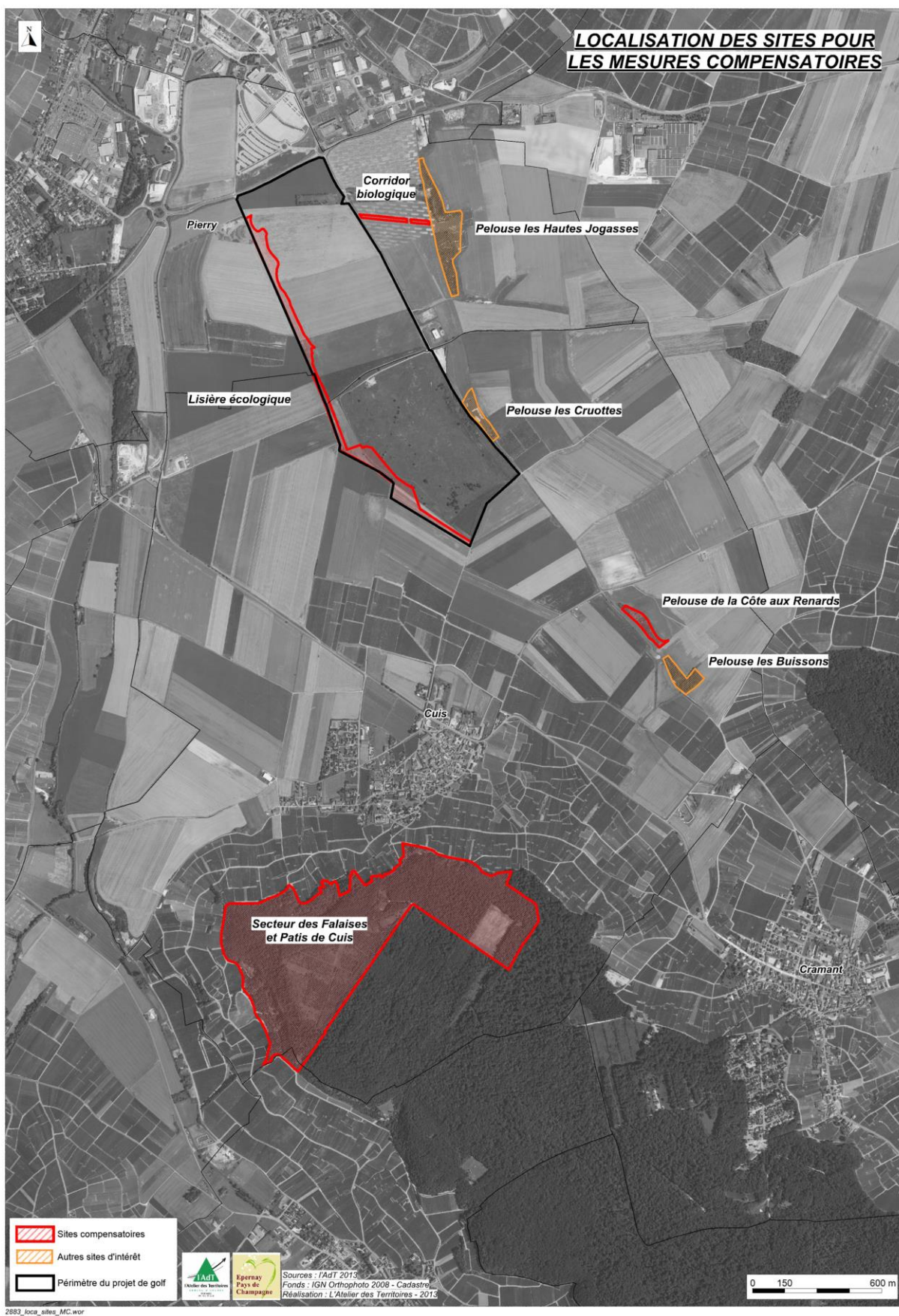
Ces travaux devront être réalisés durant l'hiver 2013-2014 (avant que le projet de capture déplacement des individus ne débute). En effet, le site d'accueil doit présenter le maximum d'habitats favorables aux espèces.

Ainsi, nous proposons de remettre en lumière les sites à visés compensatoires par un abattage sélectif des arbres.

- ✓ **Site de la côte aux Renards** = 0.96 ha : restauration de la pelouse sèche par abattage-débroussaillage (0.46 ha) puis gestion par fauche ou pâturage sur la totalité du site.
- ✓ **Site des Falaises et Pâtis de Cuis** : restauration de 16 ha de fruticées, pelouses et faciès d'embuissonnements, friches rudérales et ourlets pré-forestiers. La gestion des pelouses sera réalisée par fauche ou pâturage.

*NB : Les plans de gestion réalisés suite aux inventaires de terrain et grâce à des échanges avec le CENCA sont en annexe du dossier de demande de dérogation..*







## Plaques de thermorégulation

La méthode la plus passive, la moins perturbante pour les espèces visées, la moins coûteuse en temps est la mise en place d'abris artificiels sous/sur lesquels les reptiles iront thermoréguler /ou chercher un endroit sécurisant.



Exemple de type de plaque : Onduline (plaque bitumée)

Pour réaliser des inventaires qualitatifs, les anglais recommandent entre 5 et 10 abris artificiels à l'hectare (Froglife, 1996).

Le but ici est de sauver un maximum d'individus pour les déplacer hors zone d'emprise du projet. Pour atteindre un effort de capture minimum, nous conseillons donc de disposer 10 plaques/ha favorable à ces espèces :

- pour le Lézard agile (34 ha favorables) : au moins 300 plaques
- pour l'Orvet fragile (34 ha favorables) : au moins 300 plaques



### Retour d'expérience de l'AdT concernant la méthode de capture déplacement de reptiles via la pose de plaque de thermorégulation :

Dans le cadre de la réalisation de la section sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Moselle de la liaison A30-Belval, l'AdT a, *selon l'Arrêté préfectoral du 07 février 2012 autorisant le Conseil Général de la Moselle à déroger à l'interdiction de capture et d'enlèvement, et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ainsi que de destruction, altération, dégradation d'aires de repos ou de sites de reproduction de spécimens d'espèces protégées*, réalisé des transferts d'amphibiens et de reptiles en présence au sein des emprises du chantier.

Durant l'année 2012, environ 6,5 ha d'habitats favorables aux reptiles (friches) ont été pourvus de 41 plaques herpétologiques (soit environ 6,5 plaques/ha).

Les différentes caches « naturelles », déjà en place avant le début des interventions, ont également été intégrées aux prospections et scrupuleusement inspectées : pierres, traverses de chemin de fer, zones de résidus de broyages et autres matériaux en tout genre.

Les captures ont débuté le 20 mars pour se terminer le 3 septembre 2012, avec vingt-cinq journées de captures.

Le relevé de ces plaques et des différents débris jouant un rôle de cache à reptiles a permis la capture et le transfert des espèces suivantes :

- 20 individus de Léopard des murailles,
- 80 individus d'Orvet fragile,
- 6 individus de Coronelle lisse,
- 1 individu de Léopard des souches,
- 3 individus de Léopard vivipare.

### **Prospections visuelles**

Les différentes caches « naturelles », déjà en place avant le début des interventions, doivent également être intégrées aux prospections et scrupuleusement inspectées : pierres, déchets et matériaux en tout genre. Les individus seront donc capturés à la main.

Aussi, Raymond Rollinat, herpétologue français (1859-1931) a décrit dans son ouvrage *La Vie des reptiles de la France centrale* en 1934 comment attraper les lézards. Il faut se munir d'un bâton fin (comme une canne à pêche artisanale), avec au bout de ce bâton un fil noir pas très épais d'environ 50 cm. Un nœud coulant sera réalisé à l'extrémité libre. Avec dextérité,

lorsqu'un lézard agile est en vue, il faut disposer le nœud devant sa tête, la faire passer dedans puis relever la canne : le lézard est piégé, sans être blessé.

Ces deux techniques doivent être complémentaires de la technique de pose des plaques.

### Fréquence des passages

Graitson en 2004 mentionne que 12 visites annuelles sur un même site ont permis de réaliser une étude semi-quantitative des reptiles. Pour une étude quantitative, Reading en 1996 effectuait entre 25 et 28 visites par an durant 3 années.

Afin de s'approcher de l'objectif de réduction d'impact et de respecter le planning prévu pour la réalisation des travaux de dépollution puis de création du Golf, nous conseillons de réaliser cette opération de capture-déplacement durant au moins 1 année, de mars à octobre avec un total de 24 relevés. Deux relevés par mois en mars, juillet, septembre et octobre, 4 relevés en avril, mai, juin et août. Les plaques devront être disposées dès la fin du mois de février de l'année des captures-déplacements.

Toutefois, la dépollution de l'ancien champ de manœuvre est programmée pour début août 2014. Aussi, pour s'adapter au planning de réalisation des travaux et à la réception de l'arrêté autorisant le transfert d'individus, les **24 sessions de capture-déplacement** seront effectuées dès réception de l'arrêté d'autorisation jusqu'à fin juillet 2014 (date de commencement des travaux de dépollution pyrotechnique).



*NB : l'AdT précise que les plaques disposées dans la friche le 27 mars 2013 étaient déjà utilisées par l'Orvet fragile et le Lézard des souches lors de la visite du 17 avril 2013.*



## Capture des individus

Les individus seront manipulés délicatement et mis dans un récipient fermé mais poreux ou dans un sac (papier, tissu) puis mis à l'ombre.

A la fin de chaque session de capture, les individus seront relâchés sur le site ayant déjà fait l'objet de mesures de gestion favorables à l'installation des nouveaux arrivants.

## 6. Suivi des espèces et des mesures compensatoires

Un suivi sur 30 ans est prévu sur les sites de transfert des espèces : suivi des 2 espèces et suivi de la gestion des mesures compensatoires (plus de précisions dans le dossier de demande de dérogation et les plans de gestion associés).

## 7. Estimation du coût pour la capture-déplacement d'individus de reptiles protégés

### Prestation d'un écologue

Il est nécessaire que l'écologue missionné pour cette opération de capture-déplacement soit un **herpétologue** au moins pour les tâches suivantes :

- Choix des sites de compensation et définition des mesures de gestion à appliquer pour le Léopard agile et l'Orvet fragile,
- Disposition des plaques de thermorégulation sur l'ancien champ de manœuvre.

Le budget temps alloué à cette mission de capture-déplacement est de 25 jours (coût variant selon la structure).

*NB : le budget pourrait être réduit via l'encadrement d'un stagiaire pour les opérations de relevés d'individus.*

### Achat de plaques de thermorégulation

Nous proposons l'achat de plaques bitumineuses ondulées car elles sont légères et donc faciles à manipuler.

Pour exemple, chez Brico Dépôt : 1 onduline (= 3 plaques) = 8.95 Euros

Le budget pour l'achat des 300 plaques sera de 895 euros.

L'AdT – Méthodologie pour la capture et le déplacement de deux espèces de reptiles sur le site du projet de Golf à Cuis (51) : le Léopard agile et l'Orvet fragile - décembre 2013

# Site des Falaises et Pâtis de Cuis

Commune de Cuis (Marne)  
Plan de gestion 2014 - 2044



*Haut de la Falaise des Roualles - secteur de pelouses thermophiles à Soslérie - 29 mai 2013*



# SOMMAIRE

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule.....</b>                                                                  | <b>4</b>  |
| <b>A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</b>                                                   | <b>5</b>  |
| <b>A1. Informations générales sur le site.....</b>                                     | <b>5</b>  |
| <b>A1.1. Localisation et description.....</b>                                          | <b>5</b>  |
| <b>A1.2. Les limites administratives et la superficie du site.....</b>                 | <b>7</b>  |
| <b>A1.4. L'actuelle gestion menée par le CENCA .....</b>                               | <b>9</b>  |
| <b>A1.5. Le cadre socio-économique général .....</b>                                   | <b>11</b> |
| <b>A1.6. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel</b>        | <b>12</b> |
| <b>A1.7. L'évolution historique de l'occupation du sol.....</b>                        | <b>15</b> |
| <b>A2. L'environnement et le patrimoine naturel des falaises et Pâtis de Cuis.....</b> | <b>17</b> |
| <b>A2.1. Le climat .....</b>                                                           | <b>17</b> |
| <b>A2.2. Contexte géologique .....</b>                                                 | <b>19</b> |
| A2.2.1. Contexte géologique du secteur .....                                           | 19        |
| A2.2.2. Pédologie .....                                                                | 21        |
| <b>A2.4. Hydrographie.....</b>                                                         | <b>22</b> |
| <b>A2.5. Les habitats et la végétation .....</b>                                       | <b>23</b> |
| A2.5.1. Organisation des habitats naturels .....                                       | 23        |
| A2.5.2. Méthodologie d'inventaire et de description des habitats .....                 | 24        |
| A2.5.3. Unités fonctionnelles et habitats.....                                         | 24        |
| A2.5.5. Espèces végétales patrimoniales .....                                          | 33        |
| A2.5.5. Etat de conservation.....                                                      | 34        |
| A2.5.7. Espèce invasive.....                                                           | 36        |
| <b>A2.6. Espèces animales .....</b>                                                    | <b>38</b> |
| A2.6.2. L'herpétofaune .....                                                           | 38        |
| A2.6.2.1. Données sur les populations d'amphibiens.....                                | 38        |
| A2.6.2.2. Données sur les populations de reptiles .....                                | 43        |
| A2.6.2.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'herpétofaune .....                 | 48        |
| A2.6.2.4. Facteurs limitants pour l'herpétofaune.....                                  | 49        |
| A2.6.3. L'avifaune .....                                                               | 49        |
| A2.6.3.1. Déroulement des inventaires.....                                             | 49        |
| A2.6.3.2. Richesse spécifique.....                                                     | 49        |
| A2.6.4. La Mammalofaune .....                                                          | 55        |
| A2.6.4.1. Déroulement des inventaires.....                                             | 55        |
| A2.6.4.2. Richesse spécifique.....                                                     | 56        |
| A2.6.4.3. Caractérisation des espèces recensées.....                                   | 56        |
| A2.6.4.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de la mammalofaune.....                 | 61        |
| A2.6.4.4. Facteurs limitants pour la mammalofaune.....                                 | 62        |
| A2.6.5. L'entomofaune .....                                                            | 63        |
| A2.6.5.1. Déroulement des inventaires.....                                             | 63        |
| A2.6.5.2. Richesse spécifique.....                                                     | 63        |
| A2.6.5.3. Caractérisation des espèces recensées.....                                   | 65        |
| A2.6.5.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'entomofaune.....                   | 65        |
| <b>A3. Le cadre socio-économique et culturel.....</b>                                  | <b>67</b> |
| <b>A3.1. Activités sportives .....</b>                                                 | <b>67</b> |
| <b>A3.2. Autres activités .....</b>                                                    | <b>68</b> |
| <b>A3.3. Les infrastructures .....</b>                                                 | <b>68</b> |
| <b>A3.4. Les activités socio-économiques.....</b>                                      | <b>69</b> |
| A3.4.1. Fréquentation et activités touristiques.....                                   | 69        |
| <b>A4. Perspective et mise en valeur du site .....</b>                                 | <b>69</b> |
| <b>A4.1. Randonnée, promenade .....</b>                                                | <b>69</b> |
| <b>A4.2. Valorisation paysagère.....</b>                                               | <b>70</b> |

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A4.3. Valorisation écologique et pédagogique .....</b>            | <b>70</b> |
| <b>A4.4. Perspectives à « très » long terme .....</b>                | <b>70</b> |
| <b>A 5.1. Les enjeux du site des Falaises et Pâtis de Cuis .....</b> | <b>71</b> |
| <b>B. GESTION DU SITE .....</b>                                      | <b>73</b> |
| <b>B.1 Les objectifs du plan à long terme .....</b>                  | <b>73</b> |
| <b>Les objectifs de conservation du patrimoine naturel.....</b>      | <b>73</b> |
| <b>Les objectifs de mise en valeur pédagogique du site.....</b>      | <b>74</b> |
| <b>B.3 Les opérations.....</b>                                       | <b>75</b> |
| <b>B.3.1 Définition des opérations .....</b>                         | <b>75</b> |
| B.3.1.1 Facteurs influençant la gestion .....                        | 75        |
| 1. Facteurs « naturels » .....                                       | 75        |
| 2. Facteurs induits par l'homme .....                                | 76        |
| B.3.1.2 Stratégies de choix d'opérations .....                       | 76        |
| <b>B.3.2 Le registre des opérations .....</b>                        | <b>77</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                           | <b>93</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                 | <b>95</b> |



# Préambule

La Communauté de commune Epernay Pays de Champagne et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS souhaitent accompagner la commune de Cuis, via une structure spécialisée et habilitée de type Conservatoire, pour la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur des espèces protégées et de leurs habitats sur le site des Falaises et Pâtis de Cuis.

Un des objectifs de compensation est de gérer 16 ha d'habitats favorables au Lin de Léon, à l'avifaune et aux reptiles impactés lors de la requalification de l'ancien champ de manœuvre de Cuis en projet golfique.

Le présent document correspond à un diagnostic écologique et à un plan de gestion pour ces mesures compensatoires.

# A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

## A1. Informations générales sur le site

### A1.1. Localisation et description

Les pâtis et les falaises sont situés sur la commune de Cuis, à environ 2.6 km au Sud d'Epernay, en bordure de la cuesta du tertiaire parisien.

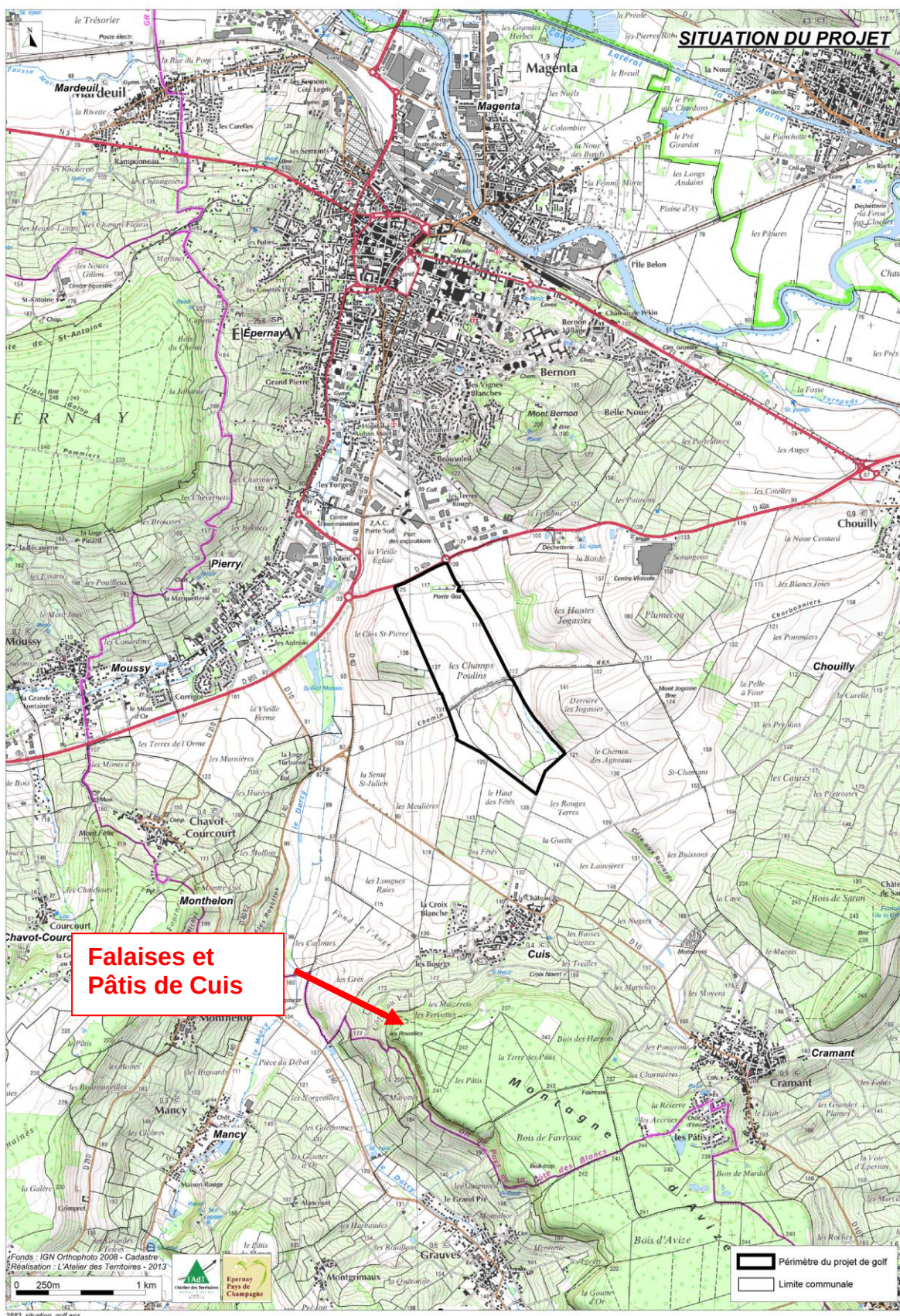
Le site des Pâtis de Cuis est constitué d'anciennes pâtures à Pâturin annuel (*Poa annua*), de prairies de fauche mésophiles à Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), de prairie à Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de culture de maïs (culture à gibier), en mosaïque avec des fruticées et des plantations de pins, de frênes et de sapins. Il est entouré de boisements de plateaux (chênaie thermophile et pinède mixte), ponctués par la présence de falaises.

Le site des falaises des Roualles est constitué de pelouses sèches à Sesslerie bleue (*Sesleria caerulea*), de pelouses mésophiles à Brome érigé (*Bromus erectus*), de végétation sur dalles rocheuses, en mosaïque avec des fruticées et des boisements thermophiles.

Le site présente en outre un grand intérêt paléogéographique\* en raison de l'affleurement de faciès géologiques variés et par la présence de nombreux fossiles de faune marine, notamment des mollusques (*Melanopsis*, *Belemnitella*, *Turitella*...), qui témoignent de la présence de la mer au cours de certains épisodes géologiques.

Enfin, en ce qui concerne la falaise des Fervottes, elle est constituée essentiellement de pelouses mésophiles à Brome érigé (*Bromus erectus*), en mosaïque avec des fruticées et des boisements de pins.





Localisation du site des falaises et pâtis de Cuis par rapport au projet golfique



## A1.2. Les limites administratives et la superficie du site

Les limites naturelles du site sont facilement repérables sur le terrain de par la présence de pistes, de layons ou lisières bien identifiées ainsi que la piste qui délimite les boisements du vignoble.

Sur le plateau et ses rebords, la commune est propriétaire de 18 parcelles pour une surface cadastrale totale de 56 ha 88 a 07 ca. Parmi celles-ci, 5 ont déjà fait l'objet d'un diagnostic écologique effectué par le CENCA en 2006.

*Liste des parcelles cadastrales communales de Cuis étudiées :*

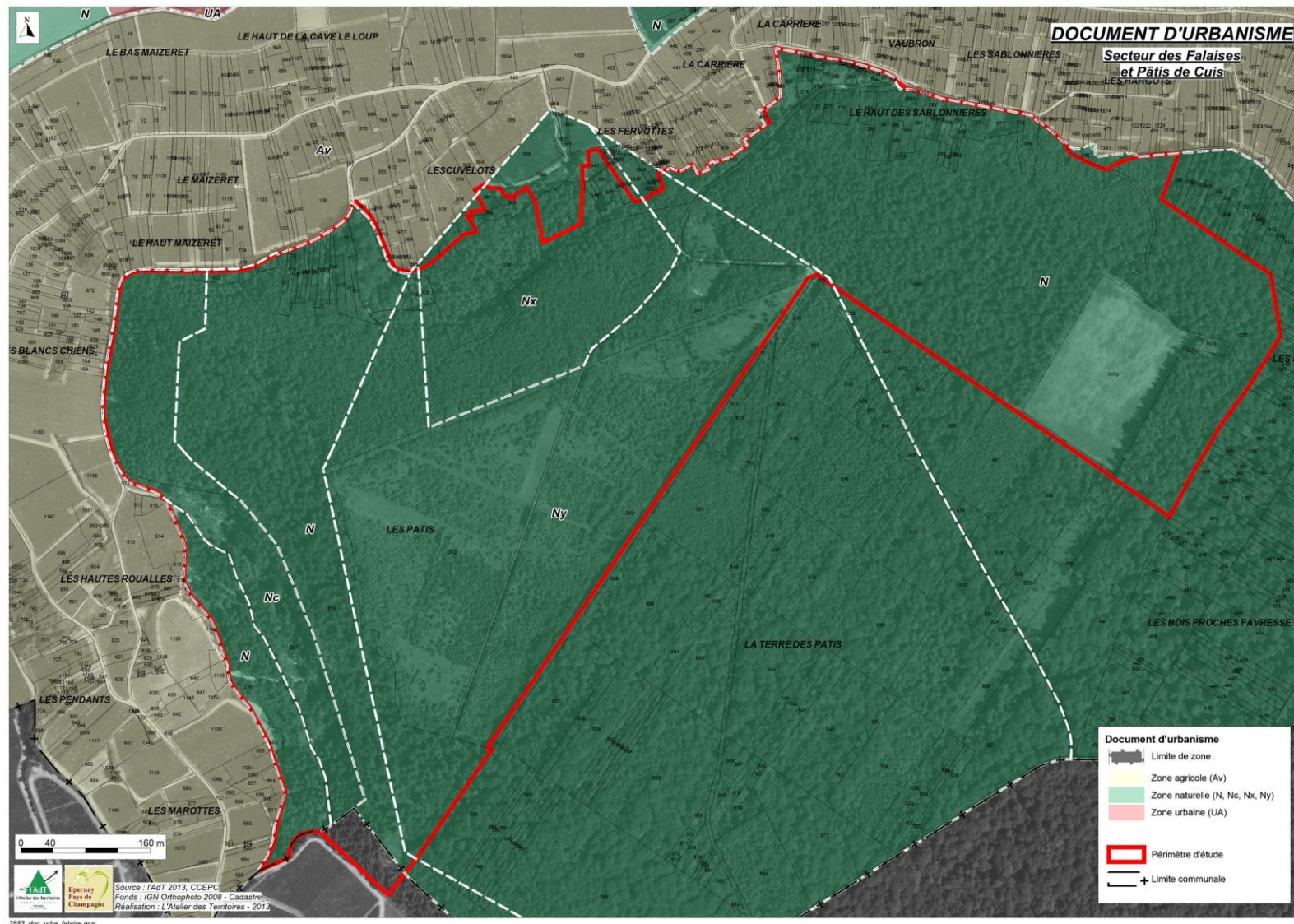
| Commune | Lieu-dit      | Section | N° parcelle | Surface de la parcelle |
|---------|---------------|---------|-------------|------------------------|
| Cuis    | Les fervottes | A       | 346         | 2 a 52 ca              |
| Cuis    | Les fervottes | A       | 345         | 1 a 96 ca              |
| Cuis    | Les fervottes | A       | 342         | 4 a 17 ca              |
| Cuis    | Les fervottes | A       | 343         | 3 a 62 ca              |
| Cuis    | Les fervottes | A       | 344         | 3 a 09 ca              |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 238         | 18 ha 03 a 30 ca       |
| Cuis    | Les Fervottes | D       | 860         | 55 a 47 ca             |
| Cuis    | Les Pâtis     | D       | 1060        | 11 ha 77a 80 ca        |
| Cuis    | Les Pâtis     | D       | 1075        | 4 ha 13 a 95 ca        |
| Cuis    | Les Fervottes | D       | 239         | 2 ha 06 a 50 ca        |
| Cuis    | Les Pâtis     | D       | 241         | 1 ha 24 a 00 ca        |
| Cuis    | Les Pâtis     | D       | 243         | 7 ha 09 a 23 ca        |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 237         | 2 ha 39 a 10 ca        |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 236         | 2 ha 15 ca 00 ca       |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 238         | 18 ha 03 a 30 ca       |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 917         | 0 ha 05 a 89 ca        |
| Cuis    | Les Roualles  | D       | 653         | 0 ha 05 a 13 ca        |
| Cuis    | Les Pâtis     | D       | 242         | 7 ha 17 a 00 ca        |

Total : 56 ha 88 a 07 ca

Le site est situé en zone N du Plan Local d'Urbanisme de Cuis (2009).

La zone N est une zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit du caractère d'espaces naturels (article R123-8 du code de l'Urbanisme).

Aucune servitude n'est recensée à l'intérieur du périmètre du site.



*Carte : Zonage et servitude dans l'environnement*



#### **A1.4. L'actuelle gestion menée par le CENCA**

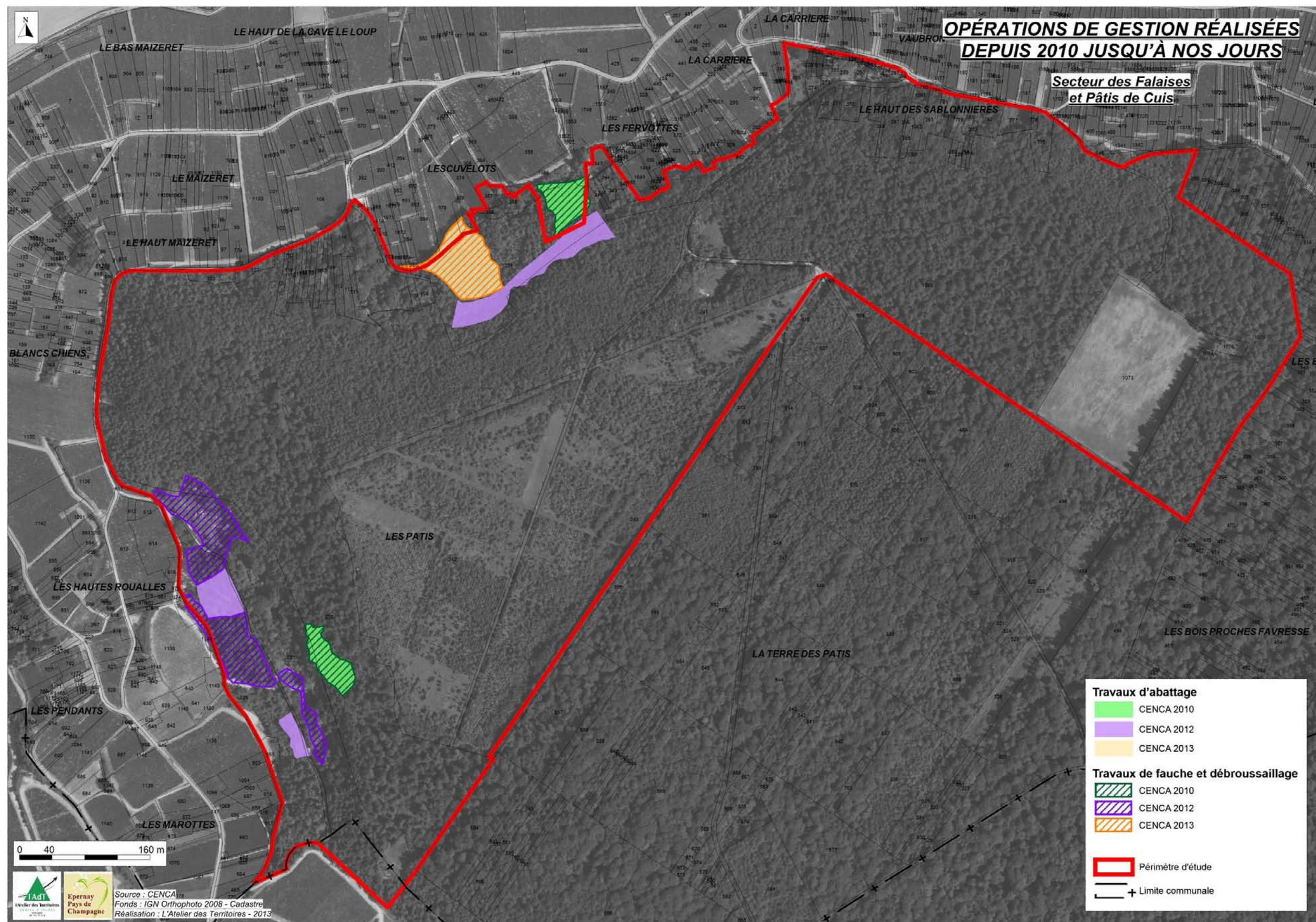
La gestion du site est assurée par le CENCA depuis 2008 via une convention avec la commune de Cuis. Ce site fait déjà l'objet de travaux de gestion écologique, d'actions de sensibilisation et de nombreux inventaires scientifiques complémentaires.

En effet, le CENCA a déjà rédigé :

- ✓ Diagnostic écologique de la falaise des Roualles en 2006
- ✓ Diagnostic écologique et programme d'actions de la Falaise des Fervottes et anciens pâtis de Cuis en 2009
- ✓ Diagnostic écologique des pelouses sèches et milieux associés secteur montagne d'Avize et buttes témoins associées sur le territoire de la Communauté de communes d'Epernay pays de Champagne en 2010.

Un plan de gestion de l'entièreté du site est d'ailleurs en cours de rédaction par le CENCA.







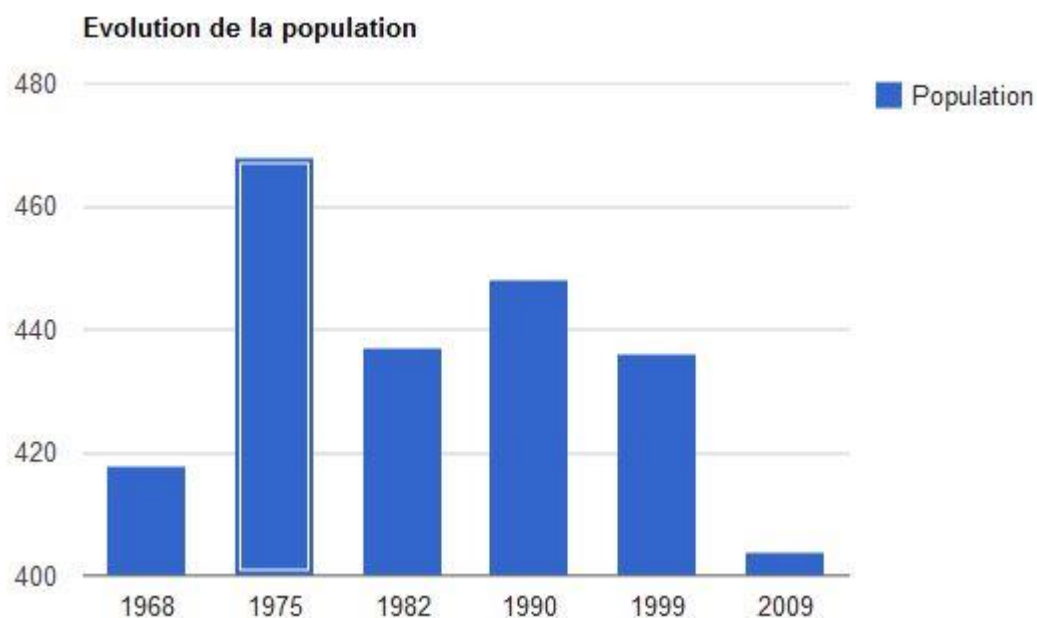
## A1.5. Le cadre socio-économique général

### La population

La population de Cuis a été estimée à 409 habitants en 2010.

Statistiques détaillées sur l'évolution de la population de Cuis de 1968 à 2009 :

| Année                        | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Population                   | 418  | 468  | 437  | 448  | 436  | 404  |
| Densité (h/Km <sup>2</sup> ) | 51   | 57   | 53   | 54   | 53   | 49   |



Evolution de la population de Cuis

### Les activités économiques

Le tissu économique local s'organise essentiellement autour du champagne. Le village possède 174 ha de vignes.

## A1.6. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel

La falaise des Roualles est, en vertu de la loi du 2 mai 1930 sur les sites classés, inscrite depuis le 24 décembre 1931 comme site classé en raison de son aspect pittoresque et de son intérêt géologique.

Le site des pâtis et falaises de Cuis est inclus depuis 1984 dans le périmètre de deux ensembles naturels d'intérêt patrimonial plus vastes qui mettaient déjà en avant la richesse et l'importance régionale de ces falaises, tant pour la flore que pour la faune :

- la ZNIEFF de type II n°210000722 des « forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la montagne d'Epernay », d'une superficie de 1978 hectares

- la ZNIEFF de type I n°210000733 intitulée « corniches boisées de Grauves », d'une superficie de 115 ha

On retrouve en périphérie :

| Dénomination                                                                             | Identifiant ZNIEFF     | Milieux déterminants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Bois et pelouses de la butte de Saran à Chouilly et de la côte aux renards à Cuis</i> | Type I<br>n°210014781  | boisements variés, des pelouses calcicoles et des lisières thermophiles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay</i>                                 | Type II<br>n°210008896 | boisements alluviaux inondables, des boisements marécageux, des prairies inondables, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies et des roselières, des groupements aquatiques de la rivière, du canal, des noues et des bras morts ou encore des plans d'eau (gravières anciennes ou en activité). Cultures et peupleraies sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF. |
| <i>Massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-Lucy</i>        | Type II<br>n°210009833 | chênaie-charmaie mésotrophe à acidiphile, hêtraie-chênaie neutrophile à aspérule, hêtraie chênaie acidiphile érablière à scolopendre colonisant les éboulis siliceux à gros blocs de meulière, érablière plus thermophile à iris fétide, chênaie pédonculée à molinie bleue sur sols hydromorphes, aulnaie-frênaie rivulaire de                                                         |

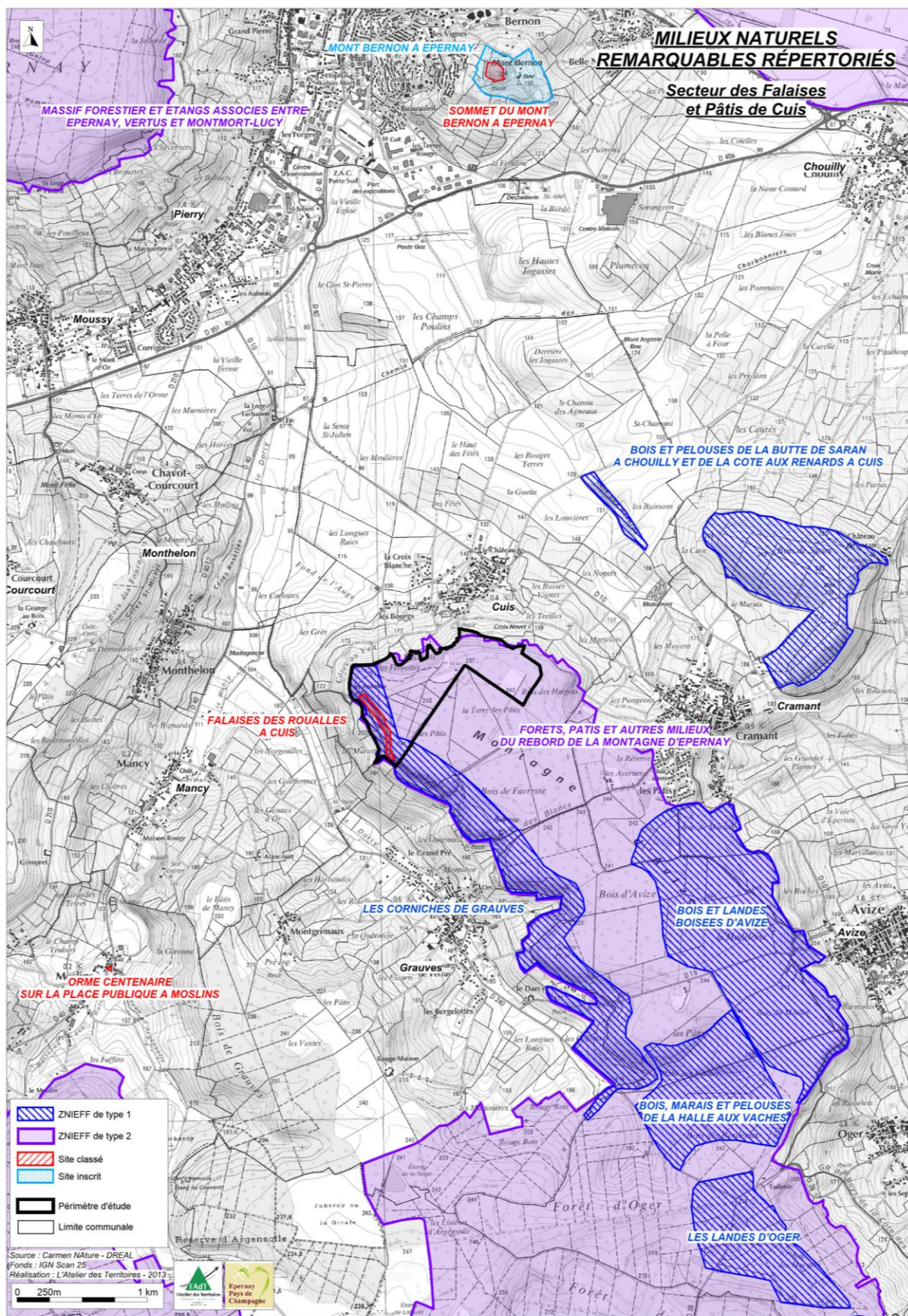


|  |  |                                                                       |
|--|--|-----------------------------------------------------------------------|
|  |  | fond de vallon et aulnaie marécageuse à<br>prêle très élevée, étangs. |
|--|--|-----------------------------------------------------------------------|

Les zones Natura 2000 les plus proches mais qui ne concernent pas ce site sont :

- « Massif forestier d'Epernay et des étangs associés » (FR2100314)
- « Massif de la Montagne de Reims et des étangs associés » (FR2100312)
- « Pâtis de Damery » (FR2100271)
- « Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger » (FR2100267).

*Annexes : fiches ZNIEFF et site classé*



*Milieux inventoriés et protégés en périphérie du site des falaises et pâtis de Cuis*



## A1.7. L'évolution historique de l'occupation du sol

Les habitats de pelouses et les pâtis, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont naturellement tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Chênes, Hêtres).

En 1949, on remarque que les falaises étaient peu boisées et que le sommet du plateau semblait exclusivement occupé par des pelouses sèches et des landes.

Aujourd'hui, le bas de la falaise est principalement occupé par des fourrés denses, des pinèdes à Pins sylvestres et quelques poches de bois thermophiles. Le plateau est quant à lui exclusivement occupé par des résineux, soit plantés, soit de semis naturels issus des plantations.

Il est donc évident qu'une restauration des Pâtis et des pelouses passera par des travaux de débroussaillage, voire d'abattage, surtout sur la fruticée et les pinèdes.



Photographie aérienne ancienne 1949



Photographie aérienne de 2011



## A2. L'environnement et le patrimoine naturel des falaises et Pâtis de Cuis

### A2.1. Le climat

La Champagne-Ardenne se situe en limite d'influences continentale et océanique (précipitations encore élevées : près de 600mm/an) formant ainsi une combinaison climatologique particulière dans le département de la Marne.

Malgré une pluviosité un peu plus importante dans sa partie Est (Argonne), la Marne est un département au climat plutôt homogène.

L'ensoleillement y est médiocre (1600 à 1800 heures annuelles). La pluviométrie est répartie régulièrement au cours de l'année.

La température moyenne annuelle dans ce secteur est estimée aux environs de 10°C (10,3°C à Epernay).

La station météorologique la plus proche du projet est celle de Courcy (Nord de Reims, altitude 91 m) qui mesure en continu les précipitations, les températures et les vents.

### Températures

Le tableau suivant présente la moyenne des températures, la moyenne des minima et des maxima de température, et la moyenne des précipitations sur la période 1974 - 2003.

|                                   | J    | F    | M    | A    | M    | J    | J    | A    | S    | O    | N    | D    | Année        |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|
| T° minimales<br>(moyenne en °C)   | 0,2  | 0,1  | 2,7  | 3,8  | 7,8  | 10,6 | 12,5 | 12,4 | 9,6  | 6,9  | 3,2  | 1,5  | <b>5,9</b>   |
| T° maximales<br>(moyenne en °C)   | 5,6  | 7,2  | 11,1 | 14,1 | 18,5 | 21,5 | 24,2 | 24,4 | 20,1 | 15,2 | 9,4  | 6,6  | <b>14,8</b>  |
| T° moyennes<br>(moyenne en °C)    | 2,9  | 3,6  | 6,9  | 8,9  | 13,1 | 16,1 | 18,4 | 18,4 | 14,8 | 11,0 | 6,3  | 4,1  | <b>10,4</b>  |
| Précipitations<br>(moyenne en mm) | 46,1 | 41,0 | 55,9 | 48,0 | 57,5 | 57,4 | 56,6 | 48,8 | 52,2 | 56,1 | 49,6 | 59,8 | <b>628,9</b> |

*Données météorologiques – les températures et les précipitations*

La température moyenne annuelle est de 10,4 °C, avec une température moyenne mensuelle des mois d'hiver ne descendant pas au-dessous de 2 °C, et une amplitude thermique moyenne de l'ordre de 15 °C.

Toutefois, en janvier 1985 et février 1986, des températures moyennes de – 7°C à – 8 °C ont été enregistrées. A contrario, février 1990 a été le plus chaud, avec 12,8 °C de température moyenne minima.

L'année la plus froide a été 1985 avec 4,4 °C de moyennes minima.

Pour l'été, les mois de juillet 1994 et d'août 2003 ont été les plus chauds, avec respectivement 28,3 et 28,7 °C. Juin 1989 et août 1993 ont été les plus froids, avec des températures moyennes minima de l'ordre de 9 °C.

L'année la plus chaude a été 2003 avec 16,3 °C de moyenne des maxima annuelle.

La moyenne interannuelle des précipitations est de **628,9 mm**.

Au cours des 30 dernières années, l'année la plus humide fut 2001 avec 834 mm et l'année la plus sèche 1976 avec 354,1 mm.

Le mois d'hiver le plus humide est décembre 1999, avec 162,2 mm ; et le mois d'hiver le plus sec est janvier 1992 avec 5 mm.

Le mois d'été le plus humide est juillet 2000, avec 149,6 mm ; et le mois d'été le plus sec est août 1993 avec 4,8 mm.

Pour ce qui est des données annuelles moyennes sur 30 ans, on peut ajouter qu'il y a **70 jours de gel**, 112 jours de pluie (avec un caractère orageux surtout en été), **20 jours de neige** et **63 jours de brouillard**.

Remarque importante : cette caractérisation ne constitue pas pour autant un enchaînement habituel des saisons. Il n'est pas rare en toute période de l'année, et de façon aléatoire, de constater une succession de périodes déficitaires et excédentaires en pluie.

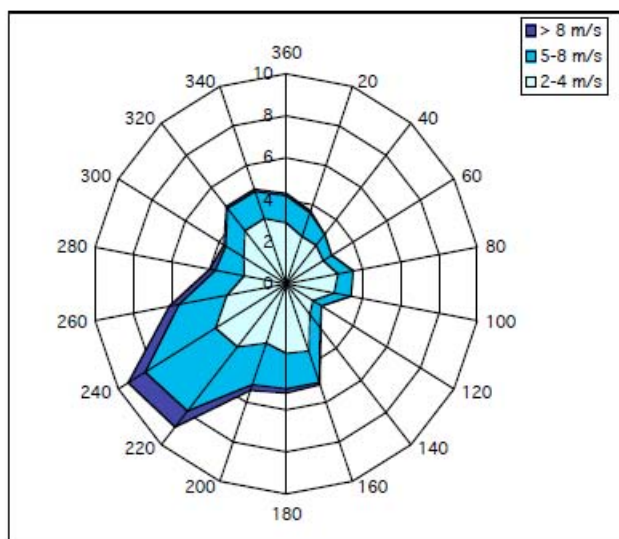
## Les vents

La rose des vents de Courcy, présentée page suivante, correspond à des moyennes réalisées sur une période de 30 ans.

Les vents dominants en fréquence et en intensité sont de secteur Sud-Ouest. Ce sont souvent eux qui apportent la pluie. Leur intensité dépasse parfois les 8 m/s.

Les vents de secteur Nord-Est, apparaissant en période hivernale, sont froids et peuvent favoriser l'apparition de verglas. Ils sont cependant peu fréquents et de moindre intensité.





| Dir<br>(degrés) \ Vit | 2-4 m/s | 5-8 m/s | > 8 m/s |
|-----------------------|---------|---------|---------|
| 20                    | 2,4 %   | 1,2 %   | 0,1 %   |
| 40                    | 2,4 %   | 0,7 %   | +       |
| 60                    | 2,2 %   | 0,5 %   | +       |
| 80                    | 2,7 %   | 0,8 %   | +       |
| 100                   | 2,5 %   | 0,9 %   | +       |
| 120                   | 1,6 %   | 0,5 %   | +       |
| 140                   | 1,9 %   | 0,8 %   | 0,1 %   |
| 160                   | 3,4 %   | 1,6 %   | 0,1 %   |
| 180                   | 3,3 %   | 1,7 %   | 0,2 %   |
| 200                   | 3,0 %   | 2,1 %   | 0,3 %   |
| 220                   | 3,9 %   | 4,0 %   | 1,0 %   |
| 240                   | 4,2 %   | 4,2 %   | 1,0 %   |
| 260                   | 3,1 %   | 2,5 %   | 0,5 %   |
| 280                   | 2,2 %   | 1,5 %   | 0,3 %   |
| 300                   | 2,5 %   | 1,1 %   | 0,1 %   |
| 320                   | 3,3 %   | 1,4 %   | 0,1 %   |
| 340                   | 3,3 %   | 1,4 %   | 0,1 %   |
| 360                   | 2,9 %   | 1,3 %   | 0,1 %   |

Données météorologiques – les vents

## A2.2. Contexte géologique

### A2.2.1. Contexte géologique du secteur

*Texte issu du diagnostic écologique de la falaise des Roualles (CENCA : Galand N., 2006).*

« L'histoire géologique des falaises de Cuis s'étend de la fin du crétacé (-83 millions d'années) jusqu'à l'oligocène (-23,5 millions d'années) et résulte d'une série de transgressions et de régressions marines à l'origine des formations présentes.

Après la sédimentation crayeuse qui s'est maintenue pendant près de 30 millions d'années dans une mer peu profonde installée sur l'actuel bassin parisien, une régression importante marque la coupure entre les terrains du secondaire et ceux du tertiaire. Cette longue régression a été accompagnée d'une érosion forte qui a décapé les couches supérieures de craie jusqu'à la craie du campanien. C'est cette craie campanienne qui occupe la plaine agricole de Champagne crayeuse.

Entre la fin de l'ère secondaire et l'Yprésien inférieur (-65 à -53 millions d'années), deux transgressions marines ont eu lieu au Dano-Montien et au Thanétien, qui ont vu l'apparition de dépôts sableux.

Avec la régression marine qui suivit, à l'Yprésien inférieur (Sparnacien), un régime lagunocontinental s'est mis en place pendant lequel se sont déposés des argiles, sables et marnes plus ou moins ligniteux.

A la suite de cet épisode continental s'installe rapidement une nouvelle période marine à l'Yprésien supérieur (Cuisien). De sa base à sa partie moyenne, cette formation géologique présente de grandes épaisseurs de sables. Sa partie supérieure, en revanche, voit apparaître des influences littorales puis fluviales qui reflètent la régression du domaine marin à la fin du Cuisien, il y a 46 millions d'années.

Le retrait de la mer permet alors la sédimentation fine des argiles de Laon à l'origine de nombreuses sources, là où cette couche est affleurante. La présence de cette couche est sans doute à l'origine de l'instabilité des terrains et des mouvements de terrains (notamment celui de 1988) survenus sur le site.

La mer revient ensuite au Lutétien par une nouvelle transgression violente. Son retrait au Lutétien supérieur (-40 millions d'années) voit l'apparition d'un épisode laguno-lacustre qui vient couronner les sables Cusiens d'une couche de marnes.

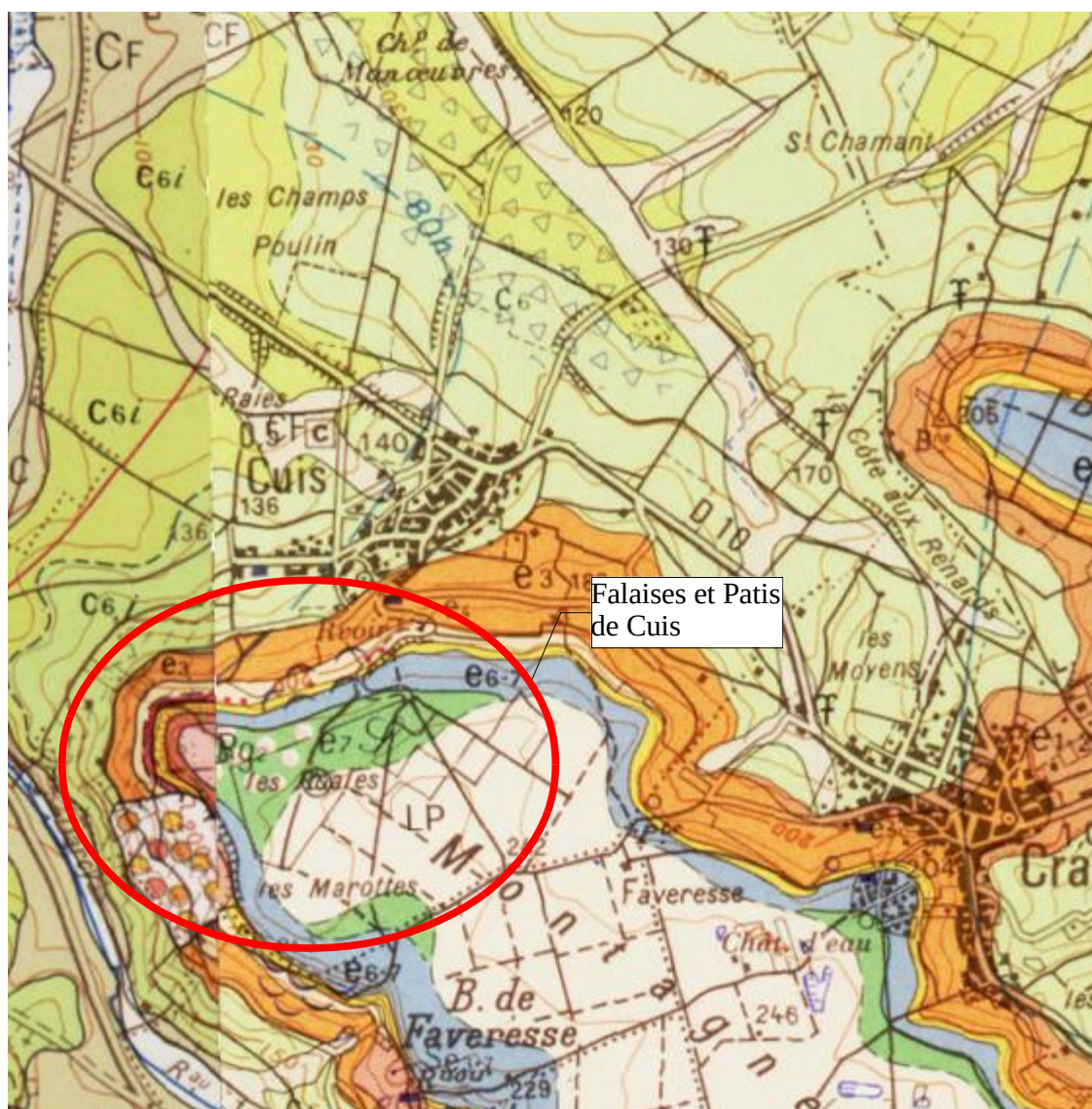
Une nouvelle transgression marine au Bartonien vient surmonter les marnes lutétiennes de calcaires massifs. La partie inférieure de la falaise est ainsi occupée par les calcaires marneux du Lutétien tandis que sa partie supérieure est plutôt d'origine bartonienne (Pomerol Ch., Feugueur L. et al., 1974).

L'épisode laguno-marin puis marin du Stampien il y a -33,7 millions d'années vient couronner la falaise d'une couche de sables, de blocs de grès et de meulières de Brie. Cette dernière formation, sur laquelle était pratiqué le pâturage, est désormais occupée par des plantations de résineux.

Enfin, les argiles, marnes et calcaires lagunaires du Lutétien supérieur et du Bartonien, sensibles à l'érosion, ont alimenté, au quaternaire, d'épaisses formations colluvionnaires qui couvrent une grande partie des bas versants des vallées. Ces colluvions sont constituées par un mélange de blocs calcaires variés emballés dans une matrice argilo-calcaire blanchâtre.

C'est sur les pentes de cette alternance de marnes, de calcaires et de sables, déposés entre le Campanien et le Bartonien, que s'est installé le vignoble. »





Carte géologique du site des Falaises et Pâtis de Cuis

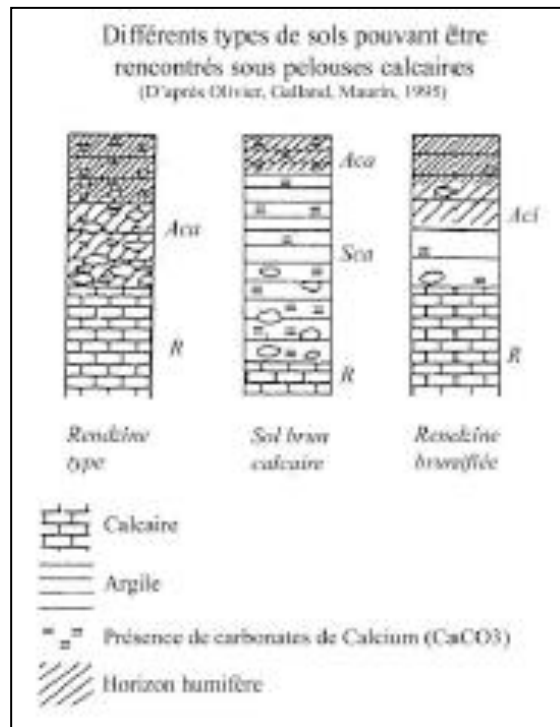
### A2.2.2. Pédologie

Sur roches calcaires, les formations pédologiques les plus courantes relèvent des rendosols (rendzines en ancienne nomenclature). Il s'agit d'un sol peu épais formé sur roche-mère calcaire (R) et ne présentant qu'un horizon humifère (Aca) riche en matières organiques et en carbonates, foncé et grumeleux (ENSAM, INRA, 1999). Selon la couverture végétale, les rendosols sont plus ou moins riches en matière organique (mull calcique). Sous pelouses sèches, ce sont des rendosols clairs (rendzines grises), sous forêts, des rendosols humifères (rendzines noires) (Bournerias, 2001).

Il est possible également que certains sols plus évolués soient présents sous les pelouses sèches des Roualles, tels que des calcosols (sols bruns calcaires) ou des rendisols (rendzines brunifiées).

Dans les calcosols, un horizon structural (Sca), résultant de l'altération de la roche mère calcaire, apparaît entre les horizons Aca et R. Cet horizon structural d'altération est formé d'une matrice argileuse carbonatée et saturée comportant souvent des éléments grossiers de calcaires (Baize D., Girard M.-C. et al., 1995).

Les rendisols se développent sur roches calcaires argileuses, et peuvent découler de l'évolution d'un rendosol. L'horizon humifère Aci est saturé en ions Calcium mais subi une décarbonatation partielle et comporte peu d'éléments grossiers calcaires.



## A2.4. Hydrographie

Les cours d'eau, qu'ils soient permanents ou temporaires sont absents du site des falaises et pâtis de Cuis.

Néanmoins, il est important de noter la présence de dépressions humides et de mares, notamment au niveau du plateau.

## **A2.5. Les habitats et la végétation**

### **A2.5.1. Organisation des habitats naturels**

#### L'évolution du paysage d'après photo-interprétation

Un élément ressort principalement de l'analyse des photographies aériennes : la diminution des milieux ouverts sur le site depuis la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Sur la majorité du plateau, il s'agit d'anciennes cultures et vergers sur lesquels la dynamique forestière a pris le dessus suite au retrait des activités agricoles.

En revanche les versants, le bas et le sommet de la falaise des roualles étaient occupés exclusivement par des pelouses sèches et des landes dont l'intérêt patrimonial est fort. C'est d'ailleurs sur les reliques de ces milieux que sont présents encore aujourd'hui la majorité des enjeux patrimoniaux du site notamment au niveau floristique et pour les reptiles. La conservation de ces enjeux passe donc par une réouverture des milieux.

#### Les grands traits de l'organisation de la végétation : état actuel

La présence de faciès géologiques variés induit sur ce site des formations pédologiques tout aussi diversifiées. Cela engendre notamment une mosaïque d'habitats et de végétations très différentes. De plus, les changements au niveau de la gestion et la dynamique naturelle sur ce site engendrent, sur une même unité, la présence de stades de végétation différents et témoignent d'un milieu en pleine évolution. D'une manière générale, on peut distinguer deux grands ensembles :

- Tout d'abord le plateau sur lequel se côtoient différents habitats à des stades dynamiques différents (ourlets, fourrés, boisements) mais qui tendent tous à évoluer vers des boisements feuillus (exceptée la partie plantée en résineux). Ils sont sur sols profonds argileux ou limoneux.
- Le second ensemble correspond aux formations situées sur les versants et corniches sur substrats calcaires. Sur celles-ci, les pelouses auparavant présentes ont fortement régressé et ont laissé place à différents habitats qui constituent les différents stades d'évolution de la végétation sur ces milieux calcicoles (fruticées, boisements plus ou moins thermophiles). Les pelouses ne subsistent que de manière extrêmement discontinue.

D'un point de vu floristique, il s'agit du deuxième ensemble qui représente le plus grand intérêt par la présence de plusieurs espèces patrimoniales.



### **A2.5.2. Méthodologie d'inventaire et de description des habitats**

Dans chacun des habitats présentés, des relevés botaniques ont été réalisés. Ces relevés phytosociologiques ont été étalés d'avril à juillet (30 avril, 27 mai, 4 juin, 18 juin et 20 juillet) de façon à prendre en compte l'évolution temporelle de la végétation.

### **A2.5.3. Unités fonctionnelles et habitats**

Un inventaire et une cartographie de la végétation a été réalisée.

Pour ce faire la végétation a été cartographiée par unités fonctionnelles.

Une unité fonctionnelle correspond ici à une zone écologique comprenant parfois plusieurs habitats. Ce regroupement d'habitats au sein d'une même unité fonctionnelle a été établi en fonction des traits communs qu'ils partagent, que ce soit du point de vu de la végétation et de sa dynamique d'évolution tout en prenant en compte les aspects géologiques et pédologiques.

Dans chacune de ces unités, le ou les habitats identifiés ont été classifiés, autant que possible, selon la typologie Corine Biotope. La description des habitats a été effectuée pour les habitats possédant une forte valeur patrimoniale et dont un intérêt réel a été relevé vis à vis des mesures de gestion compensatoires dans le cadre du projet golfique.

Dix-neuf unités fonctionnelles ont été identifiées. Pour chacune d'entre elles les habitats qu'elles contiennent, rattachés à la typologie Corine Biotope, sont listés :

#### **Complexe de pelouses et bois thermophiles**

Les habitats présents dans cette unité fonctionnelle sont :

- Pelouses semi-arides médioeuropéennes dominées par *Sesleria caerulea* (Code Corine 34.325)

Ces pelouses plus ou moins rases sont présentes de façon discontinue, en mosaïque avec les boisements thermophiles. Elles sont dominées par des graminées telles que la Séslerie bleue (*Sesleria caerulea*) ou la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*). Les genévriers sont présents de manière ponctuelle sur ces pelouses.

Elles sont l'habitat optimal de nombreuses espèces remarquables et/ou patrimoniales telles que la laiche humble (*Carex humilis*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) ou le Fumana couché (*Fumana procumbens*).

Une espèce protégée à l'échelon national a pu être observée sur ces pelouses : l'Aster amelle (*Aster amellus*). Ces pelouses présentent un intérêt national pour la conservation de cette espèce.

Il s'agit également de l'habitat optimal du Lin de Léon (*Linum leonii*), espèce visée par les mesures compensatoires dans le cadre du projet de golf de Cuis.

De plus, il s'agit également de l'habitat où sont présents la majeure partie des populations de Lézard agile et de Lézard vert sur le site.

Cet habitat possède donc une valeur patrimoniale très forte. Il s'agit d'un habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore ») et figure sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne où il a un statut d'habitat très rare (RR) à exceptionnel (RRR). Les mesures conservatoires devront donc aller en faveur de son maintien et de sa restauration. Cela passe par une réouverture des milieux ainsi que l'instauration d'un pâturage.



*Pelouse aride à Sesleria caerulea*

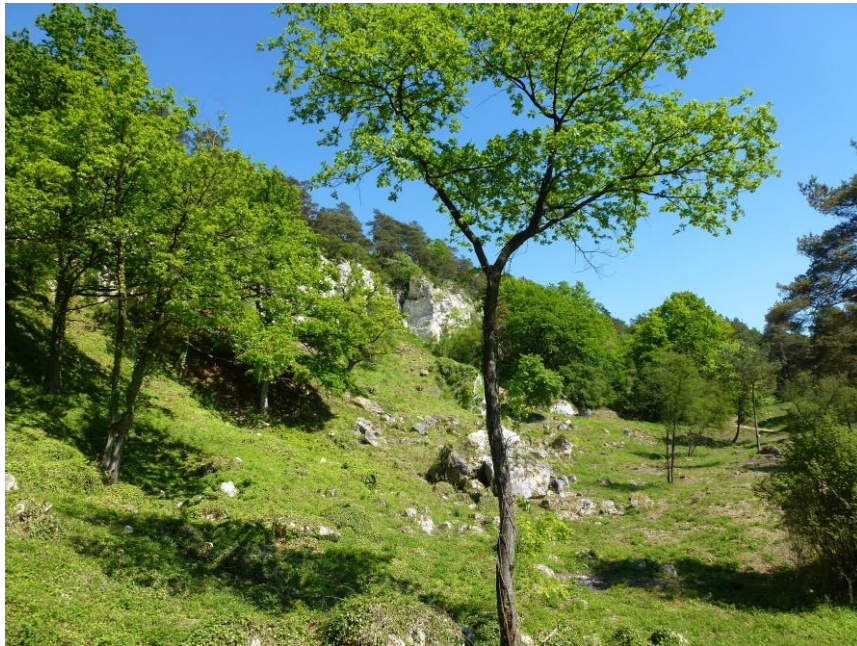
- Pelouses semi-arides médioeuropéennes à *Bromus erectus* (Code Corine 34.322)

Cet habitat est très proche du précédent avec les mêmes potentialités en termes d'enjeu patrimonial. Il s'agit toutefois de pelouses pour lesquelles l'aridité est un peu moins marquée. Son intérêt est tout aussi fort : habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitat-Faune-Flore ») et figure sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne où il a un statut d'habitat rare (R).



- Boisements de *Pinus sylvestris* (Code Corine 83.3112)

Cet habitat s'est développé au dépend des deux habitats présentés plus haut en conséquence de l'arrêt des pratiques agropastorales. Il ne s'agit pas d'un habitat d'intérêt mais le couvert herbacée présent sous ses peuplements est parfois assez proche des pelouses qu'il a supplanté notamment lorsque le boisement est assez clair. L'abattage des Pins semble donc nécessaire pour restaurer les pelouses. Un pâturage devra néanmoins être instauré très rapidement après celui-ci car les accrues ligneux peuvent se développer très vigoureusement après la mise en lumière de ce boisement. Les photographies ci-dessous montrent le retour rapide des ligneux sans mise en place d'un pâturage sur la zone déjà gérée de cette manière par le CENCA.



*Aspect de la pelouse restaurée juste après déboisement (avril 2013)*



*Aspect de la pelouse après une saison de végétation sans pâturage (novembre 2013)*



## **Fragment de lande acidicline à Callune**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Faciès dégradés de landes humides, dominés par *Molinia caerulea* (Code Corine 31.13)

Cet habitat correspond au prolongement sur le plateau d'une pelouse à *Sesleria* à l'extrémité Sud-Ouest du site. Floristiquement assez pauvre, elle semble présenter un intérêt pour les reptiles (Orvet fragile et Couleuvre à collier notamment). Comme pour les pelouses, l'intérêt est de conserver le milieu ouvert.

## **Hêtraie basophile fraîche de pied de falaise**

Les habitats présents dans cette unité fonctionnelle sont :

- Hêtraies neutrophiles (Code Corine 41.13)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du Golf.

- Végétation des falaises continentales calcaires (Code Corine 62.1)

Cet habitat car est présent très ponctuellement sur les parois verticales de la falaise des Roualles. Il est composé presque exclusivement des deux fougères que sont la Doradille fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*) et la Rue-de-Muraille (*Asplenium ruta-muraria*). Bien que la valeur de cet habitat soit considérée comme forte (très rare en Champagne- Ardenne et est inscrit à l'annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »), il n'est pas concerné par les mesures de gestion car il ne semble pas menacé sur le site. De plus, il ne s'agit pas d'un habitat prioritaire sur le site au regard des mesures compensatoires pour le projet de golf.

## **Pelouses thermophiles à *Sesleria***

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Pelouses semi-arides médio européennes dominées par *Sesleria caerulea* (Code Corine 34.325)

Cet habitat est décrit plus haut.

## **Complexe de hêtraie thermophile, avec pelouse à *Sesleria***

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Hêtraies sur calcaire (Code Corine 41.16)

Comme pour le boisement thermophile dominé par les Pins sylvestre, cet habitat a supplanté les pelouses arides après l'arrêt des activités agropastorales. Le hêtre est présent en mélange avec le Pin sylvestre. La pelouse est toutefois bien conservée sous ses boisements (bien que présente de manière discontinue) malgré les conditions sciaphiles. L'objectif est ici encore pour cet habitat de viser une réouverture du milieu. Celle-ci devra néanmoins être maîtrisée car elle localisée sur des zones où le sol est peu stable et elle pourrait favoriser des glissements.



### **Pré bois calcicole thermophile**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Fourrés des prunetalia (Code Corine 31. 8)

Ici encore cet habitat est la résultante de l'évolution des pelouses en boisement. Il ne présente pas d'intérêt en tant que tel et l'objectif est de déboiser ce milieu pour favoriser le retour des pelouses sèches. On peut toutefois noter la présence de l'Epine vinette (*Berberis vulgaris*) qui est peu fréquente. Là encore le pâturage devra être immédiat après cette opération pour éviter le retour des accrues ligneux.

### **Hêtraie calcicole de versant Nord**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Hêtraies neutrophiles sur versant nord (Code Corine 41.13)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.

### **Prairies mésophiles à Dactyle**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Prairies mésophiles (Code Corine 38. 1)

Il s'agit pour cet habitat d'une décharge encore fonctionnelle et qui semble être maintenue par fauchage. Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.

### **Zone nitrophile, aire de déblais**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Terrains en friche et terrains vagues (Code Corine 87. 1)

Cet habitat correspond à une ancienne décharge. L'apport de matière organique a considérablement perturbé ce milieu. Il ne représente pas d'intérêt et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.

### **Boisement de plateau dominé par le Pin**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Plantation de conifères (Code Corine 83. 31)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.

### **Verger**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Vergers (Code Corine 83.15)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.



## **Friche herbacée sur ancienne culture + plantation de feuillus**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Plantation d'arbres feuillus (Code Corine 83.32)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du golf.

## **Complexe de formations herbacées, buissonnantes et plantation de feuillus**

Les habitats présents dans cette unité fonctionnelle sont :

- Terrains en friche sur ancienne zone agricole (Code Corine 87.1)

Cet habitat est situé sur une ancienne zone agricole. Il correspond à un ourlet disposé en nappe alternant avec l'habitat suivant. Il est dominé par des graminées notamment le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et le fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Il semble colonisé rapidement par des espèces ligneuses (reconquête forestière). L'objectif ici est de freiner la colonisation forestière et de maintenir une formation herbacée.

- Fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* (Code Corine 31.811)

En mosaïque avec l'habitat précédent, il correspond au stade supérieur à celui-ci en termes de dynamique. Au niveau floristique, cet habitat ne présente aucun intérêt. Néanmoins le Léopard agile a été repéré à l'extrémité est de ce complexe d'ourlets-fruticées et l'objectif est ici une réouverture du milieu pour la création d'un corridor lui permettant de se disperser de part d'autres du site.

## **Chênaie-hêtraie de plateau**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

- Hêtraies ou Hêtraie-Chênaie neutrophile à neutroacidicline (Code Corine 41.131)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du Golf.

## **Culture de maïs**

- Cultures (Code Corine 82)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier.

## **Hêtraie neutro-basophile à Belladone**

Cette unité fonctionnelle correspond à l'habitat :

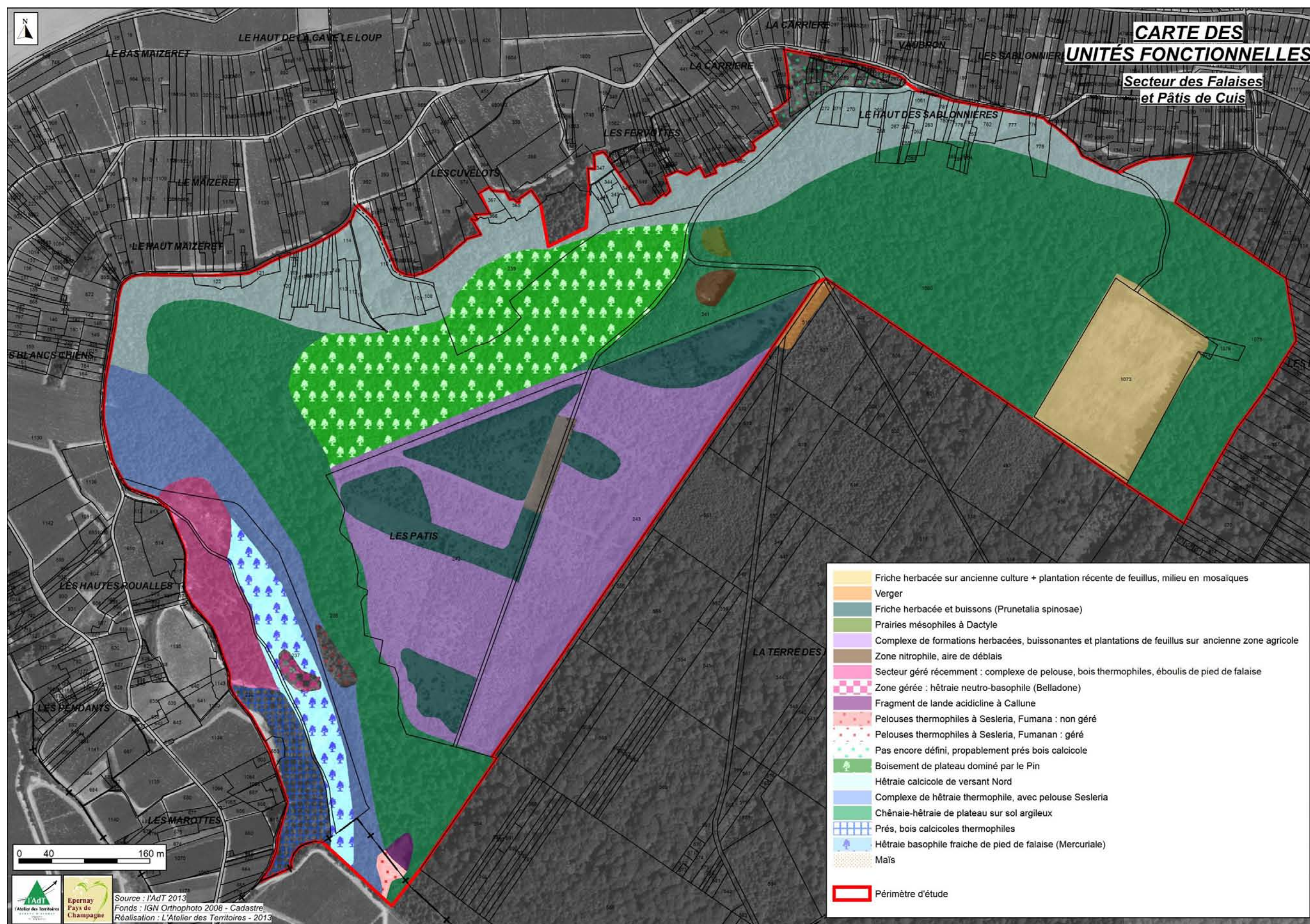
- Clairières à *Arctium* et Belladone (Code Corine 31.8712)

Cet habitat ne représente pas d'intérêt particulier et n'est pas concerné par les mesures de gestion en faveur notamment des espèces touchées par le projet du Golf.

En plus de ces différents habitats on note la présence très ponctuelle de mares dans différentes unités :

- Eaux douces stagnantes (Code Corine 22)







#### A2.5.5. Espèces végétales patrimoniales

Sur ce site qui présente une forte originalité tant au niveau de la géologie que des habitats, plusieurs espèces présentant un fort intérêt patrimonial pour la région se développent.

Lors des inventaires réalisés par l'Adt en 2013, 4 espèces patrimoniales ont pu être observées. Deux autres espèces présentes sur le site ont été observées par le CENCA de 2006 à 2012.

| Nom scientifique             | Nom français               | Protection Nationale | Protection Régionale | Liste Rouge Régionale | CENCA 2006 à 2012 | Adt 2013 |
|------------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|----------|
| <i>Carex humilis</i>         | Laîche humble              | /                    | /                    | RR                    | X                 | X        |
| <i>Aster amellus</i>         | Aster amelle               | X                    | X                    | /                     | X                 | X        |
| <i>Fumana procumbens</i>     | Fumana couché              | /                    | /                    | RR                    | X                 | X        |
| <i>Linum leonii</i>          | Lin de Léon                | /                    | X                    | RR                    | X                 | X        |
| <i>Chamaecytisus supinus</i> | Cytise couché              | /                    | /                    | RRR                   | X                 |          |
| <i>Orobanche teucrii</i>     | Orobanche de la Germandrée | /                    | X                    | RR                    | X                 |          |





*Fumana procumbens*



*Linum leonii*



Plusieurs autres espèces, non patrimoniales, mais qui restent tout de même remarquables ont pu être observées, telles que le Grémil bleu pourpre (*Lithospermum purpurocaeruleum*), l'Épine vinette (*Berberis vulgaris*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*), la Céphalantère blanche (*Cephalanthera damasonium*), le Rosier pimprenelle (*Rosa pimpinella*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et la Globulaire (*Globularia wilkommii*)



*Globularia wilkommii*



## **A2.5.7. Espèce invasive**

### **La Renouée du Japon**

#### **Date d'introduction**

Cette Renouée est originaire d'Asie (Asie orientale et partie septentrionale du Japon) et a été introduite en Europe, en 1825 et en 1869, comme plante ornementale, fourragère et mellifère. Elle s'est naturalisée dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle mais c'est seulement vers le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle qu'elle manifeste une extension importante de sa colonisation.

#### **Caractéristiques générales**

Elle présente un limbe foliaire très grand pouvant atteindre 40 centimètres. Son système souterrain est très développé et très puissant. Les tiges aériennes font jusqu'à 3 et 4 mètres.

#### **Mode de reproduction**

Cette plante fleurit abondamment en automne mais produit très rarement des graines. La dissémination de cette espèce se fait par voie végétative à partir de fragments de rhizomes ou des tiges.

Les peuplements sont extrêmement touffus, ce qui ne laisse pas de possibilités de coexistence à d'autres plantes.

Les voies de communication sont les terrains de prédilection de ces espèces : routes, lignes de chemin de fer, canaux, cours d'eau. Le transport des fragments de plantes se fait aussi lors du déplacement de terre en camion.

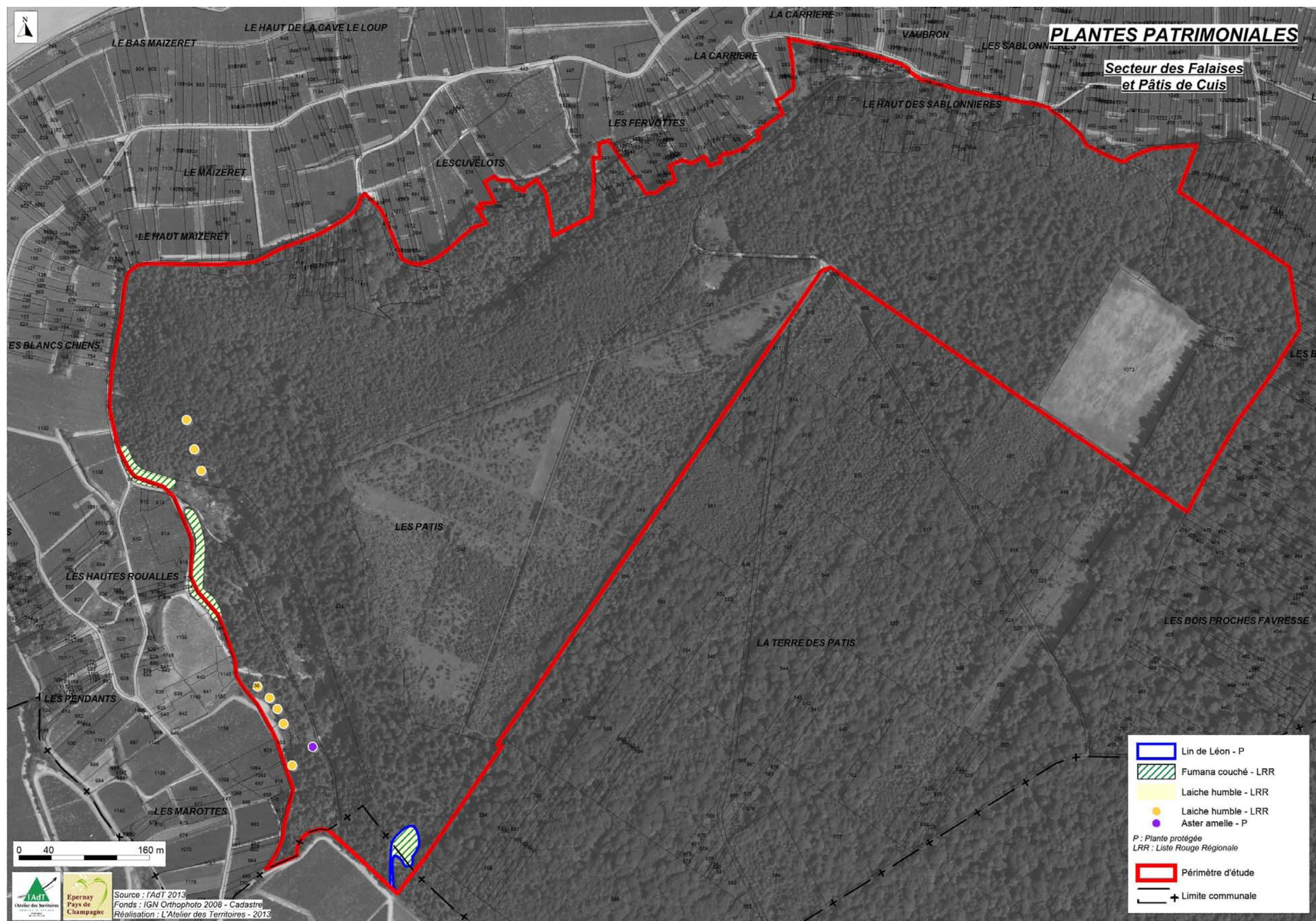
#### **Problèmes liés aux milieux naturels**

Extension des peuplements de Renouées au détriment des autres plantes. Le système racinaire étant très profondément ancré, il est difficile de l'en extraire par voie mécanique. Chaque fragment peut produire une nouvelle plante.

La présence de cette Renouée est avérée en deux endroits :

- ✓ au bord d'un verger situé au Nord du site (Lieu-dit « Les Maizerets »), au croisement entre un chemin agricole et un chemin forestier,
- ✓ au croisement de 2 chemins forestiers, dans la «zone nitrophile –aire de déblai » localisée sur la carte des unités fonctionnelles.







## **A2.6. Espèces animales**

Les données faunistiques figurant dans le présent plan de gestion sont le fruit de nombreuses prospections réalisées depuis 2006. Ainsi, des recensements relativement exhaustifs ont été réalisés pour la mammalofaune, l'avifaune, l'herpétofaune, les orthoptères, les odonates et les lépidoptères (rhopalocères).

Les données faunistiques qui sont analysées ci-après reposent sur les inventaires effectués par le CENCA en 2006, 2008, 2009, 2011 en plus de ceux réalisés par l'AdT en 2013 (les dates des prospections AdT figurent en annexe).

### **A2.6.2. L'herpétofaune**

L'herpétofaune regroupe les amphibiens et les reptiles.

Bien que les inventaires ne fussent pas destinés à la recherche des amphibiens, chaque zone en eau a été prospectée en vue de la recherche d'adultes, de pontes et de larves d'amphibiens.

Pour les reptiles, la méthodologie d'inventaire s'est inspirée largement de la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne datée de 2011.

Les prospections se sont déroulées de fin mars à mi-septembre 2013, en dehors des heures les plus chaudes. En raison de leurs mœurs discrètes, des investigations visuelles ont été focalisées sur les petites structures pouvant servir d'abris, les lisières exposées au Sud, les ourlets herbeux et autres milieux bordiers.

Afin d'augmenter la probabilité de détection des reptiles, la pose de plaques favorables à leur thermorégulation a été mise en place dès la première visite sur le site. A chaque sortie de terrain, les plaques ont été vérifiées une à une afin de déceler la présence de reptiles au sein du site.

#### ***A2.6.2.1. Données sur les populations d'amphibiens***

Le site des falaises et pâtis de Cuis accueille au total 6 espèces d'amphibiens (pas de distinction réalisée entre la Grenouille verte et la Grenouille de Lessona). Ce cortège de batraciens est connu depuis quelques années et a été confirmé en 2013 par l'Atelier des territoires.

Le tableau suivant reprend chacune des espèces recensées dans l'aire d'étude et précise la nature des observations réalisées en 2013, les statuts de protection et de conservation.



| ESPECES                                                 |                                      | OBSERVATION<br>CENCA | OBSERVATION ADT 2013 |      |        |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|------|--------|
| Nom français                                            | Nom latin                            |                      | Ponte                | juv. | adulte |
| <b>Triton alpestre</b>                                  | <i>ichtyosaura alpestris</i>         | 2011                 | X                    | X    | X      |
| <b>Triton palmé</b>                                     | <i>Lissotriton heleveticus</i>       | 2011                 | X                    | X    | X      |
| <b>Crapaud commun</b>                                   | <i>Bufo bufo</i>                     | /                    | X                    |      |        |
| <b>Grenouille agile</b>                                 | <i>Rana dalmatina</i>                | 2011                 |                      |      |        |
| <b>Grenouille rousse</b>                                | <i>Rana temporaria</i>               | /                    | X                    | X    | X      |
| <b>Complexe Grenouille verte/ Grenouille de Lessona</b> | <i>Rana esculenta/ Rana lessonae</i> | 2008                 |                      | X    | X      |

Il existe plusieurs sites de reproduction, une mare permanente ainsi que plusieurs petites mares et ornières temporaires.

### Les mares permanentes, temporaires et les ornières

La mare permanente est située à l'extrême Nord-Est du site et mesure environ 10 mètres de long, 10 mètres de large. Ce plan d'eau présente très peu de végétation aquatique du fait de la présence de poissons benthiques (carpes ?). La mare est entourée de boisements. Deux espèces y ont été contactées : le Crapaud commun (pontes) et le complexe des Grenouilles vertes. Toutefois, ce plan d'eau ne constitue pas le site de reproduction majeur du site.

En effet, le site est constitué de plusieurs petits sites de reproduction, notamment des ornières forestières qui permettent la reproduction des 2 espèces de tritons et des Grenouilles rousses et vertes.

Une ornière en pied de Falaises (hors zone boisée) a même été occupée par quelques têtards appartenant au complexe des Grenouilles vertes.

Toutes ces zones en eau sont aussi importantes les unes que les autres pour la reproduction des amphibiens.

### Les habitats terrestres

Les milieux boisés jouxtant les mares et ornières constituent des habitats terrestres intéressants pour les amphibiens, qui au cours de leur migration post-nuptiale s'y réfugient jusqu'au début du printemps. Les boisements les plus âgés présentent au sol des amas de branchage, de vieilles souches ou des arbres morts, autant de caches potentielles particulièrement recherchés et appréciés des amphibiens.

Quelques tritons alpestres et palmés ont été observés en avril 2013 aux pieds des falaises, à 30 mètres en dessous des mares et ornières.



*Grandes ornières sur le plateau argileux :*

*zone de reproduction des Tritons alpestres et palmés et des Grenouilles vertes*



*Mare située au Nord-Est du site :*

*Site de reproduction du Crapaud commun et des Grenouilles vertes*



## **Description des espèces recensées**

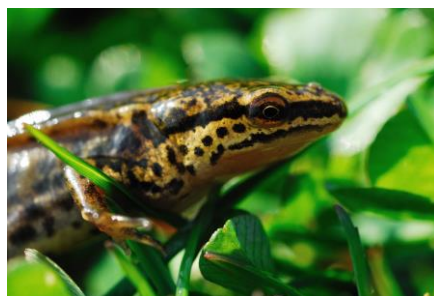
### **Le Triton alpestre** *Ichthyosaura alpestris*

De taille moyenne, ce triton atteint 12 centimètres. Son ventre et sa gorge sont de teinte orangée. C'est une espèce septentrionale, réputée ubiquiste car elle est capable de se contenter d'une grande variété de milieux, autant dans sa phase terrestre que dans sa phase nuptiale. Toutefois, le Triton alpestre semble rechercher des plans d'eau pauvres en poisson.



### **Le Triton palmé** *Lissotriton helveticus*

Cette espèce de petite taille se reconnaît à sa queue comprimée, mince et mucronée. Il s'agit de l'espèce de tritons la plus répandue en France métropolitaine. Son abondance s'explique par sa grande plasticité écologique. En effet, le Triton palmé est une espèce euryèce, et peut s'accommoder d'une grande variété d'habitats, autant en phase terrestre qu'en phase nuptiale. Toutefois, la présence de boisements en phase terrestre semble plus ou moins importante chez cette espèce.



### **Le Crapaud commun** *Bufo bufo*

Le Crapaud commun est un eurasiatique à très large répartition. Cette espèce est très commune dans toute la France métropolitaine, excepté en Corse où le Crapaud vert est le « crapaud commun ». Bien que les populations présentent des effectifs généralement élevés, l'espèce est en déclin en Champagne-Ardenne. Le Crapaud commun apprécie les milieux frais et boisés, et recherche des sites de reproduction au faciès lentique, généralement de grande dimension, riche en éléments nutritifs, de pH neutre (mares, étangs de pêche). Pour cet amphibien, la présence de poissons dans un plan d'eau ne semble pas être rédhibitoire. Le Crapaud commun se réfugie en automne sur un site d'hivernage, généralement à 500 mètres en moyenne de son site de reproduction ; il est capable de déplacements plus importants.





### La Grenouille rousse *Rana temporaria*



Cet anoure de taille moyenne est reconnaissable à son tympan bien distinct et de grande taille, marquée par une tache noirâtre. La Grenouille rousse est très commune en France, excepté en Aquitaine où celle-ci se fait rare. Bien que les populations peuvent être très importantes localement et atteindre parfois quelques dizaines de milliers d'individus, l'espèce est en déclin. Cette Grenouille ubiquiste reste très commune dans le nord-est de la France, et se cache dans la végétation terrestre quasiment toute l'année, sauf durant une courte période nuptiale entre fin février et le début du mois d'avril.

### Le complexe des Grenouilles vertes *Rana esculenta/Rana lessonae*

Le complexe des grenouilles vertes regroupe la Grenouille de Lessona et son klepton, la Grenouille verte. Ces deux espèces sont difficiles à distinguer. Toutefois, à l'aide d'une clé d'identification et de rigueur, il est possible de les reconnaître. Quentin Delorme a identifié avec certitude plusieurs individus de la mare de Bois-en-Val comme appartenant à la Grenouille de Lessona. La Grenouille de Lessona est plus petite que la Grenouille verte. Elle habite une large gamme d'habitats aquatiques et ses habitats terrestres sont constitués de prairies et/ou de boisements. Sa présence est souvent liée à des substrats argileux ou marneux. Les grandes zones de reproduction de *Rana lessonae* du nord-est de la France présentent souvent des dépressions inondées sur substrat marneux.



## A2.6.2.2. Données sur les populations de reptiles

### Richesse spécifique

Six espèces de reptiles ont été recensées au sein du site des falaises et pâtis de Cuis dont trois exclusivement repérées par l'AdT en 2013.

| ESPECES              |                            | OBSERVATION CENCA      | OBSERVATION ADT 2013 |        |
|----------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|--------|
| Nom français         | Nom latin                  |                        | Juv.                 | adulte |
| Couleuvre à collier  | <i>Natrix natrix</i>       |                        |                      | X      |
| Coronelle lisse      | <i>Coronella austriaca</i> |                        | X                    | X      |
| Lézard des murailles | <i>Podarcis muralis</i>    | Uniquement sur Grauves |                      | X      |
| Lézard agile         | <i>Lacerta agilis</i>      | 2011                   |                      | X      |
| Lézard vert          | <i>Lacerta bilineata</i>   | 2011                   |                      | X      |
| Orvet fragile        | <i>Anguis fragilis</i>     | 2006, 2011             | X                    | X      |

### Caractérisation des espèces

#### La Couleuvre à collier *Natrix natrix*

La Couleuvre à collier est reconnaissable à son collier noir bordé de blanc plus ou moins distinct sur le cou. Cette couleuvre fréquente une large gamme d'habitats à proximité des zones humides : roselières, bordures d'étangs et de mares. Mais il est possible de rencontrer occasionnellement la Couleuvre à collier dans des zones plus sèches, éloigné de points d'eau (lisières, clairières forestières, haies, jardins, murs de pierres, etc.). Les jeunes couleuvres fréquentent essentiellement les mares, étangs et rivières. Le régime alimentaire de cette espèce se compose principalement d'amphibiens, complétés par quelques reptiles, micromammifères et poissons. L'espèce a été vue sur les Pâtis (zones formations herbacées et buissonnantes) et sur les zones de pelouses.



#### La Coronelle lisse *Coronella austriaca*

La Coronelle lisse préfère les milieux ayant une forte densité de végétation afin de pouvoir se cacher à tout moment, gamme d'habitats très variés. On peut la trouver dans les landes acides et pelouses calcaires, les anciennes carrières et ardoisières, les éboulis, les terrains broussailleux, les friches en cours de recolonisations, les amas de pierres, près des sentiers au sein des fourrés. Elle aime particulièrement avoir à proximité des zones caillouteuses pour se réfugier. Elle a été détectée sur les Pâtis (zones formations herbacées et buissonnantes) et sur les zones de pelouses.



### Le Lézard des murailles *Podarcis muralis*

Le Lézard des murailles est un petit lézard d'aspect assez robuste. Il est très commun en France, disséminé dans les régions du nord de la France. Cette espèce très ubiquiste est commensale de l'homme. En effet, ce lézard affectionne particulièrement les habitats anthropiques comme les murs fissurés, les murs de pierres, les tas de bois, les cimetières, les carrières, les talus de routes, etc. Mais il se maintient également aisément en bordure de plans d'eau, dans les friches, les talus et les lisières de forêt.



L'espèce n'a été détectée qu'au pied de la Falaises des Roualles.

### Le Lézard agile *Lacerta agilis*

Le lézard agile vit dans des milieux sur sol meuble. Les milieux qu'il fréquente sont le plus souvent des surfaces forestières ouvertes comme des zones de reboisement, des landes forestières, des lisières ou encore des chemins forestiers. On le trouve également sur les pelouses calcaires, les prairies, les rocailles.

Il se sert également d'une multitude de micro-habitats pour la thermorégulation : bandes herbeuses proches de buissons, souches, bordures de chemin, talus, pierres, zones sableuses...

Les nombreux milieux colonisés par le lézard agile présentent le plus souvent les caractéristiques suivantes : une exposition Sud-Ouest à Sud-Est pour les coteaux et les lisières, une végétation haute et clairsemée avec des herbes sèches mais présentant toutefois des endroits dénudés, tels que des empierrements, buissons, pile de bois, branchages...





Enfin, le site doit être ensoleillé sur un sol meuble, de préférence sableux pour les pontes.

Le Lézard agile est présent sur les Pâtis (zones formations herbacées et buissonnantes), en lisière des bois calcicoles et sur les zones de pelouses.

#### **Le Lézard vert** *Lacerta bilineata*

Dans notre région, on ne trouve le Lézard vert que sur les pelouses sèches et dans une moindre mesure le long des lisières ensoleillées, sur les pelouses pâturées de façon extensive par du bétail (principalement ovins et caprins) et sur les voies de chemins de fer.

Les milieux colonisés comportent des places nues (sol mis à nu ou pierre) pour se chauffer, des arbustes (Genévrier, Cornouiller, Prunellier, Aubépine) pour se cacher en cas de danger et bien évidemment un couvert herbacé suffisamment dense et étendu où il saura trouver les rongeurs, insectes (orthoptères principalement) et autres invertébrés qui composent son régime alimentaire.

Le Lézard vert a été vu à de nombreuses reprises en haut de la falaise des Roualles, sur les zones de Pelouses à Seslerie et sur la lande acidiline mais également en pied de falaise dans les complexes de bois calcicoles et pelouses.







*Corniche à Genévriers et Fumana couché:*

*Zone de présence du Lézard vert, de la Coronelle lisse et de la Couleuvre à collier*

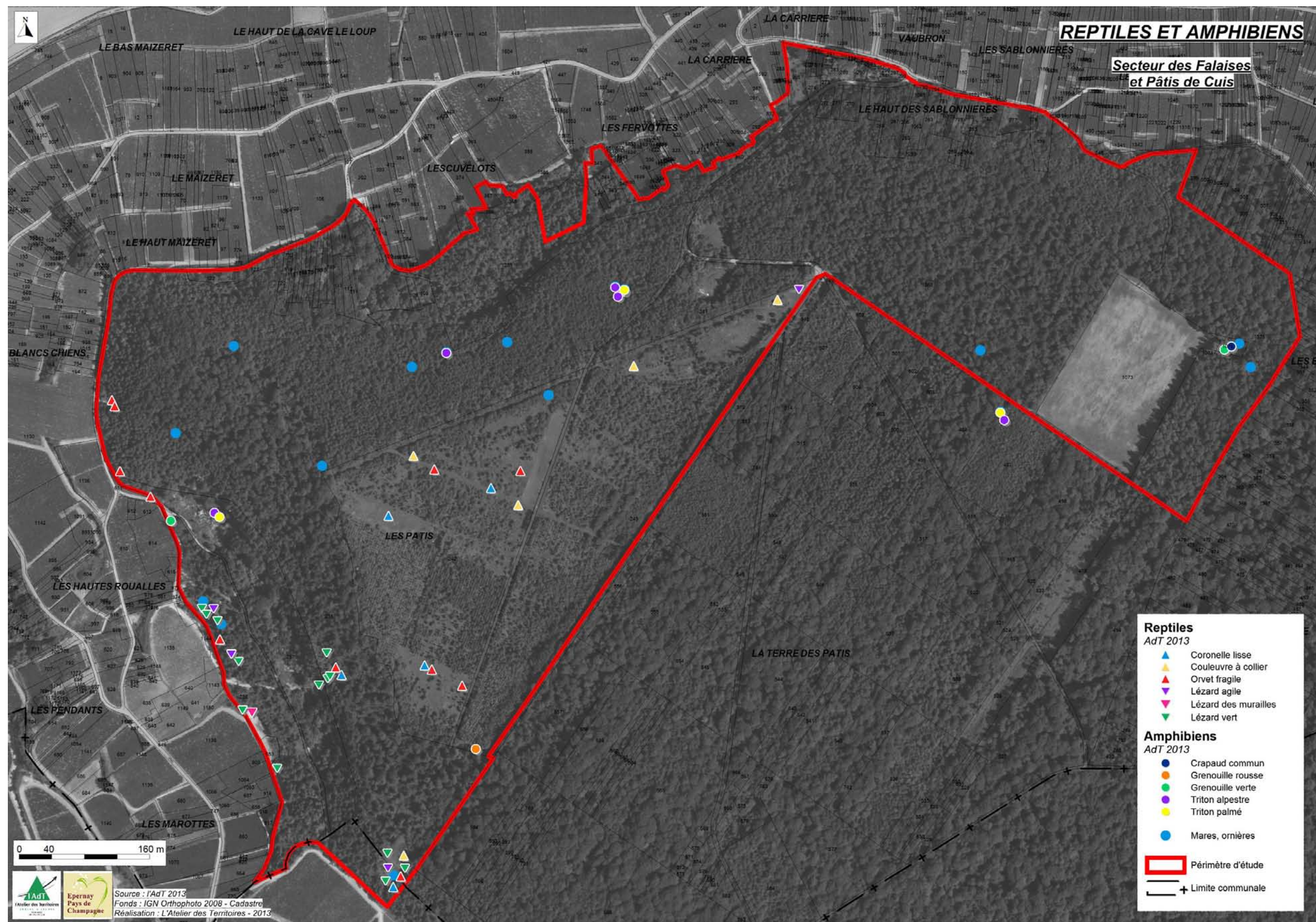
### **L'Orvet fragile** *Anguis fragilis*

L'Orvet fragile est un reptile unique par sa morphologie. Cet apode, assez fin, revêt une robe brune à l'aspect brillant. L'orvet est présent dans toute la France métropolitaine, où l'espèce est très commune excepté en région Aquitaine. Bien que les zones de lisières constituent son habitat de prédilection, ce lézard semi-fouisseur fréquente une large gamme de milieux naturels. Ainsi, on peut le rencontrer en milieu bocager, dans des boisements, aux bords des voies ferrées, en bordure de plans d'eau, dans des friches, etc. *Anguis fragilis* apprécie les couverts végétaux denses comme les ourlets herbacés, les ronciers, les zones dominées par les mousses et les fougères.



Il est présent sur les Pâtis (zones formations herbacées et buissonnantes), en lisère des hêtraies thermophiles et bois calcicoles et sur les zones de pelouses.







### A2.6.2.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'herpétofaune

Le tableau suivant indique pour chacune des espèces recensées les statuts de protection et de conservation.

| ESPECES                      |                                | STATUTS DE PROTECTION |                     |                    | STATUTS DE CONSERVATION |                        |                 |              |
|------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|--------------|
| Nom français                 | Nom latin                      | Directive Habitats    | Convention de Berne | Arrêté du 23/04/07 | Liste nationale         |                        | Liste régionale |              |
|                              |                                |                       |                     |                    | Liste Rouge             | "Espèce quasi menacée" | Liste Rouge     | Liste Orange |
| <b>Triton alpestre</b>       | <i>ichthyosaura alpestris</i>  |                       | 3                   | 3                  |                         | LC                     |                 | AP           |
| <b>Triton palmé</b>          | <i>Lissotriton heleveticus</i> |                       | 3                   | 3                  |                         | LC                     |                 | AS           |
| <b>Crapaud commun</b>        | <i>Bufo bufo</i>               |                       | 3                   | 3                  |                         | LC                     |                 | AS           |
| <b>Grenouille rousse</b>     | <i>Rana temporaria</i>         |                       | 3                   | 5                  |                         | LC                     |                 | AS           |
| <b>Grenouille verte</b>      | <i>Rana esculenta</i>          |                       | 3                   | 5                  |                         | LC                     |                 |              |
| <b>Grenouille de Lessona</b> | <i>Rana lessonae</i>           | IV                    | 3                   | 2                  |                         | NT                     |                 | AP           |
| <b>Coronelle lisse</b>       | <i>Coronella austriaca</i>     | IV                    | 2                   | 2                  |                         | LC                     | <b>V</b>        |              |
| <b>Couleuvre à collier</b>   | <i>Natrix natrix</i>           | IV                    | 2                   | 2                  |                         | LC                     |                 |              |
| <b>Lézard des murailles</b>  | <i>Podarcis muralis</i>        | IV                    | 2                   | 2                  |                         | LC                     |                 |              |
| <b>Lézard vert</b>           | <i>Lacerta bilineata</i>       | II et IV              | 2                   | 2                  |                         | LC                     | <b>R</b>        |              |
| <b>Lézard agile</b>          | <i>Lacerta agilis</i>          | IV                    | 2                   | 2                  |                         | LC                     | <b>V</b>        |              |
| <b>Orvet fragile</b>         | <i>Anguis fragilis</i>         |                       | 3                   | 3                  |                         | LC                     |                 |              |

**Statuts de protection** Convention de Berne du 19/09/79, Directive CEE n°92/43 modifiée, Arrêté du 23/04/07

Les chiffres renvoient respectivement aux annexes de la Convention, de la Directive, et aux articles de l'Arrêté

#### **Statuts de conservation**

Liste Orange France (mars 2008) NT: quasi menacée

Listes Rouge/Orange de Champagne-Ardenne (avril 2007) I : indéterminé AP : à préciser AS : à surveiller V : vulnérable E : en danger

Ainsi, sur les douze espèces d'amphibiens et de reptiles recensées :

- le Lézard vert est la seule espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore ;
- la Grenouille de Lessona, la Coronelle lisse, la Couleuvre à collier, le Lézard des murailles, le Lézard vert et le Lézard agile sont inscrits à l'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore ;
- Trois espèces de reptiles figurent sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne :
  - ✓ la Coronelle lisse et le Lézard agile au statut d'espèce vulnérable,
  - ✓ Le Lézard vert au statut d'espèce rare.
- à l'exception de la Grenouille rousse et de la Grenouille verte qui font toutes deux l'objet d'une réglementation particulière permettant leur capture, **toutes ces espèces** sont intégralement protégées en France.

#### **A2.6.2.4. Facteurs limitants pour l'herpétofaune**

D'une manière générale, on peut mettre en évidence un facteur limitant, qui peut, à moyen et long terme, avoir un impact sur la viabilité des populations d'amphibiens et de reptiles de ce site.

#### **La dynamique de fermeture de la végétation**

Un certain nombre d'espèces d'amphibiens et de reptiles, que l'on peut qualifier de thermophiles, trouvent leur *preferendum* écologique dans des milieux suffisamment exposés à l'ensoleillement. C'est notamment le cas des Lézards verts et agiles.

Or, la plupart des groupements végétaux du site suivent une dynamique plus ou moins rapide de fermeture de la végétation. Ainsi, en l'absence de gestion, certaines espèces sensibles comme le Lézard agile et la Coronelle lisse risquent de ne plus trouver dans le site d'habitat propice à leur maintien. La dynamique de fermeture de la végétation aurait ainsi un effet néfaste sur certaines espèces de batraciens et de reptiles.

#### **A2.6.3. L'avifaune**

##### **A2.6.3.1. Déroulement des inventaires**

Une recherche qualitative centrée sur les espèces remarquables et caractéristiques de chaque zone d'étude a été réalisée.

Plusieurs passages ont permis de détecter des espèces patrimoniales et d'affiner l'appréhension du statut local de chaque espèce en matière de nidification : espèce nicheuse possible, probable ou certaine.

##### **A2.6.3.2. Richesse spécifique**

Trente-huit espèces ont été inventoriées en 2013. Trois espèces sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne : le Pouillot siffleur, la Bécasse des bois et le Grand-Duc.

D'autres espèces remarquables, bien que non inscrites sur la liste rouge régionale, ont été identifiées. Les observations ont été cartographiées. On note une bonne présence du Pic noir sur l'ensemble des forêts de plateau. Le hêtre et les Pins sont en général utilisés pour nicher. Les grandes fourmis « charpentières » sont indispensables à sa nidification.

Notons aussi la présence de l'Hypolaïs polyglotte sur la zone de friches semi-ouverte du plateau.



| Espèces               |                                | Statut de protection       |                 | Listes rouges                  |                                      | Liste rouge des espèces nicheuses |                                  |                                                              | Liste rouge nationale |            | Liste rouge oiseaux nicheurs |                  | Statut européen |
|-----------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|------------|------------------------------|------------------|-----------------|
| Nom français          | Nom latin                      | Annexe I Directive Oiseaux | Statut national | Espèces menacées dans le Monde | Espèces quasi menacées dans le Monde | Espèces menacées en France        | Espèces quasi menacées en France | Espèces non soumises à l'évaluation ou données insuffisantes | Hivernants            | De passage | Liste rouge C-A              | Liste orange C-A |                 |
| Buse variable         | <i>Buteo buteo</i>             |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Bécasse des bois      | <i>Scolopax rusticola</i>      |                            | Ch, art 3*      |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | LC                    | NA         |                              | AS               | SPEC3 declining |
| Pigeon ramier         | <i>Columba palumbus</i>        |                            | Ch - V          |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | LC                    | NA         |                              |                  |                 |
| Coucou gris           | <i>Cuculus canorus</i>         |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | DD         |                              |                  |                 |
| Grand-Duc d'Europe    | <i>Bubo bubo</i>               | I                          | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       |            | R                            |                  | SPEC3 depleted  |
| Chouette hulotte      | <i>Strix aluco</i>             |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Hibou moyen-duc       | <i>Asio otus</i>               |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Pic noir              | <i>Dryocopus martius</i>       | I                          | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                              |                  |                 |
| Pic épeiche           | <i>Dendrocopos major</i>       |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Bergeronnette grise   | <i>Motacilla alba</i>          |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Troglodyte mignon     | <i>Troglodytes troglodytes</i> |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Accenteur mouchet     | <i>Prunella modularis</i>      |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Rougegorge familier   | <i>Erithacus rubecula</i>      |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Rossignol philomèle   | <i>Luscinia megarhynchos</i>   |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | NA         |                              |                  |                 |
| Rougequeue noir       | <i>Phoenicurus ochruros</i>    |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Merle noir            | <i>Turdus merula</i>           |                            | Ch, art 3*      |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Grive musicienne      | <i>Turdus philomelos</i>       |                            | Ch, art 3*      |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Hypolaïs polyglotte   | <i>Hippolais polyglotta</i>    |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | NA         |                              |                  |                 |
| Fauvette à tête noire | <i>Sylvia atricapilla</i>      |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Fauvette des jardins  | <i>Sylvia borin</i>            |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | DD         |                              |                  |                 |
| Pouillot véloce       | <i>Phylloscopus collybita</i>  |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Pouillot siffleur     | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> |                            | 3               |                                |                                      | VU                                |                                  |                                                              |                       | NA         | V                            |                  | SPEC2 declining |
| Mésange boréale       | <i>Parus montanus</i>          |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                              |                  |                 |
| Mésange bleue         | <i>Parus caeruleus</i>         |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | NA         |                              |                  |                 |
| Mésange charbonnière  | <i>Parus major</i>             |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                              |                  |                 |
| Sitelle torchepot     | <i>Sitta europaea</i>          |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                              |                  |                 |
| Grimpereau des bois   | <i>Certhia familiaris</i>      |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | NA         | R                            |                  |                 |
| Loriot d'Europe       | <i>Oriolus oriolus</i>         |                            | 3               |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       | NA         |                              |                  |                 |
| Geai des Chênes       | <i>Garrulus glandarius</i>     |                            | Ch - V          |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |
| Pie bavarde           | <i>Pica pica</i>               |                            | Ch - V          |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                              |                  |                 |
| Corneille noire       | <i>Corvus corone</i>           |                            | Ch - V          |                                |                                      |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                              |                  |                 |

|                          |                                          |  |        |  |  |  |  |  |    |    |  |  |                            |
|--------------------------|------------------------------------------|--|--------|--|--|--|--|--|----|----|--|--|----------------------------|
| Etourneau<br>sansonnet   | <i>Sturnus vulgaris</i>                  |  | Ch - V |  |  |  |  |  | LC | NA |  |  | <i>SPEC3<br/>declining</i> |
| Moineau<br>domestique    | <i>Passer domesticus</i>                 |  | 3      |  |  |  |  |  |    | NA |  |  | <i>SPEC3<br/>declining</i> |
| Pinson des arbres        | <i>Fringilla coelebs</i>                 |  | 3      |  |  |  |  |  | NA | NA |  |  |                            |
| Serin cini               | <i>Serinus serinus</i>                   |  | 3      |  |  |  |  |  |    | NA |  |  |                            |
| Verdier d'Europe         | <i>Carduelis chloris</i>                 |  | 3      |  |  |  |  |  | NA | NA |  |  |                            |
| Chardonneret<br>élégant  | <i>Carduelis carduelis</i>               |  | 3      |  |  |  |  |  | NA | NA |  |  |                            |
| Grosbec casse-<br>noyaux | <i>Coccothraustes<br/>coccothraustes</i> |  | 3      |  |  |  |  |  | NA |    |  |  |                            |

**Pour les statuts légaux** : Directive CEE n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, abrogeant la Directive "oiseaux" 79/409/CEE ;

Arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (Les chiffres renvoient, respectivement, aux annexes de la Directive et aux Articles de l'Arrêté)

**Pour les statuts de conservation** :

Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (juin 2011)

Espèces menacées de disparition en métropole : CR En danger critique ; EN En danger ; VU Vulnérable

Autres catégories : NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation n'étaient pas prises) ; LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible) ; DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes) ; NA Non applicable (espèce non soumise à l'évaluation) ; NE Non évaluée

Liste rouge de Champagne-Ardenne (validée le 14/04/07, CSRPN)

Liste rouge

E En danger

V Vulnérable

R Rare

Liste orange

AP A préciser

AS A surveiller

Statut européen-Birds in Europe (2004) catégorie SPEC(Species of European Conservation Concern)

Non SPEC(vide) espèce non concentrée en Europe au statut de conservation favorable

SPEC1 espèce menacée à l'échelle planétaire

SPEC2 espèce à statut européen défavorable, dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe

SPEC3 espèce à statut européen défavorable, dont la majorité de la population mondiale se trouve hors d'Europe

SPEC4 espèce à statut européen favorable, dont la majorité de la population se trouve en Europe

Statut menace UE25 "Birds in the European Union"2004

secure (vide) en sécurité

depleted appauvri

declining en déclin

vulnerable vulnérable

rare rare

localised localisé

critically endangered danger critique d'extinction



#### A2.6.3.4. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'avifaune

La hiérarchisation des espèces d'oiseaux proposée ci-après s'appuie principalement sur :

- le statut de protection de l'espèce, qu'il soit national ou communautaire ;
- le statut de conservation de l'espèce à l'échelon national et régional.

Trois niveaux de hiérarchisation sont proposés afin de hiérarchiser les oiseaux nicheurs potentiels, recensés en période de reproduction :

- Espèce d'intérêt patrimonial élevé : 2 espèces
  - Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le **Grand-Duc d'Europe**
  - Espèce inscrite en Liste rouge nationale : le **Grand-Duc d'Europe et le Pouillot siffleur**
  - Espèce inscrite en Liste rouge régionale : le **Grand-Duc d'Europe et le Pouillot siffleur**
- Espèces d'intérêt patrimonial moyen : 5 espèces
  - Espèces inscrites en Liste orange nationale: Pic épeiche, Pic noir, Gros-bec, Hypolaïs polyglotte, Bécasse des bois
  - Espèces inscrites en Liste orange régionale : Pic épeiche, Gros-bec, Hypolaïs polyglotte, Bécasse des bois

La carte en page suivante localise les observations connues pour ces espèces remarquables.

### **Habitats d'espèces patrimoniales**

- Le Pouillot siffleur est inféodé aux boisements âgés du plateau et des versants (Chênaie-Hêtraie sur limon et Hêtraie neutrophiles sur versants). Il n'est présent que durant sa phase de reproduction.
- La Bécasse des bois est très discrète, il est donc difficile de savoir si elle se reproduit, d'autant que la période de nidification plutôt centrée sur mars-avril peut s'étendre jusqu'en juillet. Elle a été observée en trois endroits dans les zones de friches du plateau. Cet habitat forestier semi-ouvert, sur sols frais limoneux-argileux, est tout à fait favorable à la nidification en raison de la présence de ressources alimentaires probablement abondantes (lombrics, mais aussi autres petits invertébrés pour les poussins nidifuges).
- Le Grand-duc est repéré sur les falaises de Cuis depuis quelques années ; sa reproduction est certaine (communication orale du Conservatoire de Champagne-Ardenne). Nous ne précisons pas l'endroit précis du nid, et des reposoirs, ceci afin de garantir la tranquillité de l'espèce. La curiosité, même dénuée de mauvaises intentions, peut devenir une source de dérangement et donc de décantonnement de l'espèce. Les travaux de gestion des pelouses et bois calcicoles devront intégrer cette information, qui ne peut se traiter qu'en interne du Conservatoire (mission de préservation).

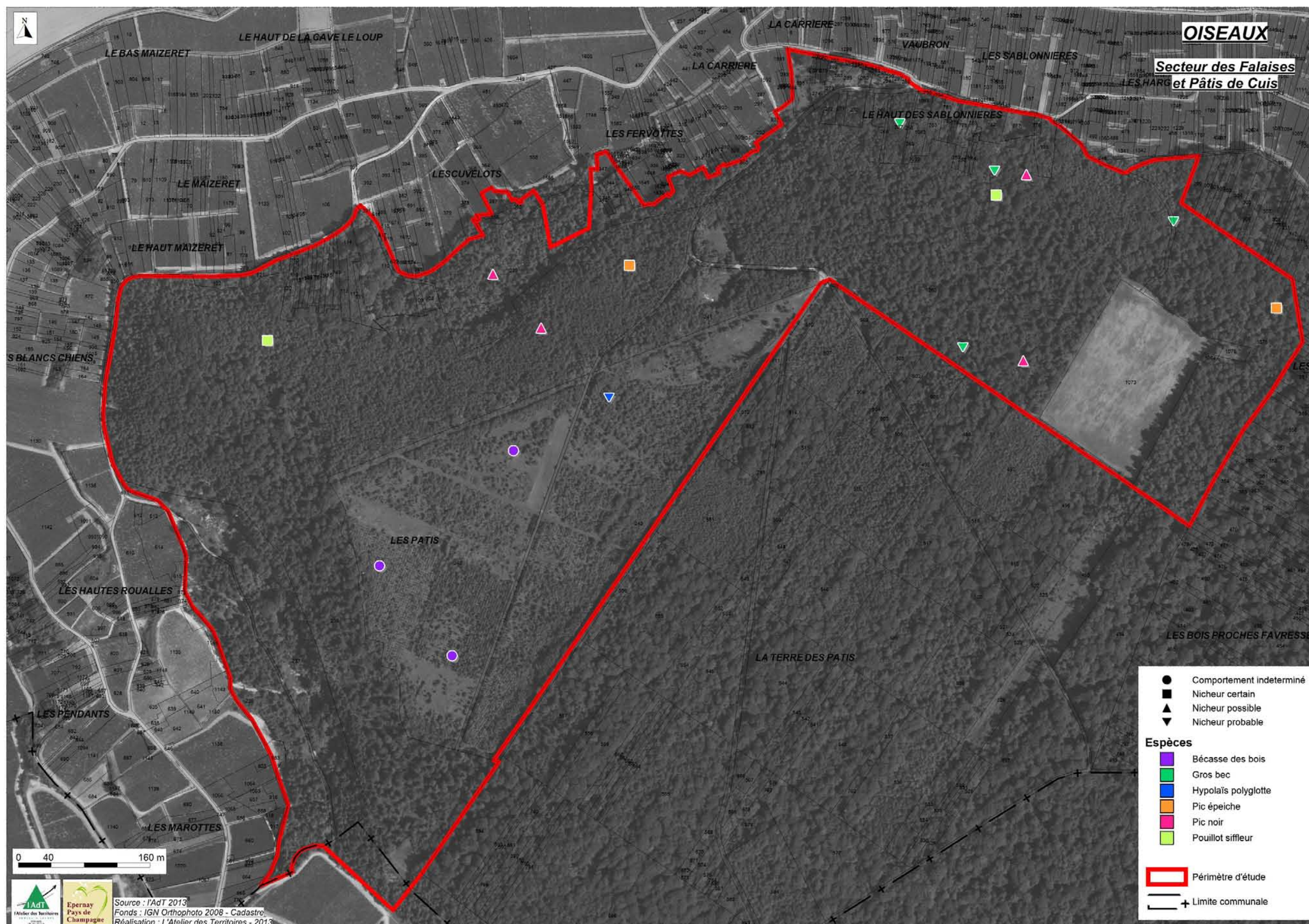
### **Facteurs limitants vis-à-vis de l'avifaune patrimoniale**

Le Pouillot siffleur : espèce sensible au rajeunissement des forêts, son optimum est dans les hêtraies-chênaies âgées en cours d'éclaircissement (donc présence d'un sous étage au moins dans les trouées).

La Bécasse des bois : cette espèce à besoins de bois frais avec une ressource alimentaire abondante. Les boisements âgés avec couverture herbacées hygrophile importante lui sont plus favorables.

Pour le Grand-Duc, les facteurs limitant sont, surtout en région de plaine, la présence de corniches pour y nicher. Secondairement, une fois que cela est disponible, il lui faut une grande tranquillité (bien que l'espèce puisse nicher à proximité de routes ou de villages). Ensuite, pour son alimentation, il sait faire preuve d'un grand opportunisme et ses capacités de déplacement lui permettent d'aller rechercher sa nourriture assez loin. Les lignes électriques interviennent alors comme facteur de mortalité.







## **A2.6.4. La Mammalofaune**

### **A2.6.4.1. Déroulement des inventaires**

Trois soirées d'écoute des chauves-souris ont été effectuées par l'AdT : 26 juin, 15 juillet et 28 août 2013.

Les soirées d'écoute ont été effectuées dans des conditions météorologiques favorables à l'activité de chasse des chauves-souris : absence de pluie, vent faible, températures suffisamment élevées ( $\geq 15^{\circ}\text{C}$ ).

Au cours de chaque soirée d'écoute, des transects traversant les habitats favorables à la chasse des chauves-souris ont été parcourus.

Chaque transect est réalisé pendant une durée de 20 à 30 minutes, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (en l'occurrence : le PETTERSSON D240X). Cet appareil permet une détermination spécifique de certaines espèces rencontrées. Toutefois, la plupart des espèces du genre *Myotis* méritent une analyse plus approfondie ; les ultrasons sont alors enregistrés à l'aide du PETTERSSON D240X, puis ils sont transférés vers un enregistreur numérique (EDIROL R09). Les signaux peuvent ensuite être étudiés à l'aide d'un logiciel.

Ainsi, les Falaises et pâtis de Cuis, zone boisée relativement vaste, a fait l'objet de sept transects / points d'écoute ; la Côte aux renards, de surface réduite, située au milieu des terres cultivées et des vignes, a fait l'objet d'un transect et d'un point d'écoute.

Les résultats sont présentés par le biais de graphiques sur lesquels est illustrée la fréquence des contacts (en nombre de contact / minutes) de chaque taxon recensé (les minutes de présence ont été converties en nombre de contacts en comptabilisant un contact toutes les 5 secondes).

Des recherches pour localiser les principaux arbres à cavités (arbres susceptibles de servir de gîtes à certaines espèces de chiroptères), ainsi que sur les gîtes en zones bâties ont été entreprises. Les arbres à cavités et les bâtiments peuvent servir aux chauves-souris de gîtes d'estive (période estivale) et/ou de gîte d'hibernation (période hivernale).

#### **- La recherche d'arbres-gîtes favorables à l'installation de chauves-souris :**

Au sein du périmètre d'études, les arbres potentiellement favorables (décollement d'écorce, fentes, cavités, branches cassées, etc.) à l'installation de chauves-souris ont été recherchés.

#### **- La recherche de gîtes en zone bâtie :**

Une journée a été réservée à la recherche de gîtes à chiroptères dans deux villages périphériques aux zones d'études (le 16 juillet). Deux communes, Cuis et Avize, situées à quelques kilomètres des deux sites étudiés, ont fait l'objet de prospections.

Plusieurs bâtiments/monuments de la commune de Cuis ont été visités :

- les combles et les caves de la mairie ;
- un bâtiment communal inoccupé ;
- des bâtiments d'un producteur de champagne ;
- l'église.

De même, les bâtiments/monuments communaux suivants ont été prospectés sur Avize :

- les grandes caves de la mairie ;
- le château d'Avize et ses caves ;
- l'église.

Les prospections ont consisté en la recherche d'individus et d'indices de présence de chauves-souris (guano, individu mort, restes d'insectes prédatés, etc.).

Pour les autres mammifères, nous avons recherché des indices de présence des espèces protégées, en particulier du Muscardin, du Hérisson et de l'Ecureuil roux.

#### ***A2.6.4.2. Richesse spécifique***

Au total, 19 espèces ont été recensées sur le site des falaises et pâtis du Cuis :

- 6 chauves-souris ;
- 11 petits mammifères ;
- 2 grands mammifères.

#### ***A2.6.4.3. Caractérisation des espèces recensées***

##### Les chauves-souris

Six espèces de Chauves-souris ont été recensées en 2004 par Quentin Delorme :

- la **Noctule commune** ;
- la **Sérotine commune** ;
- la **Pipistrelle commune** ;
- l'**Oreillard roux/gris** ;
- le **Vespertillon de Daubenton** ;
- le **Vespertillon à moustaches**.

Le CENCA en 2006 a effectué plusieurs écoutes ultrasonores qui n'ont mis en évidence qu'une faible activité chiroptérologique en chasse sur le site. Seule la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) avait été identifiée sur le site. Les deux individus ont été contactés juste à la tombée de la nuit et gîtent donc certainement sur le site. Les animaux provenaient de la falaise et occupent certainement des fissures ou des gîtes arboricoles dans les feuillus situés au pied de la falaise.

La faible proportion de boisements de feuillus mûres sur le site laisse peu de potentiel pour l'établissement d'une colonie de reproduction. Les fissures sont quant-à elles certainement plus favorables en hivernage.

Les trois nuits d'écoute effectuées en 2013 par l'Atelier des territoires a permis de contacter la **Pipistrelle commune**, la **Sérotine commune**, la **Noctule commune**, l'**Oreillard roux/gris** et le genre **Myotis**. Les quatre premiers taxons sont parmi les plus communément rencontrés en Champagne-Ardenne.

La Pipistrelle commune exploite les lisières des boisements, et évolue en bordure des chemins qui traversent le site d'études. La Sérotine commune et la Noctule commune exploitent de vastes territoires de chasse ; on peut considérer que la majorité du site constitue un secteur de chasse qui leur est favorable.

L'oreillard n'a été contacté qu'à une reprise.

Enfin, les rares contacts de murins n'ont pas permis une détermination spécifique. En effet, le genre *Myotis* n'a été contacté qu'à trois reprises, en lisière de chemins forestiers.

Le site des Falaises et pâtis de Cuis semble tout à fait favorable à différentes espèces de Murins. En effet, les milieux variés, boisés et semi-ouverts du site sont des milieux de chasse généralement appréciés des Murins à moustaches, de Brandt, de Natterer, etc.

Bien que les points et transects d'écoute effectués n'aient pas permis d'identifier d'espèces de chauves-souris sensibles, les Falaises et pâtis de Cuis n'en demeurent pas moins un site composé d'habitats variés, favorables à de nombreuses espèces (notamment aux espèces du genre *Myotis*).

Les recherches dans le site des Falaises et pâtis de Cuis ont permis de recenser 64 arbres favorables à l'installation de chauves-souris. Ces arbres sont éparpillés dans le périmètre d'études.

Plusieurs arbres ont fait l'objet d'observations au crépuscule, au début des soirées d'écoute. L'attention portée à ces arbres n'a pas permis de confirmer leur fonction de gîte.

Plusieurs bâtiments ou monuments de la commune de Cuis ont été visités : les combles et les caves de la mairie, un bâtiment communal inoccupé, des bâtiments d'un producteur de champagne et l'église.

Lors de ces prospections, aucune chauve-souris (ni individu, ni indice de présence) n'y a été recensée.

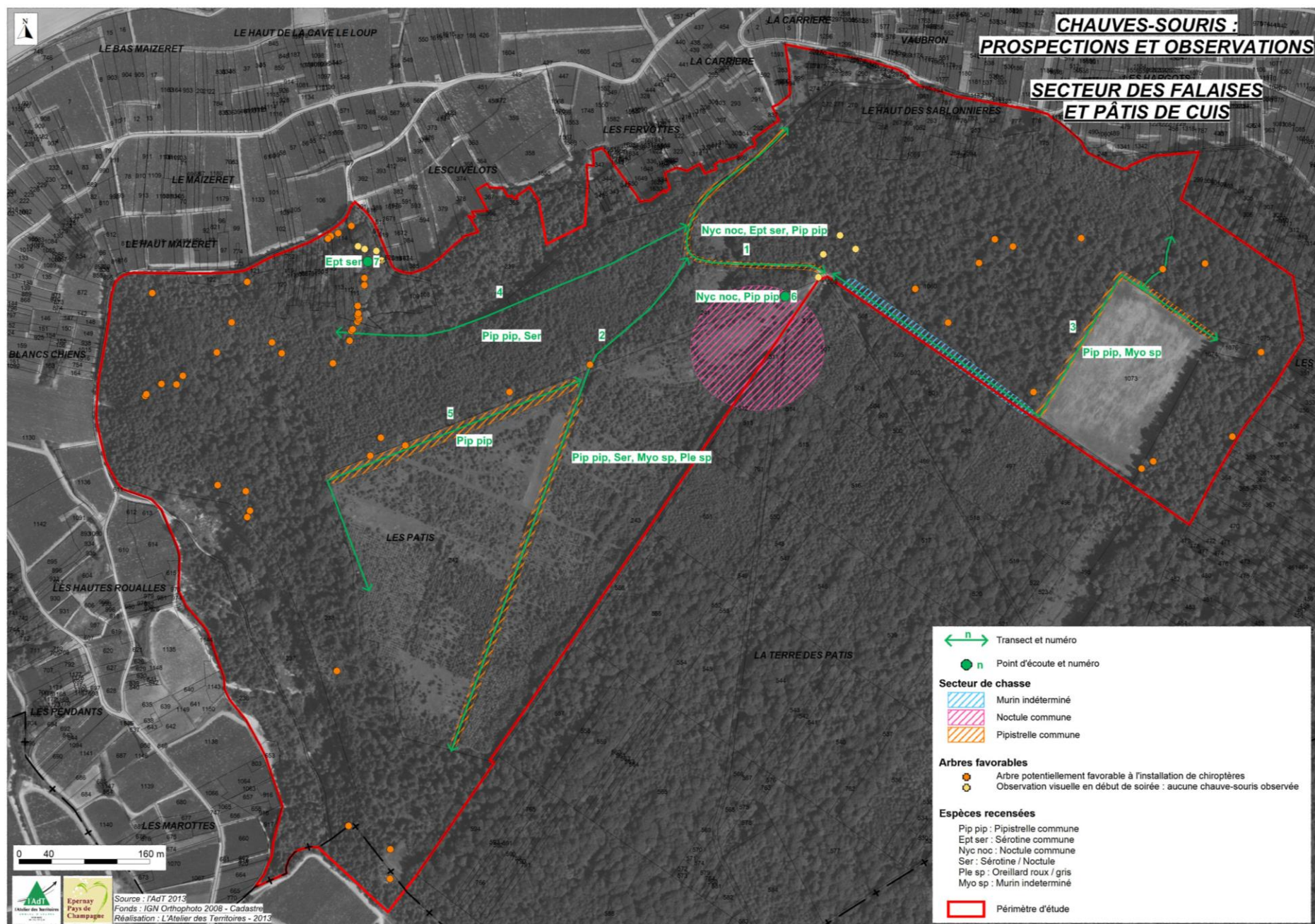
Les caves de la mairie, le château d'Avize (et ses caves) ainsi que l'église du village d'Avize ont été prospectés.

Une dizaine d'individus de Petit rhinolophe, l'une des espèces de chauve-souris les plus sensibles de Champagne-Ardenne, a été observée dans les vastes caves de la mairie d'Avize. Les autres bâtiments visités n'ont pas permis de déceler la présence de chauves-souris.



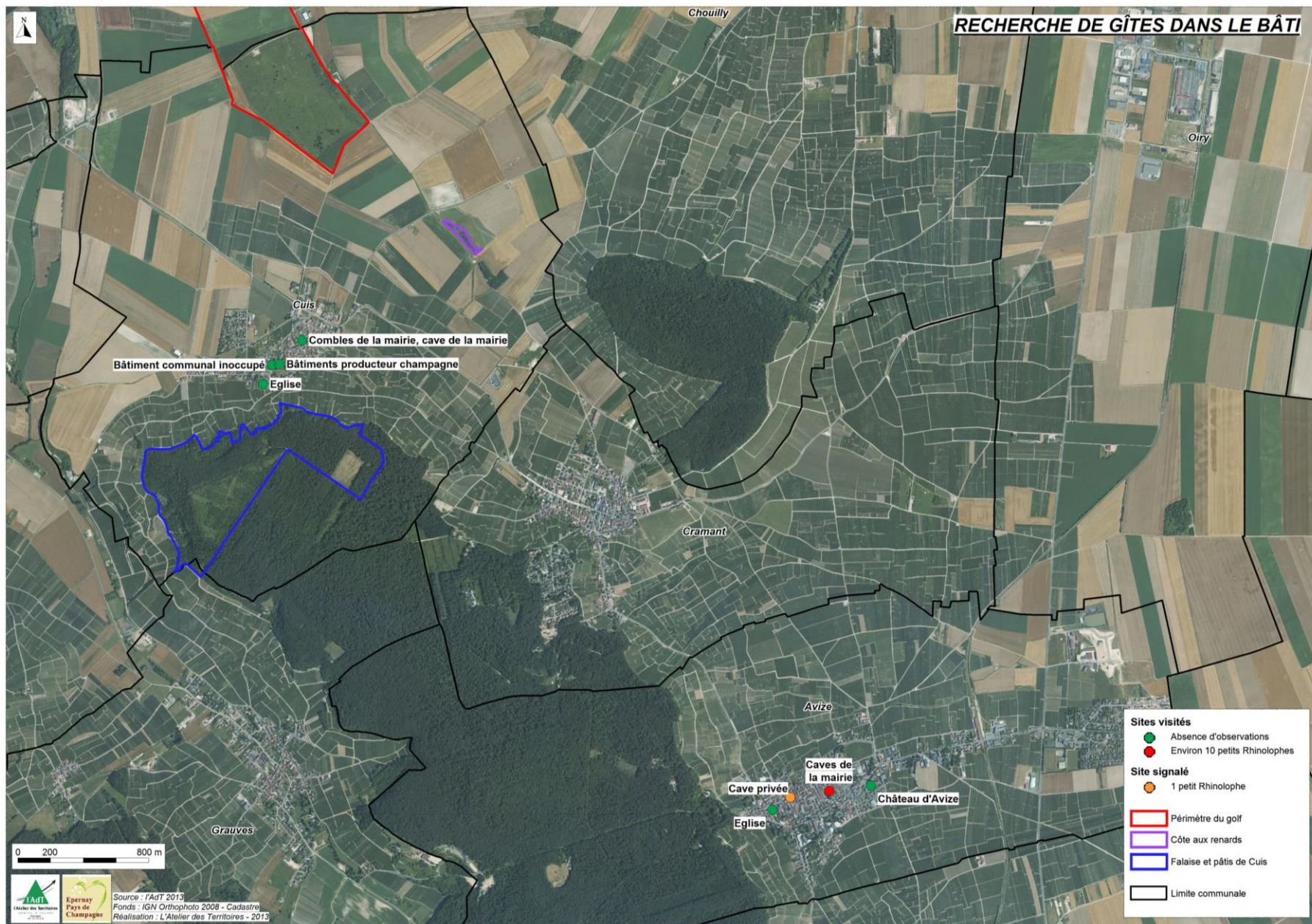






Plan de gestion des Falaises et Pâtis de Cuis – L'Atelier des Territoires - 2013







### Autres mammifères

Le **Chevreuil** exploite l'ensemble du site et est régulièrement observé.

De nombreux indices de présence de **Sanglier** ont été observés.

Le **Lapin de Garenne** et le **Renard roux** ont été observés sur les pâtis et aux pieds des falaises.

Des cônes rongés par l'**Ecureuil roux** traduisent de sa présence dans la zone boisée.

Des indices de présence du **Hérisson** ont également été trouvés au Nord et au Nord-Est du site.

Le **Mulot sylvestre** a notamment été détecté sous les plaques reptiles.

#### ***A2.6.4.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de la mammalofaune***

Le tableau figurant en page suivante énumère les espèces recensées sur le site tout en précisant leur statut de conservation.

Parmi les 19 espèces de mammifères recensées :

- **sept sont inscrites sur l'annexe IV** de la Directive Habitats Faune Flore (les chauves-souris) ;
- **9 espèces bénéficient d'une protection stricte** en France métropolitaine (les six chauves-souris, l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe. En effet, ces espèces sont inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel d'avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés en France (intégrant la protection des individus et des habitats) ;
- **une espèce figure sur la liste rouge régionale** des mammifères de Champagne-Ardenne, au rang d'espèce vulnérable (Noctule commune).

| ESPÈCE                    |                                  | Observations    |          | Statuts de protection |                 |               | Statuts de conservation |           |       |       |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------|----------|-----------------------|-----------------|---------------|-------------------------|-----------|-------|-------|
| Nom français              | Nom latin                        | Données biblio. | AdT 2013 | Conv. de Berne        | D H Faune Flore | Légis. France | LR France               | LO France | LR CA | LO CA |
| Hérisson d'Europe         | <i>Erinaceus europaeus</i>       |                 |          | B3                    |                 | 2             |                         | LC        |       |       |
| Taupo d'Europe            | <i>Talpa europaea</i>            |                 | X        |                       |                 |               |                         | LC        |       |       |
| Vespertilion de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i>        | X               |          | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Vespertilion à moustaches | <i>Myotis mystacinus</i>         | X               |          | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Noctule commune           | <i>Nyctalus noctula</i>          |                 | X        | B2                    | IV              | 2             |                         | NT        | V     |       |
| Sérotine commune          | <i>Eptesicus serotinus</i>       | X               | X        | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Pipistrelle commune       | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | X               | X        | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Oreillard gris            | <i>Plecotus austriacus</i>       | X               | X        | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Oreillard roux            | <i>Plecotus auritus</i>          |                 |          | B2                    | IV              | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Renard roux               | <i>Vulpes vulpes</i>             |                 | X        |                       |                 | gibier        |                         | LC        |       |       |
| Blaireau                  | <i>Meles meles</i>               |                 | X        | B3                    |                 | gibier        |                         | LC        |       | AS    |
| Ecureuil roux             | <i>Sciurus vulgaris</i>          |                 | X        | B3                    |                 | 2             |                         | LC        |       | AS    |
| Musaraigne couronnée      | <i>Sorex coronatus</i>           |                 | X        | B3                    |                 |               |                         |           |       |       |
| Campagnol terrestre       | <i>Arvicola terrestris</i>       |                 | X        |                       |                 |               |                         | DD        |       |       |
| Campagnol des champs      | <i>Microtus arvalis</i>          |                 | X        |                       |                 |               |                         | LC        |       |       |
| Mulot sylvestre           | <i>Apodemus sylvaticus</i>       |                 | X        |                       |                 |               |                         | LC        |       |       |
| Lapin de garenne          | <i>Oryctolagus cuniculus</i>     |                 | X        |                       |                 | gibier        |                         | NT        |       |       |
| Sanglier                  | <i>Sus scrofa</i>                |                 | X        |                       |                 | gibier        |                         | LC        |       |       |
| Chevreuil                 | <i>Capreolus capreolus</i>       |                 | X        | B3                    |                 | gibier        |                         | LC        |       |       |

**Pour les statuts légaux :** Convention de Berne du 19/09/79, Directive CEE n°92/43 modifiée, Arrêté du 23/04/07

Les chiffres renvoient, respectivement, aux annexes de la Convention, de la Directive et aux articles de l'Arrêté

**Pour les statuts de conservation :** Liste rouge et orange des espèces menacées en France (Chapitre mammifères, MNHN, UICN, SFEPM, ONCFS, 2009),

NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non applicable

**Liste rouge et orange de Champagne-Ardenne (23 avril 2007)**

V = Vulnérable AP = A Préciser AS = A Surveiller

#### A2.6.4.4. Facteurs limitants pour la mammalofaune

Les amas de branchage et tas de bois jouent un rôle prépondérant pour de nombreux mammifères qui utilisent ces éléments comme zone de repos et/ou de refuge. Ces éléments n'existent pas dans le site.

De nombreuses perturbations anthropiques (chasse, chiens non tenus en laisse, engins motorisés, feu de camp, etc.) au sein du site sont particulièrement néfaste pour la mammalofaune, groupe faunistique sensible au dérangement.



## A2.6.5. L'entomofaune

### A2.6.5.1. Déroutement des inventaires

Deux groupes d'insectes ont été inventoriés : les Papillons de jour et les Orthoptères ou sauterelles et criquets. La recherche est purement qualitative.

Les observations sont faites à vue, à l'aide d'un filet entomologique, et les espèces sont identifiées in situ et relâchées sur place.

L'étude des papillons est effectuée lors des autres prospections, botaniques, herpétologiques, mammalogiques, et couvrent la période d'avril à fin août.

### A2.6.5.2. Richesse spécifique

36 espèces de papillons sont observées sur l'ensemble de l'aire d'étude, ce qui est très peu compte tenu du caractère thermophile des falaises et pelouses associées. A titre de comparaison c'est ce qui devrait être observé en une seule journée de la première semaine de juillet sur uniquement les pelouses et bois thermophiles.

| Nom latin                           | Nom vernaculaire                   | Liste Rouge Régionale | CENCA 2006 à 2012 | AdT 2013 |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------|----------|
| <i>Aglais urticae</i>               | Petite tortue                      |                       | X                 | X        |
| <i>Anthocharis cardamine</i>        | L'Aurore                           |                       | X                 |          |
| <i>Argynnis paphia</i>              | Tabac d'Espagne                    |                       | X                 | X        |
| <i>Apatura ilia</i>                 | Petit mars changeant               |                       | X                 | X        |
| <i>Aphantopus hyperantus</i>        | Tristan                            |                       | X                 | X        |
| <b><i>Aporia crataegi</i></b>       | <b>Gazé</b>                        | <b>X</b>              |                   | <b>X</b> |
| <i>Araschnia levana</i>             | Carte géographique                 |                       |                   | X        |
| <b><i>Arethusana arethusa</i></b>   | <b>Petit agreste</b>               | <b>X</b>              |                   | <b>X</b> |
| <i>Callophrys rubi</i>              | Thécla de la ronce                 |                       |                   | X        |
| <i>Celastrina argiolus</i>          | L'Azuré des nerpruns               |                       | X                 |          |
| <i>Clossiana dia</i>                | La Petite Violette                 |                       | X                 |          |
| <i>Coenonympha arcania</i>          | Céphale                            |                       |                   | X        |
| <i>Coenonympha pamphilus</i>        | Fadet commun                       |                       |                   | X        |
| <i>Cupido minimus</i>               | Argus frêle                        |                       |                   | X        |
| <i>Gonepteryx rhamni</i>            | Citron                             |                       |                   | X        |
| <b><i>Iphiclides podalirius</i></b> | <b>Le Flambé</b>                   | <b>X</b>              | <b>X</b>          |          |
| <i>Inachis io</i>                   | Paon du jour                       |                       | X                 | X        |
| <i>Lasiommata megera</i>            | La Mégère (fem.), Le Satyre (mâle) |                       | X                 |          |
| <i>Leptidea sinapis</i>             | Piérade de la moutarde             |                       | X                 | X        |
| <i>Lysandra coridon</i>             | Argues bleu nacré                  |                       | X                 | X        |
| <i>Melanargia galathea</i>          | Demi-deuil                         |                       | X                 | X        |
| <i>Neozephyrus quercus</i>          | Thécla du chêne                    |                       |                   | X        |
| <i>Ochlodes venatus</i>             | La Sylvaine                        |                       | X                 |          |

|                              |                       |  |   |   |
|------------------------------|-----------------------|--|---|---|
| <i>Papilio machaon</i>       | Machaon               |  | X |   |
| <i>Pararge aegeria</i>       | Le Tircis             |  | X |   |
| <i>Pieris brassicae</i>      | Piérade du chou       |  |   |   |
| <i>Pieris napi</i>           | Piérade du navet      |  | X |   |
| <i>Pieris rapae</i>          | Piérade de la rave    |  | X |   |
| <i>Plebejus argyrognomon</i> | Azuré des coronilles  |  |   |   |
| <i>Polygonia c-album</i>     | Robert le diable      |  | X |   |
| <i>Polyommatus icarus</i>    | Argus bleu            |  | X | X |
| <i>Pyrgus malvae</i>         | Hespérie de la mauve  |  |   | X |
| <i>Pyronia tithonus</i>      | L'Amaryllis           |  | X |   |
| <i>Satyrus pruni</i>         | Thécla du prunier     |  |   |   |
| <i>Thymelicus sylvestris</i> | Hespérie de la houque |  | X | X |
| <i>Vanessa cardui</i>        | Belle dame            |  | X |   |

23 espèces d'orthoptères sont observées, ce qui contraste avec la faible diversité de papillons de jour. La Mante religieuse est aussi observée.

| Nom latin                                | Nom vernaculaire           | Liste Rouge Régionale C-A | CENCA 2006 à 2012 | AdT 2013 |
|------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------|----------|
| <i>Conocephalus fuscus</i>               | Le Conocéphale bigarré     | -                         |                   | X        |
| <i>Ephippiger ephippiger</i>             | L'Ephippigère des vignes   |                           |                   | X        |
| <i>Leptophyes punctatissima</i>          | La Leptophie ponctuée      | -                         |                   | X        |
| <i>Meconema thalassinum</i>              | Le Méconème tambourinaire  | -                         |                   | X        |
| <i>Phaneroptera falcata</i>              | Le Phanéroptère porte-faux | -                         |                   | X        |
| <i>Pholidoptera griseoaptera</i>         | La Decticelle cendrée      | -                         |                   | X        |
| <i>Ruspolia nididula</i>                 | Le Conocéphale gracieux    |                           |                   | X        |
| <i>Tettigonia viridissima</i>            | La Sauterelle verte        | -                         |                   | X        |
| <i>Nemobius sylvestris</i>               | Le Grillon des bois        | -                         |                   | X        |
| <i>Oecanthus pellucens</i>               | Le Grillon d'Italie        | -                         |                   | X        |
| <i>Tetrix tenuicornis</i>                | Le Tétrix des carrières    |                           |                   | X        |
| <i>Calliptamus italicus</i>              | Le Caloptère italien       |                           |                   | X        |
| <b><i>Chorthippus albomarginatus</i></b> | <b>Le Criquet marginé</b>  | <b>X</b>                  | <b>X</b>          |          |
| <i>Chorthippus biguttulus</i>            | Le Criquet mélodieux       | -                         |                   | X        |
| <i>Chorthippus brunneus</i>              | Le Criquet duettiste       | -                         | X                 | X        |
| <i>Chorthippus parallelus</i>            | Le Criquet des pâtures     | -                         | X                 | X        |
| <b><i>Chorthippus vagans</i></b>         | <b>Le Criquet des pins</b> | <b>X</b>                  |                   | <b>X</b> |

|                                 |                              |          |   |          |
|---------------------------------|------------------------------|----------|---|----------|
| <i>Chrysochraon dispar</i>      | Le Criquet des clairières    | -        | X | X        |
| <i>Euchorthippus declivus</i>   | Le Criquet des mouillères    | -        |   | X        |
| <i>Gomphocerippus rufus</i>     | Le Gomphocère roux           | -        | X | X        |
| <i>Oedipoda caerulea</i>        | L'Oedipode turquoise         | -        | X | X        |
| <b><i>Omocestus rufipes</i></b> | <b>Le Criquet noir-ébène</b> | <b>X</b> |   | <b>X</b> |
| <i>Mantis religiosa</i>         | La Mante religieuse          | -        |   | X        |

#### **A2.6.5.3. Caractérisation des espèces recensées**

Le cortège de papillons est constitué d'espèces très largement réparties, et très souvent polyphages aux stades larvaires. Ce qui frappe le plus est l'extrême rareté des papillons sur les pelouses calcaires, tant en diversité qu'en nombre de spécimens.

Le cortège d'Orthoptères est relativement caractéristique des pelouses mésophiles et thermophiles : l'Ephiphigère des vignes, le Criquet italien, le Criquet des pins et le Tétrix des carrières sont les espèces les plus caractéristiques des milieux thermophiles. L'absence de *Platycleis albopunctata*, *Metrioptera brachyptera* et *Myrmeleotettix maculatus* est à signaler.

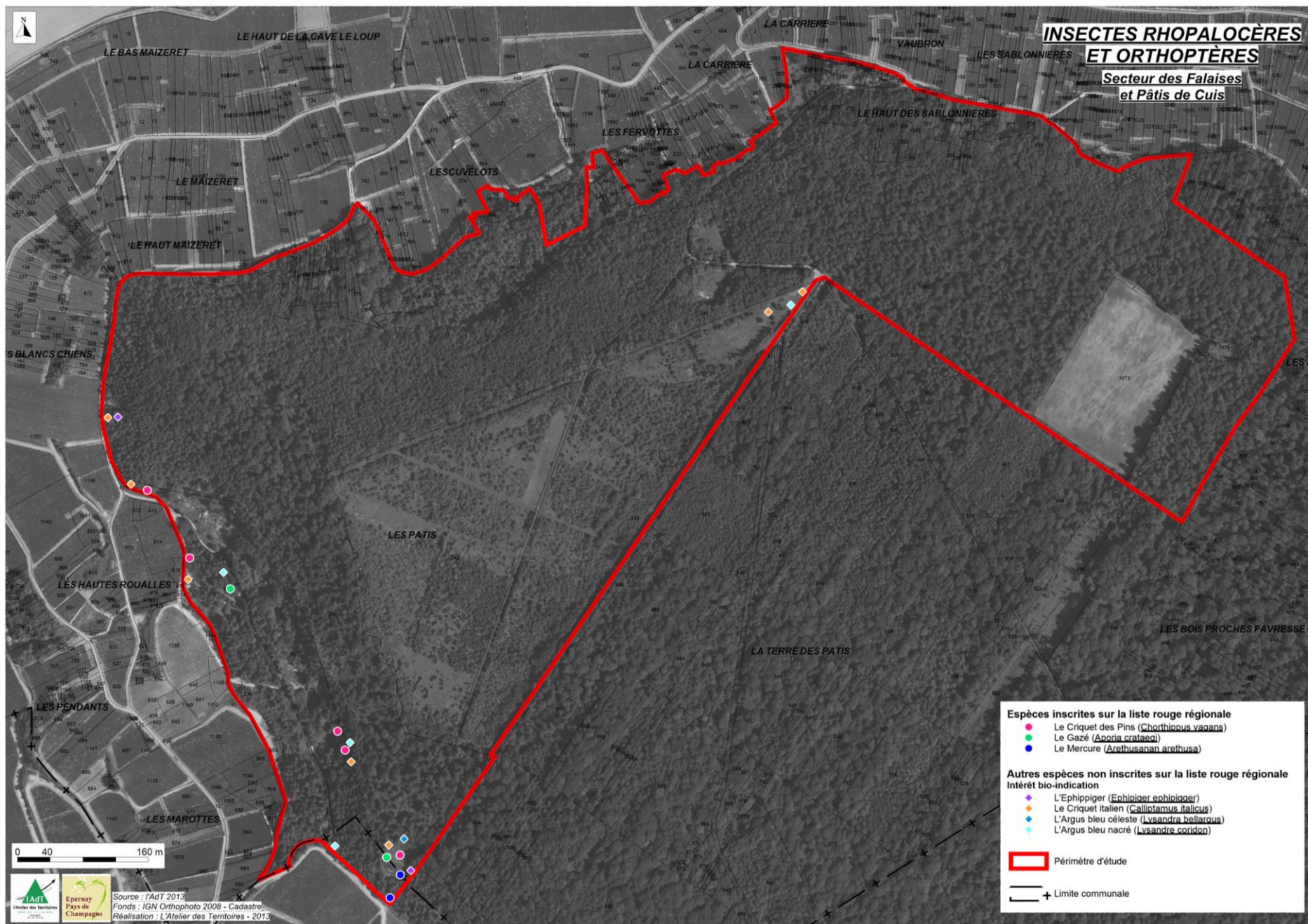
#### **A2.6.5.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'entomofaune**

Les Papillons de jour : très peu d'espèces patrimoniales. Aucune espèce n'est protégée. Deux espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale : le Gazé, inféodé aux prunelières et le Petit agreste, inféodé aux Bromes et Fétuques. Sa reproduction sur le site n'est d'ailleurs pas certaine.

Le cortège est donc lourdement dégradé. L'extrême rareté des Lycènes (en nombre et en diversité d'espèces) est le symptôme le plus voyant de l'altération de ce cortège.

Les Orthoptères : aucune espèce protégée. Une seule espèce est inscrite sur la liste rouge régionale : le Criquet des pins. Il est localisé, en très faible abondance, sur les pelouses les plus thermophiles.





## **A3. Le cadre socio-économique et culturel**

### **A3.1. Activités sportives**

#### **Parapente**

Il existe un club de parapente qui est géré par Monsieur Populus, résident à Grauves. Il s'agit d'un club d'une trentaine de licenciés. Les vols n'ont pas lieu avec régularité mais en fonction des conditions climatiques. Les membres du club entretiennent annuellement la plate-forme de décollage ainsi que l'accès au site.

#### **Chasse**

Les boisements situés au pied de la falaise sont chassés par la société de chasse de Cuis (Grenette J., communication personnelle).

Des miradors et des agrainoirs sont régulièrement observés sur le site d'étude, notamment sur le plateau à proximité de la falaise des fervottes.

#### **Randonnée**

Un chemin de randonnée passe sur le site, au pied de la falaise. Il s'agit du GR de Pays de la Côte des Blancs, créé en 1983 et qui relie Hautvillers à Vertus. Il est inscrit au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Il est référencé sur le topoguide « la Marne à pied ». L'entretien du chemin est réalisé par les bénévoles du comité départemental de randonnée pédestre, et n'intervient que sur les arbres, branches qui entravent le cheminement.

La commune et la communauté de commune d'Epernay-Pays de Champagne sont également en train de réfléchir à la création d'un chemin de petite randonnée permettant de rejoindre Cramant et qui emprunte en partie le sentier de la Côte des Blancs en contrebas de la falaise des Roualles.

#### **Escalade**

L'escalade a été pratiquée sur la falaise, des crochets et pitons y étant encore visibles. Un arrêté l'interdisant a été pris par la commune il y a une dizaine d'années en raison de la dangerosité du site, compte tenu de la fracturation importante de la falaise et du risque important de chutes de blocs calcaires.

#### **Moto-cross**

Des moto-cross ont été croisés à plusieurs reprises par le CENCA sur le chemin de randonnée. Il s'agit d'une activité non encadrée et à priori interdite sur le chemin de randonnée. Cependant, celle-ci nécessitera à l'avenir une vigilance accrue notamment après les travaux de débroussaillage, qui pourraient inciter les moto-cross à venir pratiquer sur les pentes des falaises.

#### **VTT**

Le VTT est pratiqué sur le site. Cette activité ne semble pas être organisée par un club, mais s'apparente plutôt à une activité de loisirs pour des particuliers.

## **A3.2. Autres activités**

### **Cultures, plantations de pins, gestion forestière**

Les anciens pâtis étaient autrefois cultivés par un agriculteur qui louait les terrains de la commune. Cependant, à la fin du bail en 1989, la commune n'a pas souhaité reconduire la location des terres.

Le conseil municipal et quelques bénévoles ont ensuite décidé de « valoriser » ses terrains en réalisant des plantations de pins et chênes sur certains parcs, les plants et semis étant directement prélevés dans les boisements communaux.

Ces plantations s'avèrent peu productives et les résultats très variables selon les parcs. Le reste des terrains non plantés n'a pas fait l'objet d'entretien particulier à l'exception de certains layons par les chasseurs.

Plus globalement, la commune n'a pas souhaité confier la gestion de ces parcelles boisées à l'Office national des forêts. Les boisements, relativement jeunes puisque issus de la recolonisation des anciens pâtis après abandon du pâturage, ne font donc actuellement l'objet d'aucune gestion sylvicole précise.

### **Dépôts d'ordures**

Au pied de la falaise, les rares secteurs de pelouses sèches restants sont fortement dégradés. De nombreuses taches de feu ainsi que des déchets (bouteilles en verre, plastiques...) sont présents. Le piétinement à cet endroit est également très important.

On observe par ailleurs quelques tas sauvages de dépôts et de gravats. A noter la présence d'une petite décharge communale de dépôts verts à l'entrée des pâtis.

## **A3.3. Les infrastructures**

Le site présente peu « d'infrastructures ». Rentrant dans cette catégorie les éléments pouvant avoir une incidence sur la sécurité ou induire un entretien, une surveillance, etc.

On note la présence :

- d'un point de captage : au pied de la falaise des Fervottes, en limite avec le vignoble, se trouve une source naturelle, captée et qui alimentait le réservoir de la commune de Cuis situé à proximité de l'église. Ce captage, protégé sur le site par une clôture, n'est actuellement plus utilisé.
- de chemins parcourant le site ;
- d'accès aux chasseurs (pour les sites d'agraineage, postes de tir...)
- d'escarpements rocheux.



## **A3.4. Les activités socio-économiques**

### **A3.4.1. Fréquentation et activités touristiques**

La chasse, la randonnée pédestre et la promenade sont les principales activités pratiquées.

## **A4. Perspective et mise en valeur du site**

### **A4.1. Randonnée, promenade**

Pour l'instant, l'activité de randonnée (GR de Pays, projet de la Commune de Cuis et de la Communauté de communes d'Epernay-Pays de Champagne de créer un chemin de randonnée entre Cuis et Cramant) constitue le moyen le plus intéressant d'ouverture du site au public. Il s'agit déjà d'un chemin connu et fréquenté, dont l'intérêt est lié à son caractère semi-boisé, permettant une promenade dans un cadre agréable et semi-naturel.

Compte tenu de l'état actuel très dégradé et relictuel des pelouses sèches (moins d'un hectare), il ne paraît pas judicieux à court terme de mettre en place des tables de pique-nique.

Au contraire, il serait plutôt conseillé de faire disparaître les traces de feu, les pierres destinées à s'asseoir autour de ces traces de feu et, de manière générale, tout élément pouvant inciter les promeneurs à s'installer au milieu des pelouses sèches.

En outre, les tables de pique-nique risquent d'être dégradées, voire de terminer au feu pendant les « fêtes de jeunes ». Tant que la phase de restauration du site n'est pas achevée, il serait éventuellement pertinent de mettre en place de petits panneaux sur les troncs des arbres, au niveau des rares pelouses sèches restantes, interdisant les feux et les piques-niques en raison de la présence d'espèces protégées. Il pourrait être bon également d'en installer quelques autres le long du chemin de randonnée préconisant de ne pas s'en écarter.

A plus long terme (5 à 10 ans), si des surfaces de pelouses conséquentes sont restaurées, l'installation d'aménagements pour permettre à la population de pique-niquer peut être envisagée au bas de la falaise.

La mise en place de simples bancs en bordure du chemin de randonnée paraîtrait toutefois beaucoup plus appropriée. Elle permettrait en effet aux promeneurs de profiter d'une pause dans un cadre agréable mais sans les inciter à s'installer. Ces bancs en bordure de chemin permettraient également d'y canaliser la fréquentation.

## **A4.2. Valorisation paysagère**

Le site présente un intérêt paysager majeur à l'échelle de la Communauté de Communes en raison de sa vue panoramique sur le vignoble et la vallée du Darcy. Cet atout n'est toutefois pas valorisé à ce jour puisque, le site n'étant pas débroussaillé, le panorama reste très limité.

Il est par contre possible, une fois le site restauré, d'envisager la mise en place de table de lecture paysagère (sur le thème de la paléogéographie, sur l'occupation du sol en fonction de la géologie, sur le vignoble...). En haut de la falaise, ce type d'aménagement pourrait être mis en place le long du petit sentier existant, de façon à ne pas inciter les gens à s'en écarter et à les empêcher de s'approcher trop près de la corniche.

Au bas de la falaise, il est également possible de prévoir ce type d'aménagement mais en matérialisant le cheminement entre la table et le chemin de randonnée pour canaliser les gens et minimiser le piétinement sur les pelouses. Par exemple, un dallage de pierres calcaires plates, non jointives, pourrait être utilisé.

## **A4.3. Valorisation écologique et pédagogique**

La valorisation écologique ou pédagogique *in situ* n'est pas souhaitable pour l'instant. Le site est trop embroussaillé, les pelouses relictuelles en bas de la falaise piétinées et leur flore clairement menacée. A ce stade, le risque principal de la vulgarisation et de la communication sur l'intérêt du site est une surfréquentation occasionnant des piétinements. Il est donc préférable d'initier des opérations de communication très ciblée dans les années à venir.

A long terme, cette valorisation est en revanche envisageable et une sente de découverte du patrimoine naturel pourrait être réalisée en cheminement dans les pelouses sèches, canalisée grâce à quelques panneaux d'informations montrant la flore et la faune.

La réalisation de brochures mettant en avant l'intérêt du site, tant au niveau géologique, paléontologique, floristique, entomologique que paysager, pourrait alors constituer un autre atout pour faire connaître la richesse de ce site.

Enfin, ce site pourrait constituer un support pédagogique intéressant dans le cadre de l'accueil de scolaires pour une approche écologique et patrimoniale ou dans le cadre d'un sentier thématique.

## **A4.4. Perspectives à « très » long terme**

Il ne faut pas oublier que les pelouses sèches sont d'anciens parcours à moutons. Ce sont donc des milieux semi-naturels façonnés par l'Homme et qui disparaissent avec l'abandon du pastoralisme. Il s'agit donc d'une technique d'entretien du site qui, même si elle peut paraître irréalisable actuellement, ne doit pas être écartée. D'autres sites (Réserve naturelle de Givet) dans la région ou plus largement en

France font l'objet d'un entretien par pâturage ovin. Ces opérations, à objectif écologique, rencontrent un vif succès auprès du grand public et peuvent constituer des manifestations à vocation pédagogique intéressante (reconstitution de petites transhumances, animation de groupes scolaires avec le berger...).

La gestion pastorale était une activité très courante en Champagne crayeuse il y a moins de 100 ans, aujourd'hui pratiquement disparue, et qui possède une valeur historique et culturel importante. S'y ajoute l'aspect pédagogique de conservation de la biodiversité grâce au pastoralisme. Enfin, ce mode de gestion permettrait d'entretenir le site durablement et en minimisant les interventions mécaniques (donc à moindre frais) nécessaires pour lutter contre la dynamique végétale naturelle.

Moyennant des démarches de maîtrise foncière ou d'usage du lieu-dit « Les Pâtis » (désormais plantés en résineux) situés sur le plateau au nord-est de la falaise, ce projet pourrait être envisageable. En effet, les pâtis sont également d'anciens parcours à moutons et la mise en place d'une clôture, englobant le périmètre d'étude et ce secteur, pourrait offrir une surface suffisante pour la remise en place d'un pâturage ovins/caprins à l'année, tel qu'il était pratiqué autrefois et qui permettrait de maintenir l'ouverture du milieu.

## A 5.1. Les enjeux du site des Falaises et Pâtis de Cuis

### Enjeux de conservation des habitats

La conservation de l'habitat que constituent les **pelouses arides à Seslerie et à Brome** représente un fort enjeu. En effet, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire et très menacé en Champagne-Ardenne. De nombreuses espèces patrimoniales se développent sur ces pelouses malheureusement de façon assez limitée en raison de l'aspect discontinu et réduit de celles-ci.

L'objectif est d'étendre la surface de cet habitat en réouvrant les fruticées et les boisements thermophiles de façon à favoriser les espèces que sont le **Lin de Léon** ainsi que les reptiles (Lézard vert et **Lézard agile** notamment) dont c'est l'habitat de prédilection et qui sont visées par des mesures compensatoires dans le cadre du projet golfique de Cuis-Pierry.

### Enjeux pédagogiques et socio-culturels

Les travaux de valorisation du site ont permis et vont permettre de redécouvrir certaines espèces protégées rares. En outre la falaise a été nettement dégagée depuis le chemin de randonnée qui passe en contrebas. Les travaux de restauration doivent se poursuivre dans les années à venir, tant en pied qu'en rebord de falaise et être élargis à une autre falaise plus proche de Cuis, la falaise des Fervottes. Jacky Baillot, maire de Cuis, souhaite que ces lieux deviennent des espaces de rencontres écologiques et pédagogiques équipés de panneaux d'interprétation, pour intéresser notamment le monde scolaire.



En revanche, personne ne tient à en faire des lieux d'accueil pour des pique-niques.  
« Nous espérons que les visiteurs respecteront le travail qui est réalisé » commente le maire.

Le site offre par ailleurs un panorama exceptionnel sur les communes des coteaux Sud d'Epernay.

## **B. GESTION DU SITE**

### **B.1 Les objectifs du plan à long terme**

*« Ce sont les objectifs qui permettent d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour la réserve naturelle (tous les habitats et les populations d'espèces en bon état de conservation). Ils ont vocation à rester quasi permanents dans les plans successifs, même lorsque les évaluations démontrent qu'ils sont atteints ».*

Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles – L'Atelier Technique des Espaces Naturels, 2006.

La Communauté de commune Epernay Pays de Champagne et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS souhaitent accompagner la commune de Cuis, via une structure spécialisée et habilitée de type Conservatoire, pour la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur des espèces protégées et de leurs habitats sur le site des Falaises et Pâtis de Cuis.

Un des objectifs de compensation est de gérer 17.7 ha d'habitats favorables à l'avifaune et aux reptiles impactés lors de la requalification de l'ancien champ de manœuvre de Cuis en projet golfique.

Pour cela, un projet de convention de gestion a été élaboré (avec l'appui du CENCA) par la commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS sur une durée de 2 fois 15 ans. Cette convention pourra être passée avec une structure compétente une fois l'arrêté préfectoral signé

Cette convention permettra le financement des travaux de restauration et de gestion du site mais aussi à des actions de suivis écologiques. Les espèces visées par ces suivis seront les espèces patrimoniales appartenant aux groupes des oiseaux, des reptiles et de la flore.

#### **Les objectifs de conservation du patrimoine naturel**

Les objectifs principaux concernent les espèces impactées par le projet golfique à savoir :

- Maintenir les stations de Lin de Léon
- Maintenir et créer des habitats pour les oiseaux des pelouses et faciès d'embuissonnement
- Maintenir et créer des habitats pour les reptiles
- Restaurer et conserver les milieux de prairies sèches

## **Les objectifs de mise en valeur pédagogique du site**

### Maintien de la mise en valeur du panorama des falaises

Site paysager de premier ordre, les falaises des Roualles dominant d'une centaine de mètres le vignoble champenois qui s'étend à ses pieds. Depuis le classement des falaises, leurs versants se sont progressivement boisés, les dissimulant peu à peu aux regards.

La commune de Cuis, via le CENCA, a dégagé la végétation au pied et en haut des falaises pour leur redonner leurs vues lointaines, constitutives de leur caractère pittoresque.

L'objectif de ce plan est de maintenir cette vue dégagée en gérant la végétation de manière récurrente.

Facteurs influençant la valorisation des falaises

- La dynamique progressive de la végétation avec rapide développement des arbustes qui recouvrent les falaises.

Etat visé à l'issue du plan

- Maintien de la valorisation visuelle des falaises

Indicateurs de réussite

- Appréciation visuelle aux entrées du site et depuis la route.

### Mettre en valeur deux points de vue

Le site présente un relief marqué et un intérêt géologique ; en effet, des fossiles sont souvent retrouvés au pied des falaises. Site paysager de premier ordre, les falaises des Roualles dominant d'une centaine de mètres le vignoble champenois qui s'étend à ses pieds. Toutefois, la dynamique progressive de la végétation entraîne la « fermeture » du paysage aux abords des points de vue.

Etat visé à l'issue du plan

- Existence au sein du site de 2 points de vue matérialisés.

Indicateurs de réussite

- Arrêt des promeneurs au niveau de ces points de vue.



## B.3 Les opérations

### B.3.1 Définition des opérations

« Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs du plan. Elle constitue le terme de l'arborescence logique : objectifs à long terme / objectifs du plan / opérations ».

*Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles – L'Atelier Technique des Espaces Naturels, 2006*

#### B.3.1.1 Facteurs influençant la gestion

##### 1. Facteurs « naturels »

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont naturellement tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Pins sylvestres puis Chênes, Hêtres).

En 1907, les principales formations en place au pied de la falaise étaient la fruticée et les pelouses sèches. Le sommet du plateau était quant-à lui exclusivement occupé par des pelouses sèches et des landes.

Aujourd'hui, le bas de la falaise est principalement occupé par des fourrés denses, des pinèdes à Pins sylvestres et quelques poches de bois thermophiles.

Le plateau est quant à lui exclusivement occupé par des résineux, soit plantés, soit de semis naturels issus des plantations.

Il est donc évident que pour remettre en valeur la falaise, des travaux de débroussaillage, voire d'abattage, sont à prévoir, surtout sur la fruticée et les pinèdes.

Un autre facteur important est lié à l'instabilité des terrains. Tout le versant est affecté par des mouvements de terrain. Les mouvements les plus anciens se sont développés dans des conditions climatiques périglaciaires : la falaise des Roualles et la dépression qui lui est associée immédiatement au sud-ouest sont à rattacher à des mouvements très anciens d'ampleur considérable, qui affectent la côte sur près de 500 mètres (Hatrival J.N., Soncourt E., 1991). Ainsi, en 1988, un glissement de terrain important a emporté les terrains sous-jacents. La commune de Cuis est depuis inscrite, comme 71 autres communes de la Marne, dans un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.).

En 2001, un ensemble de blocs rocheux de taille importante s'est décroché de la falaise, sans conséquences, mis à part quelques blocs au niveau du chemin de randonnée. Il semble probable que la poche d'argiles de décalcification se trouvant en arrière de la falaise se soit gorgée d'eau suite aux importantes précipitations de l'année 2001. La contrainte normale (orthogonale à la paroi considérée) exercée par la poche d'argiles sur la roche calcaire, déjà fortement fragilisée par sa fracturation, s'est donc accrue jusqu'à provoquer la rupture de cette partie de la falaise.

Suite à cette chute de blocs, le BRGM déconseille l'arrachage de la végétation au pied de la falaise envisagé pour la rendre plus visible au public. Un écrêtage des arbres les plus hauts est plutôt préconisé (David E., Lejeune O., 2001).



*Vue sur la falaise des Roualles en 1907*



*Vue sur la falaise des Roualles en 2005*

## **2. Facteurs induits par l'homme**

L'abandon des pratiques agricoles (pâturage en particulier, exploitation du bois de chauffe) a permis une accélération du processus d'embroussaillage et de fermeture des pelouses sèches. La tendance actuelle est donc un appauvrissement floristique de ces habitats et à terme leur disparition au profit des espèces forestières. Les places de feu, les déchets laissés sur place entraînent un enrichissement du sol, un piétinement important des pelouses lors des soirées et par conséquent une dégradation importante de la flore sur ces zones.

### **B.3.1.2 Stratégies de choix d'opérations**

Les deux problématiques exposées précédemment présentent des enjeux antagonistes. D'un côté un souci d'aménagement du territoire qui nécessite le maintien de la végétation en place afin de stabiliser les terrains, de l'autre une nécessité écologique et paysagère de ré-ouvrir la végétation.

Les abattages doivent donc être judicieusement réalisés : les chênaies thermophiles à Céphalanthère, à Grémil doivent être maintenues en l'état autant que possible. En revanche, les résineux (faible profondeur d'enracinement et donc une participation à la stabilisation des sols limitée) et les épineux de la fruticée doivent faire l'objet de travaux plus importants.

### **B.3.2 Le registre des opérations**

Le programme d'action est décliné en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

- GH = Gestion des Habitats et des espèces
- SE = Suivi Ecologique

GH1 : restauration des pâtis par abattage des arbres

GH2 : Création d'un corridor pour les reptiles

GH3: Réouverture des fruticées

GH4 : Mise en lumière de la pelouse à Soslérie

GH5 : Mise en lumière du pré bois calcicole thermophile et de la pelouse à Soslérie

GH6 : Débroussaillage des rejets ligneux

GH7 : Gestion de la pelouse thermophile à Soslérie

GH8 : «Gestion de la lande acidocline

GH 9 : Maintien des peuplements forestiers

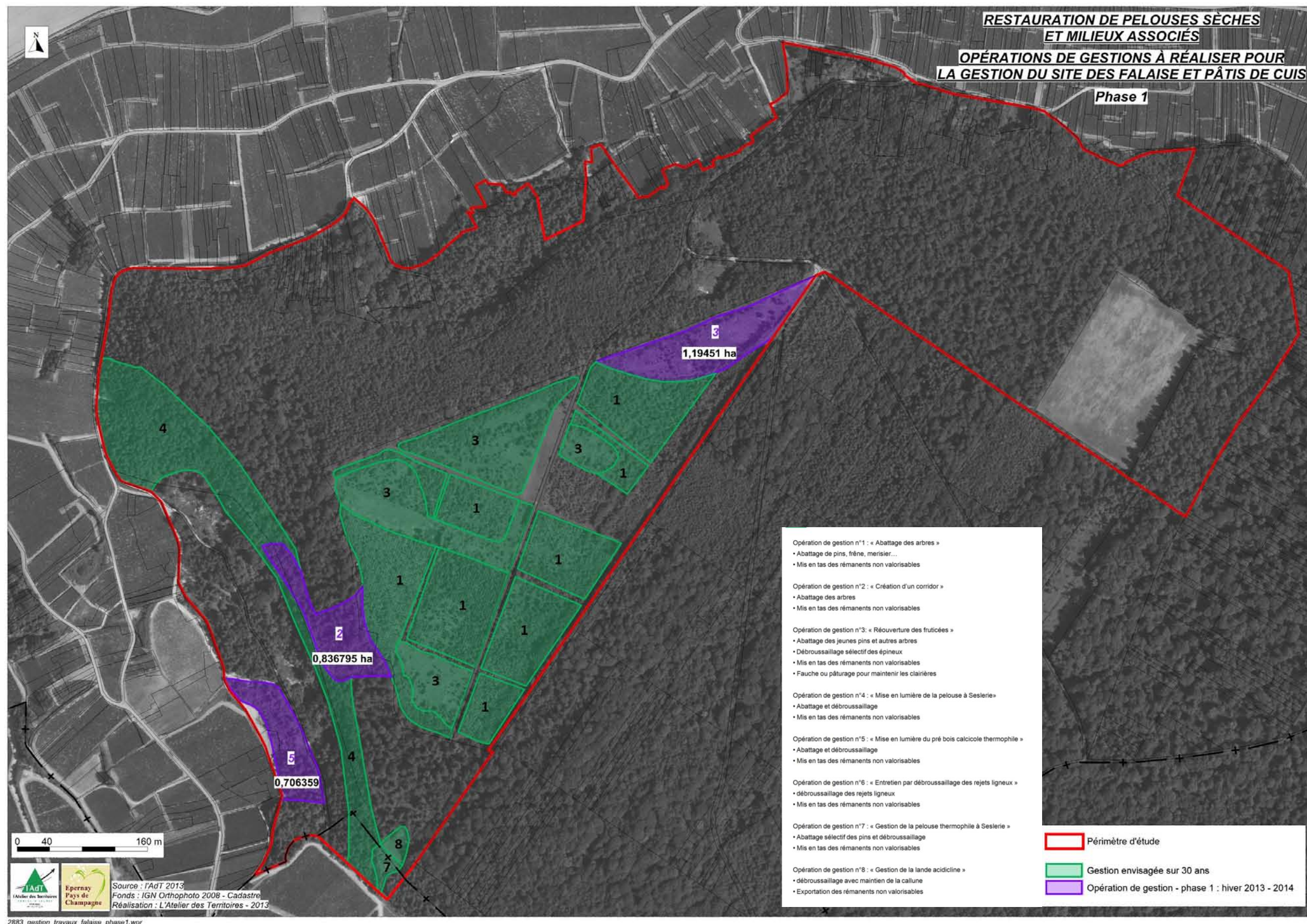
SE1 : Suivi des stations de Lin de Léon

SE2 : Suivi du Lézard agile

SE3 : Suivi de l'avifaune patrimoniale des milieux ouverts

SE4 : Suivi des habitats reconstitués/gérés







### B.5.3 La programmation du plan de gestion

| Opération GH1                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Restauration des pâtis par abattage d'arbres dans les boisements : 7.68 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>                                   | L'objectif prioritaire ici est la restauration des secteurs de pâtis et des prairies sous pinède et autres boisements et/ou colonisées par les fruticées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                                          | <p>Abattage de pins, frênes, merisiers...</p> <p>Mise en gros tas des rémanents non valorisables</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                                           | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Maintien des ronciers, notamment aux abords des sites où des espèces protégées ont été détectées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                                                  | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des opérations</b>                                           | <p>Dès l'hiver 2013-2014 puis gestion récurrente par pâturage éclair</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                                                      | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                                              | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                                        | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |

| Opération GH2                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Création d'un corridor pour les reptiles : 0.45 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>           | L'objectif prioritaire ici est la création d'un corridor pour favoriser la dispersion des reptiles (le Lézard agile notamment) de part d'autres du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                  | Abattage de pins, frênes, merisiers...<br>Mise en gros tas des rémanents non valorisables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                   | Pas de brûlages des rémanents.<br>Maintien des ronciers, notamment aux abords des sites où des espèces protégées ont été détectées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                          | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.<br>Suivi de la population de Lézard agile tous les 5 ans dès 2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b>       | Dès l'hiver 2013-2014 puis gestion récurrente des recrus entre mi-août et fin février <table border="1" data-bbox="526 1104 1364 1532"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                              | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                               | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                               | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                               | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                               | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                      | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |



| Opération GH3                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|
| Réouverture des fruticées : 1.19 ha          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>     | L'objectif prioritaire ici est la création d'un corridor pour favoriser la dispersion des reptiles (le Lézard agile notamment) de part d'autres du site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| <b>Description de l'opération</b>            | <p>Abattage des jeunes pins et autres arbres</p> <p>Débroussaillage sélectif : maintien de certaines aubépines</p> <p>Mise en gros tas des rémanents non valorisables</p> <p>Fauche ou pâturage pour maintenir les clairières. L'instauration d'un pâturage dit « éclair » est préconisée. Il s'agit de mettre en pâturage, sur une courte durée, une forte charge de bétail sur la zone (3 à 4 UGB/ha). Une Unité Gros Bétail équivaut à un cheval (de plus de 6 mois) ou à 10 ovins ou caprins. Chaque zone pourra faire l'objet de ce pâturage sur 1 à 2 semaines en début de saison nomment.</p> <p>Cette mesure est notamment favorable aux reptiles qui sont dérangés par un pâturage permanent, même quand celui-ci est extensif.</p> <p>Sur le plateau ce pâturage pourra être réalisé par des chevaux, connus pour leur faculté à brouter prioritairement les ligneux notamment lorsqu'aucun apport nutritif ne leur est fait.</p> |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| <b>Précautions particulières</b>             | <p>Rotation rapide et régulière des animaux sur les zones à pâturer</p> <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Maintien des ronciers, notamment aux abords des sites où des espèces protégées ont été détectées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| <b>Protocole de suivi</b>                    | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b> | <p>Dès l'hiver 2013-2014 puis gestion récurrente des recrues entre mi-août et fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> </tbody> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € |
| Année                                        | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| 2015                                         | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| 2016                                         | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |
| 2017                                         | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |

|                               |                                                                                                                                                                     |                      |                     |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
|                               | 2018                                                                                                                                                                | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € |
|                               | Etc.                                                                                                                                                                |                      |                     |
|                               |                                                                                                                                                                     |                      |                     |
| <b>Sources de financement</b> | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |                      |                     |
| <b>Intervenants</b>           | Prestataires privés                                                                                                                                                 |                      |                     |

| Opération GH4                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Mise en lumière de la pelouse à Sesslerie : 0.17 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>            | L'objectif prioritaire ici est la mise en lumière de la pelouse à Sesslerie afin de lui rendre un meilleur état de conservation de cet habitat. Aussi, ce maintien en milieu ouvert favorisera les populations de reptiles (le Lézard agile notamment).                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                   | <p>Abattage des jeunes pins et autres arbres</p> <p>Débroussaillage sélectif : maintien des genévriers</p> <p>Mise en gros tas des rémanents non valorisables</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                    | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Il convient de maintenir quelques îlots d'arbustes pour la diversité de structure du milieu et pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune...), notamment aux abords des lieux où des espèces protégées ont été détectées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                           | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffreage des opérations</b>     | <p>Mi-août à fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                               | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                       | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                 | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |



| Opération GH5                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-----------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Mise en lumière du pré bois calcicole thermophile : 0.7 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>                   | <p>L'objectif prioritaire ici est la mise en lumière du pré bois calcicole thermophile.</p> <p>Aussi, cette réouverture de milieu favorisera les populations d'oiseaux des milieux ouverts et les populations de reptiles (le Lézard agile notamment).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                          | <p>Abattage sélectifs des arbres</p> <p>Débroussaillage sélectif : maintien des genévriers</p> <p>Mise en gros tas des rémanents non valorisables</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                           | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Il convient de maintenir quelques îlots d'arbustes pour la diversité de structure du milieu et pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune...), notamment aux abords des lieux où des espèces protégées ont été détectées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                                  | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffrage des opérations</b>             | <p>Dès l'hiver 2013-2014 puis gestion récurrente des recrus entre mi-août et fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                       | Année | Coût gestion | Coût du suivi Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                                      | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Coût du suivi Gestion |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                       | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                              | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                        | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |

| Opération GH6                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Débroussaillage des rejets ligneux sur le<br>bas de la falaise des Roualles : 1.54 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>                                              | <p>L'objectif ici est le maintien d'une strate herbacée aux pieds de la falaise des Roualles.</p> <p>Aussi, ce maintien favorisera les populations d'oiseaux des milieux ouverts et les populations de reptiles (le Lézard agile notamment).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                                                     | <p>Débroussaillage des rejets ligneux avec maintien des genévriers et mise en gros tas des rémanents non valorisables</p> <p>Pâturage éclair</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                                                      | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Il convient de maintenir les genévriers pour la diversité de structure du milieu et pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune...), notamment aux abords des lieux où des espèces protégées ont été détectées</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                                                             | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b>                                          | <p>Débroussaillage : Novembre à fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                                                                 | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                                                  | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                                                  | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                                                  | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                                                  | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                                                         | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                                                   | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |

| Opération GH7                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Gestion de la pelouse thermophile à Seslerie : 0.11 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>               | <p>L'objectif prioritaire ici est le maintien d'une strate herbacée sur le coteau.</p> <p>Aussi, ce maintien favorisera les populations d'oiseaux des milieux ouverts et les populations de reptiles (le Lézard agile notamment).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                      | <p>Débroussaillage des rejets ligneux, les pins notamment</p> <p>Débroussaillage sélectif : maintien des genévriers</p> <p>Mise en tas des rémanents non valorisables</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                       | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Il convient de maintenir les genévriers pour la diversité de structure du milieu et pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                              | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b>           | <p>Novembre à fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                                  | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                   | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                   | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                   | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                   | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                          | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                    | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |



| Opération GH8                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-----------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Gestion de la lande acidocline : 0.1 ha        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>       | <p>L'objectif prioritaire ici est le maintien d'une strate herbacée sur le coteau.</p> <p>Aussi, ce maintien favorisera les populations d'oiseaux des milieux ouverts et les populations de reptiles (le Lézard agile notamment).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>              | <p>Débroussaillage des rejets ligneux, les pins notamment</p> <p>Débroussaillage sélectif : maintien des genévriers et des callunes</p> <p>Gestion récurrente par fauche ou pâturage</p> <p>Mise en tas des rémanents non valorisables et des résidus de fauche</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>               | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Il convient de maintenir les genévriers et les callunes pour la diversité de structure du milieu et pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                      | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffrage des opérations</b> | <p>Novembre à fin février</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                       | Année | Coût gestion | Coût du suivi Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                          | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Coût du suivi Gestion |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                  | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                            | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |

| Opération GH9                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maintenance des peuplements forestiers   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b> | <p>Il n'y a pas de gestion sylvicole spécifique.</p> <p>Sur le plateau, les boisements pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être laissés à leur libre dynamique (au moins certains secteurs difficilement accessibles ou peu productifs) ;</li> <li>- être gérés en futaie irrégulière avec pour objectif la diversité de structures, ainsi que le mélange d'essences.</li> </ul> <p>Ainsi, ce maintien de boisements, voir son vieillissement, favorisera les populations d'oiseaux forestiers et les populations de chauves-souris.</p> |
| <b>Description de l'opération</b>        | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Précautions particulières</b>         | <p>Si abattage, uniquement de mi-août à fin février. Pas de brûlages des rémanents mais mise en tas des non valorisables.</p> <p>Il convient de maintenir les arbres morts ou les arbres présentant des cavités : importance pour la faune fréquentant le site (insecte, avifaune, chauves-souris...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Protocole de suivi</b>                | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Phasage et des opérations</b>         | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Sources de financement</b>            | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Intervenants</b>                      | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| Opération SE1                                          |                                                                                                                                                                     |       |                      |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Suivi de la flore protégée et notamment du Lin de Léon |                                                                                                                                                                     |       |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>               | Recherche, localisation au GPS, comptage des pieds et cartographie du Lin de Léon                                                                                   |       |                      |
| <b>Description de l'opération</b>                      | Complémentaire aux opérations de restauration/gestion de milieux ouverts                                                                                            |       |                      |
| <b>Précautions particulières</b>                       | Pas de prélèvement ni de destruction                                                                                                                                |       |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                              | Suivi de la flore protégée tous les 5 ans dès 2015                                                                                                                  |       |                      |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b>           |                                                                                                                                                                     | Année | Coût du suivi        |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2018  | Une partie de 4165 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2019  | Une partie de 2695 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2023  | Une partie de 4165 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2024  | Une partie de 2695 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | Etc.  |                      |
| <b>Sources de financement</b>                          | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |       |                      |
| <b>Intervenants</b>                                    | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |       |                      |



| Opération SE2                       |                                                                                                                                                                     |            |        |  |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|--|
| Suivi du Lézard agile               |                                                                                                                                                                     |            |        |  |
| Contexte et objectifs de l'action   | Recherche, localisation, comptage et cartographie du Lézard agile                                                                                                   |            |        |  |
| Description de l'opération          | Complémentaire aux opérations de restauration de milieux ouverts et à la création d'un corridor                                                                     |            |        |  |
| Précautions particulières           | Pas de dérangement ni de destruction d'individus                                                                                                                    |            |        |  |
| Protocole de suivi                  | Suivi de la population de Lézard agile tous les 5 ans dès 2015                                                                                                      |            |        |  |
| Phasage et des chiffrage opérations |                                                                                                                                                                     | Année      | Coût   |  |
|                                     |                                                                                                                                                                     | 2015/ 2016 | 2205 € |  |
|                                     |                                                                                                                                                                     | 2021/2022  | 2205 € |  |
|                                     |                                                                                                                                                                     | 2027/2028  | 2205 € |  |
|                                     |                                                                                                                                                                     | Etc.       |        |  |
| Sources de financement              | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |            |        |  |
| Intervenants                        | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |            |        |  |

| Opération SE3                                             |  |                                                                                                                                                                     |       |                      |  |
|-----------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|--|
| Suivi des populations des espèces patrimoniales d’oiseaux |  |                                                                                                                                                                     |       |                      |  |
| Contexte et objectifs de l’action                         |  | Recherche, localisation, appréciation du statut reproducteur et cartographie des espèces patrimoniales d’oiseaux (Grand-Duc d’Europe, Pouillot siffleur)            |       |                      |  |
| Description de l’opération                                |  | Complémentaire aux opérations de restauration de milieux ouverts et à la création d’un corridor                                                                     |       |                      |  |
| Précautions particulières                                 |  | Pas de dérangement ni de destruction d’individus                                                                                                                    |       |                      |  |
| Protocole de suivi                                        |  | Suivi tous les 4 à 5 ans dès 2016                                                                                                                                   |       |                      |  |
| Phasage et des chiffre des opérations                     |  |                                                                                                                                                                     | Année | Coût                 |  |
|                                                           |  |                                                                                                                                                                     | 2016  | Une partie de 3000 € |  |
|                                                           |  |                                                                                                                                                                     | 2020  | Une partie de 3000 € |  |
|                                                           |  |                                                                                                                                                                     | 2025  | Une partie de 3000 € |  |
|                                                           |  |                                                                                                                                                                     | Etc.  |                      |  |
| Sources de financement                                    |  | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |       |                      |  |
| Intervenants                                              |  | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |       |                      |  |

| Opération SE4                                |                                                                                                                                                                     |       |                      |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Suivi des habitats reconstitués              |                                                                                                                                                                     |       |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>     | Recherche, localisation et cartographie des habitats reconstitués                                                                                                   |       |                      |
| <b>Description de l'opération</b>            | Complémentaire aux opérations de restauration/gestion de milieux ouverts et à la création d'un corridor                                                             |       |                      |
| <b>Précautions particulières</b>             | /                                                                                                                                                                   |       |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                    | Suivi des habitats tous les 4-5 ans dès 2018                                                                                                                        |       |                      |
| <b>Phasage et des chiffre des opérations</b> |                                                                                                                                                                     | Année | Coût                 |
|                                              |                                                                                                                                                                     | 2018  | Une partie de 4165 € |
|                                              |                                                                                                                                                                     | 2019  | Une partie de 2695 € |
|                                              |                                                                                                                                                                     | 2023  | Une partie de 4165 € |
|                                              |                                                                                                                                                                     | 2024  | Une partie de 2695 € |
|                                              |                                                                                                                                                                     | Etc.  |                      |
| <b>Sources de financement</b>                | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |       |                      |
| <b>Intervenants</b>                          | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |       |                      |



## BIBLIOGRAPHIE

**ATEN, 2006** – Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Outils de gestion et de planification. Cahier technique n°79. Réserves naturelles de France.

**BAIZE D., GIRARD M.-C. ET AL., 1995**, *Référentiel pédologique*, collection techniques & pratiques, INRA, Paris, 332 p.

**BAIZE D., JABIOL B., 1995**, *Guide pour la description des sols*, collection techniques & pratiques, INRA, Paris, 375 p.

**BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G., TOUFFET J., 2004**, *Prodrome des végétations de France*, Muséum National d'Histoire Naturelle, 171 p.

**BEHR R., BIZOT A., DIDIER B., MISSET C., MORGAN F., LANFANT P., ROYER J.-M., THEVENIN S. et WORMS C., 2007**, *Liste rouge de Champagne-Ardenne : Flore vasculaire*, DIREN Champagne-Ardenne, 17 p.

**BELLIARD L.**, *Les fossiles du bassin de Paris*, <http://belliard.laurent.free.fr/index.html>

**BRGM, 1977**, *Carte géologique de la France au 1/50000ème*, Epernay, n° 157

**DARGENT F., MISSET C., ROYER J.-M., THEVENIN S., 2007**. *Catalogue des habitats de Champagne-Ardenne*. Etude réalisée par le Groupe Régional d'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes. 139 p

**DAVID E., LEJEUNE O., 2001**, *Eboulement de blocs rocheux aux « falaises de Cuis » au lieu-dit « les Marottes » - commune de Cuis(Marne)*, BRGM, 17p.

**DIDIER B., MISSET C., ROYER J.-M., THEVENIN S., 2007**, *Liste rouge de Champagne-Ardenne : Habitats*, DIREN Champagne-Ardenne, 6 p.

**E.N.G.R.E.F., 1997**, *CORINE Biotope : Types d'habitats français*, 217 p.

**E.N.S.A.M., I.N.R.A., 1999**, *Sols et Paysages*, <http://sol.ensam.inra.fr/Paysages/Asp/>

**FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997**, *Statut de la faune de France métropolitaine / Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*, Col. Patrimoines naturels, volume 24, Paris, RNF, MEDD, 225p.

**HATRIVAL J.N., SONCOURT E., 1991**, *Etude géologique et hydrogéologique du mouvement de terrain à Cuis (Marne) – Mesures hydrauliques compensatoires*, BRGM, 21 p.

**HILLY J., HAGUENAUER B. ET AL., 1979**, *Guide géologiques régionaux – Lorraine, Champagne*, Ed. Masson, Paris, pp. 174-175

**MULLER S. (coordinateur), 2004** - "*Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions*", Collections Patrimoine Naturel (Vol.62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages

**MULLER F. ET AL., 2002**, *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches*, Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France », 132 p.

**OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. ET AL., 1995**, *Livre rouge de la flore menacée de France, tome I : espèces prioritaires*, MNHN, CBN Porquerolles, MEDD, collection Patrimoine Naturel, n°20, Paris, 486 p.

**POMEROL CH., FEUGUEUR L. ET AL., 1974**, *Guide géologiques régionaux – bassin de Paris*, Ed. Masson, Paris, pp. 166-167

**ROYER J. M., 1972**, *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale*, extrait fascicule 13, annales scientifiques de l'université de Besançon, pp. 157-316

**ROYER J.M., BEHR R., BIZOT A., DIDIER B., LANFANT P., MISSET C., THEVENIN S. WORMS C., COLLET A. AMON-MORREAU D. ET J. RABATEL.1997**. *Répartition régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne*. Groupe Régional Etude Faune Flore Ecosystèmes. 163 pages.

**ROYER J.M., DIDIER B., MARAIN Y., MORGAN F., COPPA G., 2002**, *Les pelouses calcaires de Haute-Marne*, G.R.E.F.F.E., 122 p.

**ROYER J.M., THEVENIN S., 2001**, *Les groupements végétaux de la Champagne crayeuse (sur craie et sur matériaux issus de la craie)*, Bull. Soc. Et. Sciences nat. Reims, Spécial, 33 p.

**SETRA, 2009** – *Eléments de coût des mesures d'insertion environnementales. Exemple de l'Est de la France. Note d'information*

# ANNEXES

- Annexe 1 : Dates de prospections de l'AdT
- Annexe 2 : Fiches ZNIEFF
- Annexe 3 : Fiche du site classé "Falaises des Roualles"



**Annexe 1: Dates de prospections Faune-Flore -Habitat réalisées par l'Atelier des Territoires en 2013**

Au cours de chaque passage sur le site, les prospections ont concerné l'ensemble des groupes floristiques et faunistiques.

27 mars 2013

09 avril 2013

17 avril 2013

24 avril 2013

30 avril 2013

22 mai 2013

28 mai 2013

29 mai 2013

04 juin 2013

04 juin 2013

18 juin 2013

01 juillet 2013

03 juillet 2013

13 août 2013

20 août 2013

21 août 2013

28 août 2013

29 août 2013

03 septembre 2013

10 septembre 2013

17 septembre 2013

18 septembre 2013

## Annexe 2 : Fiches ZNIEFF

|                                                                                        |                           |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| <b>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</b> |                           |                                       |
| Région : CHAMPAGNE-ARDENNE                                                             |                           |                                       |
| <b>FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY</b>              |                           |                                       |
|       |                           |                                       |
| N° rég. : 01500000                                                                     | N° SPN : 210000722        | Type de zone : 2                      |
| Année de description : 1984                                                            | Superficie : 1978,00 (ha) | Type de procédure : Evolution de zone |
| Année de mise à jour : 2000                                                            | Altitude : 200 - 240 (m)  |                                       |
| <i><b>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002</b></i>        |                           |                                       |

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

|       |                      |
|-------|----------------------|
| 51029 | AVIZE                |
| 51049 | BERGERES-LES-VERTUS  |
| 51196 | CRAMANT              |
| 51200 | CUIS                 |
| 51271 | GIONGES              |
| 51281 | GRAUVES              |
| 51367 | MESNIL-SUR-OGER (LE) |
| 51411 | OGER                 |
| 51612 | VERTUS               |

### Typologie des milieux :

#### a) Milieux déterminants :

|      |   |                                                                    |
|------|---|--------------------------------------------------------------------|
| 417  | 5 | Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes                    |
| 3432 | 1 | Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines                |
| 223  | 1 | Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares |
| 224  | 1 | Végétation aquatique flottante ou submergée                        |
| 312  | 2 | Landes sèches                                                      |

#### b) Autres milieux :

|      |    |                                                          |
|------|----|----------------------------------------------------------|
| 415  | 38 | Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)     |
| 344  | 0  | Ourllets forestiers thermophiles                         |
| 341  | 0  | Gazons pionniers medio-européens calcicoles              |
| 542  | 0  | Bas-marais alcalins                                      |
| 3433 | 0  | Pelouses calcicoles sub-atlantiques xéroclines           |
| 3731 | 0  | Prairies à molinie sur calcaire et argile                |
| 621  | 0  | Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires |
| 2211 | 1  | Eaux dormantes oligotrophes                              |
| 3188 | 2  | Fourrés de genévriers communs                            |
| 4124 | 15 | Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire           |
| 41H  | 10 | Autres bois décidus                                      |
| 425  | 10 | Pinèdes de pins sylvestres                               |
| 531  | 0  | Roselières                                               |
| 532  | 1  | Formations à grandes laïches (magnocariçales)            |
| 533  | 0  | Cladiales                                                |
| 8641 | 0  | Carrières, sablières                                     |
| 81   | 8  | Prairies fortement amendées ou ensemencées               |
| 82   | 5  | Cultures                                                 |

#### c) Périphérie :

|    |                                            |
|----|--------------------------------------------|
| 4  | Forêts                                     |
| 81 | Prairies fortement amendées ou ensemencées |
| 82 | Cultures                                   |

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 1

8321 Vignobles  
862 Villages

Commentaires : Autres bois décidus = bois mixtes (feuillus et résineux) et taillis de recolonisation.

**Compléments descriptifs :**

**a) Géomorphologie :**

61 Plateau  
70 Escarpement, versant pentu  
59 Coteau, cuesta  
30 Mare, mardelle  
31 Etang

Commentaires :

**b) Activités humaines :**

02 Sylviculture  
07 Tourisme et loisirs  
04 Pêche  
05 Chasse  
01 Agriculture  
00 Pas d'activité marquante  
19 Gestion conservatoire  
12 Circulation routière ou autoroutière

Commentaires :

**c) Statuts de propriété :**

30 Domaine communal  
01 Propriété privée (personne physique)  
05 Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaires :

**d) Mesures de protection :**

01 Aucune protection  
22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier  
81 Zone sous convention de gestion

Commentaires : Convention tripartite CPNCA/ONF/commune sur les landes et les mares du Mesnil-sur-Oger.

**e) Autres inventaires :**

☒ Directive habitats

☐ Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

530 Plantations, semis et travaux connexes  
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages  
915 Fermeture du milieu  
914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe  
620 Chasse  
630 Pêche  
610 Sports et loisirs de plein-air  
640 Cueillette et ramassage  
250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement  
150 Dépôts de matériaux, décharges  
210 Rejets de substances polluantes dans les eaux  
350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau  
320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau  
510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 2



Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 27 Mammifères
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 25 Reptiles
- 24 Amphibiens

b) Fonctionnels :

- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 84 Paléontologique
- 86 Historique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

|                            | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanéro. | Pteridop. | Bryophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|----------------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|----------|-----------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection                | 3     | 3       | 3        | 3       | 1        | 2        | 0          | 3        | 3         | 3        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces citées         | 33    | 101     | 6        | 10      | 5        | 101      | 4          | 307      | 10        | 20       | 0       | 8      | 2      |
| Nb. Espèces protégées      | 17    | 77      | 4        | 8       |          |          |            | 18       | 1         |          |         |        |        |
| Nb. sp. rares ou menacées  | 11    | 3       | 3        | 2       |          | 17       |            | 33       | 1         |          |         |        |        |
| Nb. Espèces endémiques     |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. à aire disjointe   |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. en limite d'aire   |       |         |          |         |          | 1        |            | 4        | 1         |          |         |        |        |
| Nb. sp. margin. écologique |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La ZNIEFF est limitée aux contours des bois et à ceux des milieux associés périphériques très riches biologiquement : la délimitation est suivie celle des vignobles, la délimitation ouest suit les limites des cultures et localement (partie nord-ouest) celles du vignoble. Le tout situé entre les communes de Cuis au nord et de Bergères-les-Vertus au sud.

Commentaire général :

La grande ZNIEFF de type II dite des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la montagne d'Epernay, d'une superficie de 1978 hectares, se situe entre les villages de Bergères-les-Vertus et de Cuis, depuis le Bois de Cormont

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 21000722

Page 3

jusqu'à l'extrémité nord de la Montagne d'Avize. Elle a été très fortement agrandie en 2000 pour englober tous les milieux intéressants du secteur, qui font par ailleurs l'objet de ZNIEFF de type I. La végétation de la ZNIEFF est variée : si la forêt domine largement, on y rencontre aussi des landes, des mares et des étangs, des lisières et des pelouses thermophiles, ainsi que quelques milieux agricoles à flore plus banalisée, des prairies mésophiles et des champs.

Les principaux types forestiers de la Brie champenoise sont représentés en fonction du substrat et de l'exposition des versants : le plus souvent chênaie sessiliflore sur sols acides, chênaie-charmaie mésotrophe sur sols limono-argileux, chênaie pubescente des versants bien exposés. On y rencontre aussi des bois mixtes (feuillus et pins) et des taillis secondaires (accrues de recolonisation).

La chênaie-charmaie mésotrophe comprend les chênes sessile et pédonculé, le charme, le merisier, le hêtre, l'érable champêtre et le frêne. Les arbustes comprennent le troène, le camérisier, le noisetier, le bois joli, l'aubépine monogyne, l'aubépine épineuse, le rosier des champs, etc. Le tapis herbacé est caractérisé par l'ornithogale des Pyrénées, le lamier jaune, le lierre, la gesse des montagnes, le millepertuis velu, la laiche des bois, l'anémone des bois, la canche flexueuse...

La chênaie acidiphile est essentiellement constituée de chêne pédonculé, bouleau verruqueux et sorbier des oiseaux. La strate arbustive très claire comprend la bourdaine, le chèvrefeuille rampant et la ronce des bois. La strate herbacée est constituée par la fétuque hétérophylle, la molinie bleue, le millepertuis élégant, l'épervière de Savoie, le mélampyre des prés, la violette de Rivin et en lisière le genêt à balais et la fougère aigle.

La forêt thermophile, localisée sur les pentes et les corniches, est un bois clair de chêne pubescent et de chêne sessile. On y rencontre également leur hybride (*Quercus calvescens*), l'alisier de Fontainebleau (protégé en France et inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), le frêne, le pin sylvestre, le cormier (rare en Brie), l'alisier torminal et très localement leur hybride, *Sorbus semiincisa*. La strate arbustive est composée par le chèvrefeuille à balais, la viorne mancienne, le noisetier, l'ormie champêtre, le cornouiller sanguin, le poirier commun, le nerprun purgatif. Dans la strate herbacée se remarquent la laiche des montagnes (méditerranéenne en limite d'aire absolue), le brachypode des bois, le millepertuis des montagnes, le compte-venin officinal, la mercuriale vivace, l'hellébore fétide, le sceau de Salomon odorant, la platanthère à deux feuilles... Dans les lisières on peut observer le cythre faux-ébénier, le rosier pimprenelle, le rosier rouillé et le genévrier commun accompagnés par le chrysanthème à corymbe, le céphalanthère à longues feuilles, l'aster amelle, la phalangère rameuse, l'épipactis à larges feuilles, la campanule à feuilles rondes, la violette hérissée, la laiche glauque, le brachypode penné, le fraisier, l'euphorbe petit-cyprès, etc.

Les mares sont les témoins des anciennes exploitations de meulrières sur le plateau : peu profondes et plus ou moins temporaires, elles sont pour la plupart très faiblement minéralisées. Les plus caractéristiques sont situées sur les territoires du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (avec gestion conservatoire par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne), ainsi qu'à Avize (dégradées dans ce dernier cas). Elles portent divers groupements aquatiques et amphibies : tapis immergés de *Chara* et de *Nitella*, radeaux à utriculaire citrine et utriculaire vulgaire (belles populations), rubanier nain et potamot coloré, groupements de bordure à littorale à une fleur, flûteau rampant et flûteau fausse-renoncule, gazons à scirpe épinglé, pilulaire, jonc des marécages et jonc couché, ceinture à canche des marais et laiche tardive. Dans les petites mares de faible profondeur ainsi qu'à la limite supérieure des mares plus importantes se rencontre un groupement dominé presque exclusivement par la linagrette à feuilles étroites et le jonc à tépales aigus.

Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ces derniers. Elles sont constituées par le genévrier commun et de nombreux arbustes bas (rosier pimprenelle, bien représenté, genêt à balais) et sous arbrisseaux (callune fausse bruyère, très recouvrante, genêt pileux). Entre ces ligneux bas se développent le genêt des teinturiers, le polygala vulgaire, la molinie bleue, la succise des prés, la potentille tormentille, la pyrole intermédiaire, le genêt d'Angleterre (à Mesnil-sur-Oger), le genêt d'Allemagne (à Oger), la pédiculaire des bois, la danthonie décumbente... Elles sont de plus en plus colonisées par les bouleaux, les trembles et les pins sylvestres. Très ponctuellement, au sein de la lande, se rencontre la molinia à molinie bleue, jonc aggloméré, prêle des marais, saule rampant, laiche glauque, laiche vert-jaunâtre, pyrole intermédiaire, platanthère à deux feuilles, etc. En bordure des landes se développe une pinède claire à pins sylvestres enrichie en feuillus (alisier de Fontainebleau, alisier blanc, tremble, chêne sessile et pédonculé, châtaigner) et arbustes divers (genévrier, bourdaine, poirier commun). La strate herbacée comprend généralement des espèces relictuelles de la lande : callune fausse-bruyère, molinie bleue, pyrole à feuilles rondes, pyrole intermédiaire, brachypode penné, laiche glauque... On peut également y observer une orchidée caractéristique des forêts de pins, la goodyère rampante.

Très localement se rencontre à Avize, au niveau de l'Allée des Vaches, un marais alcalin, alimenté par de nombreux suintements tufeux et qui présente à la fois des niveaux de tourbe et des niveaux de tuf. La végétation est codominée



par le choïn noirâtre et le jonc à tépales obtus. Ils sont accompagnés par la gentiane pulmonaire, l'épipactis des marais, la laiche tardive, la laiche bleuâtre, la laiche blonde, le gailet fangeux, la molinie.... Dans les espaces vides de la schoenaie se développent la grasse et la parnassie des marais.

Sur certains rochers calcaires ou au niveau d'anciennes carrières subsiste une pelouse xérophile à sésélér bleue (très abondante) caractérisée par le fumana vulgaire, la bugrane naine, la globulaire, le lin à feuilles ténues, la laiche humble, l'hélianthème jaune, la germandrée des montagnes, le nardure maritime, la coronille naine, le calament acinos, etc. La pelouse mésophile comprend le séséli des montagnes, l'orobanche du thym, l'orobanche de la germandrée, la chlorette perfoliée, l'anémone pulsatille, le cytise couché, le polygala du calcaire, la vulpie queue d'écureuil, la gentiane germanique ainsi que de nombreuses orchidées (orchis bouc, orchis mouche, orchis militaire, orchis pourpre, platanthère des montagnes, épipactis brun rougeâtre, épipactis à larges feuilles). Des végétations sur dalles calcaires (avec notamment le micrope droit, le catapode rigide, le nardure maritime, l'orpin acré, l'orpin blanc, la sabline à feuilles de serpolet) subsistent çà et là.

La flore est riche et variée avec dix huit espèces protégées dont trois au niveau national : la littorelle à une fleur (d'origine nord-subatlantique, en voie de régression rapide, uniquement connue pour la Marne dans les Pâtis du Mesnil-sur-Oger), la pilulaire (située ici à sa limite de répartition absolue vers le nord-est), l'aster amelle et l'alisier de Fontainebleau. Treize espèces bénéficient d'une protection régionale : la pyrole intermédiaire (dont les stations de Mesnil et de Verzy sont les seules de la plaine française), le genêt d'Angleterre (petite population très localisée à Oger), l'alisma fausse-renoncule, le rubanier nain, le jonc des marécages (espèces en très forte régression régionale), la linaigrette à larges feuilles, la canche des marais (une des deux seules stations répertoriées de Champagne-Ardenne, située ici à l'extrême limite de son aire de répartition vers le nord-est), le genêt d'Allemagne (petite population très localisée dans les pâtis du Mesnil-sur-Oger, en limite d'aire occidentale, certainement la seule station marnaise), le céphalanthère à grandes feuilles, l'orobanche de la germandrée, le peucedan de France (une des deux seules stations répertoriées dans la Marne, située ici à sa limite absolue de répartition vers le nord-est), la grasse et le saule rampant. Deux espèces sont protégées au niveau départemental : le chrysanthème en corymbe et le peucedan herbe-aux-cerfs (très rare dans la Marne). Mis à part ce dernier et le céphalanthère à grandes feuilles, ils sont tous inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que le potamogeton coloré (localisé au niveau d'une seule mare à Oger), la laiche tardive, la bugrane naine, l'ache inondée (espèce d'origine atlantique très rare dans la région et présente ici dans deux étangs à Oger), la laiche humble, le fumana vulgaire (unique station connue du département), le catapode rigide, le nardure maritime, le cytise couché, le micrope droit (une des deux seules stations du nord de la France), le baguenaudier, la vulpie queue de renard, la parnassie des marais, le flûteau rampant, le scirpe épinglé, l'alisma rampant, l'orobanche améthyste et l'orobanche du thym.

Les insectes spécifiques des milieux acides et des landes océaniques sont nombreux dans ce secteur, notamment divers coléoptères peu fréquents (haliple confiné, hygrote décoré, laccophile varié, bidesse à gros points), ainsi que des demoiselles et libellules rares, inscrites sur la liste rouge régionale : leste dryade (une des plus importantes populations de Champagne-Ardenne) et agrion nain pour les premières, cordulégastre annelé, aeschne printanière, grande aeschne, aeschne isocèle, cordulie métallique, cordulie à taches jaunes, cordulie à deux taches (grande espèce spectaculaire), sympétrum noir, sympétrum méridional (situé ici vers sa limite nord), sympétrum jaune d'or (espèce montagnarde), libellule fauve pour les secondes. Ils sont accompagnés par la libellule écarlate (espèce méridionale en limite septentrionale de répartition), le sympétrum vulgaire, l'aeschne bleue, l'aeschne mixte, l'anax empereur, la petite nymphe au corps de feu, le gomphus joli, l'agrion à larges pattes le sympétrum jaune d'or, le sympétrum strié, le sympétrum rouge-sang, l'orthétrum réticulé... Les criquets et sauterelles sont également bien représentés ici avec quatre espèces inscrites sur la liste rouge régionale : un criquet coloré, l'oedipode bleu turquoise, deux criquets chanteurs (criquet vert échine et criquet vagabond) et une sauterelle (ephippigère des vignes). On y rencontre également le phanéroptère porte-queue, le criquet mélodieux, la sauterelle ponctuée, le grillon des bois et le sténobothre linéaire. Les papillons sont également bien représentés, notamment par le machaon, le citron, la piéride du navet, l'azuré de la bugrane, le paon du jour, le Robert-le-diable, le demi-deuil, le tircis, etc. On peut aussi y observer la mante religieuse et une araignée assez rare dans le nord de la France, l'argiope frelon.

Les amphibiens et batraciens sont particulièrement bien représentés, notamment lors de la reproduction dans les mares et les étangs, par les grenouilles (grenouille verte, grenouille agile, proche de sa limite septentrionale de répartition, grenouille rousse et petite grenouille verte) et les crapauds. On y rencontre également trois espèces de tritons, le triton ponctué, le triton palmé, le triton crêté (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et sur le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "vulnérable") et la salamandre tachetée (très localisée).



Le site est très favorable aux reptiles : six espèces différentes ont été inventoriées, dont trois appartenant à la liste rouge régionale, le lézard vert (situé ici à la limite de son aire de répartition), le lézard agile (totalement protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats et à l'annexe II de la convention de Berne), et la vipère péliade (partiellement protégée et inscrite à l'annexe III de la convention de Berne). Ils font partie du livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "à surveiller". Le lézard vivipare (population localement abondante), la couleuvre à collier et l'orvet s'y observent également.

La grande variété des biotopes (milieux secs à humides, herbacés, buissonnants et forestiers) attirent une faune avienne bien diversifiée, qui recèle trois espèces de la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : le pouillot de Bonelli, l'alouette lulu et le pipit farlouse. C'est une zone de chasse pour certains rapaces (épervier d'Europe, buse variable, bondrée apivore). Divers pics (pic épeiche, pic épeichette et pic noir), la tourterelle des bois, le pigeon ramier, la bécasse des bois nichent dans la forêt. Ils sont accompagnés par le pouillot véloce, le roitelet huppé, la mésange boréale, la mésange huppée, la sitelle torchepot, le geai des chênes, le bec-croisé des sapins (nicheur possible), le bouvreuil pivoine, etc. Les milieux plus ouverts et broussaillieux accueillent le pipit des arbres, le troglodyte mignon, l'accenteur mouchet, à nouveau la bécasse des bois (nicheur possible, parades observées), la locustelle tachetée, certaines mésanges et fauvettes. Au niveau des mares et des étangs s'observent la bécasse des marais, la bergeronnette printanière, la bergeronnette des ruisseaux, le canard colvert, le martin pêcheur, la poule d'eau. La rousserolle verderolle, la rousserolle effarvate, le phramite aquatique et le bruant des roseaux y nichent.

Les carrières souterraines des Faloises, situées au sud-ouest de Vertus, abritent la plus grosse colonie de chiroptères hivernants pour le département de la Marne. On peut ainsi y observer le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échanquées (inscrits tous les cinq à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable), le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, le vespertilion de Daubenton et l'oreillard commun. Ils font tous partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Certains estivent également dans la région et ont leur territoire de chasse au dessus des prairies, bois et mares de la ZNIEFF. Les carnivores sont nombreux et sont représentés par le renard, le blaireau, la fouine, la martre, le putois (inscrit sur la liste rouge régionale et dans le livre rouge de la faune menacée en France), l'hermine et la belette. Le site est très fréquenté par les sangliers et les chevreuils.

La forêt est en général en bon état, mais la dynamique végétale est importante au niveau des pelouses (embroussaillage), des mares (comblement, envahissement par les saules) et surtout de la lande (embroussaillage). Certains secteurs sont très dégradés par la fréquentation humaine (varape, escalade, piétinement, circulation des 4x4 et des VTT...).

#### Liens avec d'autres ZNIEFF

|           |                                                                    |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|
| 210000732 | CORNICHES BOISEES DE VERTUS                                        |
| 210000733 | CORNICHES BOISEES DE GRAUVES                                       |
| 210000723 | LANDES DES PATIS DU MESNIL-SUR-OGER                                |
| 210000718 | BOIS ET PELOUSES DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS        |
| 210000724 | LES LANDES D'OGER                                                  |
| 210015534 | CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS                       |
| 210000671 | BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY |
| 210000734 | LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE                              |
| 210009833 | MASSIF FORESTIER ET ETANGS ASSOCIES ENTRE EPERNAY ET MONTMORT-LUCY |
| 210014790 | BOIS, MARAIS ET PELOUSES DE L'ALLEE AUX VACHES A AVIZE ET OGER     |

#### Sources / Informateurs

BAILLY Gilles - 1992  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE (CPNCA) ( 1995 - 1998 )  
 COPPA G., DEVORSINE I., RABATEL J., THEVENIN S. & WORMS C. - 1991  
 DIDIER Bernard - 1999  
 DRUESNE Caroline - 1998  
 EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984  
 GUIOT Claudy - 1993  
 HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) - 1998  
 LE ROY Emmanuel - 1999

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 6

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999  
 MENU H. - 1997  
 PAUMIER Jean-Marc - 1998  
 STEVANOVIITCH Colette - 1987  
 WORMS C. & I.F.F.B. - 1998

#### Sources / Bibliographies

Anonyme - "Compte-rendu de la sortie du 25 Novembre 1984 au Mont Aimé, aux Faloises de Vertus et au Musée municipal de Châlons-sur-Marne". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 1 : 45-47 ( 1987 )  
 Anonyme - "La 2000ème excursion des Naturalistes Parisiens du 21 mai 1989 : la Côte des Blancs de Vertus au Mesnil-sur-Oger". Cahiers des Naturalistes, 46/4 ( 1990 )  
 BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie, Université de Franche-Comté, 355 pages ( 1992 )  
 BOURNERIAS M. & LAVERGNE D. - "Les landes d'Oger et de Mesnil-sur-Oger (Marne)". Cahiers des Naturalistes Parisiens, NS, 29/2 : 49-54 ( 1973 )  
 BOURNERIAS M. - "L'herborisation générale de la Société Royale de Botanique de Belgique, du Laonnois méridional à la Brie et à la Champagne". Bulletin de la Soc. Roy. Bot. de Belgique, 114 : 86-87 ( 1981 )  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : hiver 1997-98". 26 pages + annexes ( 1998 )  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : été 1997" ( 1997 )  
 GEOGRAM & C.P.N.C.A. - " Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger : étude des richesses biologiques et propositions de sauvegarde". 89 pages + annexes ( 1991 )  
 GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 ( 1997 )  
 GUIOT C. - "Carrières souterraines des Faloises, état initial et plan de gestion". Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ( 1993 )  
 PAUMIER J.M. - "Contribution au plan de gestion des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger. Etude de la faune, de la flore et des habitats et propositions de gestion". Pour le C.P.N.C.A. ( 1998 )

## ESPECES DETERMINANTES ZN

210000722

### *FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY*

#### 53 : arachnides

*Argiope bruennichi*

#### 57 : insectes

*Aeshna grandis*

*Anacisaccha isosceles*

*Brachytron pratense*

*Chorthippus dorsatus*

*Chorthippus vagans*

*Cordulegaster boltoni*

*Crocethemis erythraea*

*Ephippiger ephippiger*

*Epitheca bimaculata*

*Ischnura pumilio*

*Lestes dryas*

*Libellula fulva*

*Mantis religiosa*

*Oedipoda caerulea*

*Papilio machaon*

*Somatoclora flavomaculata*

*Somatoclora metallica*

*Sympetrum danse*

*Sympetrum flaveolum*

*Sympetrum meridionale*

#### 72 : amphibiens

*Salamandra salamandra*

*Triturus cristatus*

#### 73 : reptiles

*Lacerta agilis*



*Lacerta viridis*

*Vipera berus*

74 : oiseaux

*Anthus pratensis*

*Lullula arborea*

*Phylloscopus bonelli*

75 : mammifères

*Mustela putorius*

*Myotis bechsteini*

*Myotis dombeyi*

*Myotis emarginatus*

*Myotis myotis*

*Myotis mystacinus*

*Myotis nattereri*

*Neomys fodiens*

*Plecotus auritus*

*Rhinolophus ferrumequinum*

*Rhinolophus hipposideros*

81 : ptéridophytes

*Pilularia globulifera*

83 : angiospermes

*Apium inundatum*

*Aster amellus*

*Baldellia ranunculoides*

*Baldellia repens*

*Bombycillaea erecta*

*Carex humilis*

*Carex montana*

*Carex serotina*

*Catagodium rigidum*

*Cephalanthera longifolia*

*Chamaecytisus supinus*

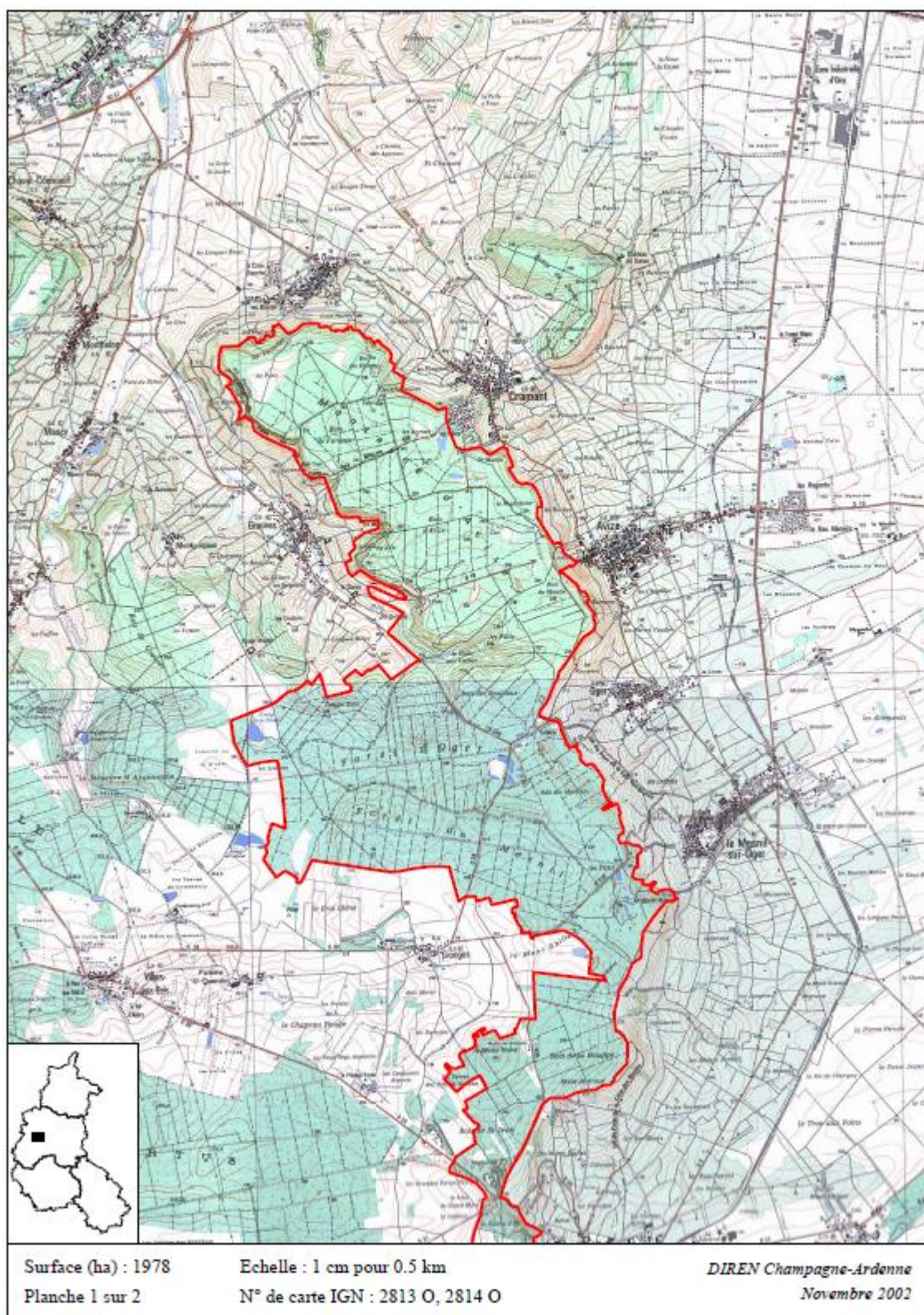
*Coletea arborecens*

Deschampsia setacea  
Eleocharis acicularis  
Eriophorum latifolium  
Fumana procumbens  
Genista anglica  
Genista germanica  
Juncus tenageia  
Littorella uniflora  
Nardurus maritimus  
Ononis pusilla  
Orobancha alba  
Orobancha amethystea  
Orobancha teucrii  
Parnassia palustris  
Peucedanum cervaria  
Peucedanum gallicum  
Pinguicula vulgaris  
Potamogeton coloratus  
Pyrola media  
Pyrus cordata  
Quercus pubescens  
Salix repens subsp. angustifolia  
Sorbus latifolia  
Sparganium minimum  
Tanacetum corymbosum  
Vulpia bromoides

---

FICHE ZNIEFF N° 210000722

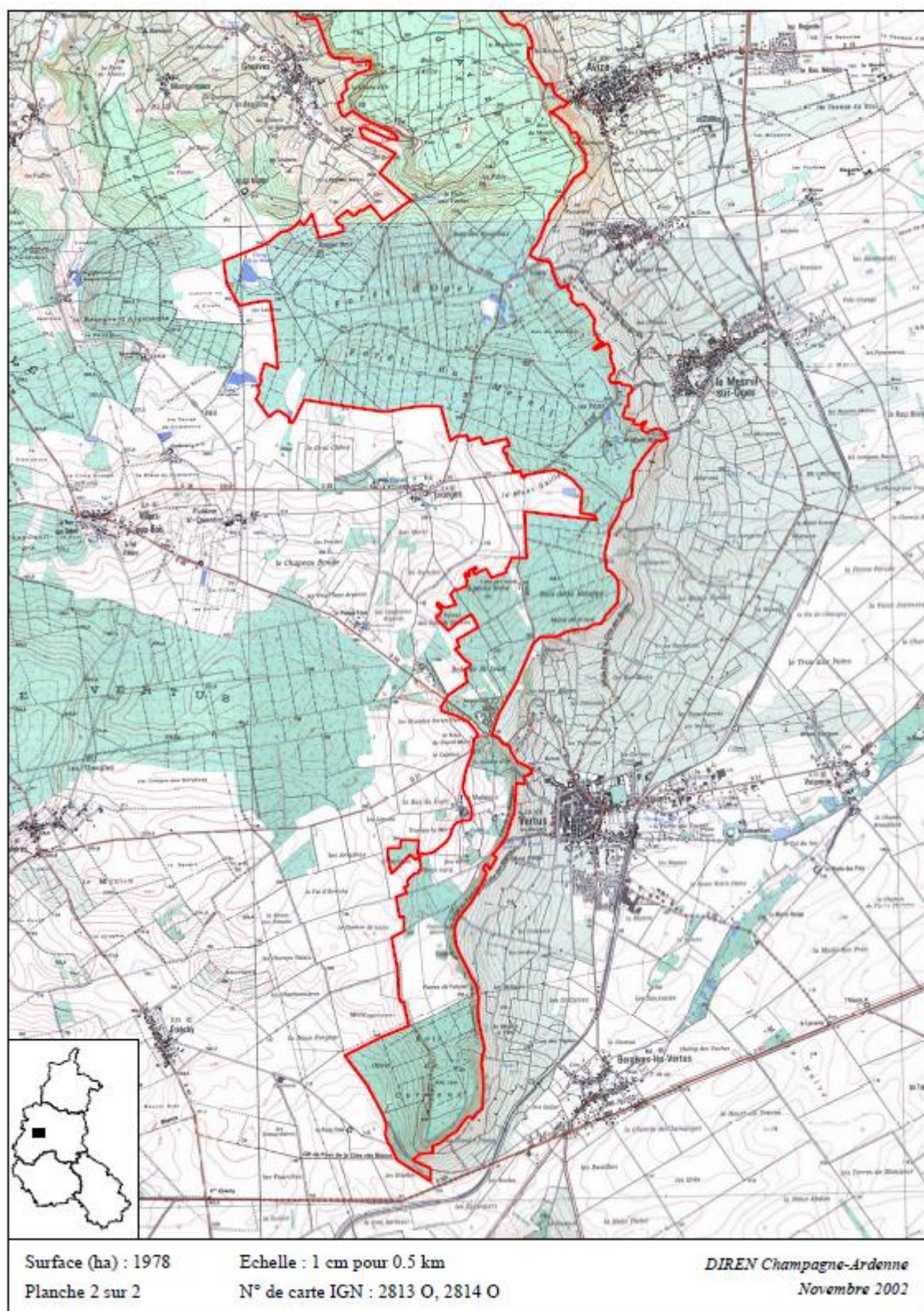
FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY





FICHE ZNIEFF N° 210000722

FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY



|                                                                                        |                          |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| <b>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</b> |                          |                                       |
| Région : CHAMPAGNE-ARDENNE                                                             |                          |                                       |
| <b>CORNICHES BOISEES DE GRAUVES</b>                                                    |                          |                                       |
| N° rég. : 01500004                                                                     | N° SPN : 210000733       | Type de zone : 1                      |
| Année de description : 1984                                                            | Superficie : 115,00 (ha) | Type de procédure : Evolution de zone |
| Année de mise à jour : 2000                                                            | Altitude : 175 - 235 (m) |                                       |
| <i><b>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002</b></i>        |                          |                                       |

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

**Liste de communes :**

|       |         |
|-------|---------|
| 51029 | AVIZE   |
| 51200 | CUIS    |
| 51281 | GRAUVES |
| 51411 | OGER    |

**Typologie des milieux :**

a) Milieux déterminants :

|      |    |                                                     |
|------|----|-----------------------------------------------------|
| 3433 | 26 | Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles      |
| 3432 | 3  | Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines |
| 417  | 18 | Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes     |
| 344  | 2  | Ourlets forestiers thermophiles                     |
| 3411 | 0  | Pelouses rupicoles basiphiles                       |

b) Autres milieux :

|      |    |                                                          |
|------|----|----------------------------------------------------------|
| 8641 | 3  | Carrières, sablières                                     |
| 621  | 1  | Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires |
| 425  | 15 | Pinèdes de pins sylvestres                               |
| 3188 | 8  | Fourrés de genévriers communs                            |
| 4124 | 14 | Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire           |
| 41H  | 7  | Autres bois décidus                                      |
| 443  | 0  | Aulnaies-frênaies médio-européennes                      |
| 221  | 1  | Eaux dormantes                                           |
| 87   | 2  | Friches et terrains rudéraux                             |

c) Périphérie :

|      |                                            |
|------|--------------------------------------------|
| 81   | Prairies fortement amendées ou ensemencées |
| 82   | Cultures                                   |
| 8321 | Vignobles                                  |

Commentaires : Autres bois décidus = bois récents de recolonisation.

**Compléments descriptifs :**

a) Géomorphologie :

|    |                             |
|----|-----------------------------|
| 59 | Coteau, cuesta              |
| 70 | Escarpeement, versant pentu |
| 62 | Affleurement rocheux        |
| 61 | Plateau                     |
| 30 | Mare, mardelle              |

Commentaires :

b) Activités humaines :

|    |              |
|----|--------------|
| 02 | Sylviculture |
|----|--------------|

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 1



- 05 Chasse  
07 Tourisme et loisirs  
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

☐ Directive habitats

☐ Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

- 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement  
610 Sports et loisirs de plein-air  
915 Fermeture du milieu  
530 Plantations, semis et travaux connexes  
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages  
620 Chasse

Commentaires :

**Critères d'intérêt**

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique  
36 Phanérogames  
22 Insectes  
26 Oiseaux  
25 Reptiles

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales  
51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager  
83 Géologique

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

|                           | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanéro. | Pteridop. | Bryophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|---------------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|----------|-----------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection               | 0     | 2       | 0        | 0       | 0        | 1        | 0          | 3        | 0         | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces citées        | 3     | 37      | 2        | 1       | 0        | 24       | 0          | 133      | 3         | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces protégées     |       |         | 2        | 1       |          |          |            | 4        |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. rares ou menacées |       | 1       |          |         |          | 5        |            | 10       |           |          |         |        |        |
| Nb. Espèces endémiques    |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. à aire disjointe  |       |         |          |         |          |          |            | 1        |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. en                |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 2





210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER  
210000718 PELOUSES ET BOIS DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS  
210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS

**Sources / Informateurs**

BAILLY Gilles - 1992  
COPPA Gennaro - 1999  
DIDIER Bernard - 1999  
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984  
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - 1995

**Sources / Bibliographies**

BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie, Université de Franche-Comté, 355 pages ( 1992 )  
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 ( 1997 )

**ESPECES DETERMINANTES ZN**  
**CORNICHES BOISEES DE GRAUVES**

210000733

57 : insectes

*Ascalaphus libelluloides*  
*Calliptamus italicus*  
*Chorthippus vagans*  
*Cicadetta montana*  
*Ephippiger ephippiger*  
*Mantis religiosa*  
*Oedipoda caerulescens*  
*Tetrix mutans*

74 : oiseaux

*Phylloscopus bonelli*

83 : angiospermes

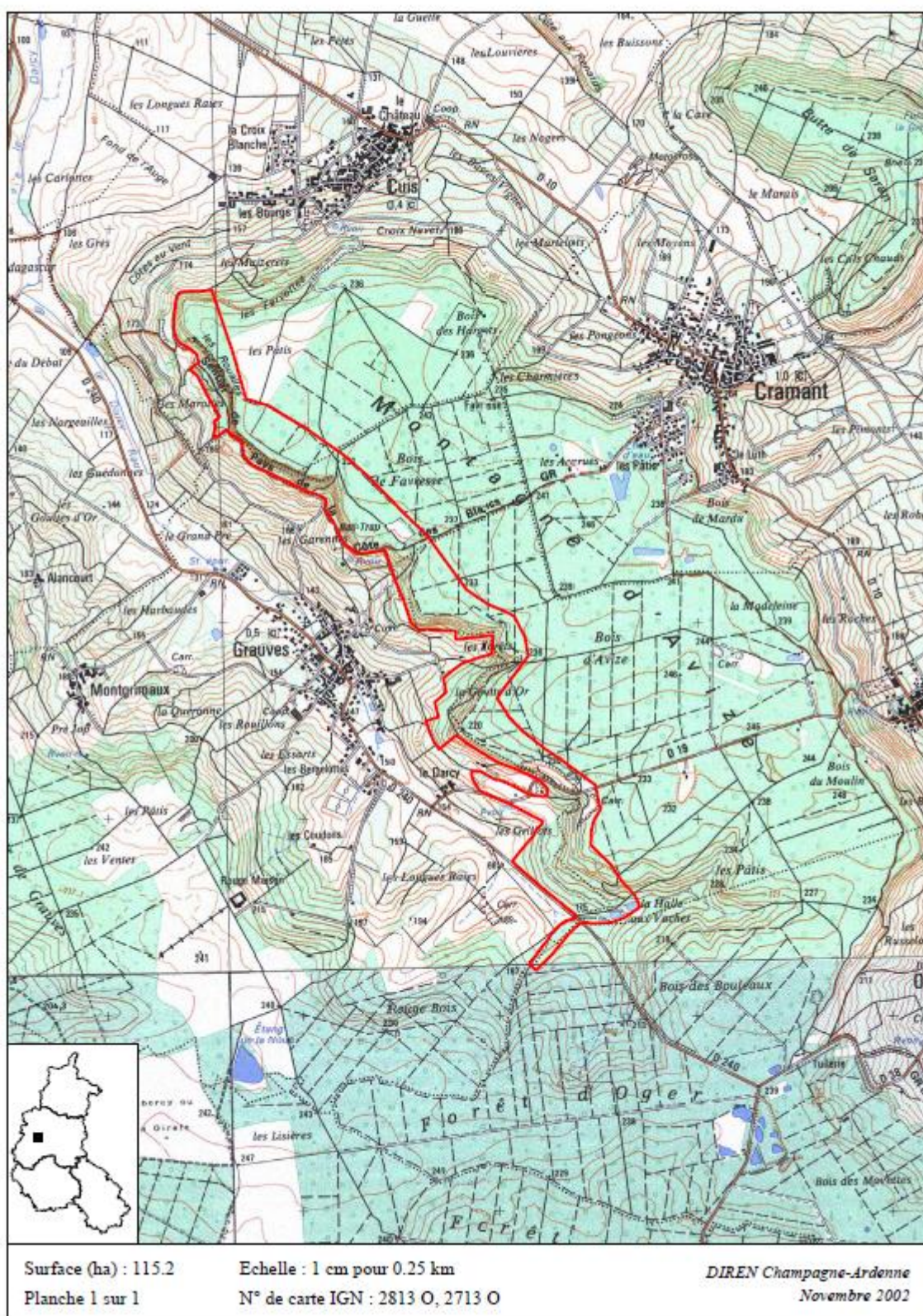
*Aster amellus*  
*Bombycillana erecta*  
*Carex humilis*  
*Catapodium rigidum*  
*Cephalanthus longifolia*  
*Chamaecytisus nupinus*  
*Fumana procumbens*  
*Nardurus unilateralis*  
*Ononis pusilla*  
*Orobancha alba*  
*Orobancha teucrii*  
*Quercus pubescens*  
*Sorbus latifolia*

---



FICHE ZNIEFF N° 210000733

# LES CORNICHES DE GRAUVES







### Annexe 3 : Fiche site classé « Les falaises des Roualles »



## Les falaises des Roualles



#### *Autres mesures de protection :*

*L'église Saint-Nicaise est classée par arrêté du 29 janvier 1902 au titre des monuments historiques.*

*Le site est inclus dans la Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : « Les corniches boisées de Grauves ».*



Ce site a été préservé pour son aspect pittoresque et paysager. Il présente également un intérêt géologique ; en effet, des fossiles sont souvent retrouvés au pied de ces falaises.

Site paysager de premier ordre, les falaises des Roualles dominent d'une centaine de mètres le vignoble champenois qui s'étend à ses pieds.



Outre son intérêt paysager et géologique indéniable, le site présente également une grande diversité de milieux naturels constitués notamment de nombreuses espèces végétales propres aux versants calcaires bien ensoleillés, dont des espèces à caractère méridional : le micope droit (une des deux seules stations du nord de la France), le fumana prostré, et de nombreuses orchidées.

Depuis le classement des falaises leur versants se sont progressivement boisés, les dissimulant peu à peu aux regards. La commune de Cuis a en projet de dégager la végétation au pied et en haut des falaises, pour leur redonner leurs vues lointaines, constitutives de leur caractère pittoresque.

En haut des falaises, existe un circuit permettant la découverte d'un très beau panorama : c'est le « sentier de pays de la Côte des Blancs ».





# Site de la Côte aux Renards

## Commune de Cuis (Marne)

### Plan de gestion 2014 - 2044



# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule.....</b>                                                                                                                                               | <b>4</b>  |
| <b>A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</b>                                                                                                                                | <b>5</b>  |
| <b>A1. Informations générales sur le site.....</b>                                                                                                                  | <b>5</b>  |
| <b>A1.1. Localisation et description.....</b>                                                                                                                       | <b>5</b>  |
| <b>A1.2. Les limites administratives et la superficie du site.....</b>                                                                                              | <b>7</b>  |
| <b>A1.4. L'actuelle gestion.....</b>                                                                                                                                | <b>9</b>  |
| <b>A1.5. Le cadre socio-économique général.....</b>                                                                                                                 | <b>9</b>  |
| <b>A1.6. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel</b>                                                                                     | <b>10</b> |
| <b>A1.7. L'évolution historique de l'occupation du sol.....</b>                                                                                                     | <b>12</b> |
| <b>A2. L'environnement et le patrimoine naturel de la Côte aux Renards.....</b>                                                                                     | <b>14</b> |
| <b>A2.1. Le climat .....</b>                                                                                                                                        | <b>14</b> |
| <b>A2.2. Contexte géologique .....</b>                                                                                                                              | <b>16</b> |
| A2.2.1. Contexte géologique du secteur .....                                                                                                                        | 16        |
| A2.2.2. Pédologie .....                                                                                                                                             | 18        |
| <b>A2.4. Hydrographie.....</b>                                                                                                                                      | <b>19</b> |
| <b>A2.5. Les habitats et la végétation .....</b>                                                                                                                    | <b>20</b> |
| A2.5.1. Méthodologie .....                                                                                                                                          | 20        |
| A2.5.2. Typologie des habitats naturels .....                                                                                                                       | 20        |
| A2.5.3. Organisation des habitats naturels .....                                                                                                                    | 21        |
| A2.5.4. Description des habitats .....                                                                                                                              | 22        |
| A2.5.5. Espèces végétales patrimoniales .....                                                                                                                       | 24        |
| A2.5.7. Espèce invasive.....                                                                                                                                        | 25        |
| <b>A2.6. Espèces animales .....</b>                                                                                                                                 | <b>27</b> |
| A2.6.1. Données préalables.....                                                                                                                                     | 27        |
| A2.6.2. L'herpétofaune (reptiles uniquement).....                                                                                                                   | 27        |
| A2.6.2.1. Données sur les populations de reptiles.....                                                                                                              | 27        |
| A2.6.2.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'herpétofaune .....                                                                                              | 30        |
| A2.6.2.4. Facteurs limitant pour l'herpétofaune.....                                                                                                                | 30        |
| A2.6.3. L'avifaune .....                                                                                                                                            | 32        |
| A2.6.3.1. Déroulement des inventaires.....                                                                                                                          | 32        |
| A2.6.3.2. Richesse spécifique.....                                                                                                                                  | 32        |
| A2.6.4. La Mammalofaune .....                                                                                                                                       | 37        |
| A2.6.4.1. Déroulement des inventaires.....                                                                                                                          | 37        |
| Pour les autres mammifères, nous avons recherché des indices de présence des espèces protégées, en particulier du Muscardin, du Hérisson et de l'Ecureuil roux..... | 37        |
| A2.6.4.2. Richesse spécifique.....                                                                                                                                  | 38        |
| A2.6.4.3. Caractérisation des espèces recensées.....                                                                                                                | 38        |
| A2.6.4.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de la mammalofaune.....                                                                                              | 41        |
| A2.6.4.4. Facteurs limitant pour la mammalofaune.....                                                                                                               | 42        |
| A2.6.5. L'entomofaune .....                                                                                                                                         | 43        |
| A2.6.5.1. Déroulement des inventaires.....                                                                                                                          | 43        |
| A2.6.5.2. Richesse spécifique.....                                                                                                                                  | 43        |
| A2.6.5.3. Caractérisation des espèces recensées.....                                                                                                                | 44        |
| A2.6.5.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'entomofaune.....                                                                                                | 44        |
| <b>A3. Le cadre socio-économique et culturel.....</b>                                                                                                               | <b>45</b> |
| <b>A3.1. Activités .....</b>                                                                                                                                        | <b>45</b> |
| <b>A3.2. Les infrastructures .....</b>                                                                                                                              | <b>45</b> |
| <b>A3.4. Les activités socio-économiques.....</b>                                                                                                                   | <b>45</b> |
| A3.4.1. Fréquentation et activités touristiques.....                                                                                                                | 45        |
| <b>A4. Perspective et mise en valeur du site .....</b>                                                                                                              | <b>46</b> |
| <b>A4. Promenade .....</b>                                                                                                                                          | <b>46</b> |

|                                                          |           |
|----------------------------------------------------------|-----------|
| A4.2. Valorisation paysagère.....                        | 46        |
| A4.3. Valorisation écologique et pédagogique .....       | 46        |
| A4.4. Perspectives à « très » long terme .....           | 46        |
| <b>B. GESTION DU SITE .....</b>                          | <b>48</b> |
| B.1 Les objectifs du plan à long terme .....             | 49        |
| Les objectifs de conservation du patrimoine naturel..... | 49        |
| L'objectif de mise en valeur pédagogique du site.....    | 50        |
| B.3 Les opérations.....                                  | 50        |
| B.3.1 Définition des opérations .....                    | 50        |
| B.3.1.1 Facteurs influençant la gestion .....            | 50        |
| 1. Facteurs « naturels » .....                           | 50        |
| 2. Facteurs induits par l'homme .....                    | 50        |
| B.3.2 Le registre des opérations .....                   | 51        |
| B.5.3 La programmation du plan de gestion .....          | 52        |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                      | 59        |
| <b>ANNEXES .....</b>                                     | <b>61</b> |



# Préambule

La Communauté de commune Epernay Pays de Champagne et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS souhaitent accompagner la commune de Cuis, via une structure spécialisée et habilitée de type Conservatoire, pour la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur des espèces protégées et de leurs habitats sur le site de la côte aux renards sur la commune de Cuis.

Un des objectifs de compensation est de gérer 1 hectare d'habitats favorables au Lin de Léon, à l'avifaune et aux reptiles impactés lors de la requalification de l'ancien champ de manœuvre de Cuis en projet golfique.

Le présent document correspond à un diagnostic écologique et à un plan de gestion pour ces mesures compensatoires.

# A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

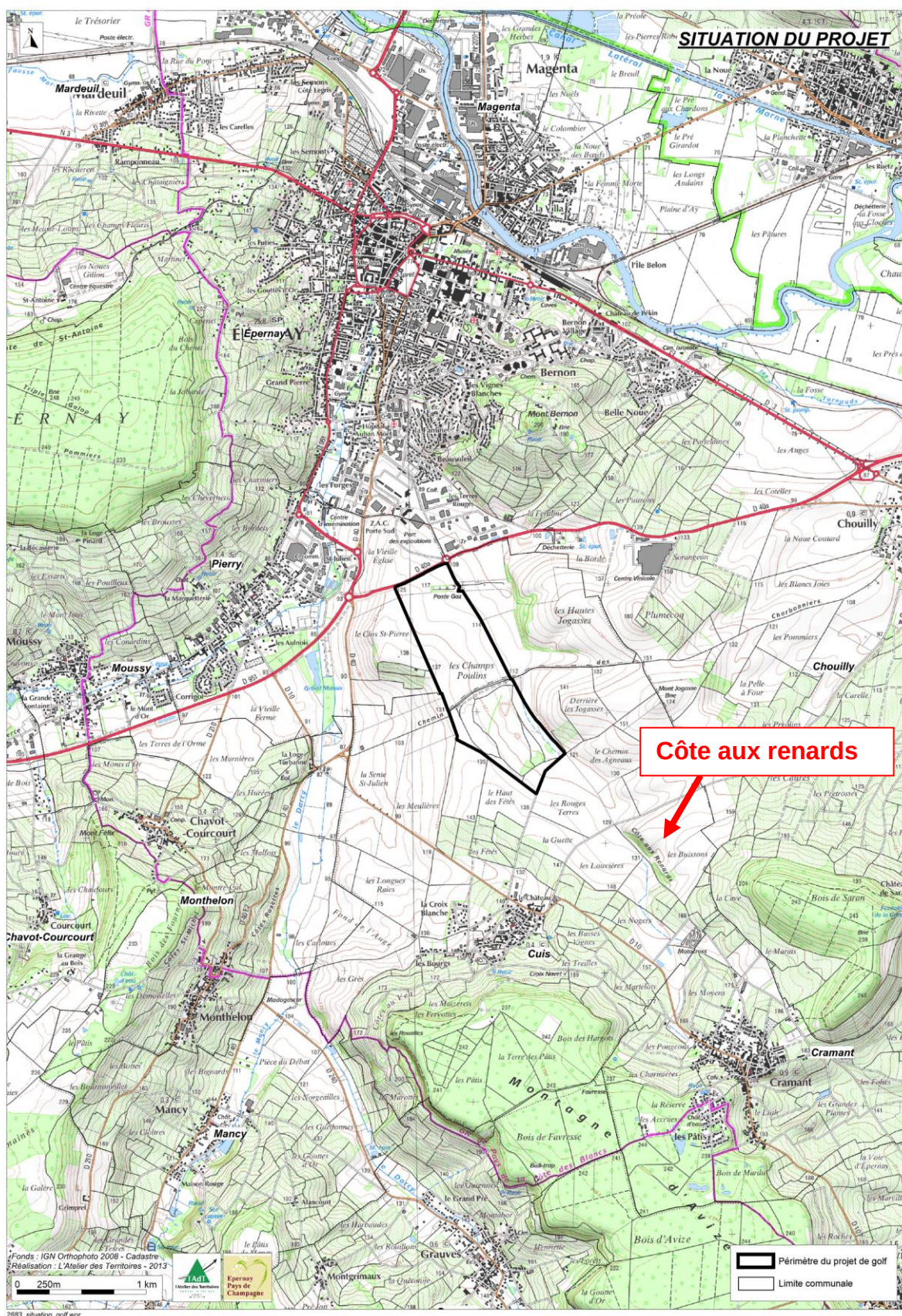
## A1. Informations générales sur le site

### A1.1. Localisation et description

La côte aux renards est située sur la commune de Cuis, à environ 1,5 km au Sud d'Epernay, en bordure de la cuesta du tertiaire parisien. Elle est localisée au Nord Est de la commune de Cuis dans un contexte agricole de grande culture. A l'Est de la pelouse de la côte aux renards se localise une petite pelouse, la pelouse les Buissons. La pelouse de la côte aux renards se situe au milieu d'un champ cultivé.

Le site est constitué d'une pelouse relativement embroussaillée mais qui abrite encore quelques secteurs de pelouses sèches relevant des *Brometalia erecti*. De nombreuses espèces typiques des pelouses sèches comme la Globulaire (*Globularia bisnagarica* L.) ou la Pulsatille (*Pulsatilla vulgaris* Mill.) s'y développent.







## **A1.2. Les limites administratives et la superficie du site**

Les limites naturelles du site sont facilement repérables sur le terrain de par la topographie.

Le site est la propriété de la commune de Cuis : la parcelle Y73 de 1.095 ha.

NB : cette pelouse a déjà fait l'objet d'un diagnostic écologique effectué par le CENCA en 2006.

Le site est situé en zone N du Plan Local d'Urbanisme de Cuis (2009).

La zone N est une zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit du caractère d'espaces naturels (article R123-8 du code de l'Urbanisme).

Aucune servitude n'est recensée à l'intérieur du périmètre du site.



## A1.4. L'actuelle gestion

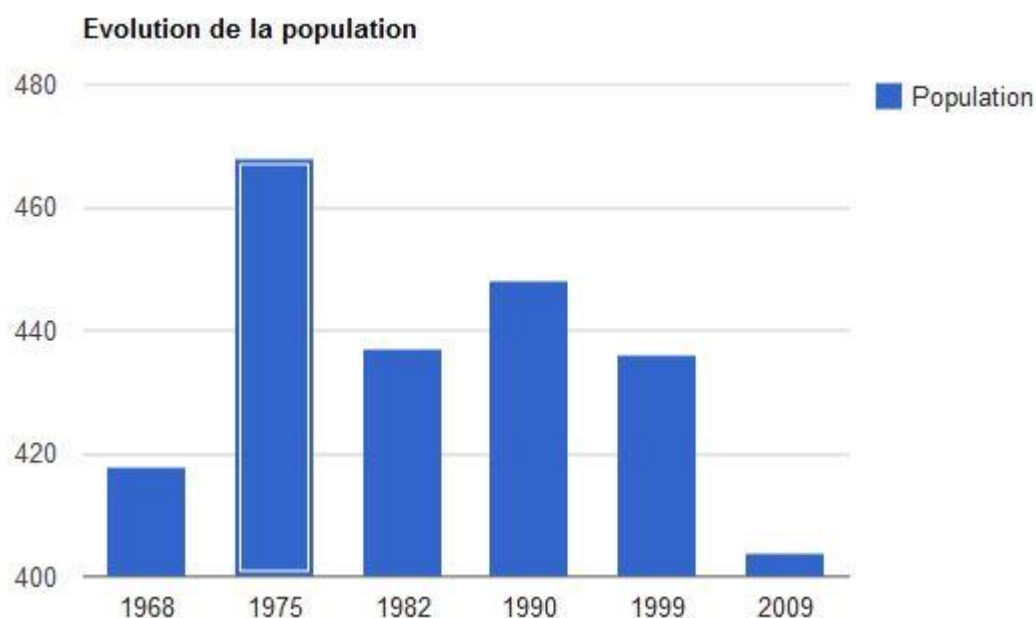
Aucune gestion n'est actuellement menée sur ce site.  
Seuls les chasseurs utilisent ce terrain pour y mettre un mirador.

## A1.5. Le cadre socio-économique général

### La population

La population de Cuis a été estimée à 409 habitants en 2010.

Statistiques détaillées sur l'évolution de la population de Cuis de 1968 à 2009 :



| Année           | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|
| Population      | 418  | 468  | 437  | 448  | 436  | 404  |
| Densité (h/Km²) | 51   | 57   | 53   | 54   | 53   | 49   |

*Evolution de la population de Cuis*

### Les activités économiques

Le tissu économique local s'organise essentiellement autour du champagne. Le village possède 174 ha de vignes.



## A1.6. Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel

Le site est inclus dans le périmètre de la ZNIEFF de type I n°210014781 des « Bois et pelouses de la butte de Saran à Chouilly et de la Côte aux Renards à Cuis », d'une superficie de 95 hectares. Il s'agit de boisements variés, de pelouses calcicoles et de lisières thermophiles.

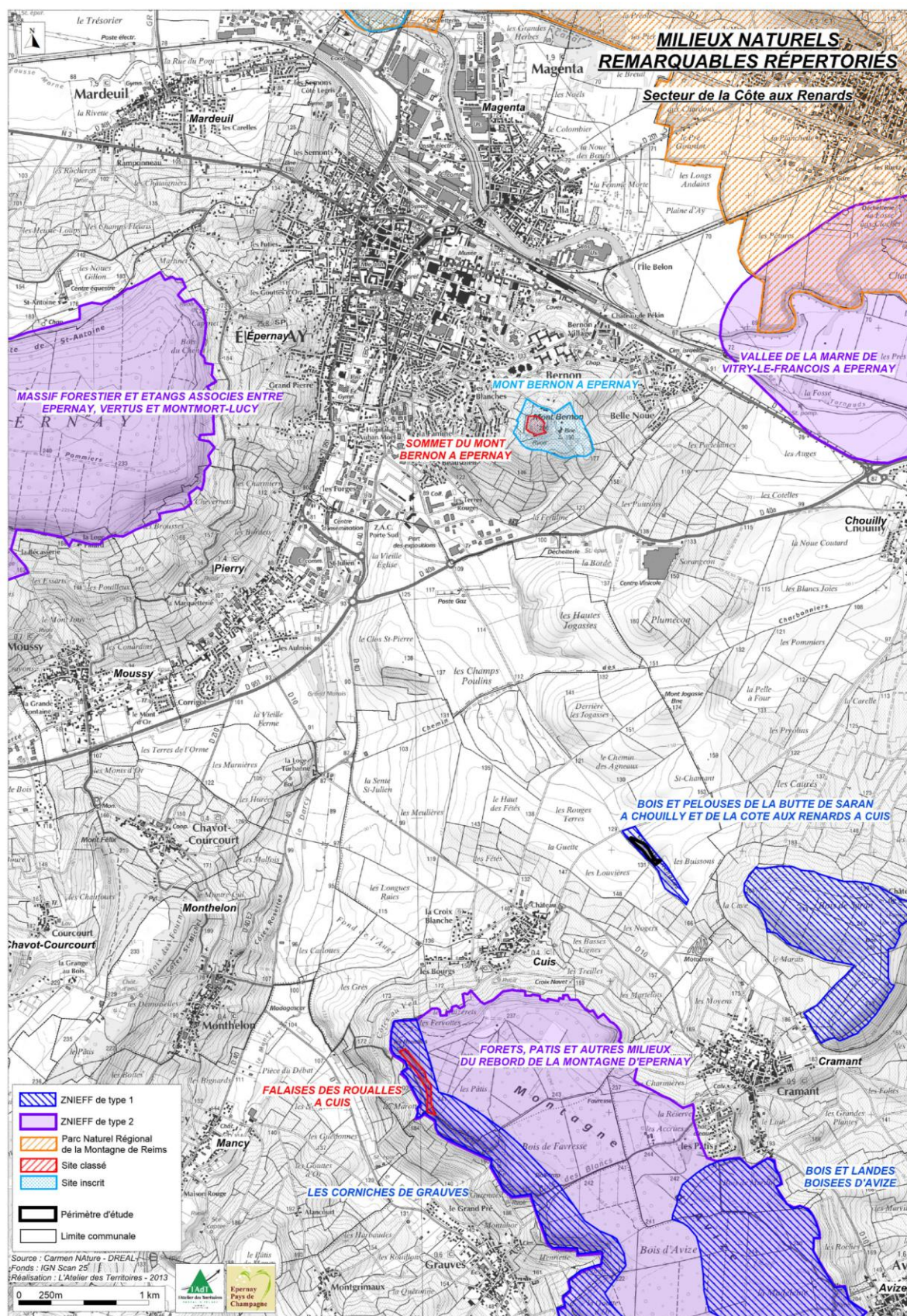
On retrouve en périphérie :

| Dénomination                                                               | Identifiant ZNIEFF     | Milieux déterminants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vallée de la Marne de Vitry-le-François à Epernay                          | Type II<br>n°210008896 | boisements alluviaux inondables, des boisements marécageux, des prairies inondables, des mégaphorbiaies, des magnocariçaies et des roselières, des groupements aquatiques de la rivière, du canal, des noues et des bras morts ou encore des plans d'eau (gravières anciennes ou en activité). Cultures et peupleraies sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF.            |
| Massif forestier et étangs associés entre Epernay, Vertus et Montmort-Lucy | Type II<br>n°210009833 | chênaie-charmaie mésotrophe à acidiphile, hêtraie-chênaie neutrophile à aspérule, hêtraie chênaie acidiphile érablière à scolopendre colonisant les éboulis siliceux à gros blocs de meulière, érablière plus thermophile à iris fétide, chênaie pédonculée à molinie bleue sur sols hydromorphes, aulnaie-frênaie rivulaire de fond de vallon et aulnaie marécageuse à prêle très élevée, étangs. |

Les zones Natura 2000 les plus proches mais qui ne concernent pas ce site sont :

- « Massif forestier d'Epernay et des étangs associés » (FR2100314)
- « Massif de la Montagne de Reims et des étangs associés » (FR2100312)
- « Pâtis de Damery » (FR2100271)
- « Landes et mares du Mesnil-sur-Oger et d'Oger » (FR2100267).

Annexes : fiches ZNIEFF et site classé



*Milieux inventoriés et protégés en périphérie du site de la Côte aux renards*



## A1.7. L'évolution historique de l'occupation du sol

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont naturellement tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Pins sylvestres puis Chênes, Hêtres).

En 1967, on remarque que la côte aux renards était peu boisée et qu'elle semblait être presque exclusivement occupée par une pelouse sèche.

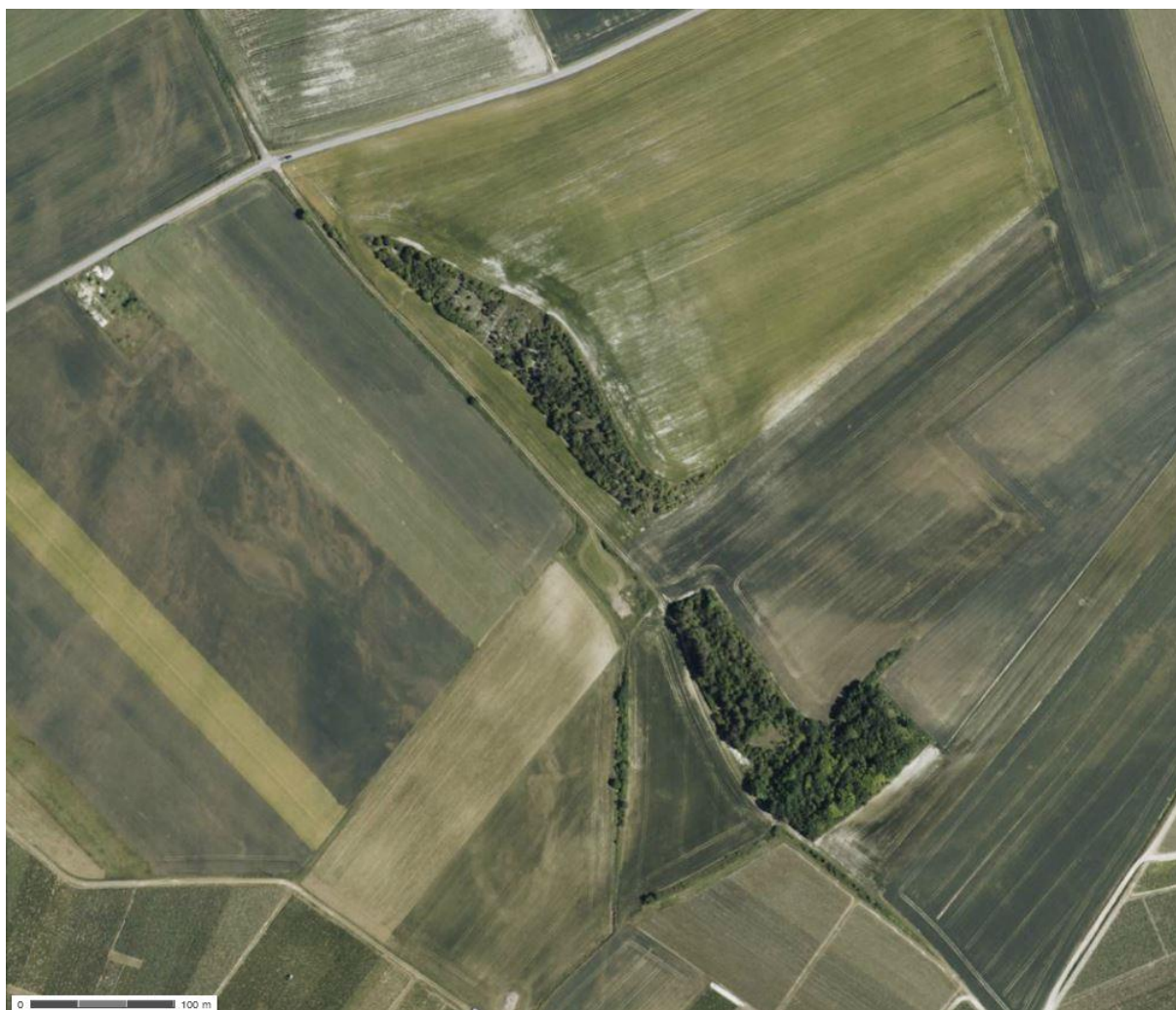
Aujourd'hui, la dynamique de colonisation par les ligneux semble avoir pris le pas sur les milieux ouverts, le site étant principalement occupé par des fourrés denses (fruticées). En effet, il s'agit de fourrés denses à Sureau noir, Prunier de Sainte Lucie, Aubépine monogyne et Prunellier. Quelques Genévriers persistent localement dans les fourrés. Ils représentent les témoins d'espaces herbacés semi-ouverts.

Il est donc évident qu'une restauration de la pelouse passera par des travaux de débroussaillage et d'abattage, puis par une gestion récurrente.



*Photographie aérienne ancienne 1967*





Photographie aérienne de 2011

## A2. L'environnement et le patrimoine naturel de la Côte aux Renards

### A2.1. Le climat

La Champagne-Ardenne se situe en limite d'influences continentale et océanique (précipitations encore élevées : près de 600mm/an) formant ainsi une combinaison climatologique particulière dans le département de la Marne.

Malgré une pluviosité un peu plus importante dans sa partie Est (Argonne), la Marne est un département au climat plutôt homogène.

L'ensoleillement y est médiocre (1600 à 1800 heures annuelles). La pluviométrie est répartie régulièrement au cours de l'année.

La température moyenne annuelle dans ce secteur est estimée aux environs de 10°C (10,3°C à Epernay).

La station météorologique la plus proche du projet est celle de Courcy (Nord de Reims, altitude 91 m) qui mesure en continu les précipitations, les températures et les vents.

### Températures

Le tableau suivant présente la moyenne des températures, la moyenne des minima et des maxima de température, et la moyenne des précipitations sur la période 1974 - 2003.

|                                   | J    | F    | M    | A    | M    | J    | J    | A    | S    | O    | N    | D    | Année        |
|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|
| T° minimales<br>(moyenne en °C)   | 0,2  | 0,1  | 2,7  | 3,8  | 7,8  | 10,6 | 12,5 | 12,4 | 9,6  | 6,9  | 3,2  | 1,5  | <b>5,9</b>   |
| T° maximales<br>(moyenne en °C)   | 5,6  | 7,2  | 11,1 | 14,1 | 18,5 | 21,5 | 24,2 | 24,4 | 20,1 | 15,2 | 9,4  | 6,6  | <b>14,8</b>  |
| T° moyennes<br>(moyenne en °C)    | 2,9  | 3,6  | 6,9  | 8,9  | 13,1 | 16,1 | 18,4 | 18,4 | 14,8 | 11,0 | 6,3  | 4,1  | <b>10,4</b>  |
| Précipitations<br>(moyenne en mm) | 46,1 | 41,0 | 55,9 | 48,0 | 57,5 | 57,4 | 56,6 | 48,8 | 52,2 | 56,1 | 49,6 | 59,8 | <b>628,9</b> |

*Données météorologiques – les températures et les précipitations*

La température moyenne annuelle est de 10,4 °C, avec une température moyenne mensuelle des mois d'hiver ne descendant pas au-dessous de 2 °C, et une amplitude thermique moyenne de l'ordre de 15 °C.

Toutefois, en janvier 1985 et février 1986, des températures moyennes de – 7°C à – 8 °C ont été enregistrées. A contrario, février 1990 a été le plus chaud, avec 12,8 °C de température moyenne minima.

L'année la plus froide a été 1985 avec 4,4 °C de moyennes minima.

Pour l'été, les mois de juillet 1994 et d'août 2003 ont été les plus chauds, avec respectivement 28,3 et 28,7 °C. Juin 1989 et août 1993 ont été les plus froids, avec des températures moyennes minima de l'ordre de 9 °C.

L'année la plus chaude a été 2003 avec 16,3 °C de moyenne des maxima annuelle.

La moyenne interannuelle des précipitations est de **628,9 mm**.

Au cours des 30 dernières années, l'année la plus humide fut 2001 avec 834 mm et l'année la plus sèche 1976 avec 354,1 mm.

Le mois d'hiver le plus humide est décembre 1999, avec 162,2 mm ; et le mois d'hiver le plus sec est janvier 1992 avec 5 mm.

Le mois d'été le plus humide est juillet 2000, avec 149,6 mm ; et le mois d'été le plus sec est août 1993 avec 4,8 mm.

Pour ce qui est des données annuelles moyennes sur 30 ans, on peut ajouter qu'il y a **70 jours de gel**, 112 jours de pluie (avec un caractère orageux surtout en été), **20 jours de neige** et **63 jours de brouillard**.

Remarque importante : cette caractérisation ne constitue pas pour autant un enchaînement habituel des saisons. Il n'est pas rare en toute période de l'année, et de façon aléatoire, de constater une succession de périodes déficitaires et excédentaires en pluie.

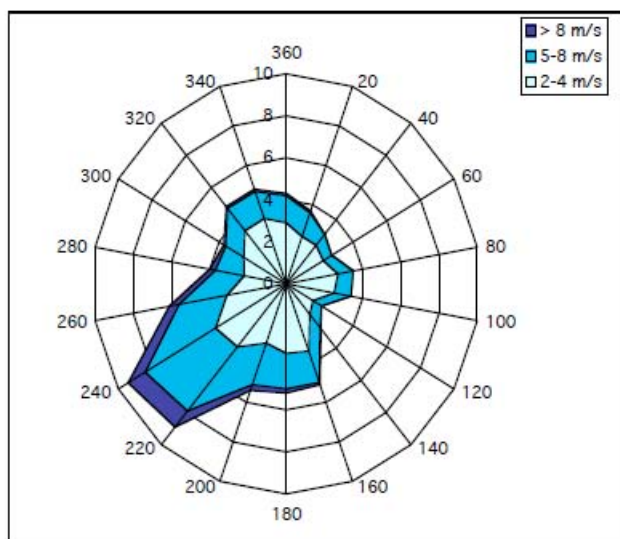
## Les vents

La rose des vents de Courcy, présentée page suivante, correspond à des moyennes réalisées sur une période de 30 ans.

Les vents dominants en fréquence et en intensité sont de secteur Sud-Ouest. Ce sont souvent eux qui apportent la pluie. Leur intensité dépasse parfois les 8 m/s.

Les vents de secteur Nord-Est, apparaissant en période hivernale, sont froids et peuvent favoriser l'apparition de verglas. Ils sont cependant peu fréquents et de moindre intensité.





| Dir<br>(degrés) \ Vit | 2-4 m/s | 5-8 m/s | > 8 m/s |
|-----------------------|---------|---------|---------|
| 20                    | 2,4 %   | 1,2 %   | 0,1 %   |
| 40                    | 2,4 %   | 0,7 %   | +       |
| 60                    | 2,2 %   | 0,5 %   | +       |
| 80                    | 2,7 %   | 0,8 %   | +       |
| 100                   | 2,5 %   | 0,9 %   | +       |
| 120                   | 1,6 %   | 0,5 %   | +       |
| 140                   | 1,9 %   | 0,8 %   | 0,1 %   |
| 160                   | 3,4 %   | 1,6 %   | 0,1 %   |
| 180                   | 3,3 %   | 1,7 %   | 0,2 %   |
| 200                   | 3,0 %   | 2,1 %   | 0,3 %   |
| 220                   | 3,9 %   | 4,0 %   | 1,0 %   |
| 240                   | 4,2 %   | 4,2 %   | 1,0 %   |
| 260                   | 3,1 %   | 2,5 %   | 0,5 %   |
| 280                   | 2,2 %   | 1,5 %   | 0,3 %   |
| 300                   | 2,5 %   | 1,1 %   | 0,1 %   |
| 320                   | 3,3 %   | 1,4 %   | 0,1 %   |
| 340                   | 3,3 %   | 1,4 %   | 0,1 %   |
| 360                   | 2,9 %   | 1,3 %   | 0,1 %   |

*Données météorologiques – les vents*

## A2.2. Contexte géologique

### A2.2.1. Contexte géologique du secteur

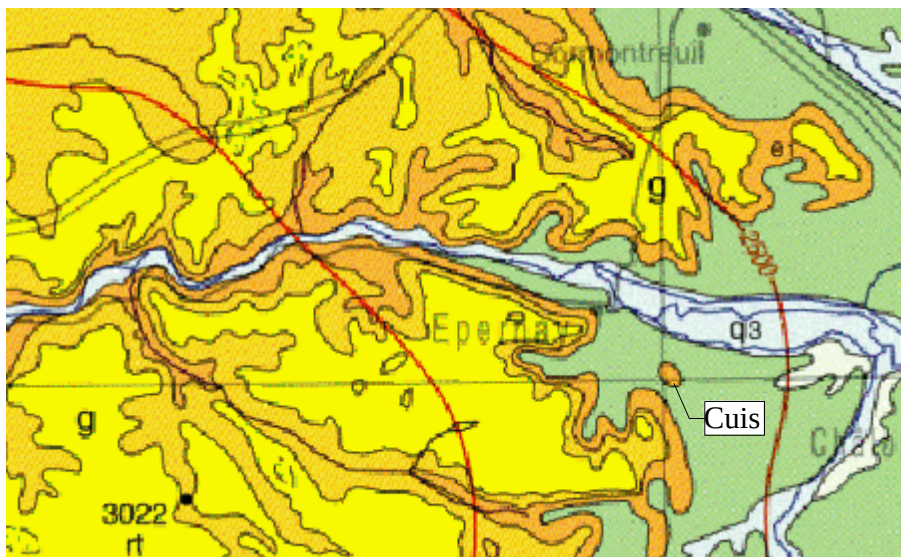
La commune de Cuis se situe au carrefour de deux grandes entités géologiques : le Mésozoïque et le Cénozoïque.

A l'Est de la commune de Cuis, les couches géologiques de l'ère Mésozoïque (encore appelée parfois ère secondaire) s'étendent jusqu'aux Vosges tandis qu'à l'Ouest les couches de l'ère Cénozoïque recouvrent le centre du bassin parisien.

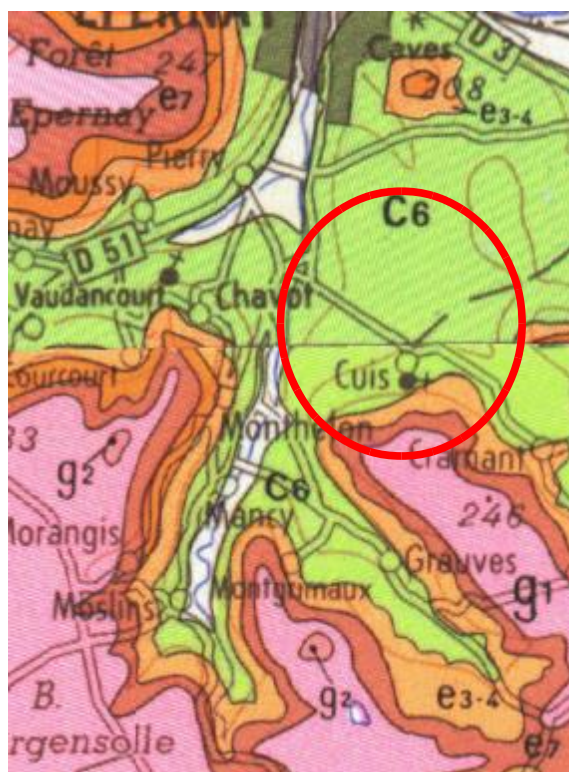
La carte géologique suivante présente la transition de ces deux entités géologiques avec le Mésozoïque (en vert) à l'Est et le Cénozoïque (en jaune/orange) à l'Ouest.  
Contexte géologique régional de la commune de Cuis

A un niveau plus local on constate que la commune de Cuis repose principalement sur l'entité géologique du Mésozoïque et plus précisément sur l'étage Maastrichtien du Crétacé Supérieur (en vert sur la carte).

L'extrémité Sud de la commune est, quant à elle, associée à l'ère Cénozoïque et repose sur quatre entités géologiques différentes s'étendant sur la période du Paléogène depuis le Pélécène jusqu'à l'Oligocène : le Thanétien et le Yprésien (en orange), le Priabonien (en rouge) et le Rupélien (en rose).



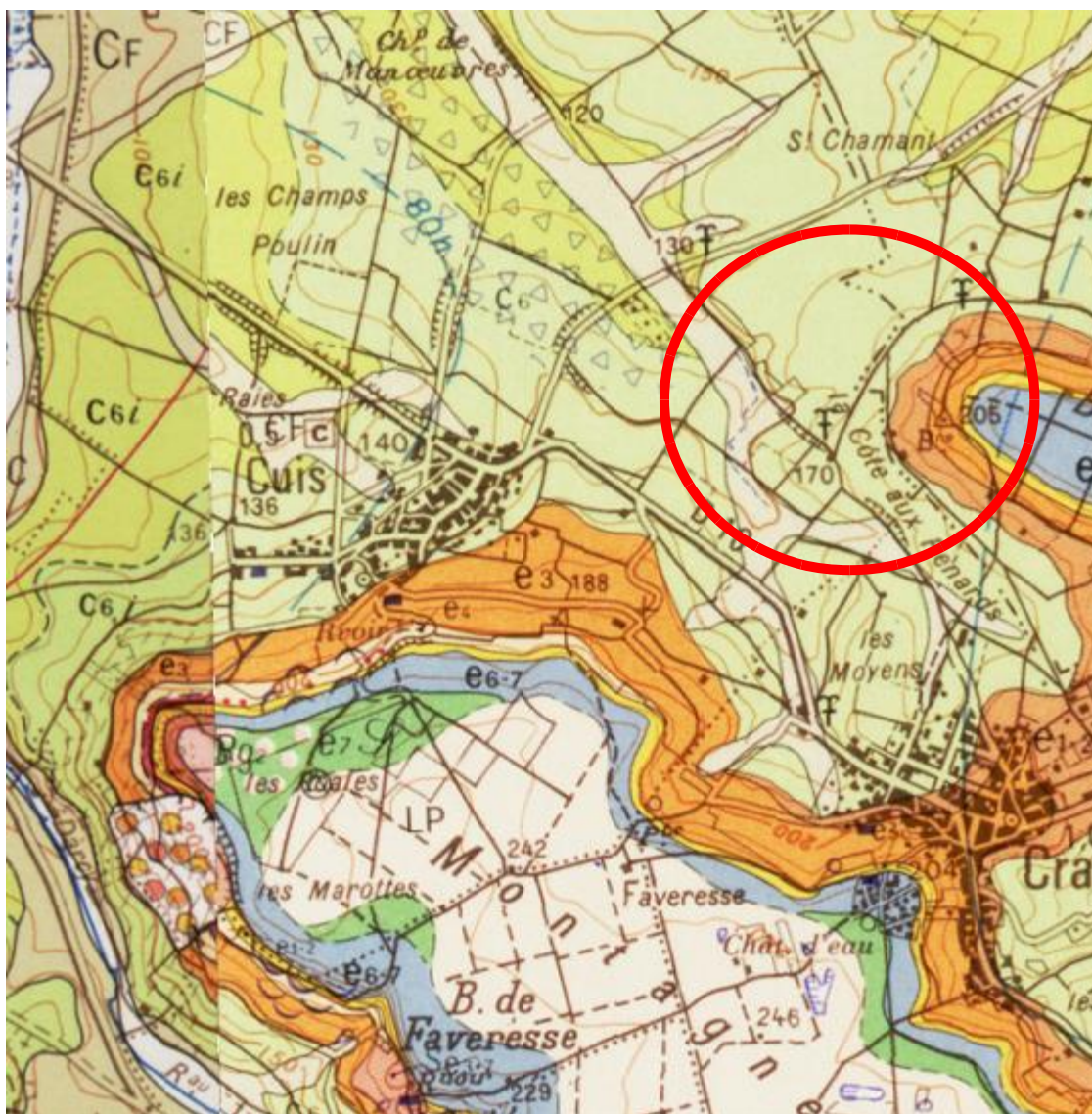
Contexte géologique régional de la commune de Cuis



Contexte géologique local de la commune de Cuis

Concernant le site de la côte aux Renards, celui-ci repose quasi-exclusivement sur de la craie blanche du Campanien supérieur (ère Mésozoïque) associé à une biozone (c'est à dire une unité stratigraphique définie par le contenu biologique des sédiments) de foraminifères j à Belemnitella mucronata et Magas pumilu (en vert très clair). La pointe Ouest du site présente une couche géologique semblable avec pour seule différence la présence d'une biozone de foraminifère i au lieu de j (en vert clair).





### A2.2.2. Pédologie

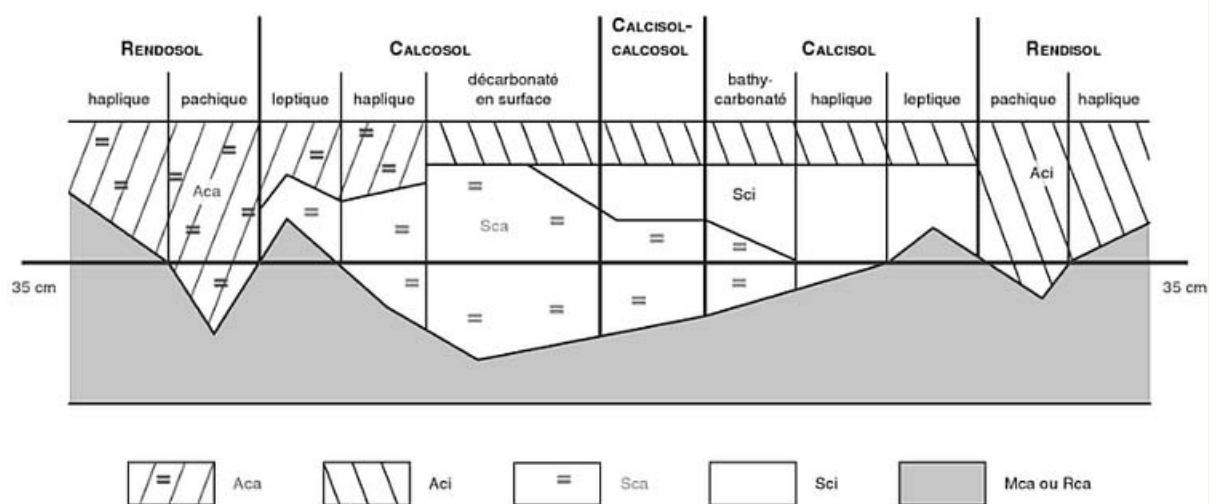
Le site de la Côte aux Renards est situé sur un sol dont le complexe adsorbant est dominé par le calcium, plus précisément un calcosol.

Il s'agit d'un solum fortement calcaire (donc effervescent à l'acide à froid) dans lequel le calcium  $\text{Ca}^{2+}$  fixe les propriétés chimiques. Il se distingue des calcarisols qui sont moins épais et souvent plus basiques.

Les calcosols sont des sols calcaires dans lesquels les ions calcium sont en surabondance par rapport aux ions magnésium (dans le cas contraire, on aurait affaire à un dolomitosol). L'horizon superficiel A est biomacrostructuré, avec (Aca) ou sans (Aci) éléments grossiers calcaires. La matière organique est stable et il y a de 1 à 8 % de carbone organique. Le complexe adsorbant est saturé ou subsaturé (entre 80 et 100 %). L'horizon Sca est nécessairement présent et fait effervescence, le complexe adsorbant y est supérieur à 95 %, les teneurs en calcaire et en matière organique sont plus faibles que celles des horizons sus-jacents. La structure est



polyédrique ou prismatique. Le sol peut comporter des taches d'oxydoréduction et des redistributions de fer, d'argile et, souvent, de calcaire. La roche sous-jacente est calcaire : calcaire, calcschiste, craie, faluns, marne, sable calcaire, etc. Elle importe pour la plus ou moins grande facilité d'enracinement des plantes. Le ressuyage est souvent accéléré (il peut cependant être ralenti sur des marnes ou argilites calcaires) et le pédoclimat est alors relativement sec : les précipitations ne constituent pas un bon indicateur climatique. L'abondance du calcium peut bloquer des éléments fertilisants et divers éléments traces, mais les calcosols sont souvent de bonnes terres pour la culture s'ils sont assez épais.



Présentation schématique des différents types de solums dominés par le calcium.

*Représentation schématique des différents types de solums dominées par le calcium*

## A2.4. Hydrographie

Le site de la Côte aux Renards ne comporte pas de réseau hydrographique propre. On note toutefois la présence d'un écoulement temporaire à proximité. Celui-ci se déverse dans le fossé qui borde le chemin agricole situé le long la limite Sud-Ouest du site.

Cet écoulement temporaire s'écoule depuis le terrain de motocross situé à quelques centaines de mètres au Sud du site de la Côte aux Renards.

## A2.5. Les habitats et la végétation

### A2.5.1. Méthodologie

L'AdT a effectué quatre visites sur le site afin d'inventorier la végétation : le 30 avril, le 22 mai, le 18 juin et le 13 août 2013. Au cours de ces passages, 5 relevés botaniques ont pu être réalisés. Pour chaque relevé la date, le nom des espèces avec une codification de leur abondance (relevés phytosociologiques), la surface échantillonnée et la pente du terrain ont été relevés.

### A2.5.2. Typologie des habitats naturels

L'analyse des cortèges floristiques inventoriés et leur mise en correspondance avec les éléments stationnels ont permis d'identifier les habitats présents sur le site. Les habitats identifiés ont été classifiés, autant que possible, selon la typologie Corine Biotope.

L'objectif de la typologie européenne Corine Biotope est de proposer un catalogue hiérarchisé des habitats naturels et semi-naturels du territoire européen, afin d'amener à une meilleure connaissance des habitats naturels et de concourir à leur préservation.

Le référentiel Corine Biotope intègre des listes d'habitats parfois issus de méthodologies très différentes selon les pays. Il s'en suit parfois des difficultés dans l'interprétation des habitats et de leur dénomination. Le mérite de Corine biotope, en dépit des problèmes taxonomiques persistants, est de disposer dans toute l'Europe d'une plate-forme commune permettant de caractériser les habitats. Une certaine souplesse d'interprétation est parfois nécessaire pour se rattacher à tel ou tel habitat.

Deux grands types d'habitat ont été identifiés. Ces deux habitats appartiennent à la même classe des Landes, fruticées et prairies (Code Corine 3). Il s'agit :

- **LES STEPPES ET PRAIRIES CALCAIRES SECHES (CODE CORINE 34)**

34.322 Les pelouses semi arides médio-européennes à *Bromus erectus*

- **LES LANDES ET FRUTICEES (CODE CORINE 31)**

31.8 Les fourrés des prunetalia

### A2.5.3. Organisation des habitats naturels

#### Les grands traits de l'organisation de la végétation : état actuel

Les deux habitats présentés sont répartis de manière inéquitable en termes de surface sur le site. En effet, il s'agit des fruticées qui dominent largement par rapport aux pelouses calcicoles. Ces dernières sont présentes uniquement sous forme de patches et apparaissent comme des trouées dans le couvert ligneux.



*La côte aux Renards*

#### L'évolution du paysage d'après photo-interprétation

L'analyse des photos aériennes permet d'obtenir des éléments précieux sur la dynamique de la végétation sur le site. En effet, il ressort que la prédominance actuelle des fruticées sur le site n'est apparue que récemment. En 1967, la photographie aérienne montre que le site est constitué en grande majorité de milieux ouverts.

Cette évolution de la végétation témoigne sans aucun doute de l'évolution des pratiques et usages dont la côte aux renards faisait l'objet (notamment le pâturage). En effet, les pelouses calcicoles ne peuvent se maintenir que par des pratiques agropastorales. En l'absence de celles-ci, les essences ligneuses se développent au détriment des formations herbacées et ces pelouses évoluent logiquement vers le stade fourré.



#### **A2.5.4. Description des habitats**

A cette partie descriptive des habitats est associée une carte qui permet de situer chacun des habitats sur le site.

##### **Les pelouses semi-arides médio-européenne à *Bromus erectus* (Code corine 34.322)**

En termes de diversité floristique, il s'agit de l'habitat le plus intéressant. Par ailleurs, il s'agit d'un habitat inscrit à la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (Berh et al, 2007). Il y est référencé comme un habitat rare mais en voie de disparition rapide dans toute la région.

Ces pelouses peuvent être qualifiées de méso-xérophiles et sont conditionnées notamment par la forte pente présente sur le site. Elles comportent de nombreuses espèces typiques des pelouses sèches : la Globulaire (*Globularia bisnagrica*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), la fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), le Gaillet couché (*Galium pumilum*) la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*) ou encore le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) peuvent être citées.

Le recouvrement végétal dans ces pelouses est parfois très faible avec de nombreux affleurements du substrat notamment à cause de l'action des lapins de garennes ou encore par le passage d'engin motorisés (quads). C'est manifestement grâce à l'intervention des lapins que ces zones de pelouses fragmentaires semblent se maintenir.

Ces pelouses de fortes pentes et notamment la présence de zones crayeuses dénudées constituent un habitat à fort potentiel pour le Lin de Léon (*Linum leonii*), espèce protégée à l'échelon régional.

##### **Les fourrés des prunetalia (Code corine 31.8)**

Cet habitat est majoritaire sur le site. Il correspond au stade d'évolution qui succède aux pelouses en l'absence d'activités agropastorales. Très peu présent en 1967, il témoigne de l'évolution récente que subit la végétation.

Le cortège floristique est classique de ce genre de formations pré forestières. On y trouve notamment le Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), la Viorne lantane (*Viburnum lantana*) ou encore le Troène (*Ligustrum vulgare*). La strate herbacée est assez peu développée dans ses fourrés. On note tout de même que la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*) forme localement de véritables tapis (probablement dispersée par les lapins). L'iris fétide (*Iris foetidissima*) et la Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*) peuvent également être cités.

Sa diversité et son intérêt floristique sont moindres que pour les pelouses sur lesquelles il semble pourtant prendre le pas.





#### A2.5.5. Espèces végétales patrimoniales

Lors des inventaires réalisés en 2013, aucune espèce patrimoniale n'a pu être observée sur le site.

Il est à noter néanmoins la présence d'espèces peu fréquentes dans la région comme l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) dont les floraisons peuvent être spectaculaires sur le site (voir photo ci-dessous).

La Germandrée botryde (*Teucrium botrys*), assez abondante sur le site et qui trouve son optimum sur les zones de sol mobile engendrées par l'action des lapins, peut également être citée comme preuve de l'originalité floristique du site au même titre que le Rosier pimpinelle (*Rosa pimpinella*) ou l'Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*) : ci-contre.





Lors de ces inventaires en 2013, plusieurs espèces de fort d'intérêt floristique historiquement signalées sur le site n'ont pas été revues sans que l'on puisse complètement les considérer comme disparues. Il s'agit notamment du Lin de Léon (*Linum leonii*), espèce protégée régionale en Champagne-Ardenne, et de la Crépide élégante (*Crepis pulchra*). Ces deux espèces sont patrimoniales et inscrites à la Liste Rouge Régionale. Elles y figurent en très rare.

Les observations de ces deux espèces sur ce site de la côte au renard ont été effectuées en juin 1994 par Stéphane Thévenin et Claude Worms (communication personnelle, novembre 2013 ; voir annexe 3). La carte suivante présente la localisation, en 1994, de ces deux espèces patrimoniales sur le site.

La présence historique du Lin de Léon montre bien le potentiel floristique du site et renforce l'objectif de reconstitution de l'habitat de cette espèce sur celui-ci, en tant que mesure compensatoire ex-situ au projet de Golf sur le terrain de manœuvre.

#### **A2.5.6. Etat de conservation**

L'état de conservation de l'habitat menacé qu'est la pelouse calcicole méso-xérophile peut être considéré comme médiocre de par leur surface très restreinte actuellement et la dynamique d'embroussaillage assez forte sur le site. Une intervention en faveur de ces pelouses par réouverture du milieu semble nécessaire afin de préserver et restaurer l'originalité floristique de celles-ci.

#### **A2.5.7. Espèce invasive**

Aucune espèce végétale considérée comme invasive n'a été observé sur le site.



## A2.6. Espèces animales

### A2.6.1. Données préalables

Les données faunistiques figurant dans le présent plan de gestion sont le fruit de nombreuses prospections réalisées depuis 2010. Ainsi, des recensements relativement exhaustifs ont été réalisés pour la mammalofaune, l'avifaune, l'herpétofaune, les orthoptères, les odonates et les lépidoptères (rhopalocères).

Les données faunistiques qui sont analysées ci-après reposent sur les inventaires effectués par le CENCA en 2010 en plus de ceux réalisés par l'AdT en 2013 (les dates des prospections AdT figurent en annexe).

### A2.6.2. L'herpétofaune (reptiles uniquement)

La méthodologie d'inventaire s'est largement inspirée de la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne datée de 2011.

Les prospections se sont déroulées de fin mars à mi-septembre 2013, en dehors des heures les plus chaudes. En raison de leurs mœurs discrètes, des investigations visuelles ont été focalisées sur les petites structures pouvant servir d'abris, les lisières exposées au Sud, les ourlets herbeux et autres milieux bordiers.

Afin d'augmenter la probabilité de détection des reptiles, la pose de plaques favorables à leur thermorégulation a été mise en place dès la première visite sur le site. A chaque sortie de terrain, les plaques ont été vérifiées une à une afin de déceler la présence de reptiles au sein du site.

#### A2.6.2.1. Données sur les populations de reptiles

##### Richesse spécifique

Deux espèces de reptiles ont été recensées au sein du site :

| ESPECES       |                        | OBSERVATION CENCA<br>2010 | OBSERVATION ADT 2013 |        |
|---------------|------------------------|---------------------------|----------------------|--------|
| Nom français  | Nom latin              |                           | Juv.                 | adulte |
| Lézard agile  | <i>Lacerta agilis</i>  | /                         | X                    | X      |
| Orvet fragile | <i>Anguis fragilis</i> | /                         | X                    | X      |



## Caractérisation des espèces

### Le Lézard agile *Lacerta agilis*

Le lézard agile vit dans des milieux sur sol meuble. Les milieux qu'il fréquente sont le plus souvent des surfaces forestières ouvertes comme des zones de reboisement, des landes forestières, des lisières ou encore des chemins forestiers. On le trouve également sur les pelouses calcaires, les prairies, les rocailles.

Il se sert également d'une multitude de micro-habitats pour la thermorégulation :



bandes herbeuses proches de buissons, souches, bordures de chemin, talus, pierres, zones sableuses...

Les nombreux milieux colonisés par le lézard des souches présentent le plus souvent les caractéristiques suivantes : une exposition sud-ouest à sud-est pour les coteaux et les lisières, une végétation haute et clairsemée avec des herbes sèches mais présentant toutefois des endroits dénudés, tels que des empierrements, buissons, pile de bois, branchages...

Enfin, le site doit être ensoleillé sur un sol meuble, de préférence sableux pour les pontes.

Le Lézard agile est abondant sur ce site (plusieurs dizaines d'adultes), mais il est essentiellement localisé dans les secteurs les moins enfrichés. L'espèce est favorisée par la population de Lapin de Garenne. Le Lapin de Garenne est un excellent gestionnaire d'habitats à Lézard agile et le Lézard agile peut utiliser les terriers de Lapin comme abris et sites d'hibernation.

### **L'Orvet fragile** *Anguis fragilis*

L'Orvet fragile est un reptile unique par sa morphologie. Cet apode, assez fin, revêt une robe brune à l'aspect brillant. L'orvet est présent dans toute la France métropolitaine, où l'espèce est très commune excepté en région Aquitaine. Bien que les zones de lisières constituent son habitat de prédilection, ce lézard semi-fouisseur fréquente une large gamme de milieux naturels.



L'Orvet fragile est abondant sur ce site (plusieurs dizaines d'adultes), mais il est absent des secteurs dénudés de végétation (sous les stations de *Prunus mahaleb* ou Prunier de Sainte Lucie notamment).

### A2.6.2.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'herpétofaune

Le tableau suivant indique pour chacune des espèces recensées les statuts de protection et de conservation.

| ESPECES              |                        | STATUTS DE PROTECTION |                     |                    | STATUTS DE CONSERVATION |                        |                 |              |
|----------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|--------------|
| Nom français         | Nom latin              | Directive Habitats    | Convention de Berne | Arrêté du 23/04/07 | Liste nationale         |                        | Liste régionale |              |
|                      |                        |                       |                     |                    | Liste Rouge             | "Espèce quasi menacée" | Liste Rouge     | Liste Orange |
| <b>Lézard agile</b>  | <i>Lacerta agilis</i>  | IV                    | 2                   | 2                  |                         | LC                     | <b>V</b>        |              |
| <b>Orvet fragile</b> | <i>Anguis fragilis</i> |                       | 3                   | 3                  |                         | LC                     |                 |              |

**Statuts de protection** Convention de Berne du 19/09/79, Directive CEE n°92/43 modifiée, Arrêté du 23/04/07

Les chiffres renvoient respectivement aux annexes de la Convention, de la Directive, et aux articles de l'Arrêté

#### **Statuts de conservation**

Liste Orange France (mars 2008) NT: quasi menacée

Listes Rouge/Orange de Champagne-Ardenne (avril 2007) I : indéterminé AP : à préciser AS : à surveiller V : vulnérable E : en danger

- le Lézard agile est inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore ;
- le Lézard agile figure sur la Liste rouge régionale de Champagne-Ardenne comme espèce vulnérable,
- ces 2 espèces sont intégralement protégées en France.

### A2.6.2.4. Facteurs limitant pour l'herpétofaune

D'une manière générale, on peut mettre en évidence un facteur limitant, qui peut, à moyen et long terme, avoir un impact sur la viabilité des populations de reptiles de ce site.

#### La dynamique de fermeture de la végétation

Le lézard agile, que l'on peut qualifier de thermophile, trouve son preferendum écologique dans des milieux suffisamment exposés à l'ensoleillement.

Or, la plupart des groupements végétaux du site suivent une dynamique plus ou moins rapide de fermeture de la végétation. Ainsi, en l'absence de gestion, le Lézard agile risque de ne plus trouver dans le site d'habitats propices à son maintien. La dynamique de fermeture de la végétation aurait ainsi un effet néfaste sur cette population.





### **A2.6.3. L'avifaune**

#### ***A2.6.3.1. Déroulement des inventaires***

Une recherche qualitative centrée sur les espèces remarquables et caractéristiques de chaque zone d'étude a été réalisée.

Plusieurs passages ont permis de détecter des espèces patrimoniales pour chaque espèce patrimoniale d'évaluer le statut de nidification selon trois classes : possible, probable ou certaine.

#### ***A2.6.3.2. Richesse spécifique***

Au total, 14 espèces d'oiseaux ont été inventoriées

| Espèces                   |                                   | Statut de protection  |                 | Liste rouge des espèces nicheuses |                                  |                                                              | Liste rouge nationale |            | Liste rouge Régionale |                        |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|------------------------|
| Nom français              | Nom latin                         | Annexe I Dir.Oise aux | Statut national | Espèces menacées en France        | Espèces quasi menacées en France | Espèces non soumises à l'évaluation ou données insuffisantes | Hivernants            | De passage | Liste rouge C-A       | Statut européen        |
| <b>Pic noir</b>           | <b><i>Dryocopus martius</i></b>   | <b>I</b>              | <b>3</b>        |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                       |                        |
| Alouette des champs       | <i>Alauda arvensis</i>            |                       | Ch, art 3*      |                                   |                                  |                                                              | LC                    | NA         | AS                    | <i>SPEC3 declining</i> |
| Troglodyte mignon         | <i>Troglodytes troglodytes</i>    |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                       |                        |
| Accenteur mouchet         | <i>Prunella modularis</i>         |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                       |                        |
| Rougegorge familier       | <i>Erithacus rubecula</i>         |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| Merle noir                | <i>Turdus merula</i>              |                       | Ch, art 3*      |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| Fauvette à tête noire     | <i>Sylvia atricapilla</i>         |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| Pouillot véloce           | <i>Phylloscopus collybita</i>     |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| Mésange charbonnière      | <i>Parus major</i>                |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| Sitelle torchepot         | <i>Sitta europaea</i>             |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                       |                        |
| Geai des Chênes           | <i>Garrulus glandarius</i>        |                       | Ch - V          |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                       |                        |
| Pie bavarde               | <i>Pica pica</i>                  |                       | Ch - V          |                                   |                                  |                                                              |                       |            |                       |                        |
| Corneille noire           | <i>Corvus corone</i>              |                       | Ch - V          |                                   |                                  |                                                              | NA                    |            |                       |                        |
| Pinson des arbres         | <i>Fringilla coelebs</i>          |                       | 3               |                                   |                                  |                                                              | NA                    | NA         |                       |                        |
| <b>Linotte mélodieuse</b> | <b><i>Carduelis cannabina</i></b> |                       | <b>3</b>        | <b>VU</b>                         |                                  |                                                              |                       |            |                       |                        |
| <b>Bruant jaune</b>       | <b><i>Emberiza citrinella</i></b> |                       | <b>3</b>        |                                   | <b>NT</b>                        |                                                              | <b>NA</b>             | <b>NA</b>  | <b>AP</b>             |                        |



#### A2.6.3.4. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'avifaune

La hiérarchisation des espèces d'oiseaux proposée ci-après s'appuie principalement sur :

- le statut de protection de l'espèce, qu'il soit national ou communautaire ;
- le statut de conservation de l'espèce à l'échelon national et régional.

Trois niveaux de hiérarchisation sont proposés afin de hiérarchiser les oiseaux nicheurs potentiels, recensés en période de reproduction :

- Espèce d'intérêt patrimonial élevé :
  - Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux : **Le Pic noir**
  - Espèce inscrite en Liste rouge nationale : **la Linotte mélodieuse**
- Espèces d'intérêt patrimonial moyen :
  - Espèces inscrites en Liste rouge régionale : l'Alouette des champs (hors site) et **le Bruant jaune**

La carte en page suivante localise les observations connues pour ces espèces remarquables.



### **Habitats d'espèces patrimoniales**

Le Pic noir n'a pas d'habitat de reproduction à l'intérieur de la Côte aux Renards ; Par contre la présence de quelques bois morts au sol, avec présence probable de larves de coléoptères xylophages, ainsi que la présence de fourmis (grande fourmis du groupe *Formica rufa*) est sans doute à l'origine de la présence sporadique du Pic Noir.

L'habitat de la Linotte mélodieuse est constitué des zones de buissons parsemées de quelques arbres de moyenne taille (troncs de 10 à 20 centimètres de diamètre).

L'habitat du Bruant jaune est constitué des zones de pelouses calcaires à fort recouvrement herbacée. Cet habitat conditionne en partie la possibilité de dissimuler le nid qui se trouve au sol ou proche du sol. C'est aussi une protection contre les intempéries. Un sol totalement raz ne lui est pas favorable pour l'implantation du nid. Oiseaux granivores au stade adulte, il a aussi besoin d'insectes durant la phase de nourrissage des jeunes. Les friches mixtes, herbacées et buissonnantes, lui sont donc favorables.

### **Facteurs limitant vis-à-vis de l'avifaune patrimoniale**

Le Pic noir ne fait que s'alimenter dans le site. Il est probable que la Côte aux renards ne représente qu'une source secondaire dans la recherche alimentaire, vu le jeune âge du boisement, peu propice aux grandes fourmis. Ces insectes sont d'ailleurs plus abondants dans les boisements de résineux, essences rares à très rare sur le site de la Côte aux Renards.

Le fort recouvrement en buissons n'est pas un facteur limitant pour la linotte. Une suppression complète des buissons rendrait le site peu accueillant pour cette espèce durant la phase de nidification.

Le mode de nidification (au sol) du Bruant jaune nécessite la présence d'une couverture herbacée, avec au moins des zones plus denses. Un pâturage de la pelouse ne lui est pas défavorable tant que persistent des zones de refus, ainsi il est capable de nicher au sol sur des prairies en apparence très rases. Toutefois, il se maintient mieux sur les prairies de fauches fauchées tardivement (après le 20 juin) et les pelouses permanentes semi-denses.



## **A2.6.4. La Mammalofaune**

### **A2.6.4.1. Déroulement des inventaires**

Trois soirées d'écoute des chauves-souris ont été effectuées par l'AdT : 26 juin, 16 juillet et 27 août 2013.

Les soirées d'écoute ont été effectuées dans des conditions météorologiques favorables à l'activité de chasse des chauves-souris : absence de pluie, vent faible, températures suffisamment élevées ( $\geq 15^{\circ}\text{C}$ ).

Au cours de chaque soirée d'écoute, des transects traversant les habitats favorables à la chasse des chauves-souris ont été parcourus.

Chaque transect est réalisé pendant une durée de 20 à 30 minutes, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (en l'occurrence : le PETTERSSON D240X). Cet appareil permet une détermination spécifique de certaines espèces rencontrées. Toutefois, la plupart des espèces du genre *Myotis* méritent une analyse plus approfondie ; les ultrasons sont alors enregistrés à l'aide du PETTERSSON D240X, puis ils sont transférés vers un enregistreur numérique (EDIROL R09). Les signaux peuvent ensuite être étudiés à l'aide d'un logiciel.

#### **- La recherche de gîtes en zone bâtie :**

Une journée a été réservée à la recherche de gîtes à chiroptères dans deux villages périphériques aux zones d'études (le 16 juillet). Deux communes, Cuis et Avize, situées à quelques kilomètres des deux sites étudiés, ont fait l'objet de prospections.

Plusieurs bâtiments/monuments de la commune de Cuis ont été visités :

- les combles et les caves de la mairie ;
- un bâtiment communal inoccupé ;
- des bâtiments d'un producteur de champagne ;
- l'église.

De même, les bâtiments/monuments communaux suivants ont été prospectés sur Avize :

- les grandes caves de la mairie ;
- le château d'Avize et ses caves ;
- l'église.

Les prospections ont consisté en la recherche d'individus et d'indices de présence de chauves-souris (guano, individu mort, restes d'insectes prédatés, etc.).

**Pour les autres mammifères, nous avons recherché des indices de présence des espèces protégées, en particulier du Muscardin, du Hérisson et de l'Ecureuil roux.**

#### **A2.6.4.2. Richesse spécifique**

Au total, 6 espèces ont été recensées sur le site de la côte aux renards :

- 1 chauve-souris ;
- 4 petits mammifères ;
- 1 grand mammifère.

#### **A2.6.4.3. Caractérisation des espèces recensées**

##### Les chauves-souris

Une seule espèce, la Pipistrelle commune, a été contactée sur le site de la Côte aux renards. Celle-ci n'a été contactée qu'au niveau de la frange Nord-Est du site. Cette lisière semble constituer un territoire de chasse préférentiel de la Pipistrelle commune.

Cependant, l'ensemble du site peut constituer un territoire de chasse de cette espèce, notamment en août et septembre. En effet, à cette période, les jeunes de l'année se dispersent tout en recherchant de nouveaux territoires de chasse.

L'intérêt de la Côte aux renards pour les chauves-souris semble relativement faible.

La Côte aux renards abrite quelques jeunes arbres. Toutefois, aucune cavité ni aucun décollement d'écorce n'ont été observés sur ces arbres.

Aucun arbre favorable à l'installation de chauves-souris n'est donc à signaler sur ce site.

Plusieurs bâtiments ou monuments de la commune de Cuis ont été visités : les combles et les caves de la mairie, un bâtiment communal inoccupé, des bâtiments d'un producteur de champagne et l'église.

Lors de ces prospections, aucune chauve-souris (ni individu, ni indice de présence) n'y a été recensée.

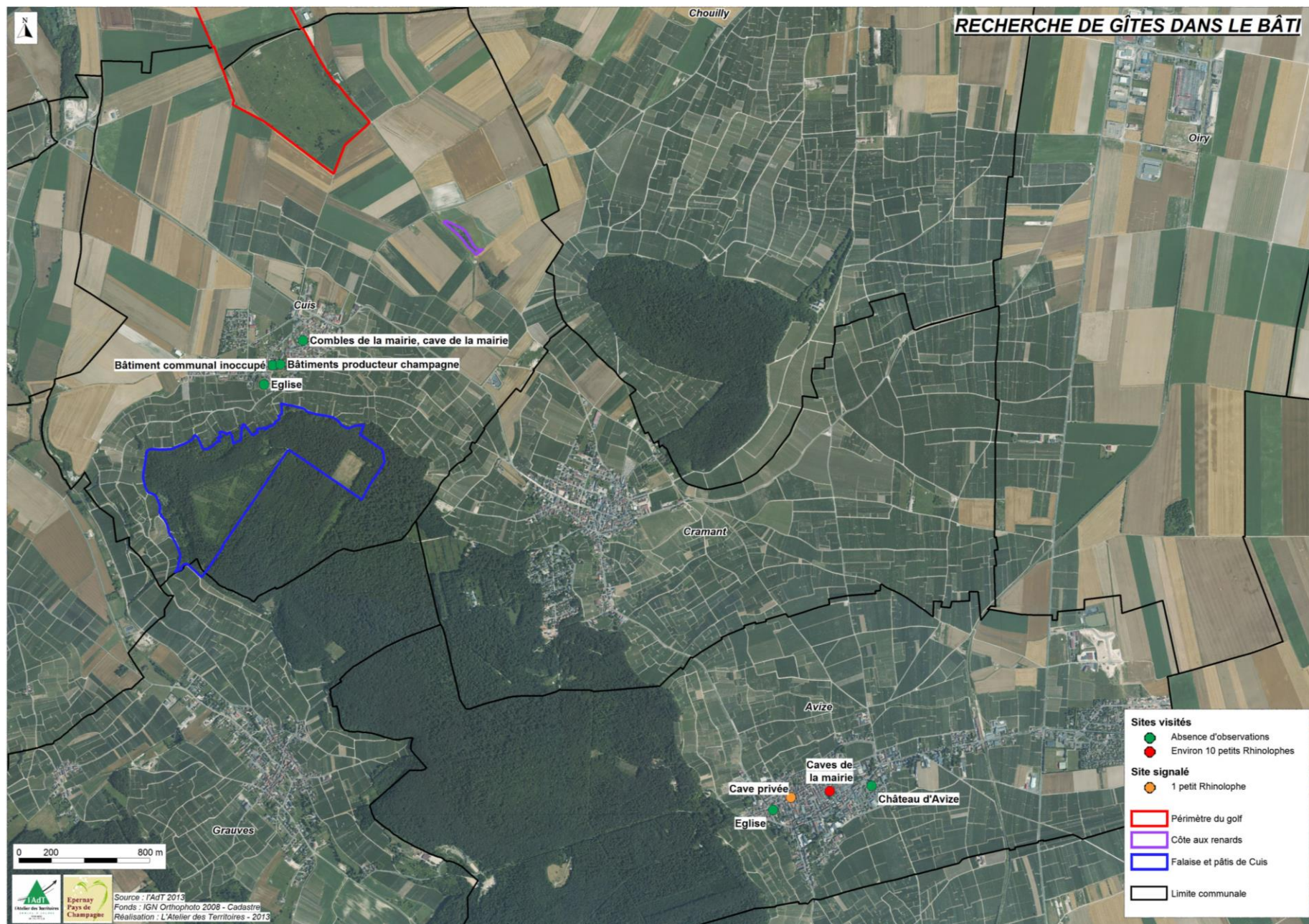
Les caves de la mairie, le château d'Avize (et ses caves) ainsi que l'église du village d'Avize ont été prospectés.

Une dizaine d'individus de Petit rhinolophe, l'une des espèces de chauve-souris les plus sensibles de Champagne-Ardenne, a été observée dans les vastes caves de la mairie d'Avize.

Les autres bâtiments visités n'ont pas permis de déceler la présence de chauves-souris.







### Autres mammifères

Le **Chevreuil** exploite l'ensemble du site et est régulièrement observé.

Le **Lapin de Garenne** et le **Renard roux** ont été observés. La population de Lapin de garenne est une des plus importantes en nombre d'individus de la Région Reims-Epernay. (Source : fiche ZNIEFF)

Un terrier de **Blaireau européen** est présent sur le site. Le **Mulot sylvestre** a notamment été détecté sous les plaques reptiles.

#### ***A2.6.4.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de la mammalofaune***

Le tableau figurant en page suivante énumère les espèces recensées sur le site tout en précisant leur statut de conservation.

Parmi les 6 espèces de mammifères recensées :

- **Une seule est inscrite sur l'annexe IV** de la Directive Habitats Faune Flore : la Pipistrelle commune ;
- **une espèce bénéficie d'une protection stricte** en France métropolitaine : la Pipistrelle commune. Elle est inscrite à l'article 2 de l'arrêté ministériel d'avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés en France (intégrant la protection des individus et des habitats).

Ainsi, le site accueille une seule espèce que l'on peut considérer comme « patrimoniale ».

| ESPÈCE                     |                                  | Observations             |          | Statuts de protection |                |               | Statuts de conservation |                     |     |     |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------|-----------------------|----------------|---------------|-------------------------|---------------------|-----|-----|
| Nom français               | Nom latin                        | Données bibliographiques | AdT 2013 | Conv. de Berne        | DH Faune Flore | Légis. France | Liste rouge France      | Liste orange France | LRR | LOR |
| <b>Pipistrelle commune</b> | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> |                          | X        | B2                    | IV             | 2             |                         | LC                  |     | AS  |
| <b>Renard roux</b>         | <i>Vulpes vulpes</i>             |                          | X        |                       |                | gibier        |                         | LC                  |     |     |
| <b>Blaireau</b>            | <i>Meles meles</i>               |                          |          | B3                    |                | gibier        |                         | LC                  |     | AS  |
| <b>Lapin de garenne</b>    | <i>Oryctolagus cuniculus</i>     | X                        | X        |                       |                | gibier        |                         | NT                  |     |     |
| <b>Chevreuil</b>           | <i>Capreolus capreolus</i>       | X                        | X        | B3                    |                | gibier        |                         | LC                  |     |     |
| <b>Mulot sylvestre</b>     | <i>Apodemus sylvaticus</i>       |                          | X        |                       |                |               |                         | LC                  |     |     |

**Pour les statuts légaux** : Convention de Berne du 19/09/79, Directive CEE n°92/43 modifiée, Arrêté du 23/04/07

Les chiffres renvoient, respectivement, aux annexes de la Convention, de la Directive et aux articles de l'Arrêté

**Pour les statuts de conservation** : Liste rouge et orange des espèces menacées en France (Chapitre mammifères, MNHN, UICN, SFEPM, ONCFS, 2009),

NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non applicable

**Liste rouge et orange de Champagne-Ardenne (23 avril 2007)**

V = Vulnérable AP = A Préciser AS = A Surveiller

#### A2.6.4.4. Facteurs limitant pour la mammalofaune

Les amas de branchage et tas de bois jouent un rôle prépondérant pour de nombreux mammifères qui utilisent ces éléments comme zone de repos et/ou de refuge. Ces éléments n'existent pas dans le site.

De nombreuses perturbations anthropiques (chasse, engins motorisés, etc.) au sein du site sont particulièrement néfaste pour la mammalofaune, groupe faunistique sensible au dérangement.



## A2.6.5. L'entomofaune

### A2.6.5.1. Déroulement des inventaires

Les inventaires ont été effectués lors de 4 journées : 30 avril, 22 mai, 18 juin et 13 août 2013.

### A2.6.5.2. Richesse spécifique

Sept espèces ont été observées, ce qui est très peu pour un site de pelouses de cette étendue.

Une espèce est inscrite sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne : le Gazé. La chenille se développe sur diverses Rosaceae : *Crataegus monogyna*, *Sorbus aria*, *S. domestica*, *S. aucuparia*, *Amelanchier ovalis*, *Prunus spinosa*, *Malus sp.*

Les autres espèces sont relativement communes dans ce type d'habitat. La plus caractéristique des pelouses est l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*). La chenille se développe sur des Fabaceae (Légumineuse) du genre *Hippocrepis* : *Hippocrepis comosa*.

| Nom latin                    | Nom vernaculaire  | Famille     | Listes Rouges Régionales |
|------------------------------|-------------------|-------------|--------------------------|
| <i>Aporia crataegi</i>       | Gazé              | Pieridae    | X                        |
| <i>Coenonympha arcania</i>   | Céphale           | Nymphalidae |                          |
| <i>Coenonympha pamphilus</i> | Fadet commun      | Nymphalidae |                          |
| <i>Gonepteryx rhamni</i>     | Citron            | Pieridae    |                          |
| <i>Lysandra coridon</i>      | Argues bleu nacré | Lycaenidae  |                          |
| <i>Melanargia galathea</i>   | Demi deuil        | Nymphalidae |                          |
| <i>Pieris brassicae</i>      | Piérade du chou   | Pieridae    |                          |

12 espèces d'orthoptères ont été recensées par l'AdT en 2013 :

| Nom latin                        | Nom vernaculaire           | Liste Rouge Régionale C- A |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <i>Conocephalus fuscus</i>       | Le Conocéphale bigarré     | -                          |
| <i>Meconema thalassinum</i>      | Le Méconème tambourinaire  | -                          |
| <i>Phaneroptera falcata</i>      | Le Phanéroptère porte-faux | -                          |
| <i>Pholidoptera griseoaptera</i> | La Decticelle cendrée      | -                          |
| <i>Ruspolia nididula</i>         | Le Conocéphale gracieux    | X                          |
| <i>Tettigonia viridissima</i>    | La Sauterelle verte        | -                          |
| <i>Oecanthus pellucens</i>       | Le Grillon d'Italie        | -                          |

|                               |                           |   |
|-------------------------------|---------------------------|---|
| <i>Tetrix tenuicornis</i>     | Le Tétrix des carrières   | X |
| <i>Chorthippus brunneus</i>   | Le Criquet duettiste      | - |
| <i>Euchorthippus declivus</i> | Le Criquet des mouillères | - |
| <i>Gomphocerippus rufus</i>   | Le Gomphocère roux        | - |
| <i>Mantis religiosa</i>       | La Mante religieuse       | - |

#### **A2.6.5.3. Caractérisation des espèces recensées**

Le cortège d'espèces est caractéristique de celui des pelouses calcaires plus ou moins thermophyles.

Deux espèces sont inscrites sur la liste rouge des insectes de Champagne-Ardenne : le Conocéphale gracieux et le Tétrix des carrières. Le Conocéphale gracieux a entamé une extension vers le Nord de son aire de répartition. Il y a une vingtaine d'années sa limite nord de répartition était située dans la moitié sud du département de l'Aube. Depuis quelques années l'espèce a atteint le sud de la Belgique (très ponctuellement). La gamme d'habitats occupés maintenant est aussi très élargie. La population de Tétrix des carrières est assez abondante sur les zones écorchées des pelouses de la Côte aux Renards.

La forte pente n'est pas un facteur favorable à de nombreux Orthoptères vivant au sol (Acridiens). Ceci est moins pénalisant pour les espèces vivant dans les buissons ou les formations végétales herbacées hautes : Sauterelle verte, Meconema, Phaneroptera, Pholidoptera.

#### **A2.6.5.3. Evaluation de la valeur patrimoniale de l'entomofaune**

Les deux groupes d'insectes inventoriés ne présentent pas d'espèces protégées ou de valeur patrimoniale très élevée. Le cortège de lépidoptères diurne semble plutôt altéré (des espèces attendues n'ont pas été observées). Le cortège d'Orthoptères est assez classique des pelouses, et compte tenu que la forte pente n'est pas un facteur favorables à certaines espèces.

## **A3. Le cadre socio-économique et culturel**

### **A3.1. Activités**

#### **Apiculture**

La parcelle Y 72, jouxtant la parcelle Y 73 de la Côte aux Renards, utilisée pour la production de miel. Une dizaine de ruches y sont installées.

#### **Chasse**

La côte aux renards semble chassée par la société de chasse de Cuis.  
Un mirador a été mis en place en lisière Sud-Est du site.

#### **Motocross**

Quelques traces montrent que le site est utilisé de temps à autres par des motocyclettes.

### **A3.2. Les infrastructures**

Le site présente peu « d'infrastructures ». Rentrent dans cette catégorie les éléments pouvant avoir une incidence sur la sécurité ou induire un entretien, une surveillance, etc.

On note la présence :

- d'un chemin rural au Nord,
- d'un chemin agricole au Sud-Ouest du site bordant un fossé
- d'accès aux chasseurs (mirador, postes de tir...)

### **A3.4. Les activités socio-économiques**

#### **A3.4.1. Fréquentation et activités touristiques**

La chasse, l'apiculture et la promenade sont les principales activités pratiquées.



## **A4. Perspective et mise en valeur du site**

### **A4. Promenade**

Pour l'instant, l'activité de promenade constitue le moyen le plus intéressant d'ouverture du site au public. Il s'agit d'un chemin agricole permettant une promenade dans un cadre agricole et semi-naturel.

Compte tenu de l'état actuel très dégradé et relictuel des pelouses sèches (moins d'un hectare), il ne paraît pas judicieux de mettre en place des activités humaines sur le site (hormis la chasse et l'apiculture).

La mise en place de simples bancs en bordure du chemin agricole paraîtrait plus appropriée et permettrait aux promeneurs de profiter d'un panorama agréable.

### **A4.2. Valorisation paysagère**

Le site présente également un intérêt paysager mais n'est toutefois pas valorisé à ce jour puisque, le site n'étant pas débroussaillé, le panorama reste très limité.

Il est par contre possible, une fois le site restauré, d'envisager la mise en place de table de lecture paysagère sur le thème de l'occupation du sol en fonction de la géologie, sur la richesse des pelouses calcaires en général...).

### **A4.3. Valorisation écologique et pédagogique**

La valorisation écologique ou pédagogique *in situ* n'est pas souhaitable pour l'instant. Le site est trop petit. A ce stade, le risque principal de la vulgarisation et de la communication sur l'intérêt du site est une sur fréquentation occasionnant des piétinements. Il est donc préférable d'initier des opérations de communication très ciblée dans les années à venir.

A long terme, la réalisation de brochures mettant en avant l'intérêt du site, tant au niveau géologique, floristique, entomologique que paysager, pourrait alors constituer un autre atout pour faire connaître la richesse de ce site.

### **A4.4. Perspectives à « très » long terme**

Il ne faut pas oublier que les pelouses sèches sont d'anciens parcours à moutons. Ce sont donc des milieux semi-naturels façonnés par l'Homme et qui disparaissent avec l'abandon du pastoralisme. Il s'agit donc d'une technique d'entretien du site qui, même si elle peut paraître irréalisable actuellement, ne doit pas être écartée. D'autres sites (Réserve naturelle de Givet) dans la région ou plus largement en France font l'objet d'un entretien par pâturage ovin. Ces opérations, à objectif

écologique, rencontrent un vif succès auprès du grand public et peuvent constituer des manifestations à vocation pédagogique intéressante (reconstitution de petites transhumances, animation de groupes scolaires avec le berger...).

La gestion pastorale était une activité très courante en Champagne crayeuse il y a moins de 100 ans, aujourd'hui pratiquement disparue, et qui possède une valeur historique et culturel importante. S'y ajoute l'aspect pédagogique de conservation de la biodiversité grâce au pastoralisme. Enfin, ce mode de gestion permettrait d'entretenir le site durablement et en minimisant les interventions mécaniques (donc à moindre frais) nécessaires pour lutter contre la dynamique végétale naturelle.

Moyennant des démarches de maîtrise foncière ou d'usage, ce projet pourrait être envisageable. En effet, le pâturage permettrait de maintenir l'ouverture du milieu.

## **B. GESTION DU SITE**



## B.1 Les objectifs du plan à long terme

*« Ce sont les objectifs qui permettent d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour la réserve naturelle (tous les habitats et les populations d'espèces en bon état de conservation). Ils ont vocation à rester quasi permanents dans les plans successifs, même lorsque les évaluations démontrent qu'ils sont atteints ».*

Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles – L'Atelier Technique des Espaces Naturels, 2006.

La Communauté de commune Epernay Pays de Champagne et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS souhaitent accompagner la commune de Cuis, via une structure spécialisée et habilitée de type Conservatoire, pour la mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur des espèces protégées et de leurs habitats sur le site de la Côte aux Renards.

Un des objectifs de compensation est de gérer 1 ha d'habitats favorables à l'avifaune et aux reptiles impactés lors de la requalification de l'ancien champ de manœuvre de Cuis en projet golfique.

Pour cela, un projet de convention de gestion a été élaborée (avec l'appui du CENCA) par la commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT - SPA CHAMPS POULINS sur une durée de 2 fois 15 ans. Cette convention pourra être passée avec une structure compétente pour réaliser la gestion lorsque l'arrêté préfectoral visant les espèces protégées sur l'ancien champ de Cuis sera signé.

Cette convention permettra le financement des travaux de restauration et de gestion du site mais aussi à des actions de suivis écologiques. Les espèces visées par ces suivis seront les espèces patrimoniales appartenant aux groupes des oiseaux, des reptiles et de la flore.

### Les objectifs de conservation du patrimoine naturel

Les objectifs principaux concernent les espèces impactées par le projet golfique à savoir :

- Maintenir les stations de Lin de Léon,
- Maintenir et créer des habitats pour les oiseaux des pelouses et faciès d'embuissonnement,
- Maintenir et créer des habitats pour les reptiles,
- Restaurer et conserver les milieux de prairies sèches

## **L'objectif de mise en valeur pédagogique du site**

### Mise en valeur du panorama de la Côte aux Renards

La commune de Cuis, via une structure compétente, va dégager la végétation arbustive et arborée pour redonner son caractère pittoresque à la pelouse.

L'objectif de ce plan est de maintenir cette vue dégagée en gérant la végétation de manière récurrente.

Facteurs influençant la valorisation du site :

- La dynamique progressive de la végétation avec rapide développement des arbustes qui recouvrent la côte.

Etat visé à l'issue du plan :

- Maintien de la valorisation visuelle de la côte

Indicateurs de réussite :

- Appréciation visuelle depuis le chemin rural qui mène à Cuis.

## **B.3 Les opérations**

### **B.3.1 Définition des opérations**

« Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs du plan. Elle constitue le terme de l'arborescence logique : objectifs à long terme / objectifs du plan / opérations ».

*Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles – L'Atelier Technique des Espaces Naturels, 2006*

#### **B.3.1.1 Facteurs influençant la gestion**

##### **1. Facteurs « naturels »**

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont naturellement tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Chênes, Hêtres).

##### **2. Facteurs induits par l'homme**

L'abandon des pratiques agricoles (pâturage en particulier, exploitation du bois de chauffe) a permis une accélération du processus d'embroussaillage et de

fermeture des pelouses sèches. La tendance actuelle est donc un appauvrissement floristique de ces habitats et à terme leur disparition au profit des espèces forestières.

### **B.3.2 Le registre des opérations**

Le programme d'action est décliné en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des Habitats et des espèces

SE = Suivi Ecologique

GH1 : restauration de la pelouse par abattage des arbres

GH2 : Gestion de la pelouse par pâturage

SE1 : Suivi des stations de Lin de Léon

SE2 : Suivi du Lézard agile

SE3 : Suivi de l'avifaune patrimoniale des milieux ouverts

SE4 : Suivi des habitats reconstitués/gérés



### B.5.3 La programmation du plan de gestion



| Opération GH1                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|--------------|-----------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Restauration de la pelouse par abattage de la fruticée : 0,46 ha |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>                         | <p>L'objectif prioritaire ici est la restauration de la pelouse sèche actuellement colonisée par la fruticée.</p> <p>Pour favoriser l'accueil des reptiles déplacés depuis l'ancien champ de manœuvre (le Lézard agile notamment) et favoriser le Lin de Léon.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>                                | <p>Abattage de Sureau noir, Prunier de Sainte Lucie, Aubépine monogyne et Prunellier.</p> <p>Mise en tas en pied de pente des rémanents non valorisables</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>                                 | <p>Pas de brûlages des rémanents.</p> <p>Maintien de tous les genévriers.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                                        | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des opérations</b>                                 | <p>Dès l'hiver 2013-2014 puis gestion récurrente par pâturage éclair</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> |                       | Année | Coût gestion | Coût du suivi Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                                            | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Coût du suivi Gestion |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                                             | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                                             | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                                             | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                                             | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une partie de 490 €   |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                                    | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                                              | Prestataires privés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |       |              |                       |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |

| Opération GH2                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------------|--------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|---------------------|------|--|--|
| Gestion récurrente de la pelouse 0,7 ha        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>       | L'objectif prioritaire ici est la gestion récurrente de la pelouse afin de maintenir les populations de reptiles (le Lézard agile notamment) et le Lin de Léon.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Description de l'opération</b>              | Gestion par un pâturage éclair annuel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Précautions particulières</b>               | Il convient de réaliser des enclos où les animaux seront maintenus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Protocole de suivi</b>                      | Suivi de l'évolution des habitats tous les 4-5 ans dès 2018.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Phasage et des chiffrage des opérations</b> | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Coût gestion</th><th>Coût du suivi<br/>Gestion</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2017</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>2018</td><td>Une partie de 9189 €</td><td>Une partie de 490 €</td></tr> <tr> <td>Etc.</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>Pâturage éclair dès 2014 puis gestion récurrente</p> |                          | Année | Coût gestion | Coût du suivi<br>Gestion | 2015 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2016 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2017 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | 2018 | Une partie de 9189 € | Une partie de 490 € | Etc. |  |  |
| Année                                          | Coût gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Coût du suivi<br>Gestion |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2015                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2016                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2017                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| 2018                                           | Une partie de 9189 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Une partie de 490 €      |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| Etc.                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Sources de financement</b>                  | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |
| <b>Intervenants</b>                            | Prestataires privés pour le pâturage. Structure compétente pour le suivi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                          |       |              |                          |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |                      |                     |      |  |  |



| Opération SE1                                          |                                                                                                                                                                     |       |                      |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Suivi de la flore protégée et notamment du Lin de Léon |                                                                                                                                                                     |       |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>               | Recherche, localisation au GPS, comptage des pieds et cartographie du Lin de Léon                                                                                   |       |                      |
| <b>Description de l'opération</b>                      | Complémentaire aux opérations de restauration/gestion de milieux ouverts                                                                                            |       |                      |
| <b>Précautions particulières</b>                       | Pas de prélèvement ni de destruction                                                                                                                                |       |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                              | Suivi de la flore protégée tous les 5 ans dès 2015                                                                                                                  |       |                      |
| <b>Phasage et des chiffrage des opérations</b>         |                                                                                                                                                                     | Année | Coût                 |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2018  | Une partie de 4165 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2019  | Une partie de 2695 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2023  | Une partie de 4165 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | 2024  | Une partie de 2695 € |
|                                                        |                                                                                                                                                                     | Etc.  |                      |
| <b>Sources de financement</b>                          | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |       |                      |
| <b>Intervenants</b>                                    | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |       |                      |

| Opération SE2                              |                                                                                                                                                                     |            |                      |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------|
| Suivi du Lézard agile                      |                                                                                                                                                                     |            |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>   | Recherche, localisation, CMR (photographie du dos) et cartographie du Lézard agile                                                                                  |            |                      |
| <b>Description de l'opération</b>          | Complémentaire aux opérations de restauration de milieux ouverts                                                                                                    |            |                      |
| <b>Précautions particulières</b>           | Pas de dérangement ni de destruction d'individus                                                                                                                    |            |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                  | Suivi de la population de Lézard agile tous les 5 ans dès 2015                                                                                                      |            |                      |
| <b>Phasage et des chiffrage opérations</b> |                                                                                                                                                                     | Année      | Coût                 |
|                                            |                                                                                                                                                                     | 2015/ 2016 | Une partie de 2205 € |
|                                            |                                                                                                                                                                     | 2021/2022  | Une partie de 2205 € |
|                                            |                                                                                                                                                                     | 2027/2028  | Une partie de 2205 € |
|                                            |                                                                                                                                                                     | Etc.       |                      |
| <b>Sources de financement</b>              | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |            |                      |
| <b>Intervenants</b>                        | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |            |                      |

| Opération SE3                                             |                                                                                                                                                                                                    |       |                      |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Suivi des populations des espèces patrimoniales d'oiseaux |                                                                                                                                                                                                    |       |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>                  | Recherche, localisation, appréciation du statut reproducteur et cartographie des espèces patrimoniales d'oiseaux : Pic noir (non nicheur), Bruant jaune et Linotte mélodieuse (espèces nicheuses). |       |                      |
| <b>Description de l'opération</b>                         | Complémentaire aux opérations de restauration de milieux ouverts                                                                                                                                   |       |                      |
| <b>Précautions particulières</b>                          | Pas de dérangement ni de destruction d'individus                                                                                                                                                   |       |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                                 | Suivi tous les 4 à 5 ans dès 2016                                                                                                                                                                  |       |                      |
| <b>Phasage et des chiffrage opérations</b>                |                                                                                                                                                                                                    | Année | Coût                 |
|                                                           |                                                                                                                                                                                                    | 2016  | Une partie de 3000 € |
|                                                           |                                                                                                                                                                                                    | 2020  | Une partie de 3000 € |
|                                                           |                                                                                                                                                                                                    | 2025  | Une partie de 3000 € |
|                                                           |                                                                                                                                                                                                    | Etc.  |                      |
| <b>Sources de financement</b>                             | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA).                                |       |                      |
| <b>Intervenants</b>                                       | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                                                      |       |                      |



| Opération SE4                               |                                                                                                                                                                     |       |                      |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|
| Suivi des habitats reconstitués             |                                                                                                                                                                     |       |                      |
| <b>Contexte et objectifs de l'action</b>    | Recherche, localisation et cartographie des habitats reconstitués                                                                                                   |       |                      |
| <b>Description de l'opération</b>           | Complémentaire aux opérations de restauration/gestion de milieux ouverts                                                                                            |       |                      |
| <b>Précautions particulières</b>            | /                                                                                                                                                                   |       |                      |
| <b>Protocole de suivi</b>                   | Suivi des habitats tous les 4-5 ans dès 2018                                                                                                                        |       |                      |
| <b>Phasage et des chiffreage opérations</b> |                                                                                                                                                                     | Année | Coût                 |
|                                             |                                                                                                                                                                     | 2018  | Une partie de 4165 € |
|                                             |                                                                                                                                                                     | 2019  | Une partie de 2695 € |
|                                             |                                                                                                                                                                     | 2023  | Une partie de 4165 € |
|                                             |                                                                                                                                                                     | 2024  | Une partie de 2695 € |
|                                             |                                                                                                                                                                     | Etc.  |                      |
| <b>Sources de financement</b>               | Projet de convention de gestion de 2 fois 15 ans : Commune de Cuis, la CCEPC et la SAS RESORT et SPA CHAMPS POULINS avec une structure compétente (comme le CENCA). |       |                      |
| <b>Intervenants</b>                         | CENCA ou autres structures ayant des compétences naturalistes                                                                                                       |       |                      |

## BIBLIOGRAPHIE

**AFES (Association française pour l'étude du sol), 2008** -Référentiel pédologique - 405p.

**ATEN, 2006** – Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Outils de gestion et de planification. Cahier technique n°79. Réserves naturelles de France.

**BAIZE D., GIRARD M.-C. ET AL., 1995**, *Référentiel pédologique*, collection techniques & pratiques, INRA, Paris, 332 p.

**BAIZE D., JABIOL B., 1995**, *Guide pour la description des sols*, collection techniques & pratiques, INRA, Paris, 375 p.

**BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G., TOUFFET J., 2004**, *Prodrome des végétations de France*, Muséum National d'Histoire Naturelle, 171 p.

**BELLIARD L.**, *Les fossiles du bassin de Paris*, <http://belliard.laurent.free.fr/index.html>

**BEHR R., BIZOT A., DIDIER B., MISSET C., MORGAN F., LANFANT P., ROYER J.-M., THEVENIN S. et WORMS C., 2007**, *Liste rouge de Champagne-Ardenne : Flore vasculaire*, DIREN Champagne-Ardenne, 17 p.

**BRGM** : <http://infoterre.brgm.fr/>

**DARGENT F., MISSET C., ROYER J.-M., THEVENIN S., 2007**. *Catalogue des habitats de Champagne-Ardenne*. Etude réalisée par le Groupe Régional d'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes. 139 p

**DIDIER B., MISSET C., ROYER J.-M., THEVENIN S., 2007**, *Liste rouge de Champagne-Ardenne : Habitats*, DIREN Champagne-Ardenne, 6 p.

**E.N.G.R.E.F., 1997**, *CORINE Biotope : Types d'habitats français*, 217 p.

**E.N.S.A.M., I.N.R.A., 1999**, *Sols et Paysages*, <http://sol.ensam.inra.fr/Paysages/Asp/>

**FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997**, *Statut de la faune de France métropolitaine / Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*, Col. Patrimoines naturels, volume 24, Paris, RNF, MEDD, 225p.

**HILLY J., HAGUENAUER B. ET AL., 1979**, *Guide géologiques régionaux – Lorraine, Champagne*, Ed. Masson, Paris, pp. 174-175

**MULLER S. (coordinateur), 2004** - "*Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions*", Collections Patrimoine Naturel (Vol.62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages

**MULLER F. ET AL., 2002**, *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches*, Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses sèches relictuelles de France », 132 p.

**OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. ET AL., 1995**, *Livre rouge de la flore menacée de France, tome I : espèces prioritaires*, MNHN, CBN Porquerolles, MEDD, collection Patrimoine Naturel, n°20, Paris, 486 p.

**ROYER J. M., 1972**, *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale*, extrait fascicule 13, annales scientifiques de l'université de Besançon, pp. 157-316

**ROYER J.M., BEHR R., BIZOT A., DIDIER B., LANFANT P., MISSET C., THEVENIN S. WORMS C., COLLET A. AMON-MORREAU D. ET J. RABATEL.1997.** *Répartition régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne*. Groupe Régional Etude Faune Flore Ecosystèmes. 163 p.

**ROYER J.M., DIDIER B., MARAIN Y., MORGAN F., COPPA G., 2002**, *Les pelouses calcaires de Haute-Marne*, G.R.E.F.F.E., 122 p.

**ROYER J.M., THEVENIN S., 2001**, *Les groupements végétaux de la Champagne crayeuse (sur craie et sur matériaux issus de la craie)*, Bull. Soc. Et. Sciences nat. Reims, Spécial, 33 p.

**SETRA, 2009** – *Eléments de coût des mesures d'insertion environnementales. Exemple de l'Est de la France*. Note d'information

# ANNEXES

- Annexe 1 : Dates de prospections de l'AdT
- Annexe 2 : Fiches ZNIEFF
- Annexe 3 : Liste des espèces végétales observées en juin 1994 à la côte aux Renards (commune de Cuis, 51)



**Annexe 1: Dates de prospections Faune-Flore -Habitat réalisées par l'Atelier des Territoires en 2013**

Au cours de chaque passage sur le site, les prospections ont concerné l'ensemble des groupes floristiques et faunistiques.

27 mars 2013

09 avril 2013

17 avril 2013

24 avril 2013

30 avril 2013

22 mai 2013

28 mai 2013

29 mai 2013

04 juin 2013

04 juin 2013

18 juin 2013

01 juillet 2013

03 juillet 2013

13 août 2013

20 août 2013

21 août 2013

28 août 2013

29 août 2013

03 septembre 2013

10 septembre 2013

17 septembre 2013

18 septembre 2013

## Annexe 2 : Fiches ZNIEFF

|                                                                                              |                                                     |                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|             |                                                     |                                                           |
| <b>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</b>       |                                                     |                                                           |
| Région : CHAMPAGNE-ARDENNE                                                                   |                                                     |                                                           |
| <b>BOIS ET PELOUSES DE LA BUTTE DE SARAN A CHOUILLY<br/>ET DE LA COTE AUX RENARDS A CUIS</b> |                                                     |                                                           |
| Direction Régionale de l'Environnement<br>CHAMPAGNE-ARDENNE                                  | N° rég. : 00000442                                  | N° SPN : 210014781                                        |
| Année de description : 1991<br>Année de mise à jour : 2000                                   | Superficie : 95,00 (ha)<br>Altitude : 190 - 239 (m) | Type de zone : 1<br>Type de procédure : Evolution de zone |
| <b>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002</b>                     |                                                     |                                                           |

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

### Liste de communes :

51153 CHOUILLY  
51200 CUIS

### Typologie des milieux :

#### a) Milieux déterminants :

417 20 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes  
3432 1 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines  
344 0 Ourlets forestiers thermophiles

#### b) Autres milieux :

425 11 Pinèdes de pins sylvestres  
41H 22 Autres bois décidus  
415 45 Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)  
3188 1 Fourrés de genévriers communs  
221 0 Eaux dormantes

#### c) Périphérie :

82 Cultures  
8321 Vignobles

Commentaires :

### Compléments descriptifs :

#### a) Géomorphologie :

60 Butte témoin, butte  
70 Escarpement, versant penta  
30 Mare, mardelle

Commentaires :

#### b) Activités humaines :

02 Sylviculture  
05 Chasse  
07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

#### c) Statuts de propriété :

00 Indéterminé

Commentaires :

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 1

**d) Mesures de protection :**

01 Aucune protection

Commentaires :

**e) Autres inventaires :**

☐ Directive habitats

☐ Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 220 Rejets de substances polluantes dans les sols
- 150 Dépôts de matériaux, décharges
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 932 Impact d'herbivores
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 620 Chasse

Commentaires :

**Critères d'intérêt**

**a) Patrimoniaux :**

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux

**b) Fonctionnels :**

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

**c) Complémentaires :**

- 81 Paysager

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

|                                 | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanéro. | Ptéro. | Beyophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|---------------------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|----------|--------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection                     | 0     | 2       | 0        | 0       | 0        | 1        | 0          | 3        | 0      | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces citées              | 4     | 19      | 1        | 0       | 0        | 21       | 0          | 100      | 1      | 5        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces protégées           | 1     | 15      | 1        |         |          |          |            | 2        |        |          |         |        |        |
| Nb. sp. rares ou menacées       |       |         |          |         |          | 1        |            | 5        |        |          |         |        |        |
| Nb. Espèces endémiques          |       |         |          |         |          |          |            |          |        |          |         |        |        |
| Nb. sp. à répartition disjointe |       |         |          |         |          |          |            |          |        |          |         |        |        |
| Nb. sp. en limite d'aire        |       |         |          |         |          |          |            | 1        |        |          |         |        |        |
| Nb. sp. margin. écologique      |       |         |          |         |          |          |            |          |        |          |         |        |        |

**Critères de délimitation de la zone :**

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 06 Contraintes du milieu physique

Commentaires : Les contours de la ZNIEFF sont fonction des limites naturelles des deux secteurs les plus riches, pour le premier la limite est fonction d'un butte et dans le second la ZNIEFF est limitée par le haut

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 2

et le bas d'un coteau.

#### Commentaire général :

La Butte de Saran est une butte témoin détachée de la Côte d'Avize, surplombant d'environ 80 mètres la plaine crayeuse environnante, située au nord de la localité de Cramant. Elle fait l'objet d'une ZNIEFF de type I depuis 1991. En 2000, il lui a été ajouté un petit coteau exposé sud-ouest appelé "Cote aux Renards". Elle est constituée par des boisements variés, des pelouses et des lisières thermophiles.

Sur les pentes les plus escarpées et bien exposées se développe la chênaie pubescente, avec une strate arborescente composée par le chêne sessile, le chêne pubescent, le pin sylvestre, le cornier (espèce subméditerranéenne rare en Champagne-Ardenne), l'alisier blanc, l'alisier torminal et leur hybride. La strate herbacée est bien développée : on y remarque la laiche des montagnes (proche de sa limite d'aire), le céphalanthère à grandes fleurs, le sceau de Salomon odorant, la laiche glauque, le grémil pourpre bleu, l'iris fétide, le fraisier vert, etc. Très ponctuellement (sur quelques dizaines de mètres à la pointe sud) subsiste une lisière thermophile : on peut y observer le laser à larges feuilles (très rare dans la Marne et protégé au niveau départemental) et le cythre couché (inscrit sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne), la palangère rameuse, le compte-venin officinal, le lupulvère en faux, le tamier commun, le fraisier vert. Sur les rochers et les falaises de la butte, dans les microclairières et au niveau de la "Côte aux Renards" subsistent des pelouses calcicoles thermophiles : on y trouve le lin français, protégé en Champagne-Ardenne et inscrit sur la liste rouge régionale, de même que l'orobanche du trèfle et le catapode rigide. Ils sont accompagnés par certaines orchidées (acéras homme-pendu, ophrys frelon) et par l'anémone pulsatille, la globulaire, la potentille vernal, la germandrée petit-chêne, la germandrée des montagnes, la coronille naine, le lin à feuilles ténues... Elles ont tendance à s'embroussailler par le cythre faux-ébénier, le rosier très épineux, le rosier à petites fleurs, le genévrier commun, le cerisier de Sainte-Lucie.

Sur les versants moins bien exposés s'est installée une forêt secondaire mélangée riche en bouleaux, trembles, chênes sessiles, pins, merisier et châtaigner. On y remarque de très vieux et très gros hêtres (diamètre du tronc de près d'un mètre quarante). Sur le sommet de la butte apparaît la chênaie-hêtraie mésotrophe ou mésoacidiphile à callune fausse bruyère, fougère aigle, molinie bleue, luzule des bois, millepertuis élégant, laiche à pilules, gesse des montagnes, épervière de Savoie, euphorbe faux-amandier, etc.

De nombreuses petites dépressions ou trous d'eau (ancienne carrières de pierre à meulière ou d'extraction d'argile et de craie) s'observent en bas de pente. Ceux-ci sont dépourvus de toute végétation. A la limite de la ZNIEFF, au niveau des moissons de bordure subsistent certaines petites annuelles comme le crépis élégant (inscrit sur la liste rouge régionale), la calépine, le coquelicot argémone, l'ibéris amer, ainsi que le pastel, le muscari à toupet et la bugrane gluante.

On peut observer, sur le territoire de la ZNIEFF, divers papillons très colorés (avec le machaon, le bleu céleste, le bleu commun, l'argus frêle) et le mélioré des scabieuses, inscrit sur la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne. Les Orthoptères y sont assez bien représentés, notamment par des sauterelles variées (phanéoptère porte-queue, sauterelle ponctuée, grande sauterelle verte, dactyloctenapha cendrée), divers criquets (des pâtures, duettiste et mélodieux) et des grillons (grillon des bois et grillon d'Italie).

Certains oiseaux fréquentent la ZNIEFF pour s'y nourrir ou pour y nidifier. On peut ainsi y observer le faucon crécerelle (dans un pin sylvestre de la pelouse de la Côte aux Renards), le pigeon ramier, la grive musicienne, le hibou moyen-duc, le pie épeiche, le rougegorge, le pouillot véloce, le pinson des arbres, de nombreuses mésanges, etc.

La butte a été sévèrement touchée par la tempête du 26/12/99, de plus les lisières sont fortement anthropisées et dégradées par les dépôts d'ordures et les déblais de déchets organiques (vigne) et les pelouses sont menacées par le dynamisme naturel. Celles de la Côte aux Renards sont très fréquentées par les lapins (une des plus importantes stations en nombre d'individus de la région Reims-Epernay), leur action favorisant la présence des espèces pionnières de la pelouse telles comme par exemple le lin français.

L'état de la ZNIEFF est assez moyen.

#### Liens avec d'autres ZNIEFF

210014790 BOIS, MARAIS ET PELOUSES DE L'ALLÉE AUX VACHES A AVIZE ET OGER  
210000734 LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE  
210000718 BOIS ET PELOUSES DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS  
210000733 CORNICHES BOISEES DE GRAUVES  
210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS  
210000617 MILIEUX NATURELS ET SECONDAIRES DE LA VALLEE DE LA SEINE (BASSEE

N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 3



AUBOISE)

**Sources / Informateurs**

COPPA Gennaro - 1999  
DEVORSINE L., RABATEL J., THEVENIN S. & WORMS C. - 1991  
DIDIER Bernard - 1995  
LE ROY Emmanuel - 1999  
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999  
THEVENIN S. & WORMS C. - 1994

**Sources / Bibliographies**

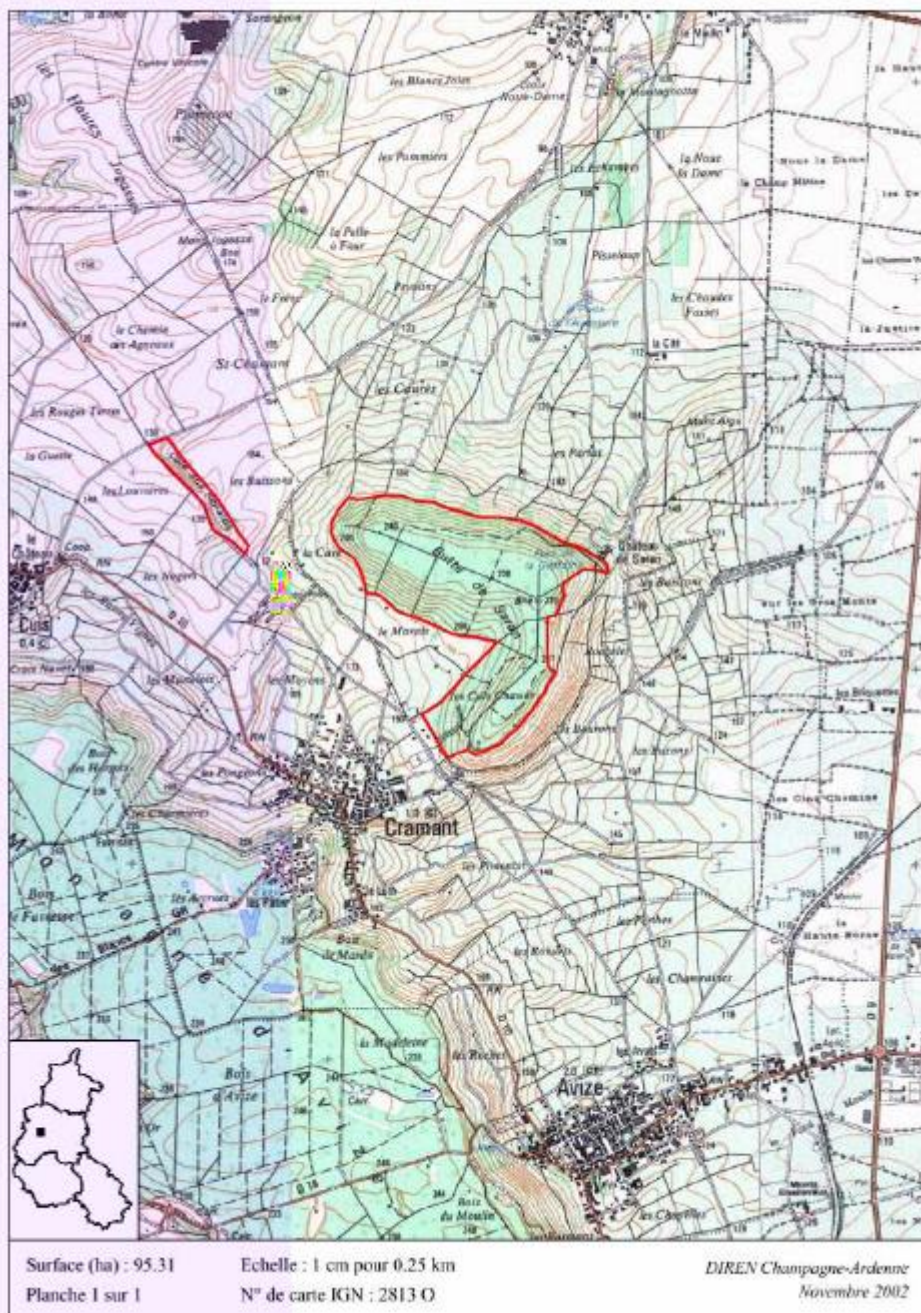
N° rég. : 00000442 / N° SPN : 210014781

Page 4

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

| Taxon                         | Milieu | Statut | Abond. | Effectif |     | Période d'obs. |     | Source |
|-------------------------------|--------|--------|--------|----------|-----|----------------|-----|--------|
|                               |        |        |        | min      | max | début          | fin |        |
| Angiospermes                  |        |        |        |          |     |                |     |        |
| Monocotylédones               |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Carex montana</i>          | 417    | L      | A      |          |     |                |     |        |
| <i>Culapodium rigidum</i>     | 3432   |        | A      |          |     |                |     |        |
| Dicotylédones                 |        |        |        |          |     |                |     |        |
| Dicotylédones A-F             |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Chamaecytisus supinus</i>  | 344    |        | A      |          |     |                |     |        |
| <i>Crepis pulchra</i>         |        |        | A      |          |     |                |     |        |
| Dicotylédones G-P             |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Laserpitium latifolium</i> | 344    |        | A      |          |     |                |     |        |
| <i>Linum fennii</i>           | 3432   |        | A      |          |     |                |     |        |
| <i>Orobancha minor</i>        | 3432   |        | A      |          |     |                |     |        |
| Dicotylédones Q-Z             |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Quercus pubescens</i>      | 417    |        | B      |          |     |                |     |        |
| <i>Sorbus domestica</i>       | 417    |        | A      |          |     |                |     |        |
| Insectes                      |        |        |        |          |     |                |     |        |
| Lépidoptères                  |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Mellicta parthenoides</i>  |        |        |        |          |     |                |     |        |
| <i>Panilia machaon</i>        |        |        |        |          |     |                |     |        |

BOIS ET PELOUSES DE LA BUTTE DE SARAN A CHOUILLY ET DE LA CÔTE AUX RENARDS A CUIS



|                                                                                        |                           |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| <b>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</b> |                           |                                       |
| Région : CHAMPAGNE-ARDENNE                                                             |                           |                                       |
| <b>FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY</b>              |                           |                                       |
| N° rég. : 01500000                                                                     | N° SPN : 210000722        | Type de zone : 2                      |
| Année de description : 1984                                                            | Superficie : 1978,00 (ha) | Type de procédure : Evolution de zone |
| Année de mise à jour : 2000                                                            | Altitude : 200 - 240 (m)  |                                       |
| <b><i>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002</i></b>        |                           |                                       |

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

**Liste de communes :**

|       |                      |
|-------|----------------------|
| 51029 | AVIZE                |
| 51049 | BERGERES-LES-VERTUS  |
| 51196 | CRAMANT              |
| 51200 | CUIS                 |
| 51271 | GIORGES              |
| 51281 | GRAUVES              |
| 51367 | MESNIL-SUR-OGER (LE) |
| 51411 | OGER                 |
| 51612 | VERTUS               |

**Typologie des milieux :**

a) Milieux déterminants :

|      |   |                                                                    |
|------|---|--------------------------------------------------------------------|
| 417  | 5 | Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes                    |
| 3432 | 1 | Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines                |
| 223  | 1 | Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares |
| 224  | 1 | Végétation aquatique flottante ou submergée                        |
| 312  | 2 | Landes sèches                                                      |

b) Autres milieux :

|      |    |                                                          |
|------|----|----------------------------------------------------------|
| 415  | 38 | Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)     |
| 344  | 0  | Ourllets forestiers thermophiles                         |
| 341  | 0  | Gazons pionniers medio-européens calcicoles              |
| 542  | 0  | Bas-marais alcalins                                      |
| 3433 | 0  | Pelouses calcicoles sub-atlantiques xéroclines           |
| 3731 | 0  | Prairies à molinie sur calcaire et argile                |
| 621  | 0  | Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires |
| 2211 | 1  | Eaux dormantes oligotrophes                              |
| 3188 | 2  | Fourrés de genévriers communs                            |
| 4124 | 15 | Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire           |
| 41H  | 10 | Autres bois decidus                                      |
| 425  | 10 | Pinèdes de pins sylvestres                               |
| 531  | 0  | Roselières                                               |
| 532  | 1  | Formations à grandes laïches (magnocariçaies)            |
| 533  | 0  | Cladiaies                                                |
| 8641 | 0  | Carrières, sablières                                     |
| 81   | 8  | Prairies fortement amendées ou ensemencées               |
| 82   | 5  | Cultures                                                 |

c) Périphérie :

|    |                                            |
|----|--------------------------------------------|
| 4  | Forêts                                     |
| 81 | Prairies fortement amendées ou ensemencées |
| 82 | Cultures                                   |

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 1



8321 Vignobles  
862 Villages

Commentaires : Autres bois décidus = bois mixtes (feuillus et résineux) et taillis de recolonisation.

**Compléments descriptifs :**

**a) Géomorphologie :**

61 Plateau  
70 Escarpement, versant pentu  
59 Coteau, cuesta  
30 Mare, mardelle  
31 Etang

Commentaires :

**b) Activités humaines :**

02 Sylviculture  
07 Tourisme et loisirs  
04 Pêche  
05 Chasse  
01 Agriculture  
00 Pas d'activité marquante  
19 Gestion conservatoire  
12 Circulation routière ou autoroutière

Commentaires :

**c) Statuts de propriété :**

30 Domaine communal  
01 Propriété privée (personne physique)  
05 Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaires :

**d) Mesures de protection :**

01 Aucune protection  
22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier  
81 Zone sous convention de gestion

Commentaires : Convention tripartite CPNCA/ONF/commune sur les landes et les mares du Mesnil-sur-Oger.

**e) Autres inventaires :**

☒ Directive habitats

☐ Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

530 Plantations, semis et travaux connexes  
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages  
915 Fermeture du milieu  
914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe  
620 Chasse  
630 Pêche  
610 Sports et loisirs de plein-air  
640 Cueillette et ramassage  
250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement  
150 Dépôts de matériaux, décharges  
210 Rejets de substances polluantes dans les eaux  
350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau  
320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau  
510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 2

Commentaires :

**Critères d'intérêt**

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 27 Mammifères
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 25 Reptiles
- 24 Amphibiens

b) Fonctionnels :

- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 84 Paléontologique
- 86 Historique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

|                            | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanéro. | Phéridop. | Bryophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|----------------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|----------|-----------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection                | 3     | 3       | 3        | 3       | 1        | 2        | 0          | 3        | 3         | 3        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces citées         | 33    | 101     | 6        | 10      | 5        | 101      | 4          | 307      | 10        | 20       | 0       | 8      | 2      |
| Nb. Espèces protégées      | 17    | 77      | 4        | 8       |          |          |            | 18       | 1         |          |         |        |        |
| Nb. sp. rares ou menacées  | 11    | 3       | 3        | 2       |          | 17       |            | 33       | 1         |          |         |        |        |
| Nb. Espèces endémiques     |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. à aire disjointe   |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. en limite d'aire   |       |         |          |         |          | 1        |            | 4        | 1         |          |         |        |        |
| Nb. sp. margin. écologique |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |

**Critères de délimitation de la zone :**

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La ZNIEFF est limitée aux contours des bois et à ceux des milieux associés périphériques très riches biologiquement : la délimitation est suivie celle des vignobles, la délimitation ouest suit les limites des cultures et localement (partie nord-ouest) celles du vignoble. Le tout situé entre les communes de Cuis au nord et de Bergères-les-Vertus au sud.

**Commentaire général :**

La grande ZNIEFF de type II dite des forêts, pâtis et autres milieux du rebord de la montagne d'Epernay, d'une superficie de 1978 hectares, se situe entre les villages de Bergères-les-Vertus et de Cuis, depuis le Bois de Cormont

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 3



jusqu'à l'extrémité nord de la Montagne d'Avize. Elle a été très fortement agrandie en 2000 pour englober tous les milieux intéressants du secteur, qui font par ailleurs l'objet de ZNIEFF de type I. La végétation de la ZNIEFF est variée : si la forêt domine largement, on y rencontre aussi des landes, des mares et des étangs, des lisières et des pelouses thermophiles, ainsi que quelques milieux agricoles à flore plus banalisée, des prairies mésophiles et des champs.

Les principaux types forestiers de la Brie champenoise sont représentés en fonction du substrat et de l'exposition des versants : le plus souvent chênaie sessiliflore sur sols acides, chênaie-charmaie mésotrophe sur sols limono-argileux, chênaie pubescente des versants bien exposés. On y rencontre aussi des bois mixtes (feuillus et pins) et des taillis secondaires (accrues de recolonisation).

La chênaie-charmaie mésotrophe comprend les chênes sessile et pédonculé, le charme, le merisier, le hêtre, l'érabie champêtre et le frêne. Les arbustes comprennent le troène, le camérisier, le noisetier, le bois joli, l'aubépine monogyne, l'aubépine épineuse, le rosier des champs, etc. Le tapis herbacé est caractérisé par l'ornithogale des Pyrénées, le lamier jaune, le lierre, la gesse des montagnes, le millepertuis velu, la laiche des bois, l'anémone des bois, la canche flexueuse...

La chênaie acidiphile est essentiellement constituée de chêne pédonculé, bouleau verruqueux et sorbier des oiseleurs. La strate arbustive très claire comprend la bourdaine, le chèvrefeuille rampant et la ronce des bois. La strate herbacée est constituée par la fétuque hétérophylle, la molinie bleue, le millepertuis élégant, l'épervière de Savoie, le mélampyre des prés, la violette de Rivin et en lisière le genêt à balais et la fougère aigle.

La forêt thermophile, localisée sur les pentes et les corniches, est un bois clair de chêne pubescent et de chêne sessile. On y rencontre également leur hybride (*Quercus calvescens*), l'alisier de Fontainebleau (protégé en France et inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), le frêne, le pin sylvestre, le cormier (rare en Brie), l'alisier torminal et très localement leur hybride, *Sorbus semiincisa*. La strate arbustive est composée par le chèvrefeuille à balais, la viorne mancienne, le noisetier, l'orme champêtre, le cornouiller sanguin, le poirier commun, le nerprun purgatif. Dans la strate herbacée se remarquent la laiche des montagnes (médioeuropéenne en limite d'aire absolue), le brachypode des bois, le millepertuis des montagnes, le compte-venin officinal, la mercuriale vivace, l'hellébore fétide, le sceau de Salomon odorant, la platanthère à deux feuilles... Dans les lisières on peut observer le cytise faux-ébénier, le rosier pimprenelle, le rosier rouillé et le genévrier commun accompagnés par le chrysanthème à corymbe, le céphalanthère à longues feuilles, l'aster amelle, la phalangère rameuse, l'épipactis à larges feuilles, la campanule à feuilles rondes, la violette hérissée, la laiche glauque, le brachypode penné, le fraisier, l'euphorbe petit-cyprès, etc.

Les mares sont les témoins des anciennes exploitations de meulrières sur le plateau : peu profondes et plus ou moins temporaires, elles sont pour la plupart très faiblement minéralisées. Les plus caractéristiques sont situées sur les territoires du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (avec gestion conservatoire par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne), ainsi qu'à Avize (dégradées dans ce dernier cas). Elles portent divers groupements aquatiques et amphibies : tapis immergés de *Chara* et de *Nitella*, radeaux à utriculaire citrine et utriculaire vulgaire (belles populations), rubanier nain et potamot coloré, groupements de bordure à littorale à une fleur, flûteau rampant et flûteau fausse-renoncule, gazons à scirpe épinglé, pilulaire, jonc des marécages et jonc couché, ceinture à canche des marais et laiche tardive. Dans les petites mares de faible profondeur ainsi qu'à la limite supérieure des mares plus importantes se rencontre un groupement dominé presque exclusivement par la linaigrette à feuilles étroites et le jonc à tépales aigus.

Les landes sont des groupements relictuels résultant de l'évolution des pâturages après l'abandon de ces derniers. Elles sont constituées par le genévrier commun et de nombreux arbustes bas (rosier pimprenelle, bien représenté, genêt à balais) et sous arbrisseaux (callune fausse bruyère, très recouvrante, genêt pileux). Entre ces ligneux bas se développent le genêt des teinturiers, le polygala vulgaire, la molinie bleue, la succise des prés, la potentille tormentille, la pyrole intermédiaire, le genêt d'Angleterre (à Mesnil-sur-Oger), le genêt d'Allemagne (à Oger), la pédiculaire des bois, la danthonie décumbente... Elles sont de plus en plus colonisées par les bouleaux, les trembles et les pins sylvestres. Très ponctuellement, au sein de la lande, se rencontre la molinia à molinie bleue, jonc aggloméré, prêle des marais, saule rampant, laiche glauque, laiche vert-jaunâtre, pyrole intermédiaire, platanthère à deux feuilles, etc. En bordure des landes se développe une pinède claire à pins sylvestres enrichie en feuillus (alisier de Fontainebleau, alisier blanc, tremble, chêne sessile et pédonculé, châtaigner) et arbustes divers (genévrier, bourdaine, poirier commun). La strate herbacée comprend généralement des espèces relictuelles de la lande : callune fausse-bruyère, molinie bleue, pyrole à feuilles rondes, pyrole intermédiaire, brachypode penné, laiche glauque... On peut également y observer une orchidée caractéristique des forêts de pins, la goodyère rampante.

Très localement se rencontre à Avize, au niveau de l'Allée des Vaches, un marais alcalin, alimenté par de nombreux suintements tufeux et qui présente à la fois des niveaux de tourbe et des niveaux de tuf. La végétation est codominée



par le choïn noirâtre et le junc à tépales obtus. Ils sont accompagnés par la gentiane pulmonaire, l'épipactis des marais, la laiche tardive, la laiche bleuâtre, la laiche blonde, le gaillet fangeux, la molinie.... Dans les espaces vides de la schoenaie se développent la grasse et la parnassie des marais.

Sur certains rochers calcaires ou au niveau d'anciennes carrières subsiste une pelouse xérophile à sésélér bleue (très abondante) caractérisée par le fumana vulgaire, la bugrane naine, la globulaire, le lin à feuilles ténues, la laiche humble, l'hélianthème jaune, la germandrée des montagnes, le nardure maritime, la coronille naine, le calament acinos, etc. La pelouse mésophile comprend le séséli des montagnes, l'orobanche du thym, l'orobanche de la germandrée, la chlorette perfoliée, l'anémone pulsatille, le cytise couché, le polygala du calcaire, la vulpie queue d'écureuil, la gentiane germanique ainsi que de nombreuses orchidées (orchis bouc, orchis mouche, orchis militaire, orchis pourpre, platanthère des montagnes, épipactis brun rougeâtre, épipactis à larges feuilles). Des végétations sur dalles calcaires (avec notamment le micrope droit, le catapode rigide, le nardure maritime, l'orpin acré, l'orpin blanc, la sabline à feuilles de serpolet) subsistent çà et là.

La flore est riche et variée avec dix huit espèces protégées dont trois au niveau national : la littorelle à une fleur (d'origine nord-subatlantique, en voie de régression rapide, uniquement connue pour la Marne dans les Pâtis du Mesnil-sur-Oger), la pilulaire (située ici à sa limite de répartition absolue vers le nord-est), l'aster amelle et l'alisier de Fontainebleau. Treize espèces bénéficient d'une protection régionale : la pyrole intermédiaire (dont les stations de Mesnil et de Verzy sont les seules de la plaine française), le genêt d'Angleterre (petite population très localisée à Oger), l'alisma fausse-renoncule, le rubanier nain, le junc des marécages (espèces en très forte régression régionale), la linaigrette à larges feuilles, la canche des marais (une des deux seules stations répertoriées de Champagne-Ardenne, située ici à l'extrême limite de son aire de répartition vers le nord-est), le genêt d'Allemagne (petite population très localisée dans les pâtis du Mesnil-sur-Oger, en limite d'aire occidentale, certainement la seule station marnaise), le céphalanthère à grandes feuilles, l'orobanche de la germandrée, le peucedan de France (une des deux seules stations répertoriées dans la Marne, située ici à sa limite absolue de répartition vers le nord-est), la grasse et le saule rampant. Deux espèces sont protégées au niveau départemental : le chrysanthème en corymbe et le peucedan herbe-aux-cerfs (très rare dans la Marne). Mis à part ce dernier et le céphalanthère à grandes feuilles, ils sont tous inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que le potamogeton coloré (localisé au niveau d'une seule mare à Oger), la laiche tardive, la bugrane naine, l'ache inondée (espèce d'origine atlantique très rare dans la région et présente ici dans deux étangs à Oger), la laiche humble, le fumana vulgaire (unique station connue du département), le catapode rigide, le nardure maritime, le cytise couché, le micrope droit (une des deux seules stations du nord de la France), le baguenaudier, la vulpie queue de renard, la parnassie des marais, le flûteau rampant, le scirpe épinglé, l'alisma rampant, l'orobanche améthyste et l'orobanche du thym.

Les insectes spécifiques des milieux acides et des landes océaniques sont nombreux dans ce secteur, notamment divers coléoptères peu fréquents (haliple confiné, hygrote décoré, laccophile varié, bidesse à gros points), ainsi que des demoiselles et libellules rares, inscrites sur la liste rouge régionale : leste dryade (une des plus importantes populations de Champagne-Ardenne) et agrion nain pour les premières, cordulégastre annelé, aeshne printanière, grande aeshne, aeshne isocèle, cordulie métallique, cordulie à taches jaunes, cordulie à deux taches (grande espèce spectaculaire), sympétrum noir, sympétrum méridional (situé ici vers sa limite nord), sympétrum jaune d'or (espèce montagnarde), libellule fauve pour les secondes. Ils sont accompagnés par la libellule écarlate (espèce méridionale en limite septentrionale de répartition), le sympétrum vulgaire, l'aeshne bleue, l'aeshne mixte, l'anax empereur, la petite nymphe au corps de feu, le gomphus joli, l'agrion à larges pattes le sympétrum jaune d'or, le sympétrum strié, le sympétrum rouge-sang, l'orthétrum réticulé... Les criquets et sauterelles sont également bien représentés ici avec quatre espèces inscrites sur la liste rouge régionale : un criquet coloré, l'oedipode bleu turquoise, deux criquets chanteurs (criquet vert échine et criquet vagabond) et une sauterelle (ephippigère des vignes). On y rencontre également le phanéroptère porte-queue, le criquet mélodieux, la sauterelle ponctuée, le grillon des bois et le sténobothre linéaire. Les papillons sont également bien représentés, notamment par le machaon, le citron, la piéride du navet, l'azuré de la bugrane, le paon du jour, le Robert-le-diable, le demi-deuil, le tircis, etc. On peut aussi y observer la mante religieuse et une araignée assez rare dans le nord de la France, l'argiope frelon.

Les amphibiens et batraciens sont particulièrement bien représentés, notamment lors de la reproduction dans les mares et les étangs, par les grenouilles (grenouille verte, grenouille agile, proche de sa limite septentrionale de répartition, grenouille rousse et petite grenouille verte) et les crapauds. On y rencontre également trois espèces de tritons, le triton ponctué, le triton palmé, le triton crêté (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et sur le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "vulnérable") et la salamandre tachetée (très localisée).



Le site est très favorable aux reptiles : six espèces différentes ont été inventoriées, dont trois appartenant à la liste rouge régionale, le lézard vert (situé ici à la limite de son aire de répartition), le lézard agile (totalement protégé en France depuis 1993, inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats et à l'annexe II de la convention de Berne), et la vipère péliade (partiellement protégée et inscrite à l'annexe III de la convention de Berne). Ils font partie du livre rouge de la faune menacée en France, catégorie "à surveiller". Le lézard vivipare (population localement abondante), la couleuvre à collier et l'orvet s'y observent également.

La grande variété des biotopes (milieux secs à humides, herbacés, buissonnants et forestiers) attirent une faune avienne bien diversifiée, qui recèle trois espèces de la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne : le pouillot de Bonelli, l'alouette lulu et le pipit farlouse. C'est une zone de chasse pour certains rapaces (épervier d'Europe, buse variable, bondrée apivore). Divers pics (pic épeiche, pic épeichette et pic noir), la tourterelle des bois, le pigeon ramier, la bécasse des bois nichent dans la forêt. Ils sont accompagnés par le pouillot véloce, le roitelet huppé, la mésange boréale, la mésange huppée, la sitelle torchepot, le geai des chênes, le bec-croisé des sapins (nicheur possible), le bouvreuil pivoine, etc. Les milieux plus ouverts et broussaillieux accueillent le pipit des arbres, le troglodyte mignon, l'accenteur mouchet, à nouveau la bécasse des bois (nicheur possible, parades observées), la locustelle tachetée, certaines mésanges et fauvettes. Au niveau des mares et des étangs s'observent la bécasse des marais, la bergeronnette printanière, la bergeronnette des ruisseaux, le canard colvert, le martin pêcheur, la poule d'eau. La rousserolle verderolle, la rousserolle effarvate, le phramite aquatique et le bruant des roseaux y nichent.

Les carrières souterraines des Faloises, situées au sud-ouest de Vertus, abritent la plus grosse colonie de chiroptères hivernants pour le département de la Marne. On peut ainsi y observer le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échanquées (inscrits tous les cinq à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable), le vespertilion à moustaches, le vespertilion de Natterer, le vespertilion de Daubenton et l'oreillard commun. Ils font tous partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne. Certains estivent également dans la région et ont leur territoire de chasse au dessus des prairies, bois et mares de la ZNIEFF. Les carnivores sont nombreux et sont représentés par le renard, le blaireau, la fouine, la martre, le putois (inscrit sur la liste rouge régionale et dans le livre rouge de la faune menacée en France), l'hermine et la belette. Le site est très fréquenté par les sangliers et les chevreuils.

La forêt est en général en bon état, mais la dynamique végétale est importante au niveau des pelouses (embroussaillage), des mares (comblement, envahissement par les saules) et surtout de la lande (embroussaillage). Certains secteurs sont très dégradés par la fréquentation humaine (varape, escalade, piétinement, circulation des 4X4 et des VTT...).

#### **Liens avec d'autres ZNIEFF**

|           |                                                                    |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|
| 210000732 | CORNICHES BOISEES DE VERTUS                                        |
| 210000733 | CORNICHES BOISEES DE GRAUVES                                       |
| 210000723 | LANDES DES PATIS DU MESNIL-SUR-OGER                                |
| 210000718 | BOIS ET PELOUSES DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS        |
| 210000724 | LES LANDES D'OGER                                                  |
| 210015534 | CARRIERES SOUTERRAINES DES FALOISES A VERTUS                       |
| 210000671 | BOIS DE LA BUTTE DU MONT-AIME ENTRE BERGERES-LES-VERTUS ET COLIGNY |
| 210000734 | LANDES BOISEES DE LA MONTAGNE D'AVIZE                              |
| 210009833 | MASSIF FORESTIER ET ETANGS ASSOCIES ENTRE EPERNAY ET MONTMORT-LUCY |
| 210014790 | BOIS, MARAIS ET PELOUSES DE L'ALLEE AUX VACHES A AVIZE ET OGER     |

#### **Sources / Informateurs**

BAILLY Gilles - 1992  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE (CPNCA) ( 1995 - 1998 )  
 COPPA G., DEVORSINE I., RABATEL J., THEVENIN S. & WORMS C. - 1991  
 DIDIER Bernard - 1999  
 DRUESNE Caroline - 1998  
 EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984  
 GUIOT Claudy - 1993  
 HAUGUEL J.C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) - 1998  
 LE ROY Emmanuel - 1999

N° rég. : 01500000 / N° SPN : 210000722

Page 6

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999  
 MENU H. - 1997  
 PAUMIER Jean-Marc - 1998  
 STEVANOVTCH Colette - 1987  
 WORMS C. & I.F.F.B. - 1998

#### Sources / Bibliographies

Anonyme - "Compte-rendu de la sortie du 25 Novembre 1984 au Mont Aimé, aux Faloises de Vertus et au Musée municipal de Châlons-sur-Marne". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 1 : 45-47 ( 1987 )  
 Anonyme - "La 2000ème excursion des Naturalistes Parisiens du 21 mai 1989 : la Côte des Blancs de Vertus au Mesnil-sur-Oger". Cahiers des Naturalistes, 46/4 ( 1990 )  
 BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie, Université de Franche-Comté, 355 pages ( 1992 )  
 BOURNERIAS M. & LAVERGNE D. - "Les landes d'Oger et de Mesnil-sur-Oger (Marne)". Cahiers des Naturalistes Parisiens, NS, 29/2 : 49-54 ( 1973 )  
 BOURNERIAS M. - "L'herborisation générale de la Société Royale de Botanique de Belgique, du Laonnois méridional à la Brie et à la Champagne". Bulletin de la Soc. Roy. Bot. de Belgique, 114 : 86-87 ( 1981 )  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : hiver 1997-98". 26 pages + annexes ( 1998 )  
 CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département de la Marne : été 1997" ( 1997 )  
 GEOGRAM & C.P.N.C.A. - " Les pâtis de Mesnil-sur-Oger et d'Oger : étude des richesses biologiques et propositions de sauvegarde". 89 pages + annexes ( 1991 )  
 GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 ( 1997 )  
 GUIOT C. - "Carrières souterraines des Faloises, état initial et plan de gestion". Pour le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ( 1993 )  
 PAUMIER J.M. - "Contribution au plan de gestion des Pâtis du Mesnil-sur-Oger et d'Oger. Etude de la faune, de la flore et des habitats et propositions de gestion". Pour le C.P.N.C.A. ( 1998 )

**FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA  
MONTAGNE D'EPERNAY**

## 53 : arachnides

*Argiope bruennichi*

## 57 : insectes

*Aeshna grandis**Anaciaeschna isosceles**Brachytron pratense**Chorthippus dorsatus**Chorthippus vagans**Cordulegaster boltoni**Crocethemis erythraea**Ephippiger ephippiger**Epitheca bimaculata**Ischnura pumilio**Lestes dryas**Libellula fulva**Mantis religiosa**Oedipoda caerulea**Papilio machaon**Somatochlora flavomaculata**Somatochlora metallica**Sympetrum danse**Sympetrum flaveolum**Sympetrum meridionale*

## 72 : amphibiens

*Salamandra salamandra**Triturus cristatus*

## 73 : reptiles

*Lacerta agilis*

*Lacerta viridis*

*Vipera berus*

74 : oiseaux

*Anthus pratensis*

*Lullula arborea*

*Phylloscopus bonelli*

75 : mammifères

*Mustela putorius*

*Myotis bechsteini*

*Myotis dambautoni*

*Myotis emarginatus*

*Myotis myotis*

*Myotis mystacinus*

*Myotis nattereri*

*Neomys fodiens*

*Plecotus auritus*

*Rhinolophus ferrumequinum*

*Rhinolophus hipposideros*

81 : ptéridophytes

*Pilularia globulifera*

83 : angiospermes

*Apium inundatum*

*Aster amellus*

*Baldellia ranunculoides*

*Baldellia repens*

*Bombycillaea erecta*

*Carex humilis*

*Carex montana*

*Carex serotina*

*Catapodium rigidum*

*Cephalanthera longifolia*

*Chamaecytisus supinus*

*Colutea arborecens*

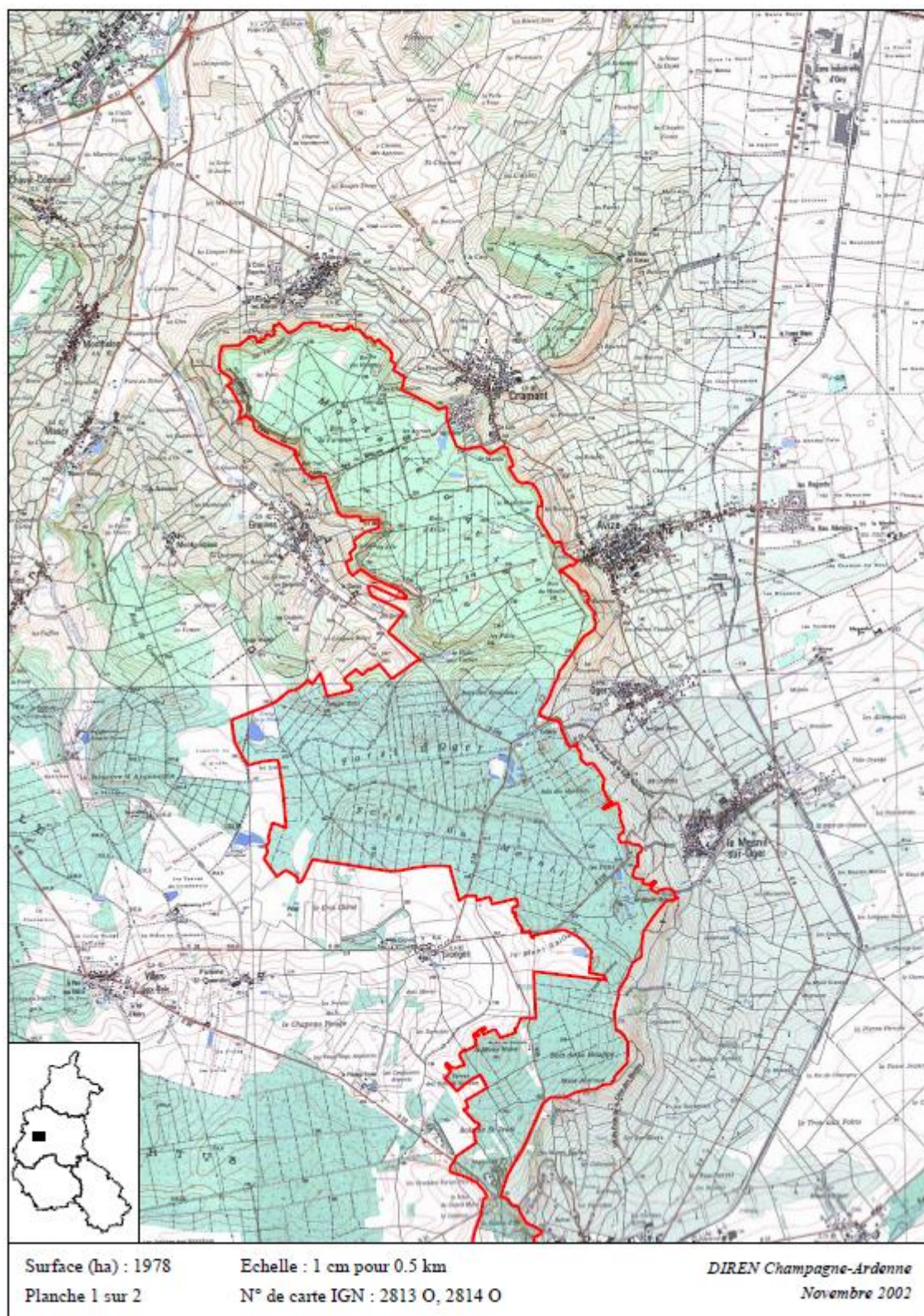


*Deschampsia setacea*  
*Eleocharis acicularis*  
*Eriophorum latifolium*  
*Fumana procumbens*  
*Genista anglica*  
*Genista germanica*  
*Juncus tenageia*  
*Littorella uniflora*  
*Nardurus maritimus*  
*Ononis pusilla*  
*Orobanche alba*  
*Orobanche amethystea*  
*Orobanche teucrii*  
*Parnassia palustris*  
*Peucedanum cervaria*  
*Peucedanum gallicum*  
*Pinguicula vulgaris*  
*Potamogeton coloratus*  
*Pyrola media*  
*Pyrus cordata*  
*Quercus pubescens*  
*Selix repens* subsp. *angustifolia*  
*Sorbus latifolia*  
*Sparganium minimum*  
*Tanacetum corymbosum*  
*Vulpia bromoides*

---

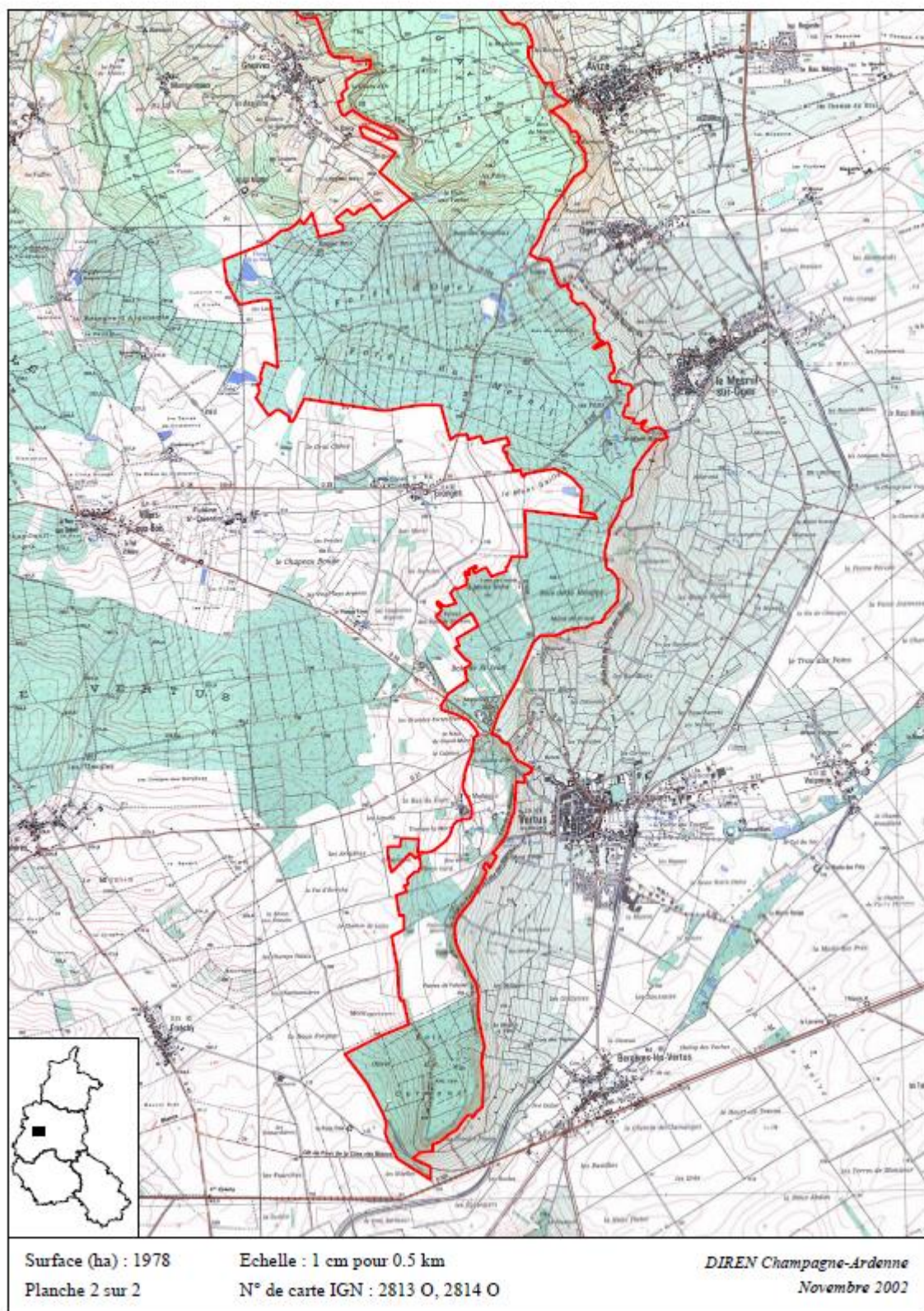
FICHE ZNIEFF N° 210000722

FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY





FORETS, PATIS ET AUTRES MILIEUX DU REBORD DE LA MONTAGNE D'EPERNAY



|                                                                                        |                          |                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| <b>Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</b> |                          |                                       |
| Région : CHAMPAGNE-ARDENNE                                                             |                          |                                       |
| <b>CORNICHES BOISEES DE GRAUVES</b>                                                    |                          |                                       |
| N° rég. : 01500004                                                                     | N° SPN : 210000733       | Type de zone : 1                      |
| Année de description : 1984                                                            | Superficie : 115,00 (ha) | Type de procédure : Evolution de zone |
| Année de mise à jour : 2000                                                            | Altitude : 175 - 235 (m) |                                       |
| <i><b>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002</b></i>        |                          |                                       |

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

**Liste de communes :**

|       |         |
|-------|---------|
| 51029 | AVIZE   |
| 51200 | CUIS    |
| 51281 | GRAUVES |
| 51411 | OGER    |

**Typologie des milieux :**

a) Milieux déterminants :

|      |    |                                                     |
|------|----|-----------------------------------------------------|
| 3433 | 26 | Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles      |
| 3432 | 3  | Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines |
| 417  | 18 | Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes     |
| 344  | 2  | Ourlets forestiers thermophiles                     |
| 3411 | 0  | Pelouses rupicoles basiphiles                       |

b) Autres milieux :

|      |    |                                                          |
|------|----|----------------------------------------------------------|
| 8641 | 3  | Carrières, sablières                                     |
| 621  | 1  | Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires |
| 425  | 15 | Pinèdes de pins sylvestres                               |
| 3188 | 8  | Fourrés de genévriers communs                            |
| 4124 | 14 | Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire           |
| 41H  | 7  | Autres bois décidus                                      |
| 443  | 0  | Aulnaies-frênaies médio-européennes                      |
| 221  | 1  | Eaux dormantes                                           |
| 87   | 2  | Friches et terrains rudéraux                             |

c) Périphérie :

|      |                                            |
|------|--------------------------------------------|
| 81   | Prairies fortement amendées ou ensemencées |
| 82   | Cultures                                   |
| 8321 | Vignobles                                  |

Commentaires : Autres bois décidus = bois récents de recolonisation.

**Compléments descriptifs :**

a) Géomorphologie :

|    |                             |
|----|-----------------------------|
| 59 | Coteau, cuesta              |
| 70 | Escarpeement, versant pentu |
| 62 | Affleurement rocheux        |
| 61 | Plateau                     |
| 30 | Mare, mardelle              |

Commentaires :

b) Activités humaines :

|    |              |
|----|--------------|
| 02 | Sylviculture |
|----|--------------|

N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733

Page 1



- 05 Chasse  
07 Tourisme et loisirs  
00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

☐ Directive habitats

☐ Directive Oiseaux

**Facteurs influençant l'évolution de la zone :**

- 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement  
610 Sports et loisirs de plein-air  
915 Fermeture du milieu  
530 Plantations, semis et travaux connexes  
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages  
620 Chasse

Commentaires :

**Critères d'intérêt**

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique  
36 Phanérogames  
22 Insectes  
26 Oiseaux  
25 Reptiles

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales  
51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager  
83 Géologique

**Bilan des connaissances concernant les espèces :**

|                                         | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanéro. | Pteridop. | Bryophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|-----------------------------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|----------|-----------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection                             | 0     | 2       | 0        | 0       | 0        | 1        | 0          | 3        | 0         | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces citées                      | 3     | 37      | 2        | 1       | 0        | 24       | 0          | 133      | 3         | 0        | 0       | 0      | 0      |
| Nb. Espèces protégées                   |       |         | 2        | 1       |          |          |            | 4        |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. rares ou menacées               |       | 1       |          |         |          | 5        |            | 10       |           |          |         |        |        |
| Nb. Espèces endémiques                  |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. à aire disjointe                |       |         |          |         |          |          |            | 1        |           |          |         |        |        |
| Nb. sp. en                              |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| N° rég. : 01500004 / N° SPN : 210000733 |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |
| Page 2                                  |       |         |          |         |          |          |            |          |           |          |         |        |        |



210000722 FORET D'OGER ET DU MESNIL SUR OGER  
210000718 PELOUSES ET BOIS DE CORMONT A VERTUS ET BERGERES-LES-VERTUS  
210000732 CORNICHES BOISEES DE VERTUS

**Sources / Informateurs**

BAILLY Gilles - 1992  
COPPA Gennaro - 1999  
DIDIER Bernard - 1999  
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984  
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - 1995

**Sources / Bibliographies**

BAILLY G. - "Catalogue des types de stations forestières de Brie Champenoise". Laboratoire de Phytosociologie, Université de Franche-Comté, 355 pages ( 1992 )  
GUERIN H., THEVENIN S. & WORMS C. - "Visites aux carrières de Grauves, sortie du 23 septembre 1995". Bulletin de la Soc. Et. Sci. Nat. de Reims, 11 : 3-5 ( 1997 )

**ESPECES DETERMINANTES ZN**  
**CORNICHES BOISEES DE GRAUVES**

210000733

57 : insectes

*Ascalaphus libelluloides*  
*Calliptamus italicus*  
*Chorthippus vagans*  
*Cicadetta montana*  
*Ephippiger ephippiger*  
*Mantis religiosa*  
*Oedipoda caerulescens*  
*Tetrix mutans*

74 : oiseaux

*Phylloscopus bonelli*

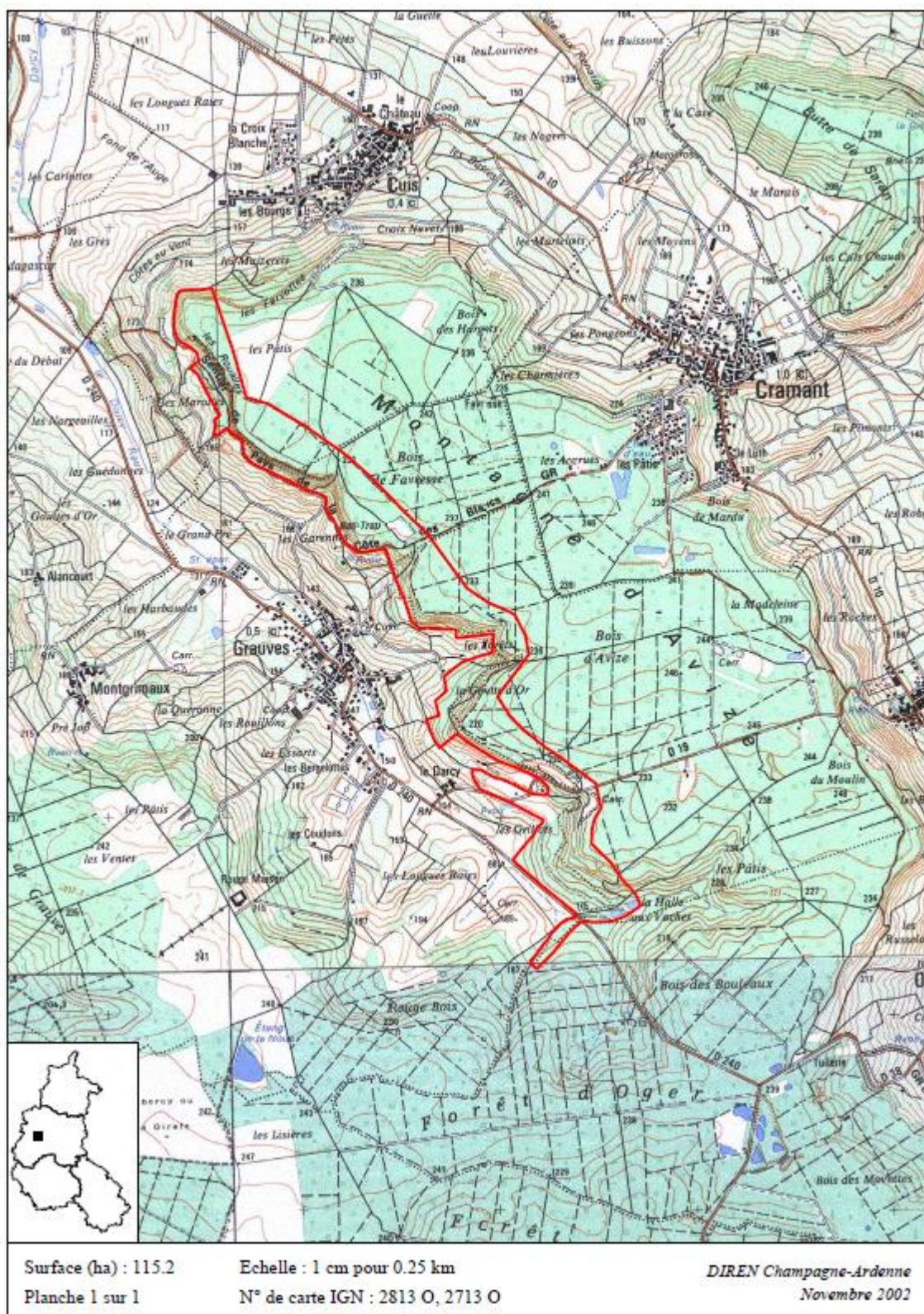
83 : angiospermes

*Aster amellus*  
*Bombycillana erecta*  
*Carex humilis*  
*Catapodium rigidum*  
*Cephalanthus longifolia*  
*Chamaecytisus supinus*  
*Fumana procumbens*  
*Nardurus unilateralis*  
*Ononis pusilla*  
*Orobancha alba*  
*Orobancha teucrii*  
*Quercus pubescens*  
*Sorbus latifolia*

---



LES CORNICHES DE GRAUVES



**Annexe 3 : Liste des espèces végétales observées en juin 1994 à la côte aux Renards (commune de Cuis, 51) :**

Observations réalisées par Stéphane Thévenin et Claude Worms (communication personnelle, novembre 2013).

|                                                    |                             |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Iberis amara</i>                                | <i>Bromus erectus</i>       |
| <i>Thlaspi perfoliatum</i>                         | <i>Galium pumilum</i>       |
| <i>Pulsatilla vulgaris</i> ,                       | <u><i>Linum leonii</i></u>  |
| <i>Aceras anthropophorum</i>                       | <i>Ononis natrix</i>        |
| <i>Hippocrepis comosa</i>                          | <i>Sanguisorba minor</i>    |
| <i>Teucrium montanum</i>                           | <i>Ranunculus bulbosus</i>  |
| <i>Thymus praecox</i>                              | <i>Calepina irregularis</i> |
| <i>Globularia punctata</i>                         | <i>Crepis pulchra</i>       |
| <i>Rosa gr. rubiginosa</i><br>( <i>micrantha</i> ) | <i>Papaver argemone</i>     |
| <i>Linum tenuifolium</i>                           | <i>Isatis tinctoria</i>     |
| <i>Ophrys fuciflora</i>                            | <i>Juniperus communis</i>   |
| <i>Sorbus aria</i>                                 | <i>Quercus pubescens</i>    |